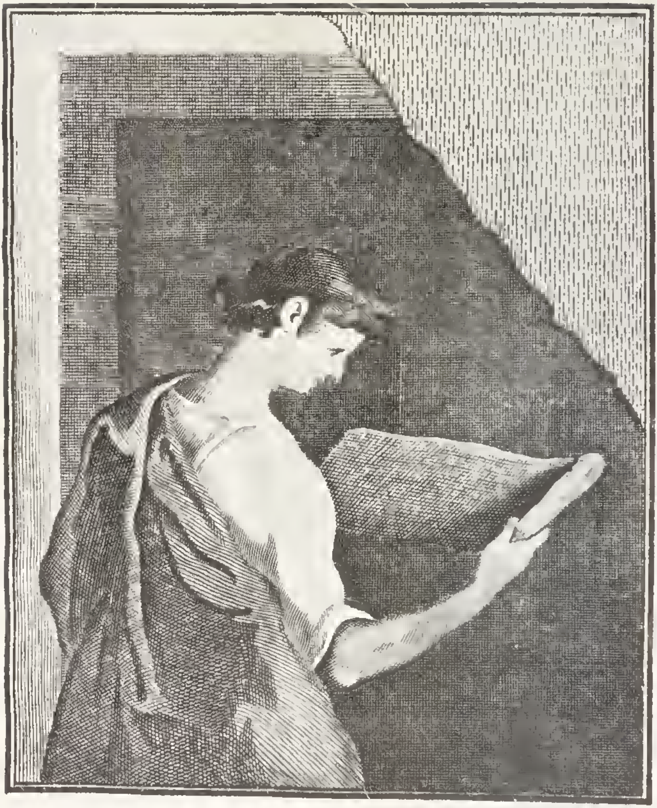

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhis1707unse

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1707.

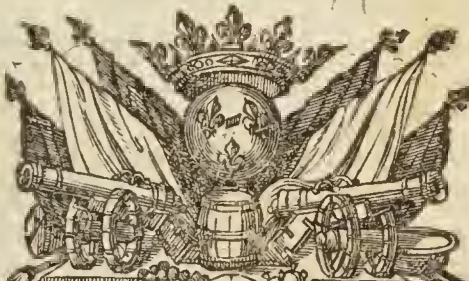

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVII.

Avec Privilege & Approbation.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1707.

ARTICLE I.

LA VIE DE SAINT JEROME Prêtre ſolitaire & Docteur de l'Egliſe, par Dom Jean Martianay Religieux Benedictin de la Congregation de ſaint Maur. A Paris chez la Veuve d'Antoine Lambin ruë St. Jacques au miroir 1706. *in* 4°. *pp*. 535.

QUelque raiſon qu'ayent pû avoir ces celebres Ecrivains, qui ſe ſont ſi longtems occupez de la vie des aints Docteurs, de ne point toucher celle de Saint Jerôme; il ſemble

qu'on doive en cela reconnoître la Providence, qui reservoit cet Ouvrage au R. P. Dom Martianay. Car qui auroit sçû comme lui fixer les principaux évenemens de cette vie, décrire les actions de Saint Jerôme, exposer sa pénitence, ses études, ses voyages, ses travaux, faire sentir le caractere de son esprit & de son cœur, en un mot nous donner son portrait & le dépeindre ? Tous ces traits devoient être tirez de ses propres Ouvrages ; & la belle & sçavante Edition, que le P. Martianay en à fait, est une conviction qu'il en à une grande connoissance. C'est donc avec raison qu'il s'est promis l'approbation des Lecteurs, *qui ont du goût pour la verité & l'exactitude des faits*, il ajoûte, & de la narration, qu'il à voulu rendre *proportionnée à toutes sortes de personnes*, y ayant *évité l'affectation du style trop délicat & sublime, avec les marques d'une politesse & d'une délicatesse de discours, qui s'éloigne trop de la sincerité & de la bonne foi de l'Histoire*. Cependant, dit-il, *je sçai que cela ne plaira pas à plusieurs*. Dans le dessein de se propor-

tionner à tous, on voudroit bien ne pas déplaire à plusieurs : mais les hommes sont difficiles à contenter. Ce qu'il y auroit à faire pour les mettre absolument dans leur tort, s'ils refusoient d'approuver un Ouvrage, ce seroit d'y éviter l'affectation du style, & d'en conserver la politesse: l'Histoire dans sa plus grande sincerité la demande par tout, & selon les differens endroits, elle ne rejette ni l'élevation ni la délicatesse.

Le R. P. Martianay à divisé son Ouvrage en dix livres qui partagent le tems de la vie de saint Jerôme.

Ce Saint, selon la Chronique de Prosper, nâquit l'an 331. sous le Consulat de Bassus & d'Ablavius à Stridon dans la Pannonie, lieu maintenant ignoré, si ce n'est pas Strin ou Strigna dans la Hongrie. Il eût un Pere & une Mere qui faisoient profession du Christianisme, & comme on le conjecture, qui étoient nobles & riches. L'éducation de saint Jerôme répondit à sa naissance. On lui fit apprendre les belles lettres, & on l'envoya à Rome pour se perfec-

tionner dans les études. Il se jetta dans le barreau, & bientôt par dégoût il s'en retira. Il n'évita pas le malheur ordinaire à la jeunesse, de passer de la dévotion au libertinage: mais le retour fut assez prompt; & le Baptême effaça cette tâche: il le reçût à Rome âgé d'un peu moins de trente ans. Le meilleur moyen qu'il s'imagina pour se conserver dans la pieté, fut l'application à l'étude, & l'amour des livres. Il crût aussi pouvoir profiter de la conversation des Personnes éminentes en sainteté & en sçavoir. L'Eglise d'Aquilée en voyoit alors un grand nombre dans son Clergé, Valerien Evêque, Chromace Prêtre, Jovin Archidiacre, Eusebe frere de Chromace & Diacre, Heliodore Nepotien, Rufin. St. Jerôme alla voir ces hommes illustres, & se lia d'amitié avec eux. Delà il passa dans les Gaules, il fut à Treves, & même jusqu'à Bourdeaux, comme le P. Martianay essaye de le faire croire pour l'honneur de la Gascogne sa patrie.

Il y a apparence qu'il retourna à Aquilée; d'où il fut obligé de faire

un voyage en ſon pays à l'occaſion, croit-on, de la mauvaiſe conduite de ſa ſœur; qui enfin ſe reconnut. Quoi qu'il en ſoit, Saint Jerôme prit la reſolution de s'éloigner pour toûjours d'un lieu qui lui étoit peu agreable, & il tourna ſes penſées du côté de l'Orient & de la Paleſtine. Il fallut donc ſe reſoudre à ſe ſeparer de Bonoſe ſon intime ami, & juſques-là le fidelle compagnon de ſes études & de ſes voyages, qui ſe retira dans une Iſle deſerte. Il ſe joignit à Evagre Prêtre d'Antioche qui y retournoit, inſpira la même envie de voyager à Innocent, Heliodore, Hylas domeſtique de Melanie; & avec eux au travers de la Thrace, de la Bithinie, de la Galatie, de la Cappadoce, de la Cilicie, il arriva enfin en Syrie, accablé de fatigue & de mal.

A Antioche il ſe fit & Ami & Diſciple d'Apollinaire le fils, qui y enſeignoit avec grande reputation. Et aprés s'être donné quelque tems de repos, pour rétablir ſa ſanté & ſes forces dans une maiſon de campagne d'Evagre; il s'enfonça dans la

ſolitude de Calcide. Où à la lecture il joignit le travail des mains pour gagner, ſelon la coutume des Moines d'alors, de quoi ſubſiſter : non qu'il manquât d'autres ſecours, Evagre lui offrant tout avec liberalité. Fatigué d'importunes tentations que le jeûne n'abbatoit point, il les ſurmonta par une forte application à l'étude de l'Hebreu : utile penitence, & à imiter ! Ce nouveau genre de vie fut ſans doute ce qui lui cauſa une violente & dangereuſe maladie ; dans la quelle ce qu'il raconte dans ſa Lettre 22. lui arriva : les Anges le punirent à coup de verges, d'avoir mis trop de tems à lire Ciceron. Dés-lors il renonça à toute lecture profane & ſeculiere, pour ſe donner tout entier aux ſaintes Lettres.

Le deſert même ſe trouva alors agité des troubles de l'Egliſe d'Antioche diviſée entre deux Evêques, Melece & Paulin, celui-là ſoûtenu par tout l'Orient, celui-ci par l'Occident & l'Egypte. De vives conteſtations touchant le nom & la notion d'hypoſtaſe, qui partageoient auſſi les eſprits, paſſérent de même

dans le desert; & l'on tourmentoit Saint Jerôme pour l'obliger à se déclarer & à prendre parti: il en écrivit au Pape Damase; & enfin il quita sa solitude, où il avoit été dix ou onze ans. Aprés tout il ne demeura pas tout-à-fait neutre au milieu de ces disputes: il étoit d'Occident,& prit les sentimens des Occidentaux: ce fut de Paulin qu'il reçût l'ordre de Prêtrise.

Si prés de Jerusalem, il n'y avoit point encore été; & ce ne fut qu'au sortir de son desert l'an 376.ou 377. qu'il y alla. Là il prit un sçavant Juif pour s'avancer dans l'étude de l'Hebreu; & en suite il visita la Terre-sainte.

La haute reputation de saint Gregoire de Nazianze l'attira à Constantinople; & depuis il se vanta toûjours d'avoir eu un si grand Maître pour l'intelligence des saintes Ecritures. Il revint à Rome l'an 382. en compagnie de Paulin Evêque d'Antioche, & de Saint Epiphane, où le Pape Damase l'engagea à corriger la Version qu'on avoit du nouveau Testament, & se servit de lui pour

répondre aux conſultations qui venoient de toutes parts au Saint Siege Apoſtolique. Parmi ces importantes occupations St. Jerôme trouvoit le tems d'inſtruire les Dames Romaines aux Saintes Ecritures, & même de leur apprendre l'Hebreu ; ce qui l'expoſa à la calomnie & à la médiſance, quand Sirice ſucceſſeur de Damaſe marqua peu de conſideration pour lui.

Ainſi Saint Jerôme mécontent du Clergé de Rome, s'alla embarquer à Porto l'an 385. au mois d'Aouſt avec Paulinien ſon frere, Vincent Prêtre, & quelques Moines, pour retourner dans la Paleſtine. En paſſant il viſita Saint Epiphane en l'Iſle de Chypre, & Paulin à Antioche. Il arriva à Jeruſalem pendant l'hyver, & en partit preſque incontinent pour l'Egypte, où il parcourut le deſert de Nitrie pour s'édifier de la vie des Saints ſolitaires qui l'habitoient, & s'arrêta un mois à Alexandrie pour profiter des inſtructions du ſçavant aveugle Didyme : & pendant ce tems-là il entra dans la connoiſſance de Theophile Evêque de cette ville.

Enfin Saint Jerôme de retour à Jerusalem, termina tous ses voyages en se retirant à Bethléem. Sainte Paule Dame Romaine avec sa fille Ste. Eustochium, toutes deux par le desir de leur perfection attachées à Saint Jerôme, partirent de Rome peu de tems après lui, suivirent ses pas dans leur voyage, & se rendirent à Bethléem. Auprés de la crêche du Sauveur furent bâties par la liberalité de Sainte Paule deux Monasteres l'un pour des hommes, l'autre pour des femmes & des filles. La vie y étoit penitente, point de viande, sinon que Sainte Paule en donnoit à ses filles dans leurs maladies, quoi qu'elle n'en prit point dans les siennes. L'occupation du dedans étoit, les loüanges de Dieu, l'étude de la Ste. Ecriture, la lecture, le travail des mains : celle du dehors, l'instruction des enfans, & l'hospitalité à l'égard des Pelerins, qui visitoient les Saints Lieux. Ste. Paule finit sa vie dans ces pieux exercices l'an 404. le 26. de Janvier, Ste. Eustochium l'an 419. le 28. de Septembre, St. Jerôme l'an 420. le 30. de Sep-

tembre, dans la 89e. année de ſon âge. On peut dire que ce qu'il a paſſé de ſa vie à Bethléem, en eſt la plus belle partie, & celle qui lui à merité le nom de Docteur de l'Egliſe, comme on le va voir.

Premieres Reflexions ſur les Ouvrages de Saint Jerôme, & du caractere de ſon eſprit.

On n'a pas deſſein de donner ici une Critique des Ouvrages de St. Jerôme, ni même d'en faire le dénombrement : de ſimples reflexions ſuffiront, par les quelles on tâchera de faire connoître le caractere propre de l'eſprit de ce grand Docteur de l'Egliſe.

Le P. Martianay l. 1. ch. 1. nous le propoſe comme trés poli, & comme le plus Sçavant Pere de l'Egliſe : & ailleurs l. 10. ch. 5. il ſe contente de le préferer à tous les Peres de l'Egliſe Latine pour la connoiſſance des langues, des belles Lettres, de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & profane, pour la maniere d'écrire, & pour le ſtyle. Mais il n'y avoit, ce ſemble, qu'à

laiſſer cet éloge dans ſa premiere étenduë, par rapport aux Peres Grecs comme aux Peres Latins. Car ſi l'on n'oſe pas mettre ſaint Jerôme audeſſus d'Euſebe de Céſarée pour l'Hiſtoire, ny au deſſus des Saints Baſile, Gregoire de Nazianze, & Chryſoſtome, pour les graces d'écrire; certes il n'a point d'égal pource qui eſt des langues. Origene, le ſeul qui ſe ſoit fait la reputation de ſçavoir l'Hebreu, ne donne pas une grande idée de ſa capacité par ſes Ouvrages, pendant que celle de Saint Jerôme éclate par tout dans les ſiens.

Auſſi mit-il beaucoup de tems, & apporta-t'il beaucoup d'application pour s'y perfectionner : il chercha le ſecours des Maîtres, il en eût trois Juifs de nation, le premier dans le deſert de Calcide, le ſecond à Jeruſalem, le troiſiéme à Bethleem. Des dégoûts de ſon étude il ſe fit un exercice de penitence, afin de s'y tenir attaché : encore une fois, utile penitence, ſage mortification, & à imiter!

Rempli donc d'érudition Hebrai-

que, il ſe mit à l'âge de 60 ans à traduire les Ecritures Saintes de l'Hebreu en Latin. Il commença ce travail par le Livre des Rois ; & le continua ſans garder d'ordre pour les Livres ; mais les prenant l'un après l'autre, ſelon qu'on les lui demandoit. Le monde Chrétien, accoutumé à la Verſion des Septante, s'étonna à la vûë de celle-ci. Des cenſeurs s'éleverent. Mais de juger ſi elle étoit fidelle & exacte, c'eſt ce que perſonne dans l'Egliſe ne pouvoit faire. L'Hebreu y étoit ignoré ; & les Juifs, au ſentimens deſquels il falloit s'en rapporter, lui rendoient bon témoignage. La calomnie & l'envie s'attachérent donc au ſeul préjugé, qu'une Verſion compoſée par un Auteur entêté des Rabbins, devoit paſſer pour ſuſpecte. Saint Auguſtin blâma le deſſein, & eut mieux aimé, qu'on s'en fut tenu à retoucher & à corriger la Verſion commune, faite ſur celle des Septante, & qui étoit en uſage dans l'Egliſe. Saint Jerôme ſçût défendre & ſon Ouvrage & ſon deſſein, qui depuis ont eû une autentique approbation de l'Egliſe.

Dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture ſont de ſçavantes recherches du Texte original, des diverſes Verſions, des ſentimens des Auteurs qui l'ont précedé. S'il s'étoit ſeulement donné le ſoin de marquer leur nom en ce qu'il rapporte d'eux, il auroit laiſſé ſur leur compte des contrarietez & des fautes qu'on a crû pouvoir lui attribuer, parce qu'elles paroiſſoient dans la ſuite de ſon Diſcours.

Il en eſt à proportion de même de ſes autres Ouvrages, où il fait couler l'érudition, ſans s'arrêter à de longs raiſonnemens. Mais dans ſes expreſſions il peut paroître extrême. C'eſt ainſi qu'il ſemble, *l. 1. contra Jovin.* & *in Matth.* 19. reprouver les ſecondes nopces, qu'ailleurs *in Tit.* 1. il reconnoît pour legitimes & hors de blâme. Et cet exemple nous apprend à ne pas nous troubler de ce qu'il ſemble quelque fois dire au deſavantage de l'Epiſcopat.

Pour le ſtyle de Saint Jerôme, il eſt reputé fort & expreſſif, tenant plus de celui que les Grammairiens appellent ſerré, que du Ciceronien.

Janvier 1707.

Cette maniere d'écrire à ſon merite & eſt impoſante.

Secondes Reflexions ſur les amitiez, & ſur les differends de Saint Jerôme.

Il n'y a de veritables amitiez que par rapport à la vertu & à la pieté : mais il en eſt de fondées ſur de certaines convenances où le cœur entre ; & d'autres demeurent, pour ainſi dire, dans l'eſprit & s'entretiennent par la ſeule raiſon. Saint Jerôme en a eû des unes & des autres ; des premieres avec Bonoſe, Heliodore, Vincent, Pammache, ſon frere Paulinien, les Saintes Dames Paule & Marcelle & toute leur famille &c. des ſecondes avec les Saints Epiphane, Paulin, Damaſe, Auguſtin, &c. Et il faut le reconnoître comme ayant ſçû donner toute la perfection à l'amitié, pour le choix, la fidelité, l'attachement, l'attention à faire plaiſir & à ſe rendre utile, la complaiſance. C'eſt ce qu'on voit ſi bien marqué dans ſes Lettres.

Enfin à l'égard de ſes amis, pour ainſi dire, de la premiere claſſe, il

fut aussi un excellent Directeur, qui les mit & les avança dans les voyes de la Sainteté : & comme dans le cours d'une vie si longue, il les vit mourir les uns après les autres ; il les pleura & les honora d'éloges funebres, où rendant témoignage à l'éminence de leur vertu, il fait sentir quelle fut son estime & sa tendresse pour eux.

D'un autre côté, l'heresie & l'envie lui suscitérent bien des contradictions, qu'il repoussa toûjours avec beaucoup de force : mais quand on repasse dans son esprit, comme Saint Hilaire a traité l'Empereur Constance, & de quels termes Saint Augustin s'est servi contre Julien, on ne trouve pas que Saint Jerôme ait excedé. Il eût de grands démêlez avec Jean Evêque de Jerusalem, & de plus grands avec Rufin, dont il avoit été long-tems ami. Ceux-ci ont été racontez par le Pere Maimbourg, qui ayant extremément plû dans ce morceau d'histoire, se détermina à se donner à ce genre d'écrire.

Ce fut plus d'une raison, qui

broüilla Saint Jerôme avec Jean de Jeruſalem. Ce Prélat ſéduit par les Origeniſtes & les Pelagiens, ſans prendre d'eux leurs erreurs, leur donnoit ſa protection : de plus, il ne pouvoit ſouffrir que les Monaſtéres de Bethléem ſituez dans ſon Diocéſe, affectaſſent de ſe ſouſtraire à ſa juriſdiction, & ſe donnaſſent une exemption dont il ne convenoit pas: en effet il éclatta quand il apprit que St. Epiphane y avoit fait une ordination; c'étoit de Paulinien frere de Saint Jerôme ordonné Prêtre pour le ſervice des Monaſtéres. Le mécontentement du Prélat, qui ne s'appaiſoit point, fut enfin le prétexte à une troupe de ſéditieux & d'héretiques de piller & brûler les Monaſteres : ils y commirent des meurtres; & Saint Jerôme, & Sainte Euſtochium à peine évitérent leurs cruelles mains. Mais Saint Jerôme, uni contre les Origeniſtes avec Théophile Evêque d'Alexandrie, ſe laiſſa prévenir contre Saint Chryſoſtome, qu'il crût juſtement condamné & dépoſé.

Il reſteroit à parler de la Diſpute

qu'il y eût entre Saint Jerôme & Saint Augustin, touchant ce que dit Saint Paul *Galat.* 2. 11. *Que Saint Pierre étoit veritablement reprehensible.* Sans toucher au fond de la Question, le P. Martianay met Saint Jerôme hors de blâme pour la maniere; & il faut le croire ainsi de ces deux Saints & Sçavans hommes, qui eurent ensuite tant de déference l'un pour l'autre.

Parmi les ennemis ou les envieux de Saint Jerôme, il faut mettre le fameux Theodore de Mopsueste, omis par le P. Martianay, & Palladius.

Troisiémes Reflexions sur cette Vie.

C'est d'une main religieuse & sçavante que la Vie de ce grand Saint & de ce grand Docteur est écrite; & on y trouve également à s'édifier & à apprendre. En la lisant on a le plaisir de voir que c'est Saint Jerôme, qui lui-même fait le recit de sa Vie: car ce qu'il en a marqué en differens endroits de ses Ouvrages est ici rapporté & placé si à pro-

pos, qu'il ſemble que le P. Martianay lui a laiſſé toute la narration,& ne s'eſt reſervé que l'ordre & l'arrangement.

Si les digreſſions paroiſſent longues, frequentes, de choſes communes, & inſerées où l'on ne les attendoit pas; c'eſt qu'un Auteur penſe que ſon Livre pourra venir entre les mains de Gens qui ignorent tout, & qui ſont bien aiſes d'apprendre plus d'une choſe à la fois: il ſe croit redevable à tout Lecteur. Celles de l'utilité des belles Lettres l. 1. c. 3. & l. 5. c. 5. meritent certainement d'être approuvées; & celles contre les demi-ſçavans l. 3. c. 2. & l. 4. c. 9. ſont réjoüiſſantes: chacun ſçait, à qui ſe rapportent ces endroits.

Puiſque le genie des langues eſt different, & que telles expreſſions Latines n'ont point en elles la dureté qu'une traduction trop litterale leur donneroit, il eſt de l'habileté d'un Traducteur de choiſir des termes propres, pour exciter des penſées conformes à celles de ſon Auteur, & qui ne s'éloignent pas de ſon caractere. Ainſi il falloit cher-

cher quelque tour, & ne pas faire dire crûment à Saint Jerôme *l. 1. ch. 3.* que l'Eloquence du Barreau eſt une *Eloquence de chien. l.4. c.9. Si je me diſpoſe à couper un nez qui ſent mauvais, ce n'eſt pas ſans ſujet qu'on voit trembler celui qui eſt atteint des écroüelles. Si je rabats le caquet d'une petite corneille, que les grandes corneilles reconnoiſſent qu'elles ne ſont que des babillardes. l.4. c.10. Je reviens à nos petits ânes à deux pieds, pour leur parler à l'oreille au ſon du cor & de la trompette, plûtôt qu'avec la guitarre.* Par de ſemblables endroits qui en Latin pouvoient moins choquer, parce que ce ſont des proverbes auſquels l'on étoit accoutumé, par de ſemblables endroits, dis-je, on prouveroit mal la politeſſe de Saint Jerôme, qui cependant à dû être grande, puiſqu'elle eſt le fruit de la belle éducation & du bon naturel.

On finira cet extrait par une remarque ſur le tems que Saint Jerôme alla à Jeruſalem pour la premiere fois. Si ce fut au ſortir du deſert de Calcide environ l'an 377. com-

ment dans la relation qu'il fait de ſon ſecond voyage en Orient l'an 385. a-t'il pû dire *l.3. apol. adv. Rufinum. Mediâ hieme & frigore graviſsimo intravi Jeroſolymam. Vidi multa miracula : & quæ prius fama pertulerat, oculorum judicio comprobavi.* „ Ce fut „ au milieu de l'hiver & par un fort „ grand froid, que j'arrivai à Jeru„ ſalem. Je vis beaucoup de mer„ veilles ; & ce que j'en avois appris „ auparavant par la renommée, me „ fut confirmé par le témoignage „ de mes yeux.

ARTICLE II.

SACRA THEMIDIS HISPANÆ arcana ; Jurium Legumque ortus, progreſſus, varietates, & obſervantiam, cum præcipuis Gloſſarum Commentariorumque Auctoribus, & Fori Hiſpani praxi hodiernâ, publicæ luci exponit D. Gerardus Erneſtus de Frankenau, S. R. M. Daniæ & Norvegiæ Secretarius. Hannoveræ apud Nicolaum Fœrſterum anno 1703. C'eſt-à-dire, *Les Secrets de la Ju-*

risprudence d'Espagne mis au jour : où l'on expose l'origine, le progrés, la varieté du Droit & des Loix, selon lesquelles on rend maintenant la Justice en Espagne, par M. de Frankenau, Secretaire de sa Majesté Danoise. A Hanover, in 4°. pages 206.

IL est assez étonnant, que ce soit d'un Auteur Danois, que nous vienne l'Histoire du Droit & des Loix d'Espagne. Ce dessein convenoit mieux à un Espagnol, & il avoit étê entrepris par Dom Joüan Luc Cortés, Conseiller au Conseil Souverain de Castille. Mais puisque son Ouvrage ne paroît point, M. de Frankenau s'est déterminé à réveler au public tous les secrets de la Jurisprudence Espagnole, qu'il à penetrez dans un voyage fait en Espagne à la suite de Mr. Ebrencron Ambassadeur de Danemark, & par la lecture des Historiens & des Jurisconsultes de cette Nation.

On ne voit pas neanmoins, qu'il ait poussé sa curiosité jusqu'à sçavoir ce que portent, & ce qu'ordonnent

ces Loix ; arrêté peut-être par l'avertissement de Ciceron *l. 1. de Offic.* qu'un étranger ne doit pas s'enquerir trop curieusement du Gouvernement des pays où il voyage. Mais il s'est instruit éxactement de l'établissement de toutes les Loix, selon lesquelles la justice s'administre dans chaque Province, ou dans chacun de ces differens Royaumes que nous comprenons sous le nom d'Espagne. Si M. de Frankenau dans le Titre de son Livre avoit promis, non pas de découvrir les secrets, mais de faire connoître l'Epoque de la Jurisprudence d'Espagne ; on ne pourroit lui refuser la gloire de s'être assez bien acquité de sa parole : car il marque dans un détail qui fait plaisir, l'origine de chaque Loi, le tems, le lieu, le regne, l'occasion où elle a été portée. Il divise son Ouvrage en 13 Sections ; La premiere des Loix anciennes & Gothiques d'Espagne ; les quatre suivantes des Loix de Castille ; trois ensuite de celles d'Aragon ; la 9e. de Catalogne ; la 10e de Valence & de Majorque ; la 11e. de Navarre, de Biscaye,

 &

& de Galice ; la 12e. de Portugal ; la derniere des Cours Souveraines & de la Chancellerie.

Nôtre Auteur, *Sect.* 1. croit que les Romains portérent enſemble & leurs armes & leurs loix dans l'Eſpagne, & qu'à leur tour les Goths en firent de même. Mais il auroit mieux fait de ne point contredire Navarre, qui reſtreint les Loix Romaines aux Colonies Romaines, ſans les impoſer aux Eſpagnols naturels : car les Romains permettoient aux peuples vaincus de garder leurs anciennes coûtumes.

Ataulphe Roi des Viſigoths, ayant obtenu en mariage Placidia ſœur de l'Empereur Honorius, & enlevé à l'Empire la Gaule Narbonoiſe, & une grande partie de l'Eſpagne, y établit une domination environ l'an 412. qui continua par la ſucceſſion de pluſieurs Rois, & fut éteinte l'an 712. par les Sarazins.

Il y a un Recueil des Loix des Viſigoths priſes des Edits de ces Rois, des Canons des Conciles de Tolede, & quelques-unes nommées anciennes, apparemment parcequ'el-

les étoient déja obſervées avant les conquêtes des Goths. Ce Code divisé en douze livres, & chaque livre en plusieurs titres, à l'imitation du Code de Theodoſe, eſt appellé par les Eſpagnols en leur langue *Fuero Juzgo*, & en leur Latin *forum* ou *forus judicum*: comme qui diroit la *pratique des Juges*. Il s'agit de ſçavoir à quel Roi doit être atribué ce Recueil, ou ce Code. Les Auteurs de la Nation ſont partagez : les uns en donnent la gloire à Siſenande au 9e. Concile de Tolede l'an 633. & les autres à Egica au 16e. Concile de Tolede l'an 693.

M. de Frankenau ſemble prendre parti pour Siſenande, en diſant que le Recueil a été augmenté dans la ſuite. Mais puis qu'à la tête de ces Loix on voit auſſi ſouvent le nom des Rois qui ont ſuivi Siſenande, que de ceux qui l'on précedé ; que le nom de Wittiza ſucceſſeur d'Egica s'y trouve ; & que Ruderic ou Rodrigue ſucceſſeur de Wittiza ne regna qu'une année avant l'irruption des Sarazins ; on ſeroit preſque tenté d'entrer dans l'opinion de

ceux qui ont rapporté cette compilation au tems d'Alphonſe II. ſurnommmé le Chaſte , qui ſelon la Chronologie du Cardinal d'Aguirre commença à regner l'an 791.

Ces anciennes Loix n'étant plus en uſage, la Caſtille s'en eſt donné de particulieres, en cinq differens Recueils ou Codes.

Le premier eſt intitulé, Loix partites, diviſées en ſept Livres & tirées dn Droit Canon & du Droit Civil. Il fut commencé par les ordres de Saint Ferdinand , achevé par ceux d'Alphonſe X. ſurnommé le Sage, & autoriſé l'an 1339. par Alphonſe XI. Nicolas Antoine *l.* 8. *biblioth. Hiſp. c.* 5. fait un éloge pompeux de cet Ouvrage , juſqu'à l'égaler à celui des Digeſtes ; c'eſt qu'il aime la gloire de ſa Nation.

2. Ordonnance Royale de Ferdinand & d'Iſabelle.

3. Loix de Toro. Ferdinand aprés la mort d'Iſabelle ayant convoqué les Etats de Caſtille à Toro , pour aſſurer la ſucceſſion du Royaume à Jeanne leur fille unique, en cette occaſion fit publier un Corps de Loix,

dont l'obſervation fut enſuite commandée par la Reine Jeanne & ſon fils Charles-Quint.

4. Loix du ſtyle, compilées vers l'an 1310. & reçûes par l'uſage.

5. Nouvelle Collection des Loix. Charles-Quint y avoit fait travailler; mais elle ne put être finie que ſous Philippe II. & fut publiée l'an 1567.

Mr. de Frankenau *ſect.* 6. paſſe aux Loix d'Aragon, & commence par la grande conteſtation qu'il y a entre les Aragonois & les Navarrois pour *le Fuero de Sobrarbe* & pour le Royaume de Sobrarbe, que ces deux Nations ſe diſputent, parceque delà dépend l'honneur d'avoir été les premiers à ſecoüer le joug des Sarazins. Ce fut dans les Pyrenées, & où eſt maintenant *San Juan de la Peña*, que vers l'an 842. une troupe de Chrétiens prit la reſolution de repouſſer ces Barbares, & donna commencement à un petit Royaume nommé de Sobrarbe, où l'on compte une ſuite de ſept Rois, & qui enfin eſt devenu, ou celui d'Aragon, ou celui de Navarre.

Après le *Fuero* de Sobrarbe vient

celui de *Jacca* encore disputé par les Aragonois & par les Navarrois.

Mais les Loix maintenant en usage dans l'Aragon y ont été établies par Jacques I. l'an 1246. les Etats assemblez à Huesca. Elles avoient été compilées en huit Livres par Vital de Canellas Evêque d'Huesca. Jacques II. y a fait ajouter un neuviéme Livre, & Pierre IV. un 10e.

Valence, Murcie, Majorque, & Minorque, pays dépendans de l'Aragon, en suivent les Loix. Comme Grenade, l'Andalousie & la Galice, n'en ont point d'autres que celles de Castille.

Pour la Catalogne, quoi qu'unie à l'Aragon, elle à ses Privileges & ses Loix à part; dont les Catalans sont extremement jaloux, & font le prétexte de leurs frequentes rebellions: entêtez du Contract mutuel entre leur Souverain & eux, à la moindre atteinte qu'ils pensent y être donnée de la part du Souverain, ils refusent leur obéïssance, & n'admettent aucun changement dans le Gouvernement ou dans l'administration de la Justice, que du con-

ſentement des Etats de la Province. Ils ſe prétendent en cela autoriſez par la conceſſion de Raimond Berenger II. Comte de Barcelone, & de Pierre III. Roi d'Aragon devenu Comte de Barcelone. Quoi qu'il en ſoit des Privileges de cette Nation, voici l'origine de ſes Loix.

Le Pape Alexandre II. avoit envoyé en Eſpagne le Cardinal Hugues avec la qualité de Legat, pour perſuader à ces Peuples de recevoir les Ceremonies romaines dans la celebration de l'Office Divin, au lieu de leur Rit ancien, & que nous appellons Mezorabe. Le Legat trouva d'heureuſes diſpoſitions pour réüſſir dans la Catalogne, où la Comteſſe, née en France & accoutumée à y voir faire l'Office avec les Ceremonies romaines, ne ſe ſentoit point de dévotion à aſſiſter à des Meſſes Gothiques. Elle avoit donc préparé l'eſprit du Comte Raimond Berenger à donner ſatisfaction au Legat. Et en effet il la lui donna dans une Aſſemblée des Etats tenuë à Barcelone l'an 1064. ſelon nôtre Auteur, qui cite Zurita, ou l'an 1068. ſelon le Cardinal d'Agui-

re. Ce changement fait dans l'Egliſe attira l'abrogation des Loix des Goths, qui juſques-là étoient demeurées en vigueur ; & de nouvelles furent publiées ſous le nom d'*Uſages di Cataluña*, d'Uſages de Catalogne. C'eſt la premiere partie du Code de cette Province : la ſeconde eſt composée des Loix, qui dans la ſuite du tems ont été portées ſelon les differentes occurrences.

La Navarre pendant pluſieurs ſiécles ayant fait un Royaume ſéparé, a eu ſes Loix particulieres, & juſques au regne de Thibaut premier, elle avoit preſque autant de differentes Loix que de Villes. Ce Prince dans une Aſſemblée des Etats l'an 1237. ordonna un droit commun pour tout le Royaume.

Un peuple qui n'avoit pas plié ſous les Romains ſçût bien défendre ſa liberté contre les Arabes. C'eſt dont ſe vante la Biſcaye, & de n'avoir point mêlé ſon ſang avec celui des Sarazins, ni avec celui des Juifs. Elle porte le titre de Seigneurie, & le Seigneur n'en prend poſſeſſion qu'après s'être obligé par ſer-

ment juſqu'à quatre fois de conſerver tous les Privileges. Alors prés de la Ville de Guernica, aſſis ſur une pierre & ſous un arbre, il reçoit le ſerment de fidelité de ſes ſujets. La Biſcaye avoit ſes Loix venuës des Goths; mais par l'ordre de Charles-Quint l'an 1526. quelques perſonnes de ſçavoir & de probité furent choiſies dans les Etats aſſemblez de la Province, pour travailler à un Corps de Loix.

Enfin le Portugal rapporte le Corps de ſon Droit & de ſes Loix à Alphonſe II. l'an 1211. dans les Etats tenus à Conimbre. Mais ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que les Dominicains oſérent en 1120. publier dans ce Royaume un Code Civil & Criminel, auquel le Roy fut obligé de s'oppoſer par un Edit. Denys Roi de Portugal reforma & augmenta les Loix vers l'an 1314. & Jean II. en 1419. y fit encore une nouvelle reformation & une nouvelle addition.

Voilà ce qui regarde l'Epoque des Loix d'Eſpagne. Mr. de Frankenau a donné le nom & l'éloge des

Jurisconsultes qui ont fait des Commentaires sur toutes ces Loix : mais il ne paroît pas en sçavoir plus qu'il n'y en a dans la Bibliotheque des Auteurs d'Espagne de Nicolas Antoine, & dans le Catalogue de la Bibliotheque d'Antoine Augustin.

Disons encore un mot après Mr. de Frankenau *sect.* 7. & 13. des Tribunaux de Justice, ou des Audiances Royales, comme on les appelle en Espagne. Il y en a deux assez semblables à nos Parlemens de France pour toutes les dépendances de la Couronne de Castille. Une de ces Audiances est à Valladolid, l'autre à Grenade; celle-là établie dès l'an 1442. par Jean II. celle cy par Ferdinand & Isabelle l'an 1494. Elles sont composées chacune d'un Président, de seize Conseillers, de deux Avocats ou Procureurs Generaux, nommez Fiscaux, & de quelques autres Officiers. La Galice à son Audience Royale à la Corogne, mais d'où l'on appelle à Valladolid pour les causes les plus importantes. Il y en a encore une à Pampelune pour la Navarre.

De plus il y a à Madrit le Conſeil Souverain de Caſtille, & le Conſeil Souverain d'Aragon; mais nôtre Auteur ou n'en a pas eu, ou au moins n'en donne pas aſſez de connoiſſance, non plus que de ce qui s'appelle Juſtice d'Aragon; dont on ajoutera quelque choſe après que l'on aura remarqué, que l'Ouvrage dont on donne ici l'extrait, eſt écrit en un Latin tres-étudié & mediocrement bon, qu'il ſent les Dictionnaires à l'aide deſquels il a été travaillé, & n'a rien de cette égalité qui s'appelle le ſtyle. Les phraſes qui ſe trouvent le plus rarement dans les bons Auteurs, ſont ici les plus employées.

Juſtice d'Aragon eſt le nom du premier Magiſtrat de ce Royaume, entre le Roi & les Sujets, comme étoient à Rome les Tribuns entre le Senat & le Peuple. Il eſt le Conſervateur des Privileges de la Nation, pour la défendre de l'oppreſſion, mais auſſi pour la contenir dans le devoir & dans la ſoumiſſion à l'égard du Souverain. Les Caſtillans jaloux des Aragonois ſollicitérent ſouvent Ferdinand devenu leur Roi

par ſon mariage avec Iſabelle de Caſtille, d'abattre une autorité qui ſembloit donner des bornes à l'autorité Royale: mais il ne voulut pas, par complaiſance pour ſes nouveaux Sujets, faire de la peine à ſes premiers Sujets, & il laiſſa à la Juſtice d'Aragon toute l'étenduë de ſon pouvoir. Ce fut de même ſous le regne de Charles-Quint, qui apparemment y donna peu d'attention, toûjours occupé de grandes guerres & de grandes affaires hors de l'Eſpagne. Philippe II. trouva l'occaſion & la prit, de donner atteinte aux Privileges, & d'humilier la Juſtice d'Aragon. Antoine Perés Secretaire d'Etat, & le plus avant dans la confidence de ce Prince, eût la lâcheté de ſe faire le miniſtre, & l'inſolence de devenir le rival de ſes ſecrettes débauches; & à ces deux crimes il ajouta celui de faire aſſaſſiner Eſcovedo. Celui-ci envoyé de Flandre par Dom Juan d'Autriche, dont il étoit Secretaire, s'indigna de ſe voir traverſé en tout par Perés, qui le haïſſoit: il éclaira Perés, découvrit ſa mauvaiſe conduite, la

ſit connoître ; & par-là s'attira la mort. Cependant Perés dans la diſgrace de ſon Prince qu'il avoit offenſé, & à la pourſuite des enfans d'Eſcovedo, fut arrêté, & auroit perdu la vie, s'il ne s'étoit pas ſauvé des priſons. Il le fit ſous des habits de femme, dont ſa femme l'avoit revétu, & ſe refugia en Aragon, d'où il étoit. Là il prétendit ne pouvoir être jugé que ſelon les Loix de ſon païs : ſurquoi le Peuple de Saragoſſe prit ſa défenſe, & l'arracha des mains du Vice-Roi qui l'avoit ſaiſi ſur des ordres de la Cour. Les circonſtances n'étoient pas heureuſes pour les Aragonois : car Philippe II. avoit une armée prête & en marche contre la France, ſous le commandement de Vargas : il commanda à ce General de ſe détourner de ſa route & d'entrer en Aragon. Jean Nuça Juſtice d'Aragon voulut s'y oppoſer comme à une infraction des Privileges ; il n'avoit que des troupes tumultuairement ramaſſées, mal armées & mal diſciplinées ; il fut aiſément défait. Vargas ſe rendit maître de Saragoſſe, où il rappella par

de belles promesses ceux qui s'étoient retirez par crainte. Jean Nuça y revint avec plusieurs autres, & peu aprés fut condamné à avoir la tête coupée. Pendant ces troubles Perés se chercha un asile plus assuré, & se refugia en France. Ainsi le coupable évita le supplice que ses défenseurs subîrent. Ceci se passa en 1591. & depuis ce tems-là on a eu moins d'égard pour les Privileges & pour la Justice d'Aragon.

ARTICLE III.

LES PREMIERS ELEMENS des Sciences, ou Entrée aux connoissances solides, en divers Entretiens, proportionnez à la portée des Commençans, & suivis d'un Essai de Logique. A Paris chez Frederic Leonard 1706. *in* 12. *pages* 500.

LE R. P. Lami Benedictin de la Congregation de Saint Maur, Auteur de cet Ouvrage assûre qu'il ne l'a entrepris que par déference pour quelques personnes passionnées pour les Sciences, mais pleines

de préjugez & d'erreurs. Il avoit conſeillé à ces perſonnes la lecture de divers Ouvrages, propres à leur applanir l'entrée aux connoiſſances ſolides. Aucun de ces Ouvrages continue-t'il, ne s'eſt trouvé à leur portée, les matieres n'étant pas rangées d'une maniere aſſez ſuivie, pour les mener naturellement où elles aſpiroient. C'eſt ce qui l'a engagé à imaginer une Methode qui fut proportionnée à la portée des Commençans. L'Eſſai qu'il en a déja fait, lui promet un heureux ſuccés; & il invite ceux à *qui le cœur en dit* d'en faire eux-mêmes l'épreuve & d'en juger.

L'Auteur déclare d'abord, qu'il a eu une attention ſinguliere à faire uſage de ces deux regles; l'une de commencer par les choſes les plus faciles & les plus ſimples; l'autre de ſe ſervir des choſes connuës, pour aller à celles qu'on ne connoît pas. La difficulté a été de déterminer quelles ſont les choſes les plus faciles & les plus connuës. *Ce n'eſt pas une petite affaire à un Commençant*, dit le P. Lami, *d'être obligé de concevoir les*

corps en les dépoüillant de tout le sensible. D'*ailleurs außi le mener tout d'un coup à l'esprit en lui disant que son ame est une substance immaterielle, simple, sans parties, sans figure ; c'est veritablement joüer à le déconcerter. Cependant après y avoir fait reflexion*, continuë l'Auteur, *j'ay crû ne devoir pas hesiter a donner le pas à la connoissance de l'esprit humain; mais pour ne pas cabrer les Commençans il n'y a qu'à reduire l'esprit à la pensée, & qu'à n'en parler & ne le faire connoître que par-là.* Cette notion n'a rien de rebutant, & dès qu'on est capable de reflexion on sçait qu'on pense. Le P. Lamy fait donc l'essay de cette voye sur un jeune homme d'un esprit juste & d'un sens droit, mais encore *tout neuf pour les sciences, & enveloppé* de tous les préjugez & de toutes les erreurs de l'enfance & de l'éducation : & il avertit qu'il ne propose sa methode que comme *l'A.B.C.* des Commençans.

Dans le premier Entretien, le P. Lamy s'applique à faire voir que l'homme ne sçauroit être & n'a jamais été sans penser. Et pour le prou-

ver il ſuppoſe qu'on ne doit point reſtreindre la penſée aux ſeules idées, à la connoiſſance, & à l'amour, aux jugemens, & aux raiſonnemens; mais qu'il faut reconnoître, que tout ſentiment enfermant neceſſairement la perception de ce qu'il eſt, doit conſequemment être mis au nombre des penſées. Cela ſuppoſé, il conclut que l'homme ne ſçauroit être ſans penſer actuellement, & la concluſion paroît évidente; puiſque l'homme ne peut vivre, ſi le ſang ne circule, & ſi les eſprits ne ſont en mouvement. Or les eſprits ne peuvent être en mouvement, que le cerveau n'en ſoit ébranlé, ni le cerveau être ébranlé que l'ame n'en reſſente quelque impreſſion. Si donc toute impreſſion qui ſe fait ſur l'ame, eſt neceſſairement apperçûë, l'homme ne peut jamais être ſans perception, & conſequemment ſans penſée. Pour achever de convaincre ceux qui demeurent encore attachez à l'ancienne Philoſophie, il faudroit auſſi leur faire voir, qu'il eſt impoſſible que l'ame reçoive aucune impreſſion, qu'elle ſouffre aucun changement &

aucune alteration, ſans qu'elle s'en apperçoive. Il ne ſuffit pas de dire, que lors qu'on refléchit ſur ſoy-même, on s'apperçoit de pluſieurs changemens & de pluſieurs alterations, & & de diverſes impreſſions que l'ame reçoit enſuite de divers changemens qui ſe font dans le corps : il faut encore prouver que cela arrive toûjours, & qu'il eſt impoſſible que cela ſoit autrement.

Aprés avoir établi, que l'homme penſe toûjours, le P. Lami entreprend dans l'Entretien ſuivant, de faire voir, que ce n'eſt point le corps qui penſe en nous, mais que l'être penſant eſt tres-different du corps : & pour cela il fait remarquer qu'il eſt abſolument inconcevable, qu'on puiſſe penſer par aucune partie du corps quelque ſubtile qu'on l'imagine ; & qu'il n'y a aucun rapport entre la penſée & les proprietez du corps : d'où il conclut que l'être penſant eſt different du corps, & qu'il pourroit ſubſiſter quand il n'y auroit aucun corps dans le monde.

Il traite dans le troiſiéme Entre-

tien des diverſes manieres de penſer, & de la difference qu'il y a entre connoiſſance & ſentiment. Il diſtingue trois manieres de penſer ou d'appercevoir ; la connoiſſance, l'amour, & le ſentiment. La connoiſſance eſt une lumiere qui nous découvre la nature des choſes, & qui nous en donne les vrayes idées. Or tout le monde voit que cette lumiere eſt fort differente du ſentiment, qui quelque vif qu'il ſoit, renferme toûjours de l'obſcurité : d'où il s'enſuit que la connoiſſance & le ſentiment ne doivent jamais être confondus.

Le P. Lamy avant que de finir cet Entretien fait remarquer que nous n'avons point d'idée claire de nôtre ame, ni de nôtre penſée ; & il en apporte la raiſon : c'eſt qu'on n'a d'idée claire, que des choſes qu'on apperçoit par la voye de connoiſſance, & non de celles qu'on apperçoit ſeulement par la voye de ſentiment ou de conſcience. Or il eſt évident que nous ne ſommes cõvaincus de l'exiſtence de nôtre penſée & de nôtre ame que par la voye de ſentiment ou de conſcience, & non par la voye

de connoiſſance : nous ne devons donc pas avoir une idée claire de la nature de nôtre ame, & de la nature de la penſée. Que ſi quelque convaincu qu'on ſoit de l'exiſtence de ſa penſée & de ſon ame, on ne peut pas néanmoins dire pour cela qu'on la connoiſſe clairement ; doit on être ſurpris, ſi on n'a pas une idée claire de toutes les modifications de l'ame ?

Le quatriéme Entretien eſt ſur l'exiſtence de Dieu. Il la prouve premierement par l'exiſtence de l'ame & des autres êtres finis, qui n'exiſtant pas par eux-mêmes, mais par autrui, ſuppoſent évidemment *un Etre par ſoi*, lequel ſoit éternel, immuable, independant, & infini dans ſes perfections. Il la prouve en ſecond lieu par l'idée que nous avons de l'Etre infini ; idée que nous ne pourrions pas avoir, ſi l'être infini n'étoit en effet preſent à nôtre eſprit. Ceux qui n'ont pas encore reçû tous les principes de la Philoſophie de Mr. Deſcartes, ſçauront bon gré au P. Lamy de ne s'être point borné à cette ſeconde démonſtration, com-

me ſont maintenant pluſieurs Carteſiens, mais de s'être encore appliqué à développer la premiere, qui paroît à bien des gens incomparablement plus ſolide que l'autre.

Dans le 5e. Entretien, on examine ce que c'eſt que le corps en general, où la matiere : & l'on établit avec tous les autres Carteſiens, que l'étendue actuelle eſt de l'eſſence de la matiere, où plûtôt qu'elle eſt l'eſſence même de la matiere; & qu'il y à de la contradiction à dire que les parties de la matiere puiſſent ſe penetrer & entrer les unes dans les autres. Après avoir établi ces principes, que la plûpart des Theologiens croient incompatibles avec la preſence réelle du corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie; le P. Lamy s'applique à prouver que l'étenduë n'eſt point un être neceſſaire & éternel, & que la penſée ne peut être une modalité de l'étenduë.

Le ſixiéme & le ſeptiéme Entretretien ſont employez à expliquer l'union de l'eſprit avec le corps, le P. Lamy dit qu'elle conſiſte dans l'exacte & neceſſaire correſpondan-

ce de ces deux parties de l'homme. Mais il déclare en même tems qu'il ne reconnoîtra jamais que cette mutuelle correſpondance puiſſe être un effet de l'action de l'eſprit ſur le corps, ou du corps ſur l'eſprit ; nulle creature ne pouvant ſelon lui agir comme cauſe veritable ſur une autre creature. Pour pouvoir aſſurer que l'ame ne peut agir ſur le corps, ni le corps cauſer aucun changement dans l'ame, il ſemble qu'il faudroit avoir une idée claire de la nature de l'ame & de toutes ſes facultez, & une idée claire de la ſubſtance du corps. Or le P. Lamy avoüe que nous n'avons pas une idée claire de la nature de l'ame, & que nous ne la connoiſſons que par la conſcience : il avoüeroit auſſi, ſi ſes préjugez ne l'en empêchoient, qu'encore que nous ayons une idée claire de l'étenduë, nous n'avons cependant qu'une idée tres confuſe de la ſubſtance du corps, laquelle nous doit être beaucoup moins connüe que la ſubſtance de l'ame. Ne connoiſſant donc clairement ni la ſubſtance du corps, ni même celle de l'ame, com-

ment peut-il aſſurer qu'il eſt impoſſible que ces deux ſubſtances agiſſent l'une ſur l'autre ? Il l'aſſure néanmoins, & après l'avoir ſuppoſé, il conclut avec les Carteſiens, que Dieu ſeul eſt la cauſe efficiente & immediate des mouvemens qui ſe produiſent dans le corps enſuite de quelque penſée , ou des penſées & des ſentimens que nous avons enſuite des impreſſions qui ont été faites ſur les organes du corps.

Le 8e. Entretien eſt ſur l'origine des idées. Après avoir tourné en ridicule le ſentiment de quelques Philoſophes de l'Ecole ſur les eſpeces intentionnelles , le P. Lamy ſe déclare contre M. Arnauld ſur l'origine & la nature des idées. Il ſoutient d'abord qu'on ne doit pas confondre les idées avec les perceptions de l'ame, & qu'on doit encore moins croire que Dieu ait donné à l'ame le pouvoir de ſe modifier. Il ſemble que dans cette occaſion l'Auteur oublie ce qu'il avoit établi dans le 3e. Entretien, que la volonté eſt enſemble paſſive & active ; qu'elle eſt muë, & qu'elle ſe meut, *agit & agi-*

tur ; & qu'il eſt en nôtre pouvoir de nous arrêter, ou de ne nous pas arrêter à un bien particulier. Car peut-on concevoir que la volonté ait veritablement le pouvoir d'agir & de ſe mouvoir elle même, ſi elle n'a pas le pouvoir de ſe modifier elle même ? ſon action, le mouvement qu'elle ſe donne à elle même, n'eſt-ce pas une veritable modification ? Peut-on concevoir que nous puiſſions à nôtre choix nous arrêter, ou ne nous arrêter pas à un bien particulier, ſi nous ne pouvons pas, où détruire le mouvement qui nous porte vers ce bien, ou du moins en changer la détermination ? & conçoit-on qu'on puiſſe détruire un mouvement, où en changer la détermination, ſi l'on n'a pas le pouvoir d'agir & de ſe modifier ?

Le P. Lami en ſe déclarant contre l'opinion de Mr. Arnaud, ne prétend pas pour cela ſe déclarer abſolument pour le P. Malebranche. Ce celebre Carteſien enſeigne, que comme nôtre corps habite dans un monde materiel, il y a auſſi un monde intelligible pour nôtre eſprit ; que

le monde materiel que nous croions voir eſt réellement inviſible ; que le monde intelligible eſt veritablement celui que nous contemplons, que nous admirons, que nous ſentons ; que nos eſprits ont une liaiſon étroite avec le Verbe & la Sageſſe divine ; qu'ils habitent dans la raiſon univerſelle, & qu'ils y contemplent toutes les idées des choſes. Ce ſyſteme, dont on voit les ſemences dans le Platonicien, Auteur des 14. livres intitulez *les Secrets de la Sageſſe divine ſelon les Egyptiens* ; Ce Syſteme, dis-je, que le P. Malebranche à développé fort au long, & ſoutenu contre M. Arnaud, paroît inutile au P. Lamy. Il en reçoit neanmoins une partie, & il prétend que ce n'eſt point en nous que nous voyons les veritez éternelles & immuables, mais dans la Raiſon univerſelle, dans la Sageſſe éternelle, en Dieu même, avec qui nous avons une union plus étroite & plus immediate qu'avec nôtre corps. Mais comment voyons-nous en Dieu ces grandes veritez ? Il répond que ſur ce point il ſe retranche à tenir le
 fond

fond de la choſe ſans en connoître la maniere, & que ſur le *comment* il confeſſe ſon ignorance.

Dans les trois Entretiens ſuivans le P. Lamy développe quelques proprietez de l'union de l'eſprit avec le corps : il parle des ſenſations, de l'imagination, de la memoire ; & il donne des principes propres à *démaſquer* ce monde viſible, c'eſt ainſi qu'il s'exprime. Nous paſſons legerement ſur ces Entretiens, pour venir au 12. où l'Auteur commence un Eſſay de Logique.

Le P. Lamy promet donc dans cet Entretien l'*art de mener l'eſprit à la verité en lui donnant de la juſteße.* Voici la maniere dont-il execute ſon projet. Il commence par ſuppoſer, que l'entendement eſt purement paſſif ; & que tout ce qu'on appelle operations de l'entendement ne ſont que des perceptions, & de pures paſſions. De-là il conclut que les préceptes de la Logique ne peuvent tomber que ſur la volonté, parce-qu'elle ſeule eſt libre, & ces préceptes ſe reduiſent, à recommander à la volonté de ſoutenir par ſes deſirs

l'attention de l'eſprit, & de lever les obſtacles des idées claires & des bons jugemens; obſtacles, qui ne ſont que les prejugez, les paſſions, & les ſenſations vives. Auſſi il ajoûte que tout ſon art conſiſte en trois choſes. 1. à *renoncer à ſes préjugez & à ſes erreurs.* 2. à *ſe préſerver des uns & des autres.* 3. à *prendre les moyens de faire naître l'évidence dans les ſujets qu'on examine.* Le ſeul préſervatif contre les préjugez & les erreurs, que propoſe le P. Lamy, eſt de ne point juger juſqu'à ce qu'on ſoit emporté invinciblement par l'évidence, & de ne donner ſon conſentement que quand on ne peut le refuſer.

Il parle dans les deux derniers Entretiens des moyens de faire naître la lumiere dans les ſujets qu'on examine: le moyen general qu'il propoſe eſt l'attention. Il entre enſuite dans le détail des moyens propres à faire naître l'évidence dans les idées, dans les jugemens, & dans les raiſonnemens. Les regles qu'il propoſe ſont pour la plûpart inconteſtables, & tres-certaines: mais la difficulté eſt d'accoûtumer l'eſprit à

la pratique de ces regles ; & les exercices de l'Ecole que le P. Lamy paroît mépriser, peuvent être utiles à former dans les jeunes gens cette heureuse habitude.

ARTICLE IV.

INSTRUCTION SPIRITUELLE & Pensées consolantes pour les Ames affligées, où timides, où scrupuleuses, traduites du Latin de Loüis Blosius Abbé de Lessies, avec quelques sentimens d'une Ame Penitente tirez des Saint Peres. Par le P. Jean Brignon de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Pierre Augustin le Mercier ruë St. Jacques proche de Saint Yves 1706. *in* 12. *pp.* 274.

IL est peu d'Auteurs qui ayent écrit sur la vie interieure avec plus de fruit que le pieux & sçavant Abbé Blosius : c'est ce qui à fait toûjours rechercher ses ouvrages, & ce qui les à fait traduire en diverses sortes de langues. Bien qu'ils ayent été mis en François plusieurs fois, neanmoins comme il y a déja quel-

que tems, ils meritoient bien que le P. Brignon employât pour les y mettre de nouveau, le talent qu'il à d'écrire en nôtre langue avec autant de pureté & d'élegance que nos meilleurs Ecrivains. Il l'a fait, & c'eſt ce qui à produit le Volume dont nous parlons qui comprend divers Traitez.

Le premier eſt une Inſtruction, qui deſcend dans un détail utile & judicieux de tout ce que doit obſerver une ame qui veut ſerieuſement ſe détacher des creatures pour s'unir à Dieu. C'eſt une eſpece de Manuel de la vie ſpirituelle qu'on ne peut trop conſulter ni trop ſuivre.

Le ſecond Traité eſt un Recueil de penſées, que Bloſius à tirées de divers Auteurs, & parmi leſquelles il à auſſi inſeré pluſieurs des ſiennes. Il les à ramaſſées dans la vûë d'adoucir les peines où ſont aſſez ſouvent ſujettes des ames pieuſes, ſoit que Dieu le permette ainſi pour les éprouver, ſoit que le Demon cherche à les jetter dans l'inquietude, ſoit que leur naturel timide & ſcrupuleux faſſe leur croix. De quelque

maniere que cela arrive, on ne peut gueres rien dire de plus juste ni de plus touchant pour les consoler, que ce que l'on trouve ici ; & rien n'est plus propre à inspirer toute la confiance & le courage qu'on doit avoir dans le service de Dieu, sans rien ôter à ce qu'on y doit essentiellement conserver d'humilité, & de crainte salutaire. Quoique l'Auteur n'ait pensé à rien moins qu'à plaire dans ce qu'il dit, il y a neanmoins un grand nombre de ces pensées que les Auteurs les plus ingenieux se sçauroient gré d'avoir exposées comme on les voit ici ; pleines en même temps de solidité & d'onction : en voici deux ou trois qui serviront d'exemple.

„ Vous ne faites pas difficulté de „ vous remettre de ce qui concerne „ la santé de vôtre corps à un Me„ decin ; vous souffrez qu'un autre „ vous lie, vous brûle, parceque c'est „ son métier ; & pour le salut de vô„ tre ame vous ne vous en fiez pas à „ vôtre Maître, à vôtre Pere, à vô„ tre Sauveur ! Vous n'oseriez or„ donner à un Medecin de vous trai-

„ ter de telle-&-telle ſorte, & vous
„ voudriez preſcrire à Dieu la ma-
„ niere dont-il faut qu'il vous gou-
„ verne pour vous ſauver! *

En paraphraſant ces paroles de l'Apôtre, *Je veux le bien, mais je n'ai*
„ *pas le courage de le faire*, on dit ici:
„ La paix que les Anges annoncé-
„ rent quand le Fils de Dieu naquit
„ n'eſt pas ſeulement pour les par-
„ faits, mais pour tous ceux qui veu-
„ lent le bien. Le Pere celeſte en
„ vous donnant ſon Fils à voulu
„ qu'il fut tellement à vous que tout
„ le bien que vous n'avez pas, vous le
„ poſſediez en lui & par lui.

Les ſentimens de penitence tirez des Ecrits de Saint Bernard & de quelques autres Peres ne ſont pas
„ moins affectueux. L'ame dit ici à
„ Dieu en le preſſant par une ſainte
„ vivacité: tendez moi les bras, Sei-
„ gneur, exaucez mes vœux, ne vous
„ faites pas prier plus long-tems, de
„ peur que n'obtenant rien, & per-
„ dant toute confiance je n'oſe plus
„ m'addreſſer à vous: elle ajoûte
„ quelques pages après: Quel mal y

* *page* 166.

„a-t'il que vous m'exauciez ? que
„perdrez vous en me pardonnant ?
„qui pourra-vous le reprocher &c.
„Je ne vous demande pas peu de
„chose, mais il est de vôtre hon-
„neur de ne pas trop ménager vos
„bienfaits : un Dieu magnifique
„comme vous doit les répandre
„avec profussion.

Elle s'excuse ensuite à Dieu d'une maniere toute propre à réveiller son amour envers le souverain
„Bien : Si je ne suis pas autant char-
„mée que je le dois être de vôtre
„infinie Beauté, c'est que je ne l'ai
„jamais vûë telle qu'elle est, &
„qu'on ne m'en a pû faire qu'un le-
„ger craïon. Tout homme est sujet
„ici bas à faire beaucoup de fautes ;
„c'est un tronc informe ; & vous
„comme un Ouvrier habile vous le
„polissez, & lui donnez telle forme
„qu'il vous plaît : donnez m'en une
„qui soit agreable à vos yeux &c.

Il y à sans doute dans ces sentimens non-seulement beaucoup de pieté mais encore beaucoup de délicatesse. Bien que le nom de Blosius soit assez connu, il ne sera pas

hors de propos de dire ici un mot ſur ce qui le touche : ſon vrai nom eſt Loüis de Bloys, de la Maiſon de Bloys-Chatillon. S'étant fait Religieux au Monaſtere de Lieſſies en Hainaut, ſa vertu qui le fit choiſir pour Abbé lui fit refuſer l'Archevêché de Cambray, que l'Empereur Charles-Quint vouloit l'obliger d'accepter. Il fit beaucoup d'Ouvrages de pieté excellens ; mais il s'occupa particulierement de la reforme de ſon Monaſtere : la regularité qu'il y introduiſit, s'y conſerve encore par les ſoins de Mr. de Boüillon aujourd'hui Abbé de Lieſſies, à qui cette nouvelle Traduction eſt dédiée : deſorte, comme on dit dans l'Epitre Dédicatoire, qu'on ne voit point d'autre changement en cette Maiſon *que les embelliſſemens* que Mr. l'Abbé y a faits, *pour exercer davantage l'Hoſpitalité, & la magnificence qu'il y à ajoûtée au temple du Seigneur, pour en faire davantage reverer la Majeſté.*

ARTICLE V.

THOMÆ RAVASINI Parmensis Operum Poëticorum pars prior Sacra continens, dicata Serenissimo Francisco 1°. Farnesio &c. Ejusdem pars posterior continens Georgica & Miscellanea. Mutinæ typis Antonii Capponi. C'est à dire, *Poësies de Mr. Ravasini de Parme. Premiere partie dédiée au Serenissime Prince François Farnese premier du nom, septiéme Duc de Parme & de Plaisance. Seconde partie contenant ses Georgiques & autres pieces sur differens sujets. A Modene de l'imprimerie d'Antoine Capponi. vol.* in 4 pp. 376.

MOnsieur Ravasini malgré sa mauvaise santé vient de donner au public un Volume considerable de Poësies, qui montrent que les plus petites santez suffisent pour travailler utilement quand on aime à s'occuper : au lieu que les faineans avec tout l'esprit du monde ne vont à rien. On ne veut pas dire que les

faineans ayent toûjours autant d'esprit que leur en donnent les admirateurs outrez de quelques menues pieces, qu'on à le tems de polir quand on ne fait rien. Les Poësies dont on parle comprennent deux sortes de Sujets, qui divisent le Volume en deux parties. La premiere ne sera pas du goût de ceux qui n'aiment point les Poësies dévotes, encore moins la dévotion envers Marie. Le pieux Poëte débute par un Poëme en trois livres sur la Visite que Marie rendit à Elizabeth. Il a trouvé l'art de concilier ensemble la dignité & la gravité de sa matiere avec l'agrément de la fiction. Le fameux Sannazar avoit déja refuté par un Ouvrage semblable, ceux qui croyent que ces sortes de sujets ne comportent pas les ornemens de la Poësie. Les larmes de St. Pierre chez Sidronius en sont encore une preuve qui seule en vaut bien d'autres. Que les vers dont nous parlons soient par tout de la force de ceux de ces deux grands Poëtes, c'est ce que la modestie de Mr. Ravasini l'empêchera de dire, & ce qu'il ne de-

mande pas que nous disions nous mêmes. Ce que nous dirons sans craindre de passer pour flatteurs, c'est qu'il y a beaucoup d'esprit & bien de beaux endroits. Trop de facilité ne seroit-elle point, comme il arrive, la cause de quelques negligences qu'on trouve principalement dans les vers Hexametres qui sont à la tête de tout son Ouvrage ? en recompense les Eclogues & les Elegies sont bien plus dans le goût de ces sortes de vers. Nous en allons parler.

Les deux Livres qui apprennent l'art innocent d'aimer Marie plairont encore moins aux prétendus zelez : mais l'Auteur donne des regles qui ne sont point sujettes à l'illusion. Selon lui & selon tous ceux qui entendent la matiere, point de veritable amour de Marie, qui ne tende à l'imitation de ses vertus.

Fac prope sis Dominæ par similisque tuæ.

L'essentiel, dit-il encore, c'est la pureté.

Purior illa fuit, tu purior eſſe labora
Perſpicuâ, quæ de pumice manat aquâ.

On voit bien, que ce que dit Mr. Ravaſini coule de ſource. On n'a point une ſi grande varieté de penſées principalement ſur des ſujets de pieté, ſi l'eſprit n'eſt d'accord avec le cœur. Nôtre Poëte veut cependant qu'on aille encore puiſer ailleurs de quoi rendre ſa pieté feconde; mais il veut qu'on puiſe dans des ſources pures.

Aurea præcipuè tibi ſcripta legantur amantum,
Publica quos pietas, relligioque colit.

Il cite quelques Poëtes qu'on peut lire, entre autres Rapin connu pourtant par ſes Jardins bien plus que par ſes vers de dévotion.

Rapinus ſacros calamo tibi cantet amores.

Mais parmi les Rapins il compte auſſi les Friſons, marque évidente qu'il a fait plus d'attention aux ſen-

timens de pieté qu'à la verſification, qui tres aſſurément n'eſt pas ſi belle chez Friſon, & du moins n'a pas ce beau feu qui fait les Poëtes : ce qui n'empêche pas que Friſon n'ait eu ſes partiſans.

Les Eclogues & les Elegies de Mr. Ravaſini ſont plus finies, comme on l'a déja remarqué. La nature de ces vers qui demandent de la ſimplicité, ſur tout l'Eclogue, expoſe quelquefois à parler proſe. Il faut être extremement ſur ſes gardes, pour éviter de ramper quand on craint toûjours de trop s'élever.

Serpit humi tutus nimium, timidusque procellæ

Il a été plus difficile à Mr. Ravaſini qu'à d'autres d'avoir par tout un ſtyle élegant & noble : les Poëtes profanes qui ſont les ſources du beau langage n'ont pu lui être d'un ſi grand ſecours dans les matieres qu'il à traitées. Bien loin donc de lui faire procés ſur ce qui pourroit être moins exact, il y a lieu de le loüer d'avoir trouvé dans ſon propre fond tant de tours pleins d'amenité, qui

doivent faire paſſer le reſte. S'il tombe dans un vers il ſe releve dans le ſuivant. La Paraphraſe ſur les Litanies de la Ste. Vierge n'eſt pas le moins bon morceau des Eclogues, non plus que ſon Anemone, & le combat des deux Bergers à qui loüera mieux les noms de Jeſus & de Marie. Mais l'Elegie dans laquelle il ſemble vouloir chanter autre choſe que Marie, & à laquelle pourtant il revient toûjours comme ſans y penſer, l'emporte encore ſur ce que nous venons de loüer. On ne ſçait ſi l'Auteur conviendra que les Elegies ſoient en general ce qu'il y à de meilleur dans toute cette partie : mais c'eſt le jugement qu'on oſe ici en porter ; & l'on croit que le public connoiſſeur ſera de nôtre avis.

La ſeconde partie n'a que des ſujets profanes & preſque tous champêtres. Les prairies en deux livres, les figuiers en un, & enfin la vigne, la vendange, & le vin en quatre. Il eſt difficile de penſer à tous ces ſujets, ſans penſer au celebre Pere Vanier, dont la reputation à paſſé au delà des monts. Mr. Ravaſini lui

fait l'honneur d'invoquer ſa Muſe, comme autrefois Virgile invoquoit celle de Theocrite.

Huc modo ab occiduo Muſæ Vanierides orbe.

Nous croyons pouvoir dire ſans craindre d'être deſavoüez, que le Pere Vanier à ſon tour fera gloire d'invoquer la Muſe qui inſpire ſi bien Mr. Ravaſini. C'eſt-à-dire que la France & l'Italie ont chacune leur Poëte champêtre capable de faire goûter au milieu des villes ce que la vie ruſtique à de plus aimable & de plus délicieux. Mr. Ravaſini à encore égayé ſa matiere par le mélange de pluſieurs fables ingenieuſes: on ne ſe feroit pas attendu d'y en trouver même de galantes, toûjours pourtant ſans que le Poëte ſorte des termes de l'honnête homme. Du reſte les vers à tout prendre ſont plus exacts dans cette ſeconde partie que dans la premiere. Nous en parlerons moins, parcequ'il en à déja été parlé dans ces Memoires, lorſqu'une partie de cet Ouvrage parut. Mais nous n'oublierons pas de parler de

quelques Eclogues ſatyriques que l'Auteur a faites contre les vermines du Palais, qu'une avidité ſordide d'un gain illicite, porte à traîner les procés par des tours & détours de chicanes, dont il eſt plus difficile de ſe tirer que de ceux des Labyrinthes d'Egypte & de Crete. L'Auteur à mis à la tête de ces Satyres un avis qui paroiſſoit neceſſaire : il reſpecte comme ils le meritent les Dépoſitaires de l'autorité legitime, ces grands Magiſtrats dont la penetration égale à l'équité, triomphe tous les jours de la ſupercherie & de l'artifice, & rend par de ſages déciſions la paix & le repos aux familles.

ARTICLE VI.

EXPLICATION PHYSIQUE *& mecanique des effets de la Saignée par rapport à la tranſpiration, ou Traduction d'une Theſe ſoutenuë aux Ecoles de Medecine.* A Paris chez Laurent d'Houry ruë Saint Severin, *in* 12. *pp.* 68.

LA Theſe dont on nous donne la Traduction ne doit pas être

regardée comme une Theſe ordinaire : ſon Auteur, ſa matiere, ſa forme la diſtinguent : l'Auteur eſt Mr. Hecquet, la matiere eſt une des plus importantes & des plus utiles Queſtions de la Medecine : il s'agit de la Saignée que tant de gens décrient, & dont la plus grande & la plus ſaine partie des Medecins ſoutient la neceſſité. Cette grande Queſtiõ eſt traitée avec une érudition & une methode qui en écarte toute l'obſcurité & toute l'incertitude, & qui ne laiſſe rien à deſirer aux eſprits qui ne ſe ſont pas laiſſez préoccuper par des terreurs imaginaires, ou par les ſpecieuſes promeſſes des Charlatans. La Traductiõ tient plus de la paraphraſe que de la verſion : l'Auteur ſûr de ne pas prendre le change s'eſt étendu en François plus qu'en Latin. Il a eu raiſon de prendre ce parti : En Latin il parloit aux Maître de l'Art ; en François il parle à tout le monde : il auroit dû ne pas omettre dans la Traduction les citations dont les marges de la Theſe Latine ſont chargées : ce ſont des preuves ſans replique que Mr. Hecquet expoſe ſi-

dellement dans cet Ouvrage la doctrine d'Hippocrate, ſuivie & confirmée par les Médecins & les Philoſophes les plus celebres de nos jours, Malpighi, Debellini, Baglivi, Borelli, Pitcarne, Boile, Guillelmini, Pacchioni, Liſter, Moor, Louver, Cokburn, Blancard, Brown, Gladback, Etmuller, Reverhoſt, Sydenham. Nous allons repreſenter le plus clairement qu'il nous ſera poſſible le Syſtême que nôtre ingenieux Auteur a composé des ſentimens de ces grands hommes, & de ſes propres découvertes.

La ſanté n'eſt qu'une ſuite continuelle de filtrations, c'eſt-à-dire de ſeparations de liqueurs, & toutes les parties du corps ne paroiſſent faites que pour ſervir à cet uſage : ces parties ſont ſolides ou fluides ; mais celles-là par leur ſtructure, celles-cy par leurs proprietez, & ſur tout par leur mobilité, les unes & les autres par leurs proportions & leurs rapports, ne tendent qu'à la filtration. Pour concevoir les parties ſolides, il faut imaginer une infinité de filets ou de vaiſſeaux beaucoup

plus déliez que les cheveux : ces filets réünis, arrangez par la Sageſſe du Createur compoſent par leur tiſſu, en s'étendant des membranes, en ſe repliant des glandes, des viſceres, des muſcles. C'eſt originairement dans le cerveau que les membranes ſe forment, elles ſortent des meninges qui en ſont les enveloppes : ces filets pleins de reſſorts, parce qu'ils ont été obligez de s'étendre, communiquent leur force élaſtique à toutes les parties qu'ils compoſent.

Suivant cette mecanique tout eſt vaiſſeau dans nos corps : les enveloppes des vaiſſeaux ſe meuvent continuellement par un mouvement de dilatation & de contraction ſemblable à celui du cœur, & qui par une eſpece d'ondulation ſe répand du cerveau juſqu'aux extremitez des nerfs : les liqueurs qui rempliſſent les vaiſſeaux ſont ſpiritueuſes, coulantes, diviſibles en particules infiniment petites, aiſées à s'échaper, promptes à ſe laiſſer déplacer, entrainer : voilà de belles diſpoſitions pour la filtration.

Janvier 1707.

Ce n'eſt pas tout : ſongez que le mouvement qui du cerveau ſe communique au cœur, qui paſſe aux arteres, qui ſe perpetue juſqu'aux extremitez des vaiſſeaux, eſt d'une force ſurprenante, qu'il paitrit ; qu'il attenuë, qu'il briſe ſans ceſſe les liqueurs, qu'il les pouſſe rapidement vers la peau : là mille iſſuës ſe preſentent : qui pourroit dire le nombre prodigieux de pores, d'ouvertures imperceptibles, mais uniformes dans leur rondeur, par où les liqueurs affinées s'écoulent, s'évaporent, ſe diſſipent ? Ainſi ſe fait la tranſpiration qu'on doit regarder comme la plus conſiderable, la plus abondante, & la plus neceſſaire de toutes les évacuations. Pour en comprendre le ſecret il faut ſe figurer d'un côté la force qui reſulte de l'action des meninges & du cœur, ſous l'idée d'un piſton d'une force terrible, qui chaſſe le ſang juſques aux extremitez du corps, & l'oblige à circuler continuellement. D'un autre côté il faut penſer que cette liqueur beaucoup plus ductile que l'or, contrainte de paſſer par des

tuyaux plus ſerrez que les plus étroites filieres, ſe filtre, s'affine au delà de ce qu'on peut concevoir: les plis, les replis des vaiſſeaux qui l'arrêtent dans ſon cours comme autant de digues, la diviſent, la broyent, l'attenuent juſqu'à une ſubtilité qui échappe aux ſens. Au reſte les differens états de cette liqueur ne viennent que de la difference des vaiſſeaux qui la contiennent, elle eſt ſang dans les arteres, eſprit dans les nerfs, vapeur dans les vaiſſeaux capillaires, lymphe dans les lymphatiques qui la rapportent dans les veines pour la travailler & l'affiner davantage: ſon dernier état eſt celui où elle s'échappe par la tranſpiration.

Il n'y a donc dans le corps qu'une liqueur, cela ſurprend: il eſt encore plus ſurprenant, & il n'eſt pas moins vray, que tout le corps n'eſt qu'un ſeul vaiſſeau, qu'un ſeul canal, qui par un million de differens contours forme cette merveilleuſe machine, conſervant plus ou moins de largeur, & plus ou moins de reſſort dans une partie du corps que

dans l'autre, ſelon la differente ſtructure des pelotons qu'il forme par ſes replis. Pour ſe convaincre de cette unité de Canal dans le corps humain, il ne faut que reflechir ſur l'inutilité des ſoins qu'on s'eſt donnez pour démêler où commencent & finiſſent les vaiſſeaux particuliers du corps.

Achevons de faire admirer l'Art du Createur : une ſeule ſorte de mouvement ſuffit pour faire joüer tous les reſſorts du corps : c'eſt cette oſcillation ſecrette qui d'abord imprimée aux ſolides ſe communique aux liqueurs, & qui ſeule & par le ſeul broyement des liqueurs forme les ſucs nourriciers, ſépare les excremens, prépare la matiere de la tranſpiration, entretient la vie & la ſanté.

La force de ce mouvement eſt prodigieuſe : il eſt démontré que le cœur ſans le ſecours des arteres pourroit ſoutenir l'effort de trois mille livres : en pouſſant le ſang hors des arteres dans l'eſpace d'un jour, il fait la même choſe que s'il ſurmõtoit la réſiſtance de 756000000 livres : qu'elle eſt donc l'énormité

de la reſiſtance qu'il ſurmonte ? puis qu'il doit encore vaincre la reſiſtance des nerfs & des vaiſſeaux lymphatiques : car c'eſt principalement par ſes impulſions que la lymphe & le ſuc nerveux circulent. On connoît encore la force immenſe du ventricule : on ſçait qu'elle eſt equivalente à un poids de 12951 livres. Combien plus incroyable eſt la force des meninges, dont le mouvement du cœur & du ventricule prend ſon origine ? Meſurons cette force des meninges avec l'effet qu'elle produit : elle fait tranſpirer tous les jours pluſieurs livres de matiere reduite à une ſubtilité inſenſible. Il faut que la trituration de cette matiere ſoit au deſſus de tout calcul, puiſqu'on voit qu'un grain de cuivre diſſout dans trois cens quatre vint cinq mille deux cens grains d'eau, conſerve encore une bonne partie de ſa couleur. Qui ne croira aprés cela que la force qui produit la tranſpiration eſt inconcevable ? Elle l'eſt ſans doute d'autant plus qu'elle n'a pour contrepoids que vingt livres de ſang au plus, & ce-

pendant telle eſt l'habileté de l'Ouvrier de nos corps, qu'un ſi foible contrepoids retient dans de juſtes bornes cette force incomprehenſible. Ce n'eſt donc pas la quantité d'humeurs qui décide de la ſanté : c'eſt leur proportion & leur équilibre.

Le ſang outre cet équilibre qu'il entretient procure encore un autre avantage au corps : à force de trituration & de broyement, il ſe ſpiritualiſe pour ainſi dire ; il s'éleve comme une vapeur ſubtile, un air imperceptible ; il penetre la ſubſtance ſpongieuſe du cerveau, & s'y filtre de nouveau comme par une étamine. Le cerveau imbibé de cette vapeur après l'avoir dépurée, la tranſmet à travers ſa ſubſtance dans les nerfs, à peu prés comme l'on voit l'eau traverſer d'un bout à l'autre une liſiere moüillée. Ainſi cette ſalutaire roſée ſuinte inſenſiblement du cerveau dans les cordons des nerfs qui en ſortent, la contraction des membranes qui enveloppent & compriment les nerfs, l'oblige à prendre ſon cours vers les extremitez :

tez : arrivée qu'elle y eſt elle ſe répand dans tous les filets nerveux, & les penetrant comme feroient de petits coins, ou les gonflant comme l'humidité gonfle les cordes, elle donne aux parties la fermeté en quoi conſiſte leur reſſort & leur force.

Un doute ſe preſente naturellement à l'eſprit : on ne voit pas comment le peu de liqueurs ſenſibles que contient le corps, peut fournir la quantité de vapeurs neceſſaires pour en penetrer toutes les parties : pour diſſiper ce doute il ne faut que ſe ſouvenir qu'une once d'or en feüilles, ſuffit pour dorer un fil d'argent de 777600 pieds de long, c'eſt à dire qu'une once d'or affinée s'allonge de 155000 pas : le ſang plus ductile que l'or le plus fin peut s'étendre davantage : voilà une ſource abondanre d'eſprits animaux.

De ce qu'on vient de dire, il ſuit naturellement que la trituration empêchée, ne ſçauroit être que funeſte au corps : le ſang mal paîtri reſiſtera davantage au mouvement du cœur & des arteres ; il fournira moins de matiere à la tranſpiration ; il s'en

élevera des vapeurs plus grossieres & propres seulement à embarrasser le cerveau & les nerfs ; les liqueurs s'augmenteront, s'épaissiront ; le mouvement des solides se rallentira ; le jeu de toute la machine sera troublé ; les dépôts, les engagemens, les obstructions sont inévitables. Quel remede ? il faut ou redoubler la force des solides, ou diminuer le volume des liqueurs, & leur procurer un cours plus libre : la Saignée le fait infalliblement : voilà sa necessité démontrée pour toutes les maladies qui n'ont presque d'autre cause que la trituration empêchée. Et qu'on n'aille pas se figurer que le desordre de la trituration ne vient que des principes qui figent le sang, que d'un chyle grossier & qui ne se broye qu'avec peine, ou que d'un relâchement des parties solides qui rend leur mouvement mou & debile : ce qui hâte le cours des liqueurs, ce qui les agite avec trop d'action, ce qui resserre les fibres & rend leur mouvement plus pressant & plus vif, trouble également l'œconomie du corps. Le sang

emporté ſans meſure s'embarraſſe dans une courſe précipitée, s'arrête, s'épaiſſit : de même que la laine à force d'être battuë acquiert la ſolidité du drap; de même le ſang continuellement battu par les pulſations redoublées des arteres, qui comme autant de pilons frappent & ſerrent les fibres, le ſang, dis-je, continuellement battu perd peu à peu ſa liquidité, & ſe change dans une coüenne auſſi coriaſſe que le parchemin : quand même la coagulation du ſang n'iroit pas juſques-là ; faute d'être affiné il ſe rallentit & aigrit par un trop long ſéjour : il fronce, il irrite les fibres, & cauſe enfin aux viſceres un embarras mortel.

Dans ces occaſions un Medecin novice aura recours aux volatiles, il ſe flattera d'attenuer le ſang par leur ſecours : un habile Medecin ne donnera point dans ce piége ; il ſçait que plus la circulation eſt retardée dans l'extremité des vaiſſeaux, plus elle eſt precipitéedans le centre du corps ; il ſçait qu'en même tems que le ſang s'arrête dans les vaiſſeaux capillaires, il s'agite, il s'enflamme dans

les grands vaiſſeaux : les volatiles donnez à contretems enflammeront encore davantage le ſang contenu dans les grands vaiſſeaux, & n'agiront que foiblement ſur le ſang arrêté dans les vaiſſeaux capillaires, où même le trouble des grands vaiſſeaux peut les empêcher de parvenir. La ſaignée convient mieux ; elle décharge le corps d'un ſang devenu ſuperflu ; elle rend aux fibres leur jeu ; elle dégage les vaiſſeaux ; les liqueurs dont la quantité eſt diminuée s'étendent, ſe débarraſſent, ſe déplacent, ſe laiſſent aller au courant & reprennent le fil de la circulation ; le ſang en route commence à ſe dépurer, la tranſpiration devient aiſée & copieuſe : c'eſt par ces moyens que la ſaignée cauſe ſouvent une ſueur abondante, & qu'en peu d'heures elle tire d'affaire un malade deſeſperé.

On n'en ſera pas ſurpris ſi l'on penſe que toutes les liqueurs ſont dans nos corps une file continuë, enſorte que du centre à la circonference elles ſont effort & ſe pouſſent en avant : ſi donc l'on vient à interrom-

pre cette file en faiſant une ouverture, l'endroit de cette interruption faiſant comme un vuide, les liqueurs doivent ſe répandre dans le vuide ; & entrainer dans le même courant les autres liqueurs les plus éloignées ; ce qui change en un moment toute l'œconomie du corps, d'où il s'enſuit que les revulſions & les dérivations ſi celebres dans la Medecine ne ſont pas des chimeres, mais l'effet mecanique des proportions changées, ſoit dans les vîteſſes des mouvemens, ſoit dans les quantitez des liqueurs. Il eſt donc prouvé qu'on réüſſit toûjours à rétablir la tranſpiration en diminuant le volume des liqueurs, quand il s'en eſt trop amaſſé dans les vaiſſeaux. Il reſte à prouver qu'on ne réüſſiroit pas ſi l'on ſe propoſoit d'augmenter les forces & le reſſort des parties ſolides, afin qu'elles puſſent toutes ſeules évacuer ces humeurs ſuperfluës : il ne ſera pas difficile de le montrer en montrant le danger des remedes qu'on voudroit employer à ce deſſein : ſera-ce les volatils & les remedes agaçans ? que produiront-ils ?

ils reſſerreront les fibres déja trop bandées, il les mettront en convulſion, ils cauſeront des inflammations incurables.

Les Sudorifiques ne paroiſſent un remede plus naturel qu'à ceux qui n'en ont pas examiné de prés les effets: leur operation eſt biſarre: quelque heureuſe qu'elle ſoit, quelque ſoin qu'on ait pris de les corriger, ils allument le ſang, ils troublent les humeurs, ils affoibliſſent extraordinairement le malade, & laiſſent dans ſes entrailles une impreſſion de feu & une ſechereſſe toûjours perilleuſe: cette évacuation forcée remplace mal la tranſpiration qui ſe fait avec tant d'ordre & de douceur. Aura-t'on recours à la purgation? comme s'il dépendoit du Medecin de marquer aux liqueurs la route qu'elles ont à prendre: l'évacuation qui ſe fait par les ſelles ſoulage le malade, pourvû que la nature y ait part; car ſi elle ſe fait par l'effort de la maladie, où ſi elle eſt provoquée par un remede irritant, elle eſt plus à craindre qu'à ſouhaiter: c'en ſeroit aſſez pour n'avoir recours aux pur-

gatifs qu'avec une extreme circonſpection ; mais des raiſons plus fortes établiſſent la préference de la ſaignée ſur la purgation. Quand le purgatif évacue beaucoup , eſt-on bien ſûr que l'abondance d'humeurs évacuées n'eſt pas le produit du remede autant que de la maladie ? il eſt probable que le remede après avoir mis le ſang en fonte, & corrompu les humeurs en les précipitant, vuide le corps des mauvais ſucs qu'il à faits & qu'il n'a pas trouvez : n'arrive-t'il pas, dit-on, que les ſucs aigris par le défaut de tranſpiration rempliſſent les premieres voies d'un tas de coles, de glaires, de mucilages ? il faut ſe hâter de chaſſer cet amas d'ordures, adjoûtent certains Medecins, de peur qu'il ne paſſe dans le ſang & ne l'infecte. Ce raiſonnement n'eſt pas tiré des principes de la Mecanique, tranchons le mot, il eſt pitoyable. Eſt - il poſſible que des ſucs épais & groſſiers paſſent dans le ſang au travers des inteſtins que l'air ni l'eſprit de vin ne penetrent point ? Une derniere raiſon mais déciſive contre la purgation, c'eſt qu'el-

le évacue infiniment moins que la tranſpiration ; elles ſont en proportion d'un à dix: la ſaignée au contraire vuide en un moment autant que la tranſpiration en ſix heures.

Il faut maintenant répondre aux objections : ce ne ſont pas des raiſons qu'on apporte, ce ſont des exclamations que l'on pouſſe. On appelle la Saignée un remede cruel qui tarit la ſource de la vie, qui ſuſpend les criſes, qui ôte au malade le reſte de ſes forces, qui l'emporte plûtôt que la maladie : c'eſt par de ſemblables clameurs qu'on amuſe le peuple, & les grands qui en matiere de Medecine ſont plus peuple que le peuple même.

Nous avons prouvé que la ſaignée rétablit le jeu des reſſorts du corps : elle rend donc les forces, elle ne les ôte pas. Ce n'eſt pas la qualité du ſang, c'eſt la liberté de la circulation qui donne au corps la ſanté & la vigueur : il faut à un malade qui n'agit pas, fort peu de ſang pour vivre, & dans une groſſe maladie on en peut tirer une grande quantité ſans expoſer le malade : ne voit-on pas des perſonne guerir aiſément aprés

avoir perdu par leurs playes quinze livres de ſang.

Si cependant on eſt avare de ſon ſang, & qu'on ne puiſſe ſe reſoudre à s'en paſſer, on doit penſer qu'en le repandant on ne le perd pas ſans reſſource : rien ne pullule tant que le ſang, & l'état où ſe trouvent certaines perſonnes après de grandes pertes de ſang, ne vient pas de ce qu'elles en ont trop perdu, mais de la corruption de celui qui reſte.

De ces principes le Sçavant Auteur, outre ſa concluſion generale en faveur de la Saignée, remede auſſi univerſel qu'il eſt ſimple, tire quelques autres concluſions de pratique: il fait voir tout le peril de la ſaignée du pied dans les fluxions de poitrine, l'avantage de la ſaignée de l'artere pour arrêter promptement l'impetuoſité du ſang violemment émû : il prouve encore la neceſſité d'avoir recours à la ſaignée dans certains abbatemens ſubits où le malade tombe dès les premiers jours qu'il eſt attaqué : les forces ſont moins éteintes qu'opprimées, la ſaignée les dégagera. Au reſte M. Hecquet ne nie pas

que dans cet accident la purgation ne doive être quelquefois préferée à la ſaignée, quand des humeurs qui cherchent une iſſuë n'ont point encore pris l'eſſor, & ſont comme en pante pour ſe laiſſer emporter au purgatif, quand les parties nerveuſes libres encore & ſouples ne ſe ſont point écartées de leurs directions naturelles; c'eſt là l'occaſion rare & precieuſe de placer une purgation prématurée; occaſion qui ne ſe montre qu'en paſſant, qu'un ſage Medecin par conſequent ne doit jamais manquer, & qu'il doit toûjours craindre de prévenir.

ARTICLE VII.

LA SPHERE DU MONDE ſelon l'Hypotheſe de Copernic preſentée au Roi, décrite, démontrée, & comparée avec les Spheres & les Syſtemes de Ptolomée & de Ticho-Brahé par Mr. l'Abbé de Vallemont. A Paris chez Proſper Marchand Libraire ruë St. Jacques, au Phenix 1706. *in* 8°. 377. *pages.*

ON donne ici ſeulement l'extrait de la partie du Livre, qui traite

Ianuier 1707.

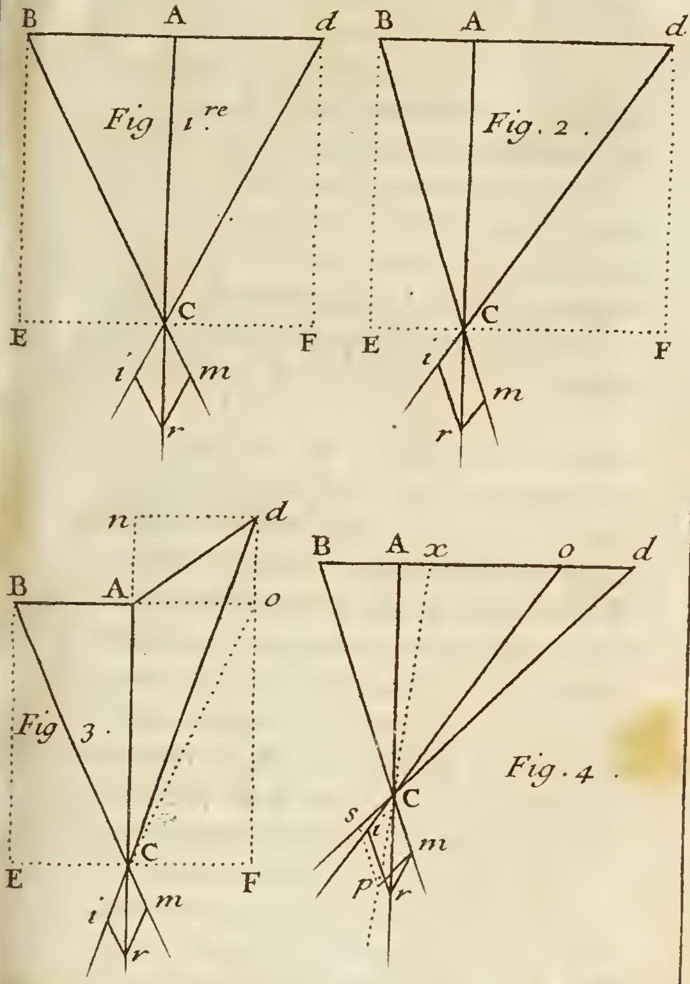

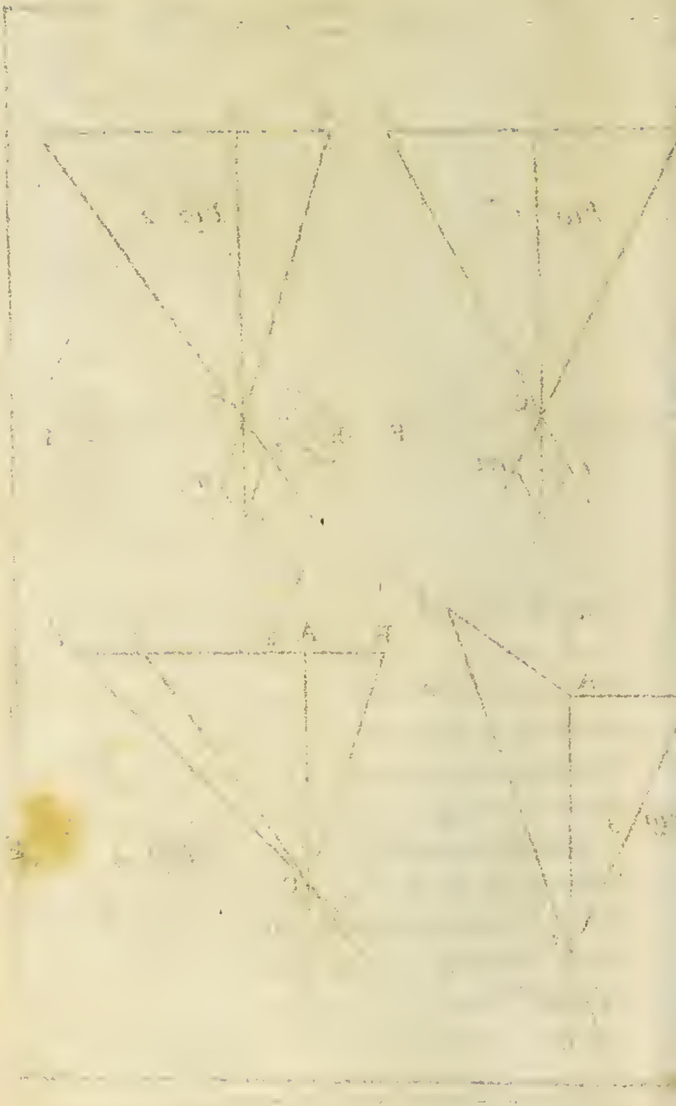

de la deſcription de la Sphere mouvante ſelon l'Hypotheſe de Copernic, preſentée au Roi par les Sieurs Pigeon & Delure.

Cette Sphere contient le Soleil, la Terre, & toutes les Planetes. La Terre y a ſes trois mouvemens, chaque Planete y a ſon mouvement particulier : la Lune outre ſon mouvement propre autour du Zodiaque à encore celui par lequel elle s'écarte de part & d'autre de l'Ecliptique.

Au milieu de la machine eſt placée une boule dorée qui repreſente le Soleil immobile.

Cette boule eſt entourée de quatre grands cercles de deux pieds & demi de diametre, dont deux repreſentent le Zodiaque & l'Equinoxial, & les autres, deux grands cercles qui paſſent par les poles du Zodiaque. La largeur du Zodiaque eſt partagée en deux également par l'Ecliptique diviſée en 360 degrez.

La longueur eſt partagée en douze ſignes, & ces ſignes y ſont repreſentez en deux manieres; 1°. en relief & tres bien cizelez; 2°, avec les carac-

teres & les noms ordinaires.

Ce cercle est percé à jour & gravé en dedans, afin de reconnoître avec plus de facilité, sous quel signe & en quel degré du signe se trouve la Terre, ou une Planete.

Les poles du Zodiaque se trouvent aux extremitez d'une verge qui traverse de bas en haut toute la Sphere : les poles de l'Equinoxial sont marquez par deux petits boutons d'acier bleu, sur l'un des deux grands cercles qui passent par les poles du Zodiaque, & dont l'un marque les points Equinoxiaux & l'autre les point Solstitiaux.

Ces quatre grands cercles renferment six autres cercles plus petits & de diametres differens.

Le premier où le plus proche du Soleil represente l'orbe de Mercure, le second celui de Venus, le troisiéme celui de la Terre & de la Lune, le quatriéme celui de Mars, le cinquiéme celui de Jupiter, le sixiéme celui de Saturne. Tous ces cercles ont chacun une boule qui represente une Planete, celle qui represente la Terre à ses deux poles,

ſon équateur, ſes deux tropiques, ſes deux cercles polaires, & ſon axe.

Cet axe eſt incliné de 23 degrez & demi ſur le plan du cercle qui porte la Terre.

On a mis deux petits cercles dans leſquels cette petite Terre fait ſon tour ſur elle même en 24. heures.

On y a encore gravé le premier Meridien, que l'on a fait paſſer à l'Occident de l'Iſle de fer la plus occidentale des Canaries.

Au tour de la Terre on voit un petit globe moitié noir & moitié de couleur d'argent, qui repreſente la Lune qui tourne autour de la Terre.

Le nom & le caractere de chaque Planete avec le tems qu'elle met à parcourir le Zodiaque, ſont marquez ſur les cercles des Planetes.

On a eu ſoin de noircir avec un vernis de la Chine la moitié des petits globes qui repreſentent les Planetes, afin de montrer que ces Planetes ne deviennent lumineuſes, que par les rayons que le Soleil envoye ſur la moitié de leur ſurface.

S'il n'a pas été au pouvoir des Ingenieurs de mettre dans une Sphere

les Planetes suivant la grosseur & la distance qu'elles devroient avoir ; au moins les Sieurs Pigeon & Delure en les plaçant comme on les place ordinairement, ont fait ce que personne n'a executé avant eux ; puis qu'ils font tourner la Terre & les Planetes au tour du Soleil dans les mêmes espaces de tems qu'elles tournent effectivement, selon le Systeme de Copernic, autour de cet Astre sous les 12 signes du Zodiaque. Ce mouvement est si exact dans la Sphere mouvante, qu'on y peut voir tous les jours & à chaque heure du jour le Systeme actuel de l'Univers, c'est à-dire la situation de la Terre par rapport à tous les Astres, les endroits du Zodiaque où sont les Planetes, & les divers aspects qu'elles ont entre elles.

Tous les cercles de cette Sphere qui est de cuivre sont dorez d'or moulu : elle à pour couronnement une pendule dont le ressort en agissant sur un grand nombre de roües & de pignons, imprime seul le mouvement à tous les cercles qui representent les orbes des Planetes.

Janvier 1707.

La pendule a deux cadrans l'un marque les heures & les minutes, l'autre montre l'année du ſiecle courant, & l'aiguille ne fait qu'un tour en cent ans. Il y a une ſeconde aiguille qui marque le degré du ſigne où eſt la Terre dans le Zodiaque, & pareillement le degré du ſigne où le Soleil eſt vû de la Terre. Cette même aiguille porte un cercle où l'on voit l'âge & les phaſes de la Lune qu'indique une troiſiéme aiguille, qui fait ſon tour en 27 jours & quelques heures. Sa Majeſté à reçû tres favorablement les Sieurs Pigeon & Delure, & leur Sphere à été approuvée generalement de tous ceux qui l'ont vûë. Au reſte ce n'eſt pas ſeulement dans ces ſortes de machines qu'excellent les Sieurs Pigeon & Delure, ils travaillent encore avec une grande exactitude dans tous les inſtrumens de Mathematiques qu'ils font.

ARTICLE VIII.

DISSERTATION SUR LE DROIT d'Aubaine par Mr. Emmanuel de Ga-

Janvier 1707.

ma Avocat en Parlement in 12. pages 119. A Paris chez Charles Moëtte . . . & Claude Saugrain 1706.

CE n'eſt ici proprement qu'un *Factum* en faveur des Heritiers de Dom Martin de Eſnos, mais il contient une Queſtion importante, & un fait ſingulier qui meritent d'avoir place dans nos Memoires. Voici de quoi il s'agit ſelon M. de Gama.

Dom Martin de Eſnos étant dans la Ville de Lima la capitale du Perou voulut retourner en Eſpagne. Il s'embarqua ſur un Vaiſſeau François avec ſes effets, qui conſiſtoient en lingots d'or & d'argent, & arriva en Bretagne le 20e. de Mai 1705. Il ſe préparoit à retourner dans ſa patrie, lorſqu'on lui fit ſignifier qu'il y avoit un ordre du Roi de France de porter à la monnoye de Paris tous les lingots venus ſur le vaiſſeau. Il fut donc obligé de venir à Paris pour ſe faire payer à l'hôtel de la monnoye : il fut quatre mois à recouvrer ſon payement, après quoi étant ſur ſon départ (car il n'avoit

jamais eu l'intention de s'établir en France) il tomba malade d'une maladie dont il mourut à Paris au mois d'Octobre 1705. On mit aussi-tôt le ſeellé ſur tout ce qui pouvoit lui appartenir. On à regardé cette ſucceſſion comme une Aubaine : le ſieur de Maſgontier la demanda au Roy, & ſa Majeſté la lui accorda. Les Heritiers de Eſnos demandent la levée du ſeellé, & prétendent que la ſucceſſion leur appartient : l'affaire eſt portée devant Meſſieurs de la Chambre du Domaine. La Queſtion eſt de ſçavoir ſi le Droit d'Aubaine a lieu en ce cas particulier. M. de Gama prétend que non, & afin de traiter la choſe avec plus de methode, il examine d'abord en quoi conſiſte ce Droit, & en ſuite il conclut qu'il ne s'étend pas à la ſucceſſion du ſieur de Eſnos.

On appelle Aubains les Etrangers qui demeurent dans le Royaume *Albini, quaſi alibi nati.* Ces Etrangers qui meurent en France (s'ils ne ſont point naturaliſez) ne peuvent par teſtament où derniere volonté diſpoſer des biens qu'ils poſſedent dans

le Royaume: s'ils ont des enfans nez dans le Royaume ils ſuccedent aux biens de leur pere ; s'ils n'en ont point où qu'il ſoient nez ailleurs, c'eſt le Roy qui ſuccede à l'excluſion de tous leurs parens mêmes regnicoles. C'eſt un Droit Royal qui appartient au Roi privativement à tout autre.

Il eſt difficile de remonter juſqu'à la premiere origine de ce Droit. On ne ſçait s'il à été introduit par une Loi écrite,où ſeulement par une longue & ancienne Coutume. Me. Jean Baquet dans ſon Traité du Droit d'Aubaine dit, qu'apres bien des recherches il n'a rien pu découvrir qu'un Memoire de la Chambre des Comptes en forme d'inſtruction de l'ancienne uſance du Droit d'Aubaine. Ce Memoire eſt daté de l'an 1540. on y voit que le Droit d'Aubaine à été introduit premierement pour ſçavoir le nombre d'Etrangers qui viennent demeurer dans le Royaume : c'eſt pour cela qu'ils étoient obligez de donner leur nom par écrit, & de payer un certain droit chaque année. Seconde-

ment par ce que les Princes voiſins ont uſé du même droit à l'égard des Etrangers. M. de Gama ne diſpute point ici au Roy le droit d'Aubaine ; mais il prétend qu'il ne s'étend que ſur ceux qui ſont établis dans le Royaume , & non pas ſur ceux qui ne ſont que paſſer par le Royaume faiſant voyage.

Les plus celebres Juriſconſultes ſont partagez ſur ce point. Me. Jean Baquet étend ce Droit après Chaſſagne ſur les Etrangers voyageurs. Et il rapporte pluſieurs Arrêts qui ſemblent établir ſon opinion , & en particulier celui qui fut donné en 1551. à l'occaſion d'un Italien nommé le Vicomte Hercules. Me. René Chopin eſt dans le ſentiment contraire , & ce ſentiment ſelon M. de Gama doit prévaloir : il tâche de confirmer l'opinion de Chopin par les raiſons ſuivantes. 1. C'eſt une diſpoſition odieuſe qui doit être limitée , & ne peut pas admettre d'extention. 2. Les Eſpagnols n'uſent pas de ce droit à l'égard des François ; donc les François n'en doivent point uſer à leur égard. 3. Cela paroit con-

traire au droit d'Hoſpitalité que les François ont toûjours gardé ſi religieuſement. 4. Il eſt de l'interêt du Royaume d'en faciliter l'entrée aux Etrangers. 5. Le Roy n'a jamais fait aucune Déclaration ſur ce cas particulier, & d'ailleurs dans toutes les occaſions il à paru favorable aux Etrangers &c. Voilà des raiſons que M. de Gama appelle *claires & ſolides :* peut-être ne paroitront-elles pas convaincantes à tout le monde. En voici deux qui ont plus de force.

La premiere que Martin Eſnos pendant ſon ſejour en France y trafiquoit. Il eſt étonnant que M. de Gama qui s'étend fort ſur le Droit Romain, ſur les diverſes ſignifications du mot *Peregrinus*, & ſur pluſieurs autres choſes peu déciſives, ne faſſe qu'inſinuer & paſſer legerement ſur cette raiſon qui paroît concluante. Car s'il peut prouver que ledit Eſnos trafiquoit en France, il réünit en ſa faveur Baquet & Chopin, ſans parler de M. Lange & des autres Juriſconſultes qui diſent expreſſément, *que le droit d'Aubaine n'a point de lieu aux biens, meubles, marchan-*

diſés, cedules, & obligations appartenantes aux Marchands étrangers traſiquans en France, ſoit que leſdits Marchands décedent dedans où dehors le Royaume, pourvû toutefois qu'ils n'ayent point de domicile en ce Royaume. C'eſt ainſi que s'explique Mr. Lange dans ſa *Nouvelle pratique civile &c.*

La ſeconde raiſon c'eſt que Martin Eſnos étoit dans le Royaume malgré lui, & par un ordre expres du Roy. Il ſemble donc que cet ordre le doive mettre à couvert des dommages que lui pouvoit apporter ſon ſejour à Paris.

De tout cela M. de Gama conclut qu'il y a apparence que le Brevet donné par le Roy eſt ſubreptice, qu'on à ſeulement dit à ſa Majeſté qu'un Etranger étoit mort à Paris, ſans expliquer que c'étoit un Eſpagnol retenu en cette ville par ſes ordres; & par conſequent que le Brevet eſt nul; que les Fermiers du Domaine n'ont pas plus de droit ſur ces biens. M. de Gama traite un peu durement ces Fermiers; mais il faut paſſer quelque choſe à un homme

qui croit qu'on lui fait une injuſtice criante. Quoi qu'il en ſoit voilà le Procés inſtruit : cet à Meſſieurs de la Chambre du Domaine à prononcer. Leur Sentence pourra bien faire une Juriſprudence d'Arrêts qui ſervira de regle dans la ſuite ſur de ſemblables affaires.

ARTICLE XI.

LA VIE DE B. SPINOSA, TIRE'E des Ecrits de ce fameux Philoſophe, & du témoignage de pluſieurs perſonnes dignes de foy qui l'ont connu particulierement. Par Jean Colerus Miniſtre de l'Egliſe Lutherienne. A la Haye chez Thomas Johnſon Marchand Libraire dans le Pooten 1706. *in* 12. *pages...*

SPinoſa naquit à Amſterdam en 1632. ſes parens Juifs Portugais étoient marchands & à leur aiſe, dit-on, & non pauvres ou de baſſe extraction, comme l'inſinuë Mr. Bayle dans ſon Dictionnaire. Dès ſa jeuneſſe il montroit beaucoup de vivacité d'eſprit. Il aprit l'Aleman d'un

Medecin nommé Van den Ende qui l'enſeignoit dans Amſterdam, & qui repandoit parmi ſes Diſciples les premieres ſemences de l'Athéiſme. Une fille qu'avoit celui-cy ſpirituelle & ſçavante, faiſoit quelquefois les leçons à la place de ſon pere: elle toucha par ſon eſprit & ſon enjoüement deux Diſciples de cette Ecole, ſçavoir Spinoſa & un autre, qui par le preſent d'un collier de perles de deux ou trois cens piſtoles, fut préferé à ſon rival. Vanden Ende vint en France exercer la Medecine; il ne la fit pas longtems, car il fut pendu, ayant tâché de broüiller en Normandie en faveur des Hollandois pendant la guerre que le Roi leur faiſoit.

Spinoſa dégouté des études de la Théologie dans ſa religion, & trouvant les Rabbins pleins de chimeres, il quita leur Secte gardant neanmoins d'abord des ménagemens à l'exterieur. Il s'attacha à la Phyſique de Deſcartes, & le prit pour ſon maître. Un tel Diſciple fait un étrange honneur à Mr. Deſcartes. Les Juifs fâchez de ſa déſertion tâ-

cherent de le gagner par une penſion qu'ils lui offrirent, & qu'ils refuſa. Ils ſe vengérent & voulurent le faire aſſaſſiner. Il reçût deux coups de poignard qui ne paſſérent pas ſes habits, mais qui le firent déclarer hautement contre les Juifs. Ils l'excommuniérent, & on rapporte à ce ſujet diverſes eſpéces & ceremonies d'excommunications uſitées parmi les Juifs, qui ont quelque rapport avec celles de l'Egliſe, comme le banniſſement de la Synagogue, l'extinction des cierges &c. En voici une particuliere: s'il naiſſoit un fils dans le mois d'interdiction ou d'excommunication mineure, il n'étoit pas permis d'en porter le dueil, de le pleurer &c. Cette matiere occupe 34 pages de ce petit livre, & la formule d'excommunication y eſt rapportée tout au long. Curioſité mediocre pour les Lecteurs non Juifs.

Les Docteurs Juifs irritez contre Spinoſa qui découvroit leurs fourberies déclamoient contre lui : il répondit en Eſpagnol à leurs invectives. Mais pour ſuivre ce qu'il ju-

 geoit

geoit de bon dans leur Loi, il apprit un métier ou Art mécanique, ſelon qu'il eſt preſcrit aux Docteurs Juifs, afin que l'application aux exercices honnêtes du corps & de l'eſprit occupe tout l'homme, & ne lui laiſſe pas le loiſir de faire le mal ; outre que le métier qu'on ſçait eſt toûjours une reſſource aſſurée pour ſubſiſter. C'eſt ſur cela que les Adverſaires de l'Egliſe lui reprochent l'oiſiveté de certains Eccleſiaſtiques, qui croiroient déroger à la dignité ou à la ſainteté de leur Etat, de s'occuper comme faiſoit Saint Paul à des œuvres manüelles pour gagner leur vie. Les premiers ſiecles de l'Egliſe autoriſoient même, quelque trafic mediocre parmi les gens d'Egliſe, pour n'être en rien à charge au peuple, & pour être toûjours occupez. Le métier de Spinoſa fut d'apprendre à faire des verres pour des lunettes d'approche. Il apprit encore de lui-même à deſſigner, & réüſſit tres-bien à faire des portraits à la plume ou au craion.

En 1664. il quita Amſterdam & vint à la Haye loger dans la mê-

me maiſon & dans la même chambre, ou l'Auteur qui écrit cette vie étudie actuellement, à ce qu'il nous dit. Pour peu que le lieu fut contagieux, ce ſeroit pour être bien imbu d'eſprits Spinoſiſtes : peut-être eſt-ce pour s'en défendre que l'Auteur a mis la main à la plume. Spinoſa y paſſoit les deux & trois jours ſans voir qui que ce ſoit ; tant il étoit abſorbé dans ſes meditations. Il étoit d'une extréme ſobrieté : un potage au lait de trois ſous & un pot de biere d'un ſou & demi, lui ſuffiſoient pour une journée ; refuſant d'ailleurs ceux qui l'invitoient à manger, & aimant mieux dépenſer le peu qu'il amaſſoit. Il diſoit que *comme ſes parens ne lui avoit rien laiſſé*, ſes proches ne devoient pas s'attendre à ſa ſucceſſion. Mr. Colerus en cet endroit, ſemble ne ſe pas ſouvenir aſſez de la ſeconde page de ſon Livre, où il veut refuter ceux qui ont écrit que Spinoſa étoit pauvre. Celui-ci étoit, dit-on, ſi content de ſa diſette, qu'un Conſeiller d'Etat qui lui vit une robe de chambre fort mauvaiſe, voulant lui en donner une

autre, le Philoſophe le remercia diſant, qu'*il étoit contre le bon ſens de mettre une enveloppe pretieuſe à ce qui ne valoit gueres.*

On fait ici le portrait de ſa perſonne comme d'un homme de moyenne taille : il avoit les traits du viſage bien proportionnez, la peau un peu noire, les cheveux friſez & noirs, les ſourcils longs & de même couleur, ne paroiſſant jamais ni fort triſte ni fort gay, ni emporté par aucune paſſion. Nôtre Auteur, pour montrer comme ſon Heros étoit affable & d'un commerce aiſé, dit qu'il *parloit ſouvent à ſon hôteſſe particulierement dans le tems de ſes couches* : ce qui eſt plus remarquable, c'eſt qu'il avertiſſoit les miſerables de ſouffrir avec patience, les enfans d'aſſiſter ſouvent au ſervice divin, & ſon hôte d'aller à la prédication. S'il avoit ce zéle ce n'étoit pas aſſurément par une conſequence de ſon Syſtême.

Ses divertiſſemens pour interrompre ſes études étoient innocens : c'étoit ou une pipe de tabac qu'il fumoit, ou des araignées qu'il faiſoit

battre enſemble , ou des mouches qu'il jettoit dans la toile d'araignée. *Il y prenoit, dit-on, tant de plaiſir qu'il en éclatoit quelque fois de rire ?* Ce caractere tient-il plus du Philoſophe que de l'Hypocondre ? c'eſt ce qu'on ne décide pas ici : cependant il refuſa de nouveau l'argent qu'un ami lui offrit , & cela pour n'avoir point l'embarras d'y veiller. Quand il fut queſtion de faire le partage des biens de ſon pere avec ſes ſœurs qui l'en vouloient exclurre , & qu'il y contraignit par voye de juſtice , il leur abandonna tout, ne ſe reſervant qu'un ſeul lit *qui étoit à la verité fort bon* , ajoute Mr. Colerus, auſſi-bien *que le tour du lit qui en dépendoit.* Les petites circonſtances dans une Hiſtoire particuliere en font , dit-on , l'agrément : c'eſt la raiſon vrayſemblablement pourquoi nôtre Auteur n'a pas oublié celles-cy.

La connoiſſance que Spinoſa fit avec Mr. Stoup , & l'envie qu'eut de le voir à Utrech en 1673. Mr. le Prince de Condé, ſont aſſez marquées dans le Dictionnaire de Mr. Bayle pour n'en parler pas icy da-

vantage. Ce qu'on ajoute & qui ne nous paroît pas autrement certain, c'est qu'on avoit assuré Spinosa qu'on lui obtiendroit une pension du Roy, pourvû qu'il voulut dédier un de ses Ouvrages à S. M. offre, dit-on, que refusa encore Spinosa. Il vint à Utrech pour voir le Prince de Condé sans neanmoins le voir, le terme du passeport ayant expiré avant que le Prince fut retourné d'une Expedition qu'il lui avoit fallu faire. Sur ce voyage Spinosa devint suspect aux siens à la Haye, & son hôte voulut le mettre hors de chez lui, ce qui n'eut pourtant point de suites.

L'Electeur Palatin Charles Louïs lui fit écrire pour l'attirer à Heidelberg, lui offrant une chaire de Professeur *cum amplissima Philosophandi libertate*: *l'amplitude* étoit pourtant restreinte à ne point toucher à la Religion du pays: cette restriction ne l'accommoda pas, & il ne voulut point de l'emploi.

Touchant ses Ecrits, nôtre Auteur dit, que quelque recherche qu'il ait faite, il n'a pû verifier que

Spinoſa ait écrit en Eſpagnol une Apologie de ſa Doctrine, ainſi que l'avance Mr. Bayle : mais ce que Mr. Bayle appelle icy Apologie, ne ſeroit-il point l'Ecrit Eſpagnol dont nôtre Auteur parle lui-même à la page 56. & que publia en Eſpagnol Spinoſa contre les Rabbins? ce ſeroit pour accorder tout.

Il publia en 1664. *les Principes de Deſcartes démontrez géometriquement*; puis bien-tôt après *Cogitata Metaphyſica*. En 1665. parut un petit in 12. ſur le droit des Eccleſiaſtiques, où l'on veut prouver qu'ils ne doivent point enſeigner d'autre Religion que celle qui plaît aux Magiſtrats, tout cela ſur les principes d'Hobbes dans ſon Leviathan. On a crû & Mr. Bayle l'inſinuë, que le ſtyle & les principes de cet Ouvrage étoient les mêmes que ceux du *Tractatus Politicus* de Spinoſa. On n'en convient pas icy. Le *Tractatus Politicus* parut en 1670. & Spinoſa s'en déclare l'Auteur dans ſa 19e. Lettre, marquant même qu'il avoit envie de le faire rimprimer ſur les avis des Sçavans. Il ſemble qu'ils ont penſé aſ-

ſez unanimément, que c'étoit un tiſſu de choſes monſtrueuſes en fait de Religion entortillées ſous des termes ſpecieux & ſur des *petitions de principe*, comme on parle dans l'Ecole, leſquels y tiennent lieu de preuves; l'Auteur pour éviter quelques difficultez, s'en attirant une infinité de plus grandes qu'il devore ſans façon.

Ses œuvres Poſthumes furent imprimées aprés ſa mort en 1677. Sçavoir. 1°. *Ethica more geometrico demonſtrata.* 2°. un Traité de Politique. 3°. *De emendatione intellectus.* 4°. *Epiſtolæ & Reſponſiones.* 5°. un Abregé de Grammaire Hebraique.

Pour revenir avec nôtre Auteur aux idées de Spinoſa ſur la nature de Dieu, dont cet étrange Philoſophe parle ſous les noms magnifiques d'*Eternel*, d'*Infini*, de *Cauſe de toutes choſes*; on remarque qu'il donne à Dieu deux proprietez eſſentielles, *la penſée & l'étenduë*. Par la premiere, dit-on, Dieu eſt contenu dans l'Univers; par la 2e il eſt l'Univers lui-même; enſorte qu'il n'eſt autre choſe que la nature infinie à la veri-

té,mais pourtant corporelle & materielle. Pour n'être donc point ſurpris par ces termes ſpecieux , voici le point de la queſtion contre ce plan impie : ſçavoir, ſi le Dieu véritable eſt une ſubſtance éternelle differente & diſtincte de la nature & de l'Univers ; & ſi par un acte de volonté libre il a tiré du néant le Monde & toutes les creatures. C'eſt ce que nie Spinoſa, puiſqu'il dit nettement, que le corps eſt une modalité qui exprime l'Eſſence de Dieu d'une maniere certaine , en tant qu'il eſt conſideré comme une choſe étenduë : de maniere ſelon lui que l'ame n'eſt auſſi qu'une autre mode : mais comme les modalitez, ſelon les premiers principes de la Philoſophie, ſont identifiées au ſujet,il faut qu'elles le ſoient entre elles : d'où il s'enſuit neceſſairement que ſelon Spinoſa, la penſée & le corps ne ſont qu'une même ſubſtance individuellement. Que dire à un homme, qui ſera obligé d'admettre un morceau de penſée auſſi-bien qu'on admét un morceau de bois ou de pierre? n'eſt ce pas à de pareils Philoſophes

que convient essentiellement le mot du Poëte :

Raisonner est l'emploi de toute ma maison,
Et le raisonnement en bannit la raison?

Parmi ceux qui ont refuté Spinosa, & dont nôtre Auteur fait l'énumeration, il loüe en particulier le Docteur Musæus Professeur en Theologie à Iëne, qui ne laisse pas passer, dit-on, la moindre chose à Spinosa, sans la refuter par de bonnes & solides raisons : c'est bien faire de l'honneur à un tissu d'extravagances difficile à démêler, que de se donner la peine de le suivre pour le refuter serieusement ; & ceux qu'on supposeroit avoir besoin de ces sortes de refutations pour leur instruction, ne sont gueres eux-mêmes en état de se laisser instruire.

On rejette sur la fin de ce Livre ce que quelques-uns ont dit, que Spinosa étoit mort de peur. Il étoit mal sain & attaqué de Phtisie depuis 20. ans. Ceux de son logis étant allez à l'Eglise l'aprés-dînée du Dimanche gras 23. Fevrier 1674. le

laiſſérent en aſſez bon état ; il avoit mangé à midi de bon appetit d'un coq boüilli ſelon l'ordonnance du medecin ; ils le trouvérent expiré à leur retour ſur les trois heures en preſence du medecin même. M. Colerus ajoûte qu'il n'a pu verifier aucune des autres circonſtances de cette mort qu'on à debitées ailleurs ; comme la défenſe que fit Spinoſa à ſon hôte de ne laiſſer entrer aucun Miniſtre , où comme le repentir qu'il témoigna en diſant, *ô Dieu ayez pitié de moi.* Il n'étoit pas dans une ſituation à ſe précautionner contre la mort dont il ne ſe croyoit pas ſi prés. Nôtre Auteur paroit plus croiable qu'un autre ſur ces points , dont il a été inſtruit par l'hôte même & l'hôteſſe de Spinoſa , qui ſont encore pleins de vie. Son corps fut porté en terre à la Haye dans la nouvelle Egliſe ſur le Spui accompagné de pluſieurs perſonnes illuſtres & ſuivi de ſix carroſſes. Dans les memoires que donna le Barbier de Spinoſa & d'autres gens de métier de ce qu'il leur étoit dû par le défunt , ils mettoient, Mr. Spinoſa de *bien heureuſe*

memoire doit à . . . marque qu'on ne perd guere de sa réputation en Hollande pour vouloir y détruire toute idée de Religion. Il mourut en 1677. le 21. Fevrier dit M. Colerus, à la 181. page ; bien qu'il eut dit à la page 162. que le *samedi 22. de Fevrier veille de sa mort*, Spinosa s'entretint long-tems avec son Hôte de ce que celui-cy lui rapportoit de la prédication qu'il venoit d'entendre. C'est une faute d'impression où d'inattention à corriger de côté où d'autre : si l'on fait tant que d'avoir l'Histoire du monstreux Spinosa, il vaut autant l'avoir exactement.

Nôtre Auteur ajoûte à la fin de cette vie, un Sermon qu'il prononça à la Haye, dans l'Eglise dont il est le Pasteur : c'est pour prouver la verité de la Resurrection de JESUS-CHRIST contre Spinosa. Au milieu des termes specieux dont cet Auteur revétoit, comme nous l'avons marqué les plus excessives impietez ; il attaque ouvertement ce Mystere, premier fondement du Christanisme : *J'avoüe*, dit-il, *que cette chose* (la Resurrection de JESUS-CHRIST) *est*

racontée avec tant de circonſtances par les Evangeliſtes, que je ne ſçaurois nier qu'ils ont crû eux-mêmes que Jeſus-Chriſt étoit réſſuſcité. En quoi ſans faire tort à la verité ils peuvent avoir été trompez. Ce qu'on dit dans ce diſcours afin de refuter ce blaſphême ſe reduit aux preuves ordinaires. Elles n'en ſont pas moins ſolides, pour n'avoir point ici de jour nouveau ni detour particulier. 1°. Le fait énoncé ſi diſtinctement & ſi au long dans les Evangeliſtes n'a pu être ſuppoſé, ni par les amis de Jesus-Christ contre qui les Juifs avoient pris les plus exactes précautions à ce ſujet, ni par ſes ennemis qui par là ſe ſeroient contredits & détruits eux-mêmes. 2°. Les prédictions réïterés que J. C. avoit faites à ſes Diſciples de ſa Reſurrection ſont irreprochables : car ſi elles ne ſe fuſſent pas verifiées, aucun d'eux lui ſeroit-il demeuré attaché ? Un Juif publia en Perſe vers 1136. qu'il étoit le Meſſie, & aſſura le Roi de Perſe que s'il lui faiſoit couper la tête il paroîtroit peu de jours après plein de vie : on la lui coupa, il ne parut point, & fut aban-

donné des ſiens comme un faux Prophete. De plus au regard de ceux qui ont cru la Reſurrection de J. C. il s'agiſſoit de ſacrifier repos, honneur, vie : quand il en doit tant couter, on a, pour n'y être pas trompé, des attentions ſans comparaiſon plus grandes, que dans quelque conjoncture que ce ſoit ; & ſi l'on eſt ſéduit à celles-cy, ſur quoi les hommes peuvent-ils ſe répondre à eux-mêmes qu'ils ne le ſeront pas? Ajoûtez que ſi les Apôtres avoient été trompez, c'eut-été donc par Jesus-Christ même qui nous auroit trompez auſſi bien qu'eux. Il les choiſit pour témoins, il autoriſe leur témoignage par des miracles & des dons extraordinaires: & ce témoignage ne ſe trouveroit pas conforme à la verité ! c'eſt ce qui ne peut ſubſiſter avec l'idée d'un ſaint Prophete tel que les libertins mêmes ſuppoſent J. C. ni avec l'idée d'une Providence dont la conduite eſt toûjours ſainte.

ARTICLE X.

POESIE DEL CONTE Pompeo di Montevecchio &c. *Poëſies du Comte Pompée de Montevecchio dédiées à l'Eminentiſſime Cardinal Ottoboni*, imprimées à Fano par François Caudenzi. 1705.

CE n'eſt point à la priere de ſes amis, ni par le commandement exprés de quelque perſonne qu'il n'ait pu refuſer, que l'Auteur imprime ſes Poëſies ; c'eſt pour mêler aux ſoins domeſtiques l'agreable ſouvenir de ſa jeuneſſe. Content d'avoir retiré ce fruit de la publication de ſes ingenieux Ouvrages, il quite le public de ſes applaudiſſemens. Le public ne s'en tiendra pas quite, & moins l'Auteur les mandie, plus ils lui ſont ſûrs. M. le Comte de Montevecchio à long-tems douté s'il devoit retrancher rigoureuſement des vers que la paſſion lui avoit dictez dans les emportemens de ſa jeuneſſe, & qu'il appelle lui-même ſes anciennes folies : malheureuſement aprés

avoir déliberé long-tems il a pris le plus mauvais parti : il a publié ſes Vers galans, & il ne juſtifie cette reſolution que par des raiſons extremément foibles : ces peintures d'un amour profane ne ſont propres, dit-il, qu'à en inſpirer autant d'horreur que les cicatrices d'un ſoldat uſé de fatigues, en inſpirent pour la profeſſion perilleuſe qu'il à ſuivie. M. le Comte croit-il en bonne foi que ſes vers galans ſont auſſi dégoutans que des cicatrices hideuſes ? croit-il que les peintures qu'il à faites de ſes paſſions criminelles ſont dénuées d'agrémens : comme il n'a pas beaucoup compté ſur une ſi vaine excuſe, il en apporte une autre, ſans s'appercevoir qu'elle eſt encore plus foible : c'eſt, dit-il, pour faire une confeſſion publique de ſes fautes, qu'il publie ſes Poëſies amoureuſes : la maniere de ſe confeſſer eſt nouvelle, & n'a jamais été en uſage dans l'Egliſe : elle ne donne pas des aſſurances bien fondées du repentir du penitent : l'Illuſtre Auteur eſt d'autant plus condamnable, qu'en ſacrifiant à ſon devoir les productions de

ſa jeuneſſe, il n'expoſoit ſa gloire à aucune diminution, & que ſes Vers galans n'étoient point neceſſaires pour lui aſſurer un rang conſiderable parmi les excellens Poëtes de ſa Nation. Pour en convaincre nos Lecteurs, nous rapporterons quelques uns de ſes Sonnets : quelle douceur dans celui-cy !

La Santiſſima Vergine col Bambino Gieſu in braccio.

In ampleſſi dolciſſimi e tenaci
Il lattante ſuo Ben Maria tenea ;
E lui tentava di ritor cò baci
Quel latte che dal ſeno ei le ſuggea.

Indi rivolta gl'occhii ſuoi vivaci,
In lagrime giocondε, ella dicea :
S'io di gioia non moro, o care faci,
Non è perche di poco ardor ſia rea.

Anzi per troppo Amar, non è à baſtanza
Del novello piacer l'Anima paga ;
E nell' Immenſo ancor trovo mancanza :

Poiche ſe di baciarti io mi fò vaga
Scopre de' tuoi martiri la Rimembranza,

Che in ogni Membro tuo bacio una
piaga.

Voici une peinture plus ſombre & plus affreuſe, cependant l'air & l'eſprit ne brillent pas moins.

L'Inferno.

Al crudo nome dè martiri eterni
Inorridito il Peccator ſi ſcuote;
E pur tanti, il Fellon con fibre immote
Quanti falli à nel cor, fomenta Inferni:

Che ſe mai non ne ſente i cruci interni.
Vien, che loco il Rimorſo aver non puote,
Che di colpe non ſon l'ore mai vote,
Ond' ei le veci del peccare alterni.

Ma quando più non fia nè ſenſi aßorta
l'Alma, vedrà, che nell' eterno obblio
L'Abiſſo più crudele eſſa vi porta.

Il fallo è Inferno: quell'ardor men rio
Fora, è l'Eternità parrebbe corta
S'ei di lâ giù non eſcludeße Iddio.

Le dernier tiercet d'un Sonnet au Roy à bien de la nobleſſe.

L'Acquiſtar Regni è de gl'Eroi coſtume;
E gl'acquiſti ſon' opre illuſtri, e alme,

Mà il donarli ad altrui opra e da Nume.

Nous ne pouvons omettre un Sonnet plein d'esprit & d'invention.

L'ANIMA.

Figlia d'alto Monarca à Sposo indegno
Congiunta vivo à regnar seco eletta;
Mà di Ribelli sol composto e il Regno,
E ignuda soggiogarli à me s'aspetta.

Per reggia in[?]ria prigion racchiusa regno.
Che à continua vertigine è soggetta,
E se non dammi alta virtù sostegno,
A caduta mortale io son costretta.

Frà tenebre d'error, frà inciampi, e spine
Guidar m'è dato il mio consorte immundo
D'angusto precipizio al confine.

Ho l'ali, è ver, per non cadere al fondo;
Mà che pro? se per trarmi alle ruine
Con fatal nodo ai piè legato hò il mondo?

Mr. le Comte de Montevecchio à choisi Pindare pour son modelle dans les Odes: il est ordinairement plus clair & presque aussi sublime que ce Prince de la Poësie Lyrique.

Janvier 1707.

ARTICLE XI.

MISCELLANEA CURIOSA, beeing à Collection &c. C'est à dire, *mélange curieux ou recueil de plusieurs Traitez de Physique.* A Londres chez. J. Walle à l'Ange 1705 *in* 8°. *pages.* 362.

LE Sieur Edmond Halley fort connu par les Ouvrages qu'il à déja donnez au public, a cru qu'il feroit plaisir aux Sçavans de ramasser en un seul volume, les plus beaux Traitez qu'on ait écrits depuis quelque tems en Angleterre sur la Physique.

Il y a quelques-uns de ces Traitez qui ont déja paru en France: mais aussi il y en a plusieurs qui n'ont encore été imprimez qu'en Anglois. Nous nous contenterons dans cet extrait d'exposer aux Lecteurs ce qu'il y a de plus curieux dans les derniers.

Page 1. *Supputation de la quantité de vapeurs qui s'elevent de la mer, confirmée par des experiences, par Edm. Halley.*

L'Auteur de cette Diſſertation entreprend de prouver, que les vapeurs qui s'élevent de la mer & particulierement de la mer Méditerranée, ſurpaſſent conſiderablement la quantité de l'eau de toutes les rivieres qui s'y déchargent; que ces vapeurs étant portées par les vents aux Alpes & aux autres montagnes voiſines, y forment les ſources d'où ſortent le Danube, le Po, le Rhin &c.

Cette Diſſertation meriteroit un plus ample extrait, mais pour en donner une juſte idée il faudroit la tranſcrire toute entiere.

Page 61. *Relation Hiſtorique des vents qui regnent conſtamment proche & entre les Tropiques, avec un eſſay pour en découvrir la cauſe Phyſique par Edmond Halley.*

L'Auteur de cet Ecrit ayant fait pluſieurs voyages ſur mer, s'eſt principalement appliqué à connoître les vents qui y ſoufflent conſtamment & en certaines ſaiſons. Il explique d'abord les differens noms qu'on donne à ces vents, & enſuite il tâche d'en découvrir la cauſe phyſique.

Il établit donc d'abord que communément parlant, il faut qu'il y ait, proche & entre les Tropiques, un vent d'Eſt. Quelques Philoſophes, dit M Halley, ont prétendu que le mouvement diurne de la Terre, étoit la cauſe de ce vent. Mais ce Syſteme, ajoûte t'il, eſt inſoutenable. 1°. Parce qu'on trouve conſtamment des calmes dans la Mer Atlantique proche l'Equateur. 2°. Parceque les vents d'Oüeſt ſoufflent ordinairement ſur les côtes de Guinée. 3°. Enfin parceque l'on rencontre des vents periodiques d'Oüeſt, ſous l'Equateur dans les Mers des Indes. La cauſe donc de ces vents d'Eſt, ſelon nôtre Auteur, eſt que le Soleil rarefie l'air, qui eſt directement au deſſous de lui; d'où il arrive que l'air circonvoiſin, qui doit être plus épais & plus groſſier, tombe avec violence par ſon propre poids, auſſi-tôt que le Soleil commence à ſe retirer; & ſe mêle avec l'air déja rarefié. Le celebre Pere Pardies à eu la même penſée, & l'à développée aſſez au long dans ſa Phyſique qui n'eſt point imprimée.

Ce principe établi, M. Halley exprime les changemens des vens qui se font aux differentes saisons de l'année & dans les differentes parties de l'Ocean. Il en attribue la cause en partie à la situation des terres voisines, des montagnes &c.

Page 81. *Dissertation sur la regle de la descente du vif-argent dans les barometres selon que les lieux sont élevez au dessus de la surface de la terre; avec un essay pour découvrir la vraye cause qui le fait monter ou descendre aux changemens de tems par Ed. Halley.*

Le public doit déja beaucoup aux découvertes de M. Halley en matiere de Physique. Celle qu'il propose dans ce petit Traité est curieuse. Les frequentes experiences qu'il à faites lui font conclurre, qu'il est facile de connoître par la hauteur du vif-argent dans le barometre la hauteur de quelque lieu que ce soit. Deux tables que l'on trouve dans ce Livre, & que l'auteur à calculées avec toute l'exactitude possible, pourront servir à ceux qui auroient la curiosité de faire cette experience.

Il suppose que l'Atmosphere s'é-

tend à 45 milles ou environ de la ſurface de la terre. Bien des gens auront de la peine à admettre cette ſuppoſition. Pour pouvoir déterminer préciſément la hauteur de l'atmoſphere, il faudroit que l'air fut également denſe par tout, ou du moins il faudroit connoître la proportion ſelon laquelle cette denſité diminuë, à meſure que l'air eſt plus élevé. Or il ne paroît pas qu'on puiſſe trouver de regle certaine pour déterminer cette proportion. Mr. Halley ſuppoſe une autre choſe, qui eſt plus connuë & dont perſonne n'aura de peine à convenir, ſçavoir que plus le barometre eſt élevé, plus le vif-argent doit deſcendre: & il rapporte à cette occaſion une experience faite depuis peu par Mr. Caſwel, lequel ayant porté un barometre au haut de la montagne de Snowdon, qui eſt élevée au deſſus de la ſurface de la mer de 1240 toiſes, trouva que le vif argent y étoit deſcendu de quatre pouces.

Pour ce qui eſt de la cauſe qui fait monter aux changemens de tems le mercure dans les barome-

tres, Mr. Hallay croit que c'eſt la rencontre de deux vents differens, vers l'endroit où eſt placé le barometre. Il ne ſe peut faire, dit-il, que ces vents n'entrainent avec eux l'air circonvoiſin, lequel par ſa quantité devenant plus épais, & par conſequent plus peſant fait monter le vif argent.

Il marque la raiſon pourquoi en certains endroits, le mercure monte dans le barometre lorſqu'il y a un vent d'Eſt ou de Nord-Eſt. C'eſt, dit-il, que dans l'Ocean Atlantique au 35e. degré de latitude Septentrionale, il y a conſtamment des vents d'Oüeſt & de Sud-Oüeſt: ainſi lorſque les vents d'Eſt & de Nord-Eſt viennent à ſouffler, ils ſont repouſſez par les vents contraires, d'où il arrive que l'air y eſt beaucoup plus épais.

Pour confirmer ſon Syſtême nôtre Auteur dit que vers les Tropiques, (comme il l'a obſervé lui-même à Sainte Helene & aux Barbades) Il y a peu ou point de variation dans le vif argent. Car à Sainte Helene il y a conſtamment un petit

 vent

vent d'Est-Sud-Est, & aux Barbades il y a un vent d'Est-Nord-Est: & ainsi comme il n'y a point de vents contraires, l'air n'y est jamais ni fort rare ni fort condensé; & par consequent l'atmosphere demeure toûjours dans le même état. Il est vrai que quand il y a quelque furieux ouragan, on remarque que le vif-argent descend alors fort bas; mais cela n'arrive que fort rarement, & le mercure reprend en peu de tems son assiette ordinaire de 29 pouces & ½ mesure d'Angleterre.

Mr. Hallay attribuë la descente du vif-argent pendant ces ouragans, à la rapidité avec laquelle l'air de ces contrées est obligé de se retirer; l'air circonvoisin ne pouvant pas le remplacer en si peu de tems. L'on peut encore dire, continuë nôtre Auteur, que le vif-argent descend en ces occasions à cause du mouvement horizontal de l'air, lequel se faisant avec une extrême vitesse, diminue l'effet de sa pesanteur perpendiculaire.

Page 142. *Discours touchant la Théorie moderne de la generation. Par Mr.*

George Garden Medecin d'Aberdeen.

Ce petit Traité eſt fort curieux. L'Auteur y établit le Syſtême de Malphighius, de Lewenhoeck & de Hartſoeker. Il l'appuye de pluſieurs experiences nouvelles : mais il entre dans un détail qu'il ne nous convient pas de ſuivre.

Page 155. *Diſſertation ſur la coction par Mr. Clopton Havers Membre de la Societé Royale.*

L'Auteur de cet Ecrit ne nie pas que les cauſes qu'apportent communément les Medecins ne concourent à la coction ; mais il prétend qu'elle ſe fait principalement par le moyen de la ſalive, laquelle conſiſte en deux jus differens, qui viennent de quatre glandules placées au tour de la bouche. Il croit qu'un de ces jus eſt acide, ſemblable à l'huile de vitriol ; & que l'autre eſt *oleagineux*, & à quelque rapport à l'huile de therebentine. Il appuye ſon ſentiment d'une experience qu'il aſſure avoir faite. Il prit un morceau de viande qu'il hacha fort menu ; il y mêla quelque miettes de pain ; il verſa deſſus de l'huile de therebenti-

ne,& par deſſus le tout un peu d'huile de vitriol. Il digera enſuite l'eſpace de quatre heures dans le bain marie la viande ainſi préparée, & l'ayant ſecoüée dans un verre, il l'a trouva parfaitement diſſoute, & changée dans une maſſe épaiſſe. Il s'eſt ſervi de pluſieurs autres liqueurs pour faire la même experience ; mais ſans avoir le même ſuccés.

Page 205. *Quelques experiences & quelques reflexions ſur la vegetation, par Jean Woodward Docteur en Medecine, Profeſſeur de Phyſique dans le College de Gresham.*

Cet Ecrit eſt un des plus methodiques & des plus curieux de ce Recueil. Le deſſein de l'Auteur eſt de montrer que les vegetaux ne ſont point formez d'eau, mais d'une matiere terreſtre à laquelle l'eau ne ſert que de vehicule. L'eau, dit Mr. Woodward, n'ajoute rien à la ſubſtance des plantes : elle ne fait que paſſer par les pores & s'exhaler dans l'atmoſphere.

Ce ſentiment de Mr. Woodward n'eſt pas nouveau ; il étoit commun

parmi les anciens : mais comme il y a des Auteurs modernes qui attribuent la vegetation des plantes à l'eau ſeule, nôtre Auteur entreprend ici de les refuter.

Tout le monde ſçait l'experience que firent autrefois Vanhelmont & Boyle. Ils prirent une certaine quantite de terre qu'ils firent ſecher ; la peſérent enſuite auſſi-bien que la plante qu'ils vouloient y mettre : ils l'arroſérent tous les jours avec de l'eau claire, juſqu'à ce que la plante fut devenuë conſiderablement plus grande : alors ils en retirérent la plante, & ſechérent encore une fois la terre qu'il trouvérent auſſi peſante que la premiere fois : d'où ils conclurent que cette terre n'avoit rien perdu de ſa ſubſtance, & par conſequent que l'eau ſeule avoit nourri la plante.

Pour répondre à cet argument, Mr. Woodward dit, que quand même l'experience ſeroit vraye dans toutes ſes circonſtances, & qu'on auroit pû reduire la terre au même degré de ſechereſſe ; cependant cette experience ne prouveroit rien,

parceque l'eau dont ces Philoſophes arroſoient la plante n'étoit point dépoüillée de toute matiere terreſtre. Il n'y a perſonne, dit nôtre Auteur, qui ne puiſſe ſe convaincre de cette verité : qu'on mette dans une phiole de l'eau claire, qu'on bouche cette phiole, & qu'on la laiſſe ainſi pendant quelques jours : on appercevra une grande quantité de particules terreſtres tombées au fond de la phiole.

Pour établir ſon ſentiment Mr. Woodward rapporte pluſieurs experiences qu'il a faites luy-même. Il choiſit des phioles de verre de même figure & d'égale grandeur, & les ayant remplies de differentes eſpeces d'eau qu'il avoit auparavant peſée, il boucha les bouteilles d'un parchemin bien tendu, y laiſſant un petit trou capable ſeulement de recevoir la plante qu'il vouloit placer dans la phiole. Il prit enſuite pluſieurs branches de baume qu'il peſa auſſi, & les ajuſta ſi bien dans les phioles, que l'eau ne pouvoit s'exhaler que par les pores de la plante. Cela fait, à proportion que la

plante imbiboit l'eau, il en ajoutoit d'autre qu'il avoit ſoin de peſer auparavant. Il laiſſa ces plantes également expoſées au ſoleil en une année pendant 77 jours, & en une autre 56. aprés ce tems il les retira des phioles, peſa ſéparément l'eau & la plante de chaque phiole, ajoutant à la peſanteur de chaque plante celle des feüilles qui en étoient tombées, & enfin il ſupputa combien chaque plante avoit crû, & combien d'eau il y avoit employé.

Outre ces phioles dont nous avons parlé, Mr. Woodward en prépara deux autres comme les précedentes, il les remplit l'une d'eau de pluye, l'autre d'eau de fontaine ; mais les plantes qu'il y mit ne deſcendoient point juſqu'à la ſurface de l'eau. Il expoſa ces phioles au ſoleil en même-tems que les autres : mais il trouva que l'eau n'y étoit point du tout diminuée, il apperçût au fond des deux phioles beaucoup plus de matiere terreſtre que dans les autres où les plantes touchent l'eau : d'où il conclut que l'eau qui étoit dans les autres phio-

les s'étoit évaporée par les pores de la plante, & que la matiere terrestre lui avoit servi de nourriture.

Mais ce qui prouve d'une maniere incontestable l'opinion de Mr. Woodward, est l'accroissement des plantes de même espece & de même grandeur dans des eaux differentes. Une branche de baume mise dans de l'eau de fontaine devint plus pesante en 77 jours de 15 grains & on y avoit employé 2558 grains d'eau. Une branche pareille posée dans de l'eau de pluye y acquit 17 grains & ½ de pesanteur, & cependant l'eau qu'elle avoit attirée pesoit 3004 grains. Une troisiéme branche mise dans de l'eau de riviere, qui abonde en particules terrestres, surpassa de beaucoup les autres en grandeur, & pesoit 26 grains, quoique l'eau qu'elle avoit imbibée ne pesât que 2493. grains.

Nôtre Auteur non content de ces experiences en fit d'autres qu'il décrit au long dans cette Dissertation. Il fit dissoudre du fumier dans de l'eau, & y ayant mis une plante plus petite que les autres, il la trouva en

peu de tems incomparablement plus grande.

De toutes ces experiences Mr. Woodward conclut, que l'eau ne contribue point à l'accroiſſement des plantes, mais qu'il faut uniquement l'attribuer à une matiere terreſtre qui leur ſert de nourriture. En effet, dit-il, ſi l'eau étoit la ſeule cauſe de la vegetation des plantes, il ſeroit inutile de les tranſplanter d'un lieu en un autre, la pluye tombant également par tout. D'ailleurs qu'elle eſt la raiſon pourquoi un champ porte une année du froment, & que l'autre il devient ſterile? c'eſt ſans doute que la matiere terreſtre propre à nourrir de certains grains ſe trouve épuiſée, & qu'il faut la reparer avant que d'en ſemer de la même eſpece.

Une autre conſequence que nôtre Auteur tire de ſes experiences, eſt que la plus grande partie de l'eau qui entre dans le corps des plantes n'y reſte point; elle en ſort par les pores, & ſe perd dans l'atmoſphere. Delà vient cette grande humidité qui regne dans les pays couverts de

bois. Nos Colonies de l'Amerique, dit M. Woodward, ont extremément souffert de ce mauvais air. Mais à present qu'on a détruit une partie de ces vastes forêts, le pays devient de jour en jour plus habitable & plus sain.

En finissant cette Dissertation, nôtre Auteur remarque, que le nitre appliqué à la racine de quelque plante, bien loin d'aider à sa vegetation, lui est entierement contraire. Il est vrai cependant que le nitre & les autres sels amollissent la terre par la separation qu'ils font de ses parties, & par-là les rendent plus propres à être portées par l'eau dans les pores de la plante : & en ce sens l'on peut dire que le nitre sert aussi à la vegetation.

Nous donnerons le mois prochain l'extrait des autres Traitez de ce recueil.

ARTICLE XII.

RETRAITE SELON L'ESPRIT & la Methode de St. Ignace pour les Ecclesiastiques, par le R. P. François

Nepveu de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Loüis Guerin ruë St. Jacques à Saint Thomas d'Aquin 1706. *in* 12. *pages* 422. ſans la table.

LE pieux Auteur qui a travaillé avec tant de benediction à la ſanctification des gens du monde, ne devoit pas oublier les Eccleſiaſtiques, dans un tems où la grace leur inſpire d'une maniere ſi ſenſible le deſir de remplir les obligations de leur Etat. L'Ouvrage qu'il leur preſente eſt tout propre à faciliter cette grande entrepriſe. C'eſt dans la retraite & dans la pratique des Exercices de St. Ignace que ſe ſont formez St. Charles, & St. François de Sales. Le St. Homme Jean Avila qui fut dans le ſeiziéme ſiecle le reformateur du Clergé en Eſpagne, avoüa avoir reçû des graces ſingulieres par l'uſage de ces Exercices : & Dom Barthelemi des Martirs ce modelle des Evêques s'en ſervoit pour ranimer ſa ferveur. Combien d'excellens Evêques, combien de ſaints Prêtres doivent à cette ſainte pratique leur converſion & leur progrés dans la vertu ?

Le fonds de la Retraite que le Pere Nepveu donne, eſt le même que celui de la Retraite pour les ſeculiers tant de fois imprimée & traduite dans preſque toutes les langues de l'Europe. L'Auteur à eu ſoin de la rendre propre aux Eccleſiaſtiques, non ſeulement par divers changemens repandus dans le Livre, mais encore par l'addition de pluſieurs Meditations & d'une conference par chaque jour, qui ne conviennent qu'aux perſonnes conſacrées aux Autels. On connoit le caractere de l'Auteur par un grand nombre d'autres Ouvrages pleins d'une ſpiritualité ſolide, qui perſuade autant qu'elle touche. Ce dernier Ouvrage ne dément point les autres. La Conference ſur la ſcience neceſſaire aux Eccleſiaſtiques merite une attention particuliere.

ARTICLE XIII.

EXPLICATION HISTORIQUE d'une Inscription antique conservée dans la Ville de Nantes. Par M. Maureau de Mautour.

NVMINIB. AVGVSTOR.
DEO VOLIANO
M. GEMEL SECVNDVS ET C
SEDAT FLORVS ACTOR VI-
CANOR PORTENS TRIBU-
NAL CM LOCIS EX STIPE
CONLATA POSVERVNT.

CEtte Inscription rapportée dans Gruter page 1074. chifre 10. n'est pas aussi correcte que la copie figurée sur l'original qui m'a été envoyée par M. Mellier President du Bureau des Finances de la Ville de Nantes, homme de lettres & d'érudition.

Le marbre sur lequel elle est gravée en caracteres Romains, a quatre pieds trois pouces de longueur sur quinze pouces de hauteur. Elle fut trouvée en l'année 1580. dans

Ianuier p.

LEON VS SESSON CONSTANTINOS ONEOS
AV
LEOhPAPS CONSTANTINOS PATHRO

les démolitions d'un ancien mur de la Ville proche de la porte de Saint Pierre, & transportée dans la cour de l'Hôtel de Ville. M. de Cornullier chargé de la direction des bâtimens publics en qualité de Tresorier de France & grand Voyer, fit placer ce marbre dans la galerie neuve construite par ses soins en 1606. où il se voit a present.

On connoit d'abord que la plus grande difficulté de cette Inscription tombe sur le Dieu *Volianus*, dont le nom, les qualitez, & les attributs sont assez inconnus même parmi les Antiquaires.

Mr. Spon dans son livre des Medailles Imperiales p. 114. en cite entre autres une de Neron qui est singuliere, & dont j'ay la semblable dans mon cabinet. Elle a pour Legende autour de la tête de cet Empereur, *Nero Claudius Cæsar Augustus Imperator Urino Volumnio.* Le revers represente la tête du même Neron avec celle d'Octavie; sous les figures du Soleil & de la Lune. Cette Medaille est aussi rapportée par Mr. Tristan. Ce fameux antiquaire, & Mr. Spon,

aprés avoir expliqué le nom *URINO* par le mot Grec ὀυρανὸς *quaſi cæleſtis*, ſe ſervent pour expliquer celui de *VOLUMNIO* d'un paſſage de Saint Auguſtin de la Cité de Dieu l. 4. ch. 21. où il fait le détail des differentes & bizarres divinitez auſquelles chacun addreſſoit ſes vœux ſelon ſes beſoins, & que je rapporterai tout au long. *Quid neceſſe erat Opi Deæ commendare naſcentes, Deæ Ruminæ ſugentes, Deæ Statilinæ ſtantes, Deæ Adeonæ adeuntes, Abeonæ abeuntes, Deæ Menti ut bonam haberent mentem, Deo Volumno & Deæ Volumnæ ut bona vellent.* Delà Mr. Triſtan & Mr. Spon prennent occaſion de croire que ce Dieu *Volumnus* eſt le même que *Volianus*, & citent à ce ſujet le commencement de l'Inſcription dont il s'agit. Mais ces deux Sçavans Antiquaires, comme il arrive ſouvent à beaucoup d'autres, ſe ſont trompez dans leurs belles conjectures, & leur erreur à été relevée par M. Vaillant, qui dans ſes Colonies à donné la veritable explication de cette Medaille. Il prouve par d'autres Medailles conformes, que par ces mots, VRI-

NO VOLVMNIO, il faut entendre le nom de deux Decemvirs, qui prirent ſoin de faire frapper celle de Neron dans quelque ville de Colonie au commencement de ſon Empire, à l'honneur de cet Empereur & d'Octavie : & M. Spanheim à juſtifié la verité de cette legende dans la ſeptiéme de ſes doctes Diſſertation.

Ainſi en abandonnant l'explication de Mrs. Triſtan & Spon, on pourroit juger avec plus de vray-ſemblance, que le Dieu Volianus n'étoit autre qu'Apollon ou le Soleil, qu'on appelloit *Belus* ou *Belenus* du mot Grec ἥλιος, que de *Belenus* on a composé le nom de *Bolianus*, & qu'enfin par le changement du B en V on a formé *Volianus.*

Cette opinion ſe trouve appuïée ſur une Diſſertation que M. Spon à donnée ſur un marbre antique, qui repreſente en relief deux Divinitez Syriennes, page 61. de ſes Recherches. Les Anciens, dit-il, ne nous expliquenr pas bien quelle Divinité étoit Belus. Neſichius croit que le Ciel ou Jupiter & le Soleil étoient appellez *Bela.* Saint Jerôme & Saint

Iſidore jugent que Saturne fut appellé *Belus*. Herodien dans la vie de Maximien aſſure que les habitans de la Ville d'Aquilée adoroient le Soleil ſous le nom de *Belés*. Quelques manuſcrits & quelques inſcriptions de marbre l'appelloient *Belinus* & *Belenus*.

Si l'on peut donc conſiderer *Volianus*, *Belenus*, & Apollon, comme la même Divinité, il eſt naturel de croire que c'étoit une de celles qui faiſoient autrefois l'objet du culte des Gaulois, ainſi que Jupiter & Mercure qu'ils adoroient ſous les noms de *Taramis* & de *Theutatés*.

Les peuples *Nannetés* voiſins de Vannes vers l'embouchure de la Loire, faiſant partie de ceux qui contractérent une alliance pour s'oppoſer à Ceſar, comme il eſt dit dans le troiſiéme Livre de ſes Commentaires, pourroient avoir reconnu Apollon ou le Soleil ſous le nom de *Belenus* où *Volianus*, pour leur Divinité tutelaire.

Il y auroit encore, ſuivant M. Mellier, une autre opinion qui ne manqueroit pas de fondement, pour éta-

blir que *Volianus* ſeroit le même que Janus, ou Noë ſous ſon nom: ſi on a recours à la langue Hebraïque on trouvera par rapport à l'étymologie de *Volianus*, que ce nom eſt composé de *ol* ou *vol* tiré du verbe *Bala*, qui ſignifie vieux ou vieillir étant joint avec le nom Hebreu *jana* qui vient de *jain*, c'eſt-à-dire planter la vigne; on conclurroit que le vieux *Jana* ou *Janus* n'eſt autre que le Patriarche Noë, auquel on a donné le ſurnom de Janus le vieux ou *Vol Janus* à cauſe de ſon extrême vieilleſſe, qui a ſurpaſſé celle des hommes reſtez après le Deluge.

C'eſt pour cette raiſon que quelques-uns ont appelé Janus le Pere de tous les Dieux, & que Juvenal en parlant de lui a dit dans ſes Satyres.

Dic mihi nunc, quæſo, dic antiquiſſima rerum
Reſpondes hic Jane pater.

Quelques Auteurs, comme Seldenus & autres, conviennent de l'uniformité de Janus avec Noë, & qu'il a été nommé le vieux, pour le

diſtinguer de ceux auſquels le même nom de Janus a été attribué.

Pour confirmer que les anciens habitans de Nantes ont pu adorer Noë ſous le nom ou le titre de *Volianus*, on raportera ce qu'en a avancé Conradianus Evêque de Saliſberi, livre 4. de ſa Deſcription de l'une & l'autre Bretagne imprimée à Londres : *Nannetis verò ad Ligerim Noë ſub Voliani nomine in famoſiſſimo apud Gallos templo advectus & adhibitus fertur.*

Genebrard dans le premier livre de ſa Chronologie, Roüillard dans ſa Parthenie chap. 1er. & Belle forêt dans ſa Coſmographie au Traité de l'Armorique, croyent ſur l'imagination & ſur le rapport de quelques Hiſtoriens, que Noë étant parti de l'Armenie avec ſes deſcendans dans le deſſein de peupler l'Europe, aborda au lieu où la Ville de Nantes eſt ſituée. Il ſe trouve même quelque conformité entre le mot de Nantes & celui de Nauneff qui en langage Breton ſignifie Navire : peut être a-t'on voulu par là conſerver la memoire de celui qui tranſporta les

descendans de Noë, & qui fait encore le corps de l'écusson des armes de la Ville de Nantes.

Duchesne dans ses Antiquitez de la France à placé cette Ville au rang des plus anciennes du Royaume, & a rapporté le tems & l'origine de sa fondation à un des descendans de Noë. Par cette raison l'on à estimé que la langue Hebraique avoit été la langue primitive des Bretons. C'est ce qui à été établi par le Sçavant Dom Paul Pezron dans son Traité de l'origine de la langue Celtique.

A toutes ces remarques j'en ajoûterai une autre dont m'a fait part l'obligeant Magistrat de Nantes, qui m'a envoyé l'Inscription. Il m'a mandé qu'il avoit en sa possession un ancien Manuscrit en velin de la vente des Livre du château de Machecou appartenant à feu Mr. le Duc de Lesdigueres, & qui auparavant avoit été tiré des archives du Chateau de Vitré. Il est fait mention dans ce Manuscrit que l'on avoit autrefois adoré en Bretagne le Dieu Boulianus, & qu'on lui faisoit des sacrifices solemnels dans son temple trois

fois chaque année par le miniſtere de douze Druydes, que l'image de ce Dieu avoit trois faces & étoit aſſiſe ſur un globe où étoient gravées trois lettres Grecques Α. Ν. Ω. pour déſigner le commencement, le milieu, & la fin. Ce qui a donné lieu à quelques uns de croire que l'on reveroit anciennement en Bretagne le Dieu Trin. Si ce qui eſt rapporté dans ce Manuſcrit étoit appuyé d'ailleurs d'autoritez & de monumens averez, cela produiroit une troiſiéme opinion ſur le ſujet du Dieu *Volianus* nommé dans l'Inſcription.

A l'égard de Marcus Gomellus Secundus, & Caïus Sedatus Florus. Si on a recours dans le Droit Romain à pluſieurs Reſcripts des Empereurs Alexandre, Septime Severe, & Caracalle, addreſſez à Florus & à Secundus l. 1. Cod. *qui potiores in pignore. Cod. de contrah. & committ. ſtipulatione Cod. de teſtam. Militis l.* 7. *&* 10. *Cod. de inoff. teſtam. & de negotiis geſtis*, on pourra croire que Gemellus & Sedatus déſignez par leurs ſurnoms ſeulement, ont

vécu du tems de ces Empereurs. *Secundus* étoit un ſurnom connu dans la famille Aria, de même que *Florus* dans celle d'Aquilia, dont il y eut un Triumvir nommé *Lucius Aquilius Florus* ſous Auguſte, ainſi qu'il ſe trouve dans les familles Romaines d'Urſinus de l'édition de Mr. Patin.

Sedatus & Gemellus furent encore des ſurnoms de Marcus Sagarius, & de Quintus Granius, du nombre de ceux qui compoſérent le College des Dendrophores, dont les noms gravez ſur un monument trouvé à Puzzol ſont rapportez dans le *Miſcellanea* de Monſieur Spon. pag. 55.

Il eſt vray que ces ſurnoms ne concluent pas aſſez pour découvrir les veritables noms des deux familles marquées dans l'Inſcription, leſquels précedez de *Marcus* & de *Caius* qui ſont leurs prénoms doivent tomber ſur Gemellus & ſur Sedatus.

Leurs familles néanmoins étoient connuës ; puis que l'on voit dans

Gruter pag. 582. n°. 7. l'épitaphe d'un Gemellus affranchi d'Auguſte, & une Colomne milliaire de marbre rapportée à la page 149. n°. 6. ſur l'Inſcription de laquelle il eſt fait mention d'un autre *Gemellus* Officier de la maiſon de l'Empereur Claude.

Pour Sedatus, il y a un Monument conſiderable de ce nom dans le Cabinet de Sainte Genevieve, qui eſt un petit *Oſſuarium* de marbre Romain apporté d'Italie, & orné de pluſieurs figures ſymboliques expliquées par le ſçavant P. du Moulinet dans ſon Livre pag. 35.

Les termes de NVMINIB. AVGVSTORVM qui ſont en tête de l'Inſcription, marquent bien le culte & la flaterie des Romains envers leurs Empereurs ; puiſque les Auguſtes qui regnoient alors ſont placez avant le Dieu *Volianus*, auquel apparemment l'Edifice dont il eſt parlé dans cette inſcription, étoit conſacré. Les Romains avoient coûtume de joindre le titre d'Auguſte avec les Divinitez qu'ils croyoient devoir

préſider à la conſervation des Empereurs ; & depuis le ſiecle d'Auguſte, ils conſervérent cet uſage qui devint commun dans la ſuite, & ſur tout lors du bas Empire : c'eſt ce qui paroît dans les Medailles de la famille Conſtantinienne, & ſur d'autres monumens. Neanmoins cette formule, NVMINI AVGVSTI ou NVMIN. AVGVSTORVM commença à être plus uſitée ſous les les Empereurs Severe & Caracalle, lorſque le premier aſſocia ſon fils à l'Empire & le déclara Auguſte : ce qui arriva l'an 948. de la fondation de Rome, & 197. de Salut.

Quoique cette formule ſe trouve communément dans les Compilateurs d'Inſcriptions antiques, j'en raporterai une entre autres citée par Mr. Spon dans ſon Voyage d'Italie & de Levant. Elle étoit à Freſcati ſur une baſe de marbre conſervée dans le Jardin de Villa Borgheſe à Monte-dracone.

IMP. CÆS. M. AVRELIO
ANTONINO PIO FELICI
AVG. PRINCIPI IVVEN
TVTIS NVMINI PRAE
SENTI RESTITVTO
RI ET CONSERVATORI
SEMPER VITÆ ADQVE
DIGNITATIS SVÆ DEVO
TISSIMVS NVMINI EIVS
ÆMILIVS MACER FAV
STINIA
V.C.

Le titre de la Divinité preſente qui eſt donné par Æmilius Macer à l'Empereur Caracalle eſt remarquable, & un des plus forts que la flaterie ait inventé à l'honneur de ce Prince.

On pourroit donc préſumer par le titre de NVMINIBVS AVGVSTORVM, & par la beauté des caracteres de l'Inſcription qu'elle étoit du tems de Severe & de Caracalle : mais à en juger par les autres termes ſuivans, & la fonction marquée de *Gemellus* & de *Sedatus*, l'opinion ſeroit plus probable qu'ils ont

 véçu

vécu ſous des Empereurs beaucoup moins anciens.

ACTOR VICANOR PORTENS, doivent s'entendre par *Actores Vicanorum Portenſium* ou *Portuenſium*, que l'on doit lire ainſi en ajoutant un V. *Actor* eſt ſynonyme avec *defenſor*, *Patronus*, *Cauſidicus*, ſelon Mr. du Cange dans ſon Gloſſaire, ou avec *Coactor* & *exactor*, *qui ſcilicet penſionem Villarum exigit.* Il y avoit de plus, ſuivant le droit Romain, *Actores Dominici, qui res Dominorum agunt, & eorum poſſeßionibus ac utilitatibus invigilant, Actores Fiſci, Actores Provinciarum, id eſt Actores & receptores publici debiti, Actor loci, Actor poſſeßionis, Actor domûs*, ainſi qu'il ſe trouve parmi les Officiers de la maiſon de l'Empereur employez pour les arts & le commerce dans les Inſcriptions de Goltzius ſous ce mot *Actor Cæſaris noſtri.* Tous ces termes ſont rapportez frequemment dans les anciennes Loix Romaines, dans celles du Code Theodoſien, dans les Capitulaires de Charlemagne, & dans les Loix des Lombards.

Pour l'explication du mot *Vicani*

il faut encore recourir au droit Romain. Lorſque *Vicanus* eſt ſeul, il ſignifie un villageois qui eſt ſujet au payement de certains droits ou devoirs ſelon Accurſe ſur la Loy unique, Cod. 11. tit. 56. *Ut nullus ex Vicanis pro aliorum Vicanorum debitis teneatur.* Dans la premiere & la ſeconde Loi au Code *de patrociniis Vicorum.* tit. 24. des Empereurs Conſtantius, Julianus, & Arcadius. Il eſt parlé de *Vicani*, que l'on confond avec *Agricolæ* & *Coloni. Hi ſunt*, dit Godefroy dans ſes Notes, *Ruſticani qui proprias terras habebant, qui propria poßidebant.*

On voit dans Gruter pag. 82. le deſſein d'un marbre antique en relief qui repreſente trois femmes vétuës à la Romaine, & au deſſus il y a un fronton ſur lequel on lit, *In honorem domûs divinæ Dis Matrabus Vicani vici pacis.* Ce qui fait juger que *Vicani* étoient encore quelques Magiſtrats prépoſez pour les chemins. Cela eſt auſſi juſtifié par une autre Inſcription du même Gruter pag. 130. où l'on trouve l'accompliſſement d'un vœu en ces ter-

mes, T. CL. *Valentin. Cornicula ex voto Vicanus vialis junior Aemilio & C. Aquilino Consulibus.*

Portuensis, étoit encore un terme connu dans les Loix Romaines. La Loi 9. *de Suariis* parle de *Condita Portuensia*, & de *Mensores Portuenses.* C'est-à-dire Magazins, & Mesureurs, de bled sur la porte. La Loi unique au Code 23. l. 14. tit. 23. de l'Empereur Honorius traite *de patronis horreorum Portuensium. Horrea Portuensia*, dit la Glose, *sunt quæ in portu urbis Romæ erant condendis speciebus annonariis urbis, seu in quibus urbis Romæ annona condebatur.*

Aprés l'exposition du sens renfermé dans ces termes, il est aisé de conclurre, que Gemellus & Sedatus étoient des Officiers préposez pour la perception des droits ou des contributions qui se levoient sur les marchandises transportées par Mer, & sur ceux qui trafiquoient sur les côtes des environs de Nantes: ces contribuables étoient appellez *Vicani Portuenses.*

Tribunal, dont on s'est servi quelquefois pour signifier un temple, un

palais, un autel, ſe doit entendre ici du lieu où s'exerçoit la juſtice, pour regler les differens qui naiſſoient des impoſitions que l'on levoit ſur les Mariniers & les Marchands qui trafiquoient ſur mer, & ſur les côtes du voiſinage. Cet édifice, ce Tribunal deſtiné pour adminiſtrer la juſtice, & ſi l'on veut encore s'expliquer autrement, ce Bureau public établi ſur le port pour recevoir les droits & les impoſitions avoit été conſtruit par les ſoins de Gemellus & de Sedatus, comme il eſt marqué par le dernier mot de l'Inſcription, *Poſuerunt*.

Si dans le premier ſens on veut joindre au mot *Tribunal*, celui de *Portens* qui précede, on pourra l'expliquer *par Portenſe Tribunal*, comme étant ſitué & bâti à la porte de la Ville. En effet l'Inſcription a été trouvée proche de la porte de Saint Pierre de Nantes. Il eſt certain que les Palais & les lieux où l'on rendoit la juſtice étoient anciennement établis aux portes de la Ville, ſuivant l'ordre que Moïſe en avoit reçû dans le Deuteronome ch. 16. v. 18.

Janvier 1707.

Judices & Magiſtros conſtitues in omnibus portis tuis. Delà vient ce qu'a dit le Prophete Roy, *Non confundetur cum loquetur inimicis ſuis in porta.* Cette coûtume de placer ainſi le lieu où l'on jugeoit a été obſervée pendant pluſieurs ſiecles, & nos Hiſtoriens aſſurent que nos anciens Rois ont eux mêmes reçû les requêtes de leurs ſujets, écouté leurs plaintes, & leur ont rendu juſtice auprés des portes des Villes, ou des châteaux qu'ils habitoient.

Les deux lettres, C, M, qui paroiſſent initiales & qui ſont certainement ainſi marquées dans l'Inſcription originale, quoique Gruter qui l'a rapportée y ait ajouté un, V, pour faire *cum*, peuvent être une ſuite naturelle de *Tribunal cauſarum marinarum*, ou *Tribunal centum millia paſſuum*, en ſous-entendant *paſſuum*, pour déſigner l'etenduë de la Juriſdiction à l'exemple du Préfet de Rome. Ulpien ſur la Loi premiere *ff. de officio Præfecti urbis*, à obſervé qu'elle s'étendoit à cent mille pas hors de la Ville. Enfin pour lier les mots par une conſtruction plus ſui-

vie, on peut encore les expliquer par *Tribunal commune maritimis locis*, à moins que l'on ne veüille dire *cum locis* avec Gruter, c'eſt-à-dire que ce *Tribunal* a été conſacré avec toutes les appartenances au Dieu *Volianus*.

Ex ſtipe conlata, id eſt, collata vel collecta, ſignifie la contribution en argent qui avoit été levée ſur les *Vicani* dont il eſt parlé dans l'Inſcription, & qui avoit été employée à bâtir le Lieu de la Juſtice, ou le Bureau public, ſur la porte duquel apparemment on l'avoit placée pour ſervir de monument à la poſterité.

Par le mot *Stips* on entendoit anciennement la plus petite monnoye des Romains, qui dans les premiers tems fut d'une once de cuivre, & pour cet effet nommée *Stips uncialis*. Mais dans la ſuite il ſignifia un droit qui ſe payoit, & un don qui ſe faiſoit en argent. Tite Live en parlant de l'origine des Jeux Apollinaires l. 25. s'en explique de cette maniere, *Ludos Prætor in circo maximo cum facturus eſſet edixit, ut populus per eos ludos ſtipem Apollini quantùm commodum eſſet conferret*. En effet c'étoit

une offrande consacrée aux Dieux suivant ce qu'en à rapporté Seneque l. 7. des bienfaits, *Omnia Deorum sunt, tamen Diis posuimus donum, & stipem jecimus.* On en répandoit mêmême par une espece de Religion dans les sources des fontaines qui étoient sacrées, comme on lit dans la 8e. épitre de Pline du l. 8. de la Fontaine de Clitumne, *fons purus & vitreus, ut numerare jactas stipes & relucentes calculos possis.*

Ex *stipe conlatâ* ces mots se lisent communément dans les anciennes Inscriptions. Gruter en rapporte une page 172. n°. 3. d'un marbre trouvé au Pont d'Alcantara en Espagne, & sur lequel sont nommez les peuples qui avoient contribué à la construction & à la perfection de ce pont du tems de Trajan.

MUNICIPIA.
PROVINCIÆ
LVSITANIÆ STIPE
CONLATA QVÆ OPVS
PONTIS PERFECERUNT

Ensuite sont les noms de chaque peuple en détail.

Une autre Inſcription tres remarquable du tems d'Auguſte ſur un monument dans le Palais Farneſe, ſe voit dans le même Gruter p. 106. où le mot *ſtips* ſignifie l'étrenne, ou le droit en argent que le Peuple Romain payoit aux Empereurs même en leur abſence le premier jour de l'an, qu'ils deſtinoient quelquefois aux reparations des bâtimens publics.

LARIBVS PVBLICIS SACRVM
IMP CÆSAR DIV F AVGVSTVS
PONTIFEX MAXIMVS
TRIBVNICIA POTESTATE XVIII.
EX STIPE QVAM POPVLVS EI
CONTVLIT K. JANVAR APSENTI
C. CALVISIO SABINO.
L PASSIENO RVFO COSS.

Conlata pour *collata* s'écrivoit, ainſi que *Conlibertus* pour *collibertus*, & *conlegium* pour *collegium*. On voit dans Occoes & autres antiquaires une belle medaille de Neron expliquée par M. Spanheim dans ſa 8e. Diſſertation, & par M. Vaillant dans ſes Medailles imperiales : elle à pour legende, *ſacerdos cooptatus in omne conlegium ſupra numerum*. Je finis ces

Janvier 1707.

remarques en rappellant les termes de l'Inſcription dans la forme que j'ay crû pouvoir leur donner.

NVMINIBVS AVGVSTORVM
DEO VOLIANO
MARCVS GEMELLVS SECVNDVS ET CAIVS SEDATVS FLORVS ACTORES VICANORVM PORTENSIVM *ou* PORTVENSIVM, TRIBVNAL COMMUNE MARITIMIS LOCIS *ou* CVM LOCIS, EX STIPE CONLATA POSVERVNT.

Ce que l'on peut traduire ainſi non à la lettre, mais dans le ſens le plus intelligible:

Sous les auſpices des Divinitez qui préſident à la conſervation des Empereurs & à l'honneur du Dieu Volianus.

Marcus Gemellus ſecundus, & Caius Sedatus Florus, Receveurs des contributions impoſées ſur les Habitans de ce port, & ſur les marchandiſes de mer qui s'y trafiquent, ont fait conſtruire des deniers deſdites contributions, ce lieu deſtiné pour y rendre la juſtice commune

à tous les environs, & l'ont consacré avec ses appartenances.

Au reste par les termes de l'Inscription qui paroissent de la basse Latinité, il est probable qu'elle à été posée du tems du bas Empire, c'est à dire sous les regnes de Constantius & de Constantin, lors qu'il y avoit plus d'un Auguste à la fois, & tandis que le Paganisme étoit encore répandu dans cette partie des Gaules occupée par les peuples de la petite Bretagne.

ARTICLE XIV.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE du bas Empire Grec.

LEON YSSESSON S CONSTANTINOS O NEOS.

Deux bustes, le premier de Leon avec une couronne attachée sous le menton, habillé du *paludamentum*, le visage encore assez jeune.

Le second est de Constantin, sa couronne n'est point attachée, & il paroît beaucoup plus jeune.

LEON PAP. S CONSTANTINOS PATHR. Θ

Deux buſtes de deux perſonnes âgées, dont la couronne eſt attachée avec l'habit Imperial Conſulaire.

Il paroît que ce doit être Conſtantin avec Leon ſon fils d'une part, & de l'autre Leon avec ſon fils Conſtantin ; ou bien que c'eſt l'Empereur Leon & Conſtantin d'un côté, & de l'autre leurs enfans Leon & Conſtantin : mais cela eſt difficile à accorder avec l'Hiſtoire.

Car nous trouvons bien un Leon dans le cinquiéme ſiecle, mais nous n'y trouvons point de Conſtantin: Dans le ſixiéme on y voit Conſtantin, mais il n'eut point de Leon ni pour fils ni pour pere. On voit encore dans le ſeptiéme des Conſtantins, mais on n'y voit pas de Leons. Tout cela ſe rencontre dans le 8e. dont les Monnoyes commencent de reſſembler à nôtre Medaille. On pourroit donc dire, que d'un côté c'eſt Leon l'Iſaurien avec ſon fils Conſtantin Copronyme, & de l'autre Leon ſurnommé Chazarus avec Conſtantin ſon fils qui fut fiancé avec Rotrude fille de Charlemagne; & expliquer ainſi la Medaille, *Leon*

Patir Perpetuus Augustus, & Constantinos patir Leon Ussessonius, & Constantinos o neos.

Les deux premiers sont appellez *patir*, pour les distinguer de deux autres de même nom.

Mais cette explication a bien des difficultez. 1°. On n'explique point le Θ qui est à la fin de la premiere legende, qui signifie apparemment anno 9°. & certainement il seroit ridicule de dire que la 9e. année de son regne Copronyme fit battre une monnoye, où étoit le portrait de son fils & de son petit fils, qui n'étoient pas nez.

2°. On n'explique point le nom *Ussessonius* qui pourroit signifier le lieu de la naissance de Leon qu'on appelloit Chazarus à cause de son païs du côté de sa mere ; mais je doute par cette raison qu'il eût encore celui d'Ussessonius.

3°. Ces quatre personnes ne se sont jamais vûës ensemble, comment les a-t'on mis sur une même Medaille ?

Il faut donc passer au 9e siécle, nous trouverons dans la famille de Basile des noms, des visages, & des

habits parfaitement ſemblables à ceux de nôtre Medaille.

Baſile comme rapportent Photius, Scylitres, & Conſtantin Porphyrogenite, s'étoit laiſſé perſuader qu'il étoit deſcendu de certains Princes Arſacides, qui du tems de Leon le grand ayant été chaſſez de leur païs ſe retirérent dans l'Empire. L'Empereur leur aſſigna pour retraite la Ville de Nicée en Macedoine, ou en Thrace que le vulgaire appelloit Uſſobizo.

Il eût huit enfans, Conſtantin qui fut proclamé Empereur dès la ſeconde année de l'Empire de ſon pere, mais qui mourut avant lui l'an 879. Leon qui lui ſucceda ; Alexandre qui fut Empereur auſſi, & qui mourut un an après ſon pere ; Etienne qui fut Patriarche de Conſtantinople, & 4. filles.

Leon fils de Baſile eût de Zoë ſa quatriéme femme, Conſtantin Porphyrogenite qui lui ſucceda;& c'eſt lui qui la 9e. année de ſon regne, l'année même que ſon pere mourut fit frapper la Medaille en queſtion, pour celebrer la memoire de Leon

ſon pere dont il tenoit l'Empire, & de Conſtantin ſon oncle dont il portoit le nom.

Dans un des côtez de la Medaille Leon fils de Baſile paroît avec ſon frere Conſtantin : ſa couronne eſt attachée, au lieu que celle de Conſtantin ne l'eſt pas ; pour marquer que celui-ci n'a jamais été Empereur qu'avec dépendance. Ils ne portent ni l'un ni l'autre la pourpre; parce que du vivant des Empereurs qui les avoient élevez à l'Empire, ils n'avoient que le *paludamentum*. Leon fut fait Empereur l'an 870. & ſon pere ne mourut qu'en 886. Il eſt appellé *Uſſeſſonius* pour le diſtinguer des Empereurs Leo Iſaurius, Leo Armenus, & Leo Chazarus, qui portoient le nom de leur païs. Celui-ci s'appelloit Uſſeſſon, pour marquer la nobleſſe de ſon origine. Le lieu de l'origine de ſes ancêtres eſt appellé *Uſſobizo*, il eſt vrai; mais c'eſt dans les fragmens de Saint Hilaire ; & l'on ſçait combien les noms de Villes dans ces ſortes de Manuſcrits ont coûtume d'être dépravez. Enfin puiſque les autres Leons ſont diſtin-

guez par un nom d'origine, il est croyable que celui-ci est distingué des autres de la même maniére.

De l'autre côté c'est le même Leon avec la pourpre : il est appellé *Perpetuus Augustus Patir*, pour le distinguer de lui-même lorsqu'il n'étoit pas encore pere, & tel qu'il est representé de l'autre côté.

Constantin Porphyrogenite est appellé pere aussi, pour le distinguer de Constantin son oncle qui ne fut jamais marié. Cette Medaille comme nous avons dit fut frappée la 9e. année de son regne, c'est pourquoi on y voit Θ.

ARTICLE XV.

REPONSE DU PERE DE LA *Mangeraye, aux difficultez proposées sur la Balance.*

VOus demeurez d'accord, Monsieur, que l'application du parallelogramme aux poulies & au plan incliné est très-juste ; mais vous semblez douter, ou pour mieux dire, vous êtes très-persuadé, qu'on ne peut faire une application directe du pa-

rallelogramme à la balance, lorſque les bras ſont inégaux. Pour lever vos ſcrupules, & reſoudre pleinement vos difficultez, je vais montrer qu'on peut appliquer d'une maniere très-directe le parallelogramme à toute ſorte de balance.

La droite, B A D, parallele à l'horizon repreſente une balance dont les bras, A B, A D, ſont égaux : ſi on attache aux extremitez, B, D, des poids égaux, B, D, ils demeureront en équilibre. Du point, A, qu'on tire la droite, A C, perpendiculaire à l'horizon ; cette droite étant prolongée paſſera par le centre de la terre. Si ce centre eſt ſuppoſé en, C, les lignes ſuivant leſquelles les poids, B, D, feront effort pour deſcendre ſeront repreſentées par les droites, B C, D C ; puiſque les corps graves tendent en ligne droite vers le centre de la terre. Cette préparation étant faite, je montre que les poids, B, D, doivent agir l'un contre l'autre avec des forces égales, & par conſequent demeurer en équilibre.

1°. Il eſt clair que les deux poids, B, D, étant d'égale peſanteur, les forces avec leſquelles ils ſont pouſſez ſuivant les droites, BC, DC, ſont égales ; ces forces n'étant rien autre choſe que leurs propres peſanteurs.

2°. Il eſt conſtant que ſi les forces avec leſquelles les poids B, D, ſont pouſſez ſuivant les droites, BC, DC, ſont égales ; il

est constant, dis-je, que les forces avec lesquelles les mêmes poids, B, D, sont portez l'un vers l'autre suivant les droites, B A, DA, sont égales ; puisque, B A, est égale à DA, &, BC, à DC. Mais si les forces avec lesquelles les poids, B, D, sont portez l'un vers l'autre sont égales, ils agiront l'un contre l'autre avec des forces égales, & par consequent demeureront en équilibre.

Pour rendre encore plus sensible ce que je dis, imaginons que les deux poids, B,D, descendent effectivement vers le centre de la terre dans un milieu qui ne resiste point, & qu'ils se rencontrent au point, C ; il est évident que ces deux poids se frapperoient au point, C, avec des forces égales.

On en sera pleinement convaincu, si l'on fait attention que, BA, étant à, AC, comme, DA, est à, AC, la force respective du poids, B, sera à sa force absoluë, comme la force respective du poids, D, est à sa force absoluë.

Donc les forces absoluës des poids, B,D, étant égales, puisque leurs pesanteurs sont égales ; les forces respectives des mêmes poids, B, D, seront égales, & par une suite necessaire ils se frapperont avec des forces égales.

Or pour peu d'attention qu'on apporte, on concevra clairement, que soit que les poids, B, D, soient suspendus aux extremitez, B, D, soit que descendans dans un milieu qui ne resiste point ils se rencon-

trent au point, C, avec des vîtesses égales, BC, D C; leurs forces respectives seront toûjours à leurs forces absoluës en même raison dans l'une & dans l'autre hypothese; & par consequent que l'équilibre doit subsister également dans l'une & dans l'autre.

Si les bras, A B, A D, *Fig.*2. sont inégaux, & qu'aux extremitez, B, D, on attache des poids, B, D, reciproques aux distances, AB, AD; l'équilibre subsistera toûjours sensiblement; puisque les poids, B, D, agiront toûjours l'un contre l'autre avec des forces qui seront sensiblement égales, comme je vais montrer.

En supposant le centre de la terre au point, C, les droites, BC, DC, representeront, comme dans le premier article, les lignes suivant lesquelles les poids, B, D, seront poussez vers ce centre par leurs pesanteurs; & les droites, B A, D A, les lignes suivant lesquelles ces mêmes poids agiront l'un contre l'autre.

Or les distances, B A, D A, étant reciproques aux poids, B, D, ainsi qu'on l'a supposé, les forces respectives de ces poids seront sensiblement égales, & par consequent ils agiront l'un contre l'autre avec des forces qui seront sensiblement égales; quoi qu'à le prendre à la rigueur elles ne soient pas entierement égales.

Je dis qu'en prenant les choses géometriquement les forces respectives ne sont

pas égales ; parce que la droite, C D, prise selon la rigueur des Géometres, étant plus grande que la droite, B C, la force respective du poids, B, sera plus grande que la force respective de, D.

Mais de même que les droites, BC, DC, peuvent être considerées comme étant sensiblement paralleles, à cause de la grande distance du lieu où nous sommes au centre de la terre, de même elles peuvent être considerées comme étant égales à cause de cette grande distance ; puis qu'en effet elles ne different point sensiblement : ainsi quoi qu'à prendre le mot d'équilibre selon la rigueur des Géometres, il ne puisse s'y en rencontrer dans l'exemple proposé, cependant la difference est si peu sensible qu'il nous est impossible de l'appercevoir.

Si l'on supposoit comme dans le premier article, que les poids, B, D, descendans dans un milieu qui ne resiste point, se rencontrassent au point, C, avec des vîtesses sensiblement égales, on concevroit aisément que les vîtesses respectives, BA, DA, étant sensiblement reciproques aux poids B, D, les produits des vîtesses respectives par les poids, seroient sensiblement égaux, & par consequent que ces poids se rencontreroient au point, C, avec des forces respectives sensiblement égales.

Or puisque, soit que les poids, B, D, soient attachez aux extremitez, B, D, soit que descendant dans un milieu qui ne resiste point

ils ſe rencontrent au point, C, avec les vîteſſes, BC, DC ; les forces reſpectives de ces poids ſeront toûjours en même raiſon à leurs forces abſoluës ; il eſt clair que l'équilibre doit être le même dans l'une & dans l'autre hypotheſe.

3°. Dans la balance, B A D, *Fig.* 3. le bras, B A, eſt horizontal, & le bras, A D, incliné à l'horizon : du point, A, qu'on tire, AC, perpendiculaire à l'horizon, & du point, D, la droite, D N, perpendiculaire ſur, C A, prolongée. Si aux extremitez, B, D, on attache des poids, B, D, qui ſoient reciproques aux diſtances, BA, DN, il y aura équilibre.

Du point, C, qui repreſente le centre de la terre qu'on tire les droites, CB, CD; enſuite qu'on forme les parallelogrammes, BECA, CNDF ; enfin qu'on prolonge, BA, juſqu'en, O, & qu'on tire la droite, O C.

Si le poids qui eſt attaché en, D, étoit attaché au point, O, il eſt manifeſte par le premier & le ſecond article, que l'équilibre ſubſiſteroit. Or ſoit que le poids ſoit en, D, ſoit qu'il ſoit en, O, la force avec laquelle il agit ſuivant, OA, eſt toûjours ſenſiblement la même ; puiſque les droites, DC, OC, ſont ſenſiblement égales, à cauſe de la grande diſtance du lieu où nous ſommes au centre de la terre ; & par conſequent l'équilibre doit toûjours ſubſiſter ſenſiblement ; quoi qu'à prendre le mot

ſelon la rigueur, il ne puiſſe y en avoir dans l'exemple propoſé.

4°. Suppoſons preſentement que dans la balance horizontale, B A D, *Fig.* 4. les poids attachez aux extremitez, B, D, ne ſont pas reciproques aux diſtances, B A, AD: ſuppoſons par exemple, que la diſtance, AD, ſoit triple de la diſtance, A B, & que le poids, B, ne ſoit que double du poids, D, l'équilibre ne ſubſiſtera point, mais le poids, D, doit deſcendre & faire monter le poids, B.

Si l'on fait, OA, double de, BA, & qu'on attache le poids, D, au point, O, il eſt clair par le ſecond article que l'équilibre doit ſubſiſter; puiſque les poids, B, D, ſeront reciproques aux diſtances, AB, AO; le poids, B, étant double du poids, D; de même que la diſtance, A O, eſt double de la diſtance, A B.

Or il eſt aiſé de faire voir que la force avec laquelle le poids, D, agit ſuivant, O A, lorſqu'il eſt au point, O, eſt ſenſiblement plus petite que la force avec laquelle le même poids, D, agit ſuivant, DA, lorſqu'il eſt en D; puiſque ces forces ſont en même raiſon que les droites, O A, DA, leſquelles different fort ſenſiblement.

Il eſt vrai que les droites, DC, OC, ſont ſenſiblement égales à cauſe de la grandeur du demi diametre de la terre; mais lorſqu'il s'agit des bras d'une balance, la moindre inégalité fait une difference fort

ſenſible dans les forces reſpectives, à cauſe du peu de longueur de ces bras.

Mais ſi la force reſpective du poids, D, eſt plus grande ſenſiblement lorſqu'il eſt attaché au point, D, que lorſqu'il eſt attaché au point, O, il eſt manifeſte que le poids, D, doit deſcendre & faire monter le poids, B.

5°. Si l'on fait préciſion de la peſanteur de la balance & des fils, le poids que ſentira, *Fig.* 2. celui qui ſoûtient la balance par le centre, A, doit être égal à la ſomme des poids, B, D, pris enſemble & non au double du poids, B. Si par exemple le poids, B, peſe deux livres, & le poids, D, une; le poids que ſentira celui qui ſoûtient la balance ſera égal à trois livres & non à quatre livres. Car quoi que le poids, D, faſſe équilibre avec le poids, B, cependant ces deux poids ne ſeront pas portez vers le centre de la terre avec des forces égales; mais la force avec laquelle le poids, B, eſt pouſſé vers ce centre ſera toûjours double de la force avec laquelle le poids, D, ſera pouſſé vers le même centre; puiſque ces forces ſeront toûjours proportionnelles à leurs peſanteurs; & par conſequent la force avec laquelle le poids, B, eſt porté ſuivant, BE, ſera toûjours double de celle avec laquelle le poids D, eſt porté ſuivant, D F.

Or celui qui ſoutient la balance par le centre A, ne doit ſentir que les efforts avec

lesquels les poids , B , D , ſont portez ſuivant les droites , B E , DF ; puiſqu'il eſt clair que ceux qui répondent aux déterminations , AB, DA, étant égaux & oppóſez, doivent être détruits : donc les efforts qui répondent aux droites , B E, D F , étant égaux ſenſiblement à la ſomme des poids, B , D , le poids que ſentira celui qui ſoutient la balance, doit être égal à la ſomme des poids, B, D, & non au double de , B.

Si cette réponſe avoit lieu , dira quelqu'un , celui qui ſoutient la balance par le centre , A , ne devroit pas ſentir un poids égal à la ſomme des poids , B , D ; puiſque ces poids en agiſſant l'un contre l'autre perdent une partie de leur force ou de leur peſanteur , ainſi qu'on vient d'en demeurer d'accord.

Mais ſi l'on fait reflexion que les droites, BA , DA, comparées aux droites , BE, D F, ſont tout à fait inſenſibles, on concevra aiſément que les efforts qui répondent aux droites , B A , D A , comparez aux efforts qui répondent aux droites, B E , D F, ſont tout à fait inſenſibles ; & par conſequent que celui qui ſoutient la balance doit ſentir un poids ſenſiblement égal à la ſomme des poids, B , D ; puiſque ce qui en eſt détruit eſt tout à fait inſenſible.

Pour donner un nouveau jour aux propoſitions précedentes ſuppoſons que le triangle , B C D , repreſente un corps ſolide de telle grandeur que la droite AC, perpendi-

culaire ſur, B D, ſoit égale à la diſtance du lieu où nous ſommes au centre de la terre : ſuppoſons de plus que ce corps ſoit tellement diſpoſé que la droite, BD, ſoit parallele à l'horizon, & que le point, C, réponde au centre de la terre : ſi l'on tire les droites, B C M, D C I, & qu'on prenne à diſcretion ſur la droite, AC, prolongée un point, R, duquel on tire les droites, R M, R I, paralleles aux droites, DC, BC, pour avoir le parallelogramme, CIRM, dans la premiere figure, le côté, C M, ſera égal au côté, C I ; mais dans la ſeconde figure le côté, C F, ſera ſenſiblement double du côté, C I, ainſi que je vais montrer.

Les droites, CB, CA, CD, ſont ſenſiblement égales ; donc les Angles, A C B, ACD, ſont ſenſiblement comme les droites, BA, A D.

L'angle, RCM, eſt égal à l'angle, BCA, & l'angle, R C I, égal à l'angle, D C A : Or ces angles étant inſenſibles ils ſont ſenſiblement en même raiſon que leurs ſinus, ou les côtez oppoſez à ces angles : donc, C M, eſt ſenſiblement à, C I, comme D A, à B A ; ou ce qui eſt la même choſe, C M, eſt ſenſiblement double de CI : donc les puiſſances appliquées aux extremitez, M I, ſont ſenſiblement entre-elles comme les côtez, C M, C I ; & par conſequent les deux puiſſances tirent le point, C, ſuivant la droite, ACR.

 2°. Les

2°. Les angles, RCM, RCI, étant insensibles, ou comme nous avons dit auparavant, les droites, BC, DC, étant sensiblement paralleles, les droites, C M, C I, seront aussi sensiblement paralleles : donc la diagonale, C R, étant sensiblement égale aux droites, C M, MR, prises ensemble, les forces que les puissances, M, I, employeront à tirer l'une contre l'autre seront insensibles ; & par consequent elles tireront le point, C, suivant la droite, A C R, avec une force qui sera sensiblement comme trois.

Or en supposant, *Fig.* 2. au point, B, un poids de deux livres, & au point, D, un poids d'une livre, il est clair que ces deux poids agiront sur le point, C, de la même maniere que les deux puissances, M, I : donc ils pousseront le point, C, suivant la droite, ACR, avec une force qui sera sensiblement égale à trois livres : donc en faisant précision de la pesanteur du corps, B C D, le poids que sentira celui qui retiendra ce corps au point, A, sera sensiblement égal au poids de trois livres.

Si maintenant on suppose une verge, BAD, que les mêmes poids, B, D, ne puissent faire courber sensiblement, il est manifeste que ces poids agiront sur le point, A, de la verge, de la même maniere qu'ils agissoient sur le point, A, du corps B C D: donc en faisant précision de la pesanteur de la verge, celui qui soutiendra la balan-

ce par le centre, A, doit ſentir un poids qui ſoit ſenſiblement égal au poids de trois livres.

Mais ſi, AB, *Fig.*4. étant d'un pied l'on fait, AD, de trois, & qu'ayant tiré la droite, BCM, l'on tire du point, M, la droite, MP, égale à, MR, & parallele à, CS; & du point, P, la droite, PS, parallele, à MC, on aura le parallelogramme, CSPM, different du parallelogramme, CMRI, quoi que ces deux parallelogrammes ayent leurs côtez égaux. En appliquant au point M, une force comme deux, & au point S; une force comme un, le point, C, ſera tiré comme auparavant avec une force qui ſera ſenſiblement comme trois, mais ſuivant une droite, XCP, differente de, ACR: ainſi le point, X, ſe trouvant entre le point, D, & le centre, A, de la balance, il eſt viſible que le point, D, doit baiſſer & le point, B, hauſſer.

Et on montrera toûjours que lors qu'il y a équilibre, on ne peut augmenter le poids ou la diſtance d'un des bras de la balance, que la ligne ſuivant laquelle le point, C, eſt pouſſé, ne tombe ſenſiblement hors le centre, A, de la balance, & ne ſe trouve du côté qu'on a fait l'augmentation: car on ne peut augmenter le poids ou la diſtance d'un des bras, que les angles, ACO, ACD, ne deviennent ſenſiblement inégaux, quoi que très-petits en eux-mêmes; de même que les bras, AO, AD,

deviennent ſenſiblement inégaux, quoi qu'ils n'ayent aucune raiſon ſenſible aux droites, CA, CO, ou CD.

ARTICLE XVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE NAPLES.

JE vous rendrai compte aujourd'hui d'un Livre qui probablement n'eſt pas encore allé juſqu'à vous : c'eſt un Recueil de diverſes Pieces d'Eloquence & de Poëſie déclamées par les Ecoliers du grand College des Jeſuites de Naples devant le Duc d'Eſcalone nôtre Viceroi. Le Pere Caravita eſt l'Auteur de ces pieces ; ſa modeſtie l'empêchoit de les publier ; Mr. Caravita ſon frere n'a pû ſouffrir qu'on retint dans l'obſcurité des éloges ſi juſtes & ſi vrais. Le zele pour la Patrie eſt entré dans le deſſein de Mr. Caravita : il a voulu qu'il reſtât à la poſterité un monument qui lui fit connoître l'état floriſſant où les Lettres ſont à Naples par les ſoins de Mr. le Duc d'Eſcalone. Le Recüeil eſt intitulé, *Problema Rhetoricum &c. Probleme de Rhetorique : Lequel merite mieux les honneurs de la Nobleſſe, celui qui ne voit dans le paſſé qu'une ſuite d'Ayeuls illuſtres, ou celui qui par ſes actions s'aſſure pour l'avenir une gloire immortelle.*

Les Pieces qui composent ce Recüeil ſont deux courtes Harangues, où le probleme eſt traité ſelon les deux opinions contraires. C'eſt ſur Ciceron qu'on a pris le modelle du ſtyle de ces Harangues. Pluſieurs Pieces de Vers, des Elegies, des Odes, des Epigrammes, ſuivent les deux Harangues entremêlées de quelques Eloges en ſtyle lapidaire, mais fort éloigné de l'enflûre de Theſauro, & dont la beauté ne conſiſte pas en jeux de mots. Nôtre Viceroi & ſes illuſtres Ancêtres ſont la matiere de ces Poëſies: on y loue Vibius Paceccus qui ſauva le fameux Craſſus des fureurs de Cinna. Junius Julius Paceccus Tribun du parti de Ceſar, qui par un ſtratageme heureux délivra Ulla aſſiegée par les enfans de Pompée. Ces deux illuſtres Eſpagnols ont tranſmis leur vertu avec leur ſang & leur nom au Duc d'Eſcalone Jean Pacheco: ſa moderation, ſa pieté, ſa prudence, ſa vigïlance, ſa bonté, ſa vaſte capacité, vertus ſi propes à un Viceroi, ſont loüées chacune dans une Elegie. Mercure Pacheco Comte de Saint Iſtevan de Gormas, & Martien Pacheco Marquis de Moya ſes fils ont leur part à ces Eloges. Une action du Viceroi qui fait le ſujet d'une Epigramme, doit paſſer à la poſterité la plus reculée, comme le rare exemple d'une liberalité vrayement Chrétienne. Le genereux Duc aprés avoir donné aux pauvres tout ce qu'il avoit d'argent ſur lui, donna

ſon chapeau à un pauvre venu trop tard.

On donne dans la derniere des Inſcriptions une loüange bien delicate au Sçavant Viceroi :

Cæteris ſumma laus Proregibus fuit,
Quod Gymnaſia largis opibus erexerint:
Tibi verò gloria major
Quod litteras Gymnaſiis Litteratos litteris alas.

La liberalité eſt d'un plus haut prix quand le bon goût regle ſes profuſions.

On ſent aſſez que la ſolution du Probleme étoit aiſée, quand on parloit devant le Duc d'Eſcalone : la concluſion de l'Ouvrage fait ſentir cette ſolution, & découvre le but qu'on s'étoit propoſé en propoſant le Probleme.

Il eſt peu d'écrivains qui ayent autant de talent pour la Poëſie que pour l'Eloquence : le Pere Caravita eſt de ce petit nombre. Ce ſeroit un Probleme plus difficile à ſoudre que le ſien, que de demander, *ſi ſes Vers approchent plus que ſa proſe de l'Elegance & de la perfection du ſiecle d'Auguſte.*

Ne croyez pas au reſte que Naples ſoit la ſeule Ville d'Italie, où l'Eloquence & la Poëſie Romaine reprennent tout leur éclat: ſans parler de Rome j'aurai d'autres exemples à vous citer. Ce que doit Rome à un Pape tel que Clement XI. Naples à un Vi-

ceroi tel que le Duc d'Escalone, la Toscane le doit à son Prince. Les Jesuites du College de Cigognini fondé à Pistoie il y a huit ans par le Grand Duc Cosme III. aujourd'hui regnant, ont publié quelques Poësies sous ce titre :

Corona æstiva Cosmo III. Magno Hetruriæ Duci Regio patrono suo ante ferias autumnales dicata.

L'Epître dedicatoire ne cede point aux plus delicates de Manuce. Les Elegies, les Odes, les Epigrammes, toutes sur des sujets interessans, prouvent que le feu poëtique qui animoit les Horaces, les Ovides, les Catulles, se rallume dans l'Italie, l'Elegie sur le retour du Prince Gaston de Medicis, & la derniere intitulée, *Les vœux de la Toscane*, ont toutes les beautez de ce genre de poësie : l'Elegie sur la Nativité de Saint Jean Baptiste nous apprend une coûtume singuliere à la Toscane: le jour qu'on celebre cette fête, les Vassaux mangent avec leur Seigneur, & les Domestiques avec leur Maître.

DE ROME.

On a vû depuis quelques années paroître beaucoup de Methodes d'étudier la Theologie, la plûpart venoient de mains suspectes : on y décrioit la Scholastique,

on y loüoit, on y proposoit pour guides des Auteurs condamnez ; sous prétexte de faire revivre l'antiquité, on y inspiroit par tout le mépris pour l'Eglise d'aujourd'hui, le dégoût des usages qu'elle autorise, l'amour de la nouveauté. Il étoit venu de Flandre & de France des Livres de cette espece, où le venin n'étoit pas fort déguisé : on en avoit composé en Italie, où le but que se proposoient les Auteurs étoit caché avec plus d'art, on y gardoit plus de mesure, & par là ils n'en étoient que plus propres à imposer aux jeunes Theologiens. Le Pere Francolini Jesuite a vû le mal, & il y a bien-tôt apporté le remede, il vient d'imprimer un in douze de 200 pages sous ce titre :

Tirocinium Theologicum, quo traditur Compendiaria Notitia Theologiæ Scripturalis, Theologiæ Scholasticæ, Theologiæ Polemicæ, Facultatis Canonicæ, Theologiæ Moralis, ac Theologiæ Mysticæ ; omnesque harum Disciplinarum Tractatus, objecta, fundamenta præcipua recensentur. Et insuper Concilia Oecumenica, Pontifices, Patres, Patrum scripta genuina, Controversiæ fidei, Hæreses, Propositiones damnatæ chronologicè proponuntur. Auctore Balthassare Francolino Societatis Jesu Theologo. Romæ 1706. ex typographia Antonii de Rubeis, in Platea Cerensi. Superiorum facultate.

Instruction pour les Theologiens no-

vices, qui comprend une notice abregée de toutes les parties de la Theologie ; de la Theologie Positive, Scholastique, Polemique, Morale, & Mystique, & du Droit Canon: où l'on enseigne en combien de Traitez chaque partie est divisée, & quelle en est l'objet propre ; & sur quels fondemens elle est appuyée. On trouvera dans le même Livre des Catalogues dressez selon l'ordre chronologique, des Conciles generaux, des Papes, des Saints Peres, & de leurs Ouvrages legitimes, & des heresies. L'Auteur a encore ajoûté une Table des questions de controverse, & les propositions condamnées par les Souverains Pontifes depuis le Concile de Trente. Le Pere Ciccarelli Augustin, & le Pere Cassells Dominicain Reviseurs du Livre lui donnent de grandes loüanges dans leurs Approbations. Il est dédié à Monseigneur Albani neveu de Sa Sainteté.

DE HAMBOURG.

Je continuë de vous faire part de ce que je trouve de plus curieux dans le Journal intitulé, *Nova Litteraria Germaniæ*, Nouvelles Litteraires d'Allemagne.

Le Bibliotheque du College de la Magdelaine à Breslau renferme d'excellens Manuscrits Persans & Turcs : les Manuscrits Persans les plus curieux, sont le Dictionnaire Persan & Turc intitulé, *Ni metu*

Llahi dont l'Auteur eſt *Ni' met* fils *d'Achmed*, petit fils de *Kazimubark*, de Romelie. Golius, Caſtell & Menins, ſe ſont beaucoup ſervis de cet excellent Dictionnaire.

Le Dictionnaire Arabe & Perſan, & Perſan & Turc, appellé *Lut-fo-lla'hi bni ebi juſuf elhalimi*, c'eſt le même que Pocok & d'Herbelot appellent le Dictionnaire d'Halim.

Tarich giohan ou *l'Hiſtoire du monde juſqu'à l'an de l'hegire neuf cens ſoixante & douze*, c'eſt l'an de Jesus-Christ mil cinq cens ſoixante quatre.

Deux gros Volumes de l'*Hiſtoire de Tamerlan* ou plûtôt *Timur Lenck*, *& de ſes Succeſſeurs* : l'Auteur né à Samarcande s'appelle *Abdu Redſaki*. Son Ouvrage fourniroit de grandes lumieres aux Géographes ſur les parties de l'Aſie les moins connuës.

Nicareſtan c'eſt une Hiſtoire des Mahometans depuis la naiſſance du faux Prophete juſqu'au dixiéme ſiécle de l'hegire.

Les Ouvrages des plus fameux Poëtes Perſans, *Sadi Schiraſi*, *Giami*, *Hafiz*, *La Vie du Roy Gimſchid*, c'eſt un Roi de Perſe fort eſtimé, & que les Auteurs de cette Nation propoſent pour Modelle aux Princes : ſa vie ou plûtôt le Roman qui porte ce titre eſt du Poëte *Hogia Suleiman Sauvugi*.

Deux Manuſcrits ſe diſtinguent parmi les Manuſcrits Turcs.

Kitab Megimco Lletaiſi Vvemetleo tſtſe-

raïſi, c'eſt à dire, *concours des choſes excellentes,& naiſſance des choſes elegantes.* Ce titre bizarre à la maniere des Orientaux ne donne gueres à connoître le deſſein du Livre : l'Auteur s'eſt propoſé de défendre le Mahometiſme contre les objections des Juifs & des Chrétiens : il le fait avec beaucoup de ſubtilité,ſans pouvoir cependant cacher la foibleſſe de la cauſe qu'il défend.

Humaion Name, les miroirs des Princes, ou la maniere de les inſtruire par des fables & par des exemples.

On trouve encore dans la même Bibliotheque les Vers de *Fuzuli* Poëte celebre parmi les Turcs.

Jonas Conrad Schramme Theologien de Brunſwick a entrepris la défenſe de la Cabale, il ſe flatte de la reconcilier avec la Philoſophie d'Ariſtote. On doute que les Peripateticiens s'accommodent de cette réünion. Quoiqu'il en ſoit, *l'introduction à la Dialectique de la Cabale, Introductio in Dialecticam Cabbaligeticam*, que Mr. Schramme a mis au jour traite d'abord de l'origine de la Cabale; montre enſuite chez les Cabaliſtes comme chez Ariſtote deux eſpeces de Diſciples ; ceux qu'on admet aux ſecrets les plus profonds des Sciences qu'on enſeigne,& ceux à qui on les cache : M. Schramme compare après les *Sepphirot* aux Categories d'Ariſtote ; enfin il explique l'artifice des propoſitions Cabaliſti-

ques, & finit par deux Chapitres ſur les ſyllogiſmes & ſur les ſophiſmes.

Nous avons du même Auteur pluſieurs Ouvrages entre autres *la Chronologie des Rois d'Iſraël rétablie, Chronologia Regum Iſraëlis reſtituta* : il en reduit les difficultez à quinze doutes, & il apporte ſur chacun deux réponſes, l'une priſe d'Abarbanel, & l'autre qu'il a tirée de l'Ecriture: il promet les mêmes éclairciſſemens ſur toutes les difficultez de la Chronologie Sacrée. Il fit imprimer à Helmſtad l'an 1700. une traduction de l'Apologie de Saül par Abarbane, ou le fameux Rabin entreprend de juſtifier ce Prince homicide de ſoi-même, *Iſaac Abarbanetis defenſio autochimæ Saülis*. Le Traducteur refute l'étrange Morale du docteur Juif avec beaucoup de ſolidité.

Jean Michel Heineccius a fait imprimer à Helmſtad l'Hiſtoire de l'Hiſtoire, *Hiſtoria Hiſtoriæ*, ſeu *de fatis ſtudii hiſtorico-chronici apud Varias gentes Schediaſma.* Il promet l'Hiſtoire de la Ville Imperiale de Goſlar.

Jean Conrard Creilingius Philoſophe de Tubinge a fait imprimer un Traité ſur la Balance univerſelle, *Statera Univerſalis* : il avoit fait ſoutenir une Theſe de grand éclat ſur la même matiere à M. le Comte Bonde jeune Seigneur Suedois. Mr. Creilingius prétend que la loi iſodynamique obſervée dans la nature, & dont le ſçavant

Mr. Varignon a fait le fondement de sa nouvelle Mecanique, il prétend, dis-je, que cette loi s'étend à tous les phenomenes, qu'elle est d'usage dans l'Optique & même dans la Morale : sa Dissertation est partagée en deux Sections. Dans la premiere aprés l'explication des principes generaux, il applique à la lumiere sa loi isodynamique ; il compare la lumiere à un levier : il raporte à la froideur du Nord qui y rend le ciel plus pur, l'éclat extraordinaire dont brillent les étoilles en Suede, il défend contre les Cartesiens rigidement attachez à leur Maître la pensée de Bernoulli, qu'une mouche en remuant l'aîle remue tout l'Univers ; & il determine la quantité de mouvement qui revient à la terre de cette émotion universelle.

Dans la seconde partie il soumet toutes les sciences, toutes les professions, toute la vie à la loi isodynamique, & finit par une démonstration géometrique, de cette proposition : *Quand même il n'y auroit point d'enfer, l'impie par ses crimes se rendroit infiniment malheureux.*

Jean Heimreichius Medecin d'Eysenach a donné au public un Essai de Grammaire Hebraique, *Prodromus Grammaticæ Hebrææ facilioris.* Rien n'est si facile que d'apprendre à lire & à écrire l'Hebreu, si on en croît nôtre Auteur ; cinq heures au plus suffisent pour cela, si on a un bon Maître. Il faut que les bons Maîtres soient extrê-

mement rares, car il n'eſt pas ordinaire qu'on apprenne l'Hebreu même en cinq jours. La Methode du nouveau Grammairien eſt commode, il ne veut pas qu'on s'embarraſſe de l'étude longue & fatiguantes des préceptes : après avoir jetté les yeux ſur quelque Table, ſur celle des pronoms, par exemple, il faut d'abord entrer en exercice, & n'apprendre les préceptes que par l'uſage : en ſuivant cette methode en quatorze heures on apprendra ce qu'il y a de neceſſaire dans la Grammaire Chaldaique & dans la Syriaque ; en ſorte qu'on n'aura plus beſoin de précepteur pour avancer dans l'étude de ces langues, & même de la langue Samaritaine. L'Auteur aſſure que ſon ſentiment ſur la maniere d'apprendre les langues Orientales eſt celui des perſonnes de toute l'Allemagne les plus verſées dans cette étude, de Mrs. Eſdras Edzard, Tribechonius, Franckius, Herman Von der hard, dont il recommande la Grammaire Hebraique comme un chef-d'œuvre; que tous les Hebraiſmes doivent s'apprendre mot à mot ; en quoi ce me ſemble il s'écarte un peu de ſa methode : mais que ne fait-on pas en faveur d'un illuſtre ami ?

Henry Guillaume Maier Imprimeur de Lemgour ville Anſeatique de Weſtphalie va publier un Recueil des Ecrivains qui ont traité de la Weſtphalie, en deux tomes in folio. *Rerum Veſtphalicarum Scriptores antiqui*. Le premier tome contient divers Traitez non encore imprimez, du docte Henri

Hamelman sur les anciens peuples de Westphalie, la Geographie du païs, les Hommes Illustres qu'il a produits, les Genéalogies des familles considerables, l'Histoire de l'établissement de l'Heresie dans ces contrées : il contient encore l'Histoire des Ducs de Berg, des Comtes de Mark & de Ravensperg, les Chroniques de Munster, d'Osnabruck, & de Minden. Le second tome contient.

Rolevinck de Antiquorum Vestphalorum moribus.

Neuvaldus de antiquis Colonis Vestphaliæ.

Davidis Chitræi Oratio de Vestphalia.

Reineccius de Monumento Vitikindi Vestphali, & Angrivariæ Regis.

Leuvoldi Nordhoff Chronicon Comitum de Marca & Altena, unde Duces Juliacenses, Clivenses, & Bergenses.

Hermanni Lerbeke Chronicon Schauvembergense.

Anonymi Chronicon Mindense.

Chronicon Monasterii in Lothen.

Chronicon Hamelense.

Meybom & alii de Idolo Vestphaliæ Herminsul.

Vita Herminii Cheruscorum Ducis.

Vita Dulichii & Bureni Vestphalorum.

Vita Valtgeri Comitum Herverdensium ultimi.

Catalogus Abbatum & Abbatissarum Herverdensium.

Janvier 1707.

Ernest Casimir de Wasserbach est l'Editeur de ce Recueil glorieux à la Westphalie, & agreable à tous ceux qui aiment l'Histoire.

DE PONT-A-MOUSSON.

On prépare une nouvelle Edition de la Théologie de Maldonat. Les autres Editions sont venuës de mains trop suspectes pour qu'on pût s'y fier. On se servira utilement du beau Manuscrit que le Pere Hommey Augustin a donné aux Jesuites de cette Ville. C'est une nouvelle obligation qu'a le public à ce sçavant Religieux. C'est lui qui nous donne en quelque sorte la veritable Théologie de Maldonat, après nous avoir donné plusieurs Ouvrages des Peres, qu'il a tirez de la poussiere des Bibliotheques, où ils avoient échapé aux recherches des Curieux : peut-être attendoient-ils un Editeur aussi habile, aussi integre, aussi exact que le Pere Hommey.

DE PARIS.

Mr. de la Fontaine n'a pas traduit toutes les fables de Phedre. Il eût été à souhaiter, que ce grand Maître dans l'art de conter & d'instruire en amusant, nous eût donné la traduction entiere de l'Esope Latin, qui de tous les Auteurs est le plus propre à former l'esprit & le cœur des enfans, & à leur apprendre & le Latin & les principes de la Morale : l'étude leur en devient

plus facile & plus agreable, quand ils peuvent comparer aux Vers Latins des Vers François d'une égale beauté. Mr. Denise Professeur du College de Navarre zelé pour l'instruction de ses disciples a eu la hardiesse d'achever ce que M. de la Fontaine avoit commencé. Il vient de donner *le Supplement des fables du premier Livre de Phedre omises par M. de la Fontaine*. Il se vend *chez Guillau ruë Galande : c'est une brochure in douze de trente deux pages :* L'évenement justifie M. Denise, & prouve que sa hardiesse n'est pas temerité. On peut rester au-dessous de M. de la Fontaine & avoir un grand merite : c'est beaucoup faire que d'approcher de cette naïveté ingenieuse, de cette simplicité delicate, de cet art inimitable qui ne paroît point art, qui distingue de tout autre le modelle que M. Denise s'est proposé de copier. Le nouveau Traducteur de Phedre qui n'a en vûë que l'instruction des enfans, est souvent plus litteral, ce n'est pas un défaut. La premiere & la seconde fable qu'il nous donne avoient déja été traduites par Mr. de la Fontaine. Il a traduit de nouveau la premiere pour s'essayer, & la seconde parce que le Poëte François s'étoit trop écarté du Latin.

Il mourut ici le vint-huitiéme de Novembre de l'année passée 1706 une personne attaquée d'un mal assez rare. Deux mois avant sa mort il lui parut au bas de

l'estomach une grosse tumeur qu'on jugea être un schirre, & il fut depuis ce tems-là tourmenté de vomissemens presque continuels : il a souffert de grandes douleurs les quinze derniers jours de sa vie : un peu avant que d'expirer il se trouva dans une parfaite tranquillité : après sa mort Mr. Poncelet Chirurgien distingué par son merite a ouvert le corps : le foye, le pancreas étoient entierement schirreux, la surface de la rate l'étoit aussi, le foye grossi considerablement étoit sec & dur, & ressembloit à une masse de plâtre roux du poids de neuf livres, il pressoit l'estomach sur tout l'orifice inferieur ; de maniere qu'il étoit impossible que l'estomach fit ses fonctions. La membrane qui couvre le foye, & où rampent tous les vaisseaux limphatiques de cette partie n'ayant pû souffrir une extension forcée s'étoit rompuë, & avoit repandu la limphe dans la capacité du ventre où l'on a trouvé sept à huit pintes.

Le malade étoit d'un temperament bilieux, il avoit le teint olivâtre & les cheveux fort noirs : cependant il étoit naturellement gai : comme il s'appliquoit à la predication, le travail des Sermons & la fatigue des voyages ont pû contribuer à son mal, dont la veritable cause, à ce que juge un habile homme qui a eu soin de lui pendant sa maladie, a été la mauvaise disposition du suc pancreatique, qui trop aci-

de, loin de contribuer par ſon mélange avec le chile à dépoüiller ſe ſuc de ſes parties groſſieres par une douce fermentation, l'a épaiſſi, & l'a chargé d'un levain qui a infecté le ſang : le chile imparfait n'a pû circuler librement, il s'eſt arrêté,& en s'arrêtant,il a bouché les cribles des glandes du foye, & peu à peu l'obſtruction eſt devenuë totale : l'éruption des vaiſſeaux limphatiques a achevé de deſſecher le foye. On ne doit pas oublier que le malade prenoit beaucoup de Caffé avant ſon indiſpoſition.

Les Auteurs du *Journal des Sçavans* promettent pour tous les mois un *Supplément de ſix feüilles* rempli non-ſeulement d'extraits, mais encore de diſſertations curieuſes. C'eſt un exemple qui nous apprend à redoubler nôtre zele & nôtre travail pour contenter le public : heureux ſi pour y réüſſir nous avions les talens de ces Mrs. & les ſecours qu'ils tirent des lumieres & du goût de l'illuſtre Abbé,ſous les yeux de qui ils travaillent. Nous prenons cette occaſion pour déclarer que nous adoptons avec plaiſir l'Apologie des Journaliſtes qui a paru dans le premier Article du 31e.Journal des Sçavans de l'an paſſé 1706 : elle eſt de main de Maître, nous avons tâché d'y apprendre nos devoirs,nous ne doutons pas que le public n'y ait appris à juger ſainement du travail des Journaliſtes : les Au-

teurs qu'on eſt obligé de critiquer, y trouveront d'excellentes leçons. S'ils n'en profitent pas, nous ne leur oppoſerons deſormais que cette défenſe : où trouverions-nous un Apologiſte plus équitable, plus éclairé, plus éloquent ?

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Janvier 1707.

ARTICLE. I. *LA Vie de Saint Jerôme Prêtre Solitaire, & Docteur de l'Eglise, par Dom Jean Martianay de la Congregation de Saint Maur.* Page 3

ART. II. Sacra Themidis hispanæ arcana &c. C'est à dire, *Les Secrets de la Jurisprudence d'Espagne, où l'on expose l'origine, le progrès, la varieté du Droit & des Loix que l'on suit maintenant dans l'Espagne, mis au jour par Mr. de Frankenau Secretaire de sa Majesté Danoise.* p. 22

ART. III. *Les premiers Elemens des Sciences, ou Entrée aux Connoissances solides, en divers Entretiens proportionnez à la portée des Commençans, & suivis d'un Essai de Logique, par le R. P. Lamy Benedictin de la Congregation de Saint Maur.* p. 37

ART. IV. *Instruction spirituelle, & Pensées consolantes pour les Ames affligées, ou timides, ou scrupuleuses; traduites du Latin de Loüis Blosius Abbé de Lessies, avec quelques sentimens d'une Ame penitente tirez des Saints Peres,*

par le P. Jean Brignon de la Compagnie de Jesus. p. 51

ART. V. Thomæ Ravasini Parmensis Operum Poëticorum pars prior Sacra continens, & posterior continens Georgica & Miscellanea. *Poësies de M. Ravasini de Parme, premiere Partie sur des Sujets sacrez, & la derniere contenant ses Georgiques, & autres pieces diverses.* p. 57

ART. VI. *Explication physique & mecanique des effets de la Saignée par rapport à la transpiration, ou Traduction d'une These soutenuë aux Ecoles de Medecine à Paris, par Mr. Hecquet.* page 64

ART. VII. *La Sphere du Monde selon l'Hypothese de Copernic, présentée au Roi, décrite, démontrée, & comparée avec les Spheres, & les Systemes de Ptolomée, & Ticho-brahé, par M. l'Abbé de Vallemont.* p. 82

ART. VIII. *Dissertation sur le Droit d'Aubaine, par M. Emmanuel de Gama Avocat en Parlement.* p. 87

ART. IX. *La Vie de Spinosa tirée des Ecrits de ce fameux Philosophe, & du témoignage de plusieurs personnes dignes de foi qui l'ont connu particulierement, par Jean Colerus Ministre Luterien.* p. 94

ART. X. Poesie del Conte Pompeo di Montevecchio &c. *Poësies du Comte*

Pompée de Montevecchie, dédiées à l'Eminentissime Cardinal Ottoboni. page 110

ART. XI. Miscellanea curiosa, beeing a Collection &c. *Mélange curieux, ou Recueil de plusieurs Traitez de Physique.* p. 115

ART. XII. *Retraite selon l'esprit & la Methode de Saint Ignace pour les Ecclesiastiques, par le R. P. François Nepveu de la Compagnie de Jesus.* p. 130

ART. XIII. *Explication historique d'une Inscription antique conservée dans la Ville de Nantes, par Mr. Moreau de Mautour.* p. 132

ART. XIV. *Explication d'une Medaille du bas Empire Grec.* p. 154

ART. XV. *Réponse du P. de la Maugeraye, aux Difficultez proposées sur la Balance.* p. 159

ART. XVI. *Nouvelles Literaires.*

De Naples. p. 171

De Rome. p. 174

De Hambourg. p. 176

De Pont-à-Mousson. p. 183

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

Errata du mois de Janvier 1707.

PAge 4. ligne 15. *lisez* faite.

p.6. l. 20. *après* Heliodore *mettez une virgule.*

p.11. l.11. *l.* bâtis.

p.14. l.4. *l.* les livres.

p.15. l.2. *l.* ce sont.

l.29. *l.* ferré.

p.16. l.1. *l.* a *sans accent, & ailleurs encore.*

p.26. l.7. *l.* Jazgo.

p.30. l.16. *l.* Mozarabe.

p.64. l.11. *après* meritent *ajoûtez une virgule.*

p.66. l.5. *l.* Bellini.

p.68. l.6. *après* paitrit *il ne faut qu'une virgule.*

p.75. l.15. *l.* aigri.

l.16. *ôtez les deux points.*

p.88. l.13. *ôtez* la *devant Capitale.*

p.112. l. 14. *l. ritor.*

l.21. *l. abbastanza.*

p.113. l.4. *l.* ou cependant l'art.

p.135. l.27. *l.* Hesychius.

p.140. l.17. *l.* Gemellus.

p.152. l.22. *l.* Occo.

p.177. l.10. *l.* Tarich giehan.

l.25. *mettez une virgule après* sadi.

p.178. l.24. *l.* cabalisticam.

p.179. l.14. *l.* Abarbanel.

l.16. *l.* Abarbanelis. autochiriæ.

p.181. l.22. *l.* Tribechovius.

l.25. *l.* les hebraïſants.

l.30. *l.* lemgou.

p.185. l.22. *l.* on en a trouvé.

p.186. l.2. *l.* ce ſuc.

Mois de Novembre 1706.

p.1990. l.7. Maſſ. *l.* Materats.

p.1999. l.8. nationalement *l.* Nation Alemande.

p.2002. l.24. la mort *l.* la memoire.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1707.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1707.

ARTICLE XVII.

INSTRUCTIONS THEOLOGIQUES & Morales ſur le ſymbole, par feu Mr. Nicole, deux Tomes in 8°. A Paris chez Charles Oſmont ruë Saint Jacques 1706. *Tome premier, pages* 408. *Tome* 2. *pages* 706.

CE n'eſt pas ici un de ces Livres que l'avidité artificieuſe des Libraires ſuppoſe à des Auteurs celebres. On y reconnoît M. Nicole au ſoin d'approfondir les matieres & de les digerer dans un bel ordre, à

la précision des idées, à la justesse des conclusions tirées quelquefois de principes assez douteux, enfin à la secheresse presque inseparable de cette exactitude géometrique, dont il fait profession ; on doit ajoûter, à une grande connoissance du cœur humain, & à une expression toûjours pure & toûjours delicate. Le Livre dont nous parlons n'est que la premiere partie d'une Théologie entiere. La seconde partie qui traite des Sacremens parut avant toutes les autres en 1700. La quatriéme sur l'Oraison Dominicale, la Salutation Angelique, & la Messe a paru cette année, peu de mois aprés celle-ci. Il ne reste que la troisiéme partie sur les Commandemens de Dieu, qui ne paroît pas encore, & que même on n'a pas promise dans les Préfaces des autres parties. On voit bien que Mr. Nicole a suivi l'ordre du Catechisme Romain. Son dessein a été de dégager la Théologie des subtilitez & des longueurs de l'Ecole, & de la mettre à la portée des gens du monde, & de certains Ecclesiastiques trop occupez pour s'engager dans

des études profondes. Il a été au delà de ſon projet, & les Sçavans liront volontiers ſes Inſtructions, non pas comme une ſimple explication du ſymbole, mais comme le Syſteme Théologique d'un Auteur de reputation. L'Ouvrage eſt écrit en forme de Dialogue : c'eſt la meilleure maniere de compoſer les Inſtructions : cette methode contribuë beaucoup à les rendre claires & préciſes.

Le premier Tome des deux où l'on explique le Symbole eſt diviſé en deux Inſtructions, une fort courte ſur le Symbole, & l'autre fort longue ſur le premier article du Symbole. Dans la premiere l'Auteur, ſans s'arrêter aux ſcrupules de certains Critiques, décide que le Symbole eſt veritablement l'Ouvrage des Apôtres : il remarque judicieuſement, que la diverſité qui ſe trouvoit autrefois dans les ſymboles de diverſes Egliſes à l'égard de l'expreſſion de certains Articles, loin de favoriſer la fauſſe delicateſſe des Critiques prouve ſolidement l'opinion commune, *que les Apôtres ont*

composé le Symbole, quoique peut-être ils ne l'ayent pas écrit. Si le Symbole n'avoit été dressé par une autorité respectable à tous les Chrétiens, ces varietez seroient plus considerables, & l'on n'auroit pas vû dans toutes les Eglises un Symbole uniforme non-seulement quant à la substance, mais encore dans le nombre & l'ordre des Articles.

La seconde Instruction est un Traité de Dieu, où Mr. Nicole après avoir examiné les Attributs de la Divinité, s'attache à développer les Mysteres de la Trinité & de la Prédestination. Ce qu'il dit sur les Attributs est plus medité, & n'est pas moins clair, que ce qu'on en lit dans les autres Théologiens. Il explique sur tout avec une extrême netteté en quel sens les Peres, & principalement saint Augustin, ont dit si souvent, que Dieu étoit la verité & que la verité étoit Dieu.

Il faut concevoir, dit-il, 1°. Que Dieu a fait toutes les Créatures selon ses idées, & qu'ainsi ces idées qui sont l'être même de Dieu étant le modelle des Créatures, la verité des Créa-

tures dépend de leur conformité avec ces idées, comme la verité de l'ouvrage d'un ouvrier dépend de ſa conformité avec l'idée de cet ouvrier ; & par conſequent les idées de Dieu ſont la verité premiere & eſſentielle.

Il faut concevoir 2°. Que toute verité quelle qu'elle ſoit, eſt connuë de Dieu & ſubſiſte en Dieu éternellement par l'idée qu'il en a. Or cette idée étant Dieu même, il s'enſuit que Dieu eſt la verité, & que la verité eſt Dieu. C'eſt dans ce ſens que Saint Auguſtin & d'autres Peres, ſuivant le langage de l'Ecriture même, diſent ſi ſouvent que Dieu eſt la verité, que la verité eſt Dieu ; que connoître, aimer la verité, c'eſt connoître, c'eſt aimer Dieu. C'eſt dans ce ſens qu'il faut entendre la démonſtration que Saint Auguſtin apporte au commencement du ſecond Livre du libre arbitre : elle a beaucoup de force quand on ſuppoſe les principes de Platon, dont la Philoſophie étoit alors la plus commune & la plus autoriſée : prétendre que dans les Ecrits des Peres & dans l'E-

criture, les mots de verité, de ſageſſe, de juſtice, de charité, ſe prennent toûjours dans un ſens abſtrait, ſeroit un mécompte viſible. Cette bizarre ſuppoſition engageroit dans des erreurs monſtrueuſes : mais le contraire eſt évident.

Rien n'intereſſera plus les Lecteurs qu'un Extrait fidelle des ſentimens de Mr. Nicole ſur la ſcience de Dieu, le peché originel, la prédeſtination, la grace efficace, la grace ſuffiſante, la poſſibilité ou l'impoſſibilité de ſe ſauver où ſont les reprouvez, & la mort de JESUS-CHRIST pour tous les hommes.

De la Science moyenne.

Mr. Nicole ne pouvoit manquer de rejetter la ſcience moyenne, & il a crû en avoir renverſé les fondemens en montrant qu'elle ne peut avoir d'objet. „Comment Dieu, demande Mr. Nicole, connoît-il les „ évenemens qui ne ſeront point, „ mais qui ont pû être ſuppoſé telles „ & telles conditions? C'eſt ce qu'on appelle en Théologie *les futurs conditionnels*. A cette queſtion il répond, que ſi ce ſont des évenemens neceſ-

ſaires Dieu les connoît dans leur cauſe; ainſi il connoit que ſi un juſte mouroit en état de grace il ſeroit ſauvé: ſi ce ſont des évenemens libres & contingens, il les connoît en ce qu'ils ont de verité; & comme la verité eſt qu'ils ne ſeront point, il connoît qu'ils ne ſeront point, comme il eſt vrai qu'ils peuvent être: il connoît qu'ils peuvent être, ſelon le degré de poſſibilité que ces évenemens ont; mais il ne connoît pas qu'ils ſeront, telle & telle condition ſuppoſée, parce que cela n'a point de verité. Cette Doctrine de l'Auteur ne peut s'accorder avec la réponſe que Dieu fait à David, chapitre xxiij. du premier Livre des Rois.

David fuyant Saül s'étoit retiré à Ceila; mais il ſe défioit de la fidelité des habitans: il demande à Dieu ſi les Ceilites ne le livreront point à Saül, en cas que Saül attaque la Ville; Dieu répond *ils vous livreront à Saül*: David ſort de Ceila & ſe ſouſtrait à la perfidie des Ceilites. On prie les amis de feu Mr. Nicole d'expliquer dans ſes principes cet Oracle, du vrai Dieu. Dieu ne répond

point, *ils ne vous livreront pas*, *car vous sortirez de leur Ville* : ils ne répond pas, *il est possible qu'ils vous livrent si Saül marche contre eux* : c'est cependant tout ce que Dieu pouvoit répondre, c'est tout ce qu'il connoissoit, selon Mr. Nicole : il ne connoît rien autre chose des futurs conditionnels, si non qu'ils sont possibles, & qu'ils ne seront pas : il ne connoît pas qu'ils seront, telle & telle condition supposée, parce que cela n'a point de verité. Nôtre Auteur préoccupé contre la science moyenne n'a pas vû les consequences de ce qu'il avançoit : il n'auroit eû garde d'avoüer que cet Oracle de Dieu, *les Ceilites livreront David, si Saül vient assieger Ceila*, n'a aucune verité non plus que son objet, & qu'il ne répond à aucune connoissance qui soit en Dieu. Si cet Oracle a pour objet une verité connuë de Dieu, ce qu'on ne peut nier sans impieté, Dieu connoît donc que certains évenemens seront, telle & telle condition supposée. Voilà l'objet de la science moyenne à couvert de la décision précipitée de Mr. Ni-

cole. C'est dommage qu'il ait été prévenu contre cette science : elle lui auroit épargné le fâcheux aveu de l'impossibilité d'expliquer comment Dieu connoit les pechez des Anges & des hommes qui dépendent de leur liberté, & dont il ne peut pas être cause : Dieu les voit, dit nôtre Auteur fort embarrassé à s'expliquer sur ce point, Dieu les voit *d'une maniere inconcevable qu'on appelle les voir dans son éternité.*

Du Peché originel.

Nous allons d'abord rapporter tout de suite la Doctrine de Mr. Nicole, & nous y ajouterons ensuite une seule Remarque.

„ *D.* Doit-on croire que la volonté de tous les hommes ait été renfermée dans celle d'Adam par une espece de pacte, & que Dieu impute à la posterité d'Adam le peché qu'il a commis en vertu de ce pacte ?

„ *R.* Il y en a qui expliquent ainsi le peché originel ; mais il semble plus solide de dire, que Dieu

„ n'impute à la posterité d'Adam, „ que ce qui est effectivement en „ elle, & qui la rend réellement „ coupable ; & qu'ainsi le peché „ d'Adam n'est imputé aux enfans „ d'Adam, qu'en tant qu'il est passé „ à eux, & qu'il les rend réellement „ ennemis de Dieu.

„ D. Comment le peché d'Adam „ a-t'il pû passer à ses enfans ?

„ R. Il ne faut pas prétendre „ qu'on puisse donner beaucoup de „ lumiere sur une chose si incom- „ prehensible. Voici ce qu'on en „ peut dire de plus probable.

„ L'experience fait voir que les „ inclinations des peres se commu- „ niquent aux enfans, & que leur „ ame venant à être jointe à la ma- „ tiere qu'ils tirent de leurs parens, „ elle conçoit des affections sembla- „ bles à celles de l'ame de ceux dont „ ils tirent la naissance : ce qui ne „ pourroit être si le corps n'avoit „ certaines dispositions, & si l'ame „ des enfans n'y participoit, en con- „ cevant des inclinations pareilles à „ celles de leurs peres & de leurs „ meres, qui avoient les mêmes dis-

„ positions de corps. Cela supposé „ il faut concevoir qu'Adam en pe- „ chant se précipita avec une telle „ impetuosité dans l'amour des créa- „ tures, qu'il ne changea pas seule- „ ment son ame, mais qu'il troubla „ l'œconomie de son corps, qu'il y „ imprima les vestiges de ses pas- „ sions, & que cette impression fut „ infiniment plus forte & plus pro- „ fonde, que celles qui se font par „ les pechez que les hommes com- „ mettent presentement. Adam de- „ vint donc par là incapable d'en- „ gendrer des enfans, qui eussent le „ corps autrement disposé que le „ sien. De sorte que les ames étant „ jointes au moment qu'elles sont „ créées à ces corps corrompus, elles „ contractent les inclinations con- „ formes aux traces & aux vestiges „ imprimez dans ces corps. Et c'est „ ainsi qu'elles contractent l'amour „ dominant des créatures, qui les „ rend ennemies de Dieu.

„ *D.* Mais pourquoi les ames qui „ sont des substances spirituelles, „ contractent-elles certaines incli- „ nations à cause de certaines dispo- „ sitions de la matiere?

,, *R.* On peut, pour expliquer
,, cela, ſuppoſer que Dieu en for-
,, mant l'être de l'homme par l'u-
,, nion d'une ame ſpirituelle avec
,, une matiere corporelle, & vou-
,, lant, que les ames tiraſſent leur
,, origine d'un ſeul, avoit établi ces
,, deux Loix qu'il jugea neceſſaires
,, pour un être de cette nature. La
,, premiere que le corps des enfans
,, ſeroit ſemblable à celui des peres,
,, & auroit à peu près les mêmes im-
,, preſſions, à moins que quelque
,, cauſe étrangére ne les alterât. La
,, ſeconde que l'ame unie au corps,
,, auroit certaines inclinations, lorſ-
,, que ſon corps auroit certaines im-
,, preſſions. Ces deux Loix étoient
,, neceſſaires pour la propagation du
,, genre humain, & elles n'euſſent ap-
,, porté aucun préjudice aux hom-
,, mes, ſi Adam en conſervant ſon
,, innocence eut conſervé ſon corps
,, dans l'état auquel Dieu l'avoit
,, formé; mais l'ayant alteré & cor-
,, rompu par ſon peché, la juſtice
,, ſouveraine de Dieu, infiniment
,, élevée au deſſus de la nôtre, n'a
,, pas jugé qu'elle dût pour cela

„ changer les Loix établies avant le
„ peché : & ces Loix ſubſiſtant Adam
„ a communiqué à ſes enfans un
„ corps corrompu ; & les ames join-
„ tes à ce corps ont contracté ces
„ inclinations corrompuës.

„ *D.* Comment doit-on conce-
„ voir cet amour dominant de la
„ créature que l'ame contracte lorſ-
„ qu'elle eſt jointe à des corps qui
„ viennent d'Adam ?

„ *R.* On le doit concevoir com-
„ me on conçoit la grace juſtifiante
„ dans les enfans baptizez. C'eſt-à-
„ dire que comme l'ame des enfans,
„ par la grace qu'elle reçoit, eſt ha-
„ bituellement tournée vers Dieu,
„ & l'aime de la maniere que les
„ Juſtes aiment Dieu durant le ſom-
„ meil ; de même l'ame des enfans,
„ par cette inclination qu'elle con-
„ tracte, devient habituellement
„ tournée vers la créature, comme
„ vers ſa derniere fin, & l'aime com-
„ me les méchans aiment le monde
„ pendant qu'ils dorment : car il ne
„ faut pas s'imaginer que nos incli-
„ nations periſſent par le ſommeil :
„ elles changent ſeulement d'état ;

„ & ces inclinations ſuffiſent pour „ rendre les uns juſtes, quand elles „ ſont bonnes, & les autres pecheurs, „ quand elles ſont mauvaiſes.

„ D. Puiſque la concupiſcence „ demeure dans les baptizez le pe- „ ché originel y demeure donc „ auſſi?

„ R. Nullement : car la concu- „ piſcence ne fait que le materiel „ du peché originel. C'eſt la domi- „ nation de la concupiſcence, ou „ plûtôt le conſentement habituel „ de l'ame à la concupiſcence, par „ laquelle elle préfere la créature „ à Dieu qui fait le formel : ce con- „ ſentement enfermant l'averſion „ de Dieu, & la privation de la rec- „ titude & de la juſtice originelle. „ Or la concupiſcence demeure bien „ dans les baptizez, mais ſon Empire „ n'y demeure pas : c'eſt-à dire que „ l'ame n'y conſent plus habituelle- „ ment ; parce que Dieu verſe dans „ l'ame un autre amour, qui ſe rend „ maître de l'ame : ainſi le peché „ originel y eſt vraîment détruit, „ parce qu'il conſiſte dans le conſen- „ tement habituel à la concupiſ- „ cence.

Voilà un Syſtême ſpecieux, & dont les nouveaux Philoſophes ſeront charmez. Une ſeule Reflexion ſuffit pour en démontrer la fauſſeté : ſuivant les principes qu'on vient de lire, il faut ſoutenir que le peché originel revit dans les perſonnes baptizées qui perdent la grace par un peché mortel ; puiſqu'il eſt certain qu'alors la concupiſcence domine dans l'ame du pecheur, & qu'on y trouve *ce conſentement habituel à la concupiſcence*, qui, ſelon nôtre Theologien Philoſophe, eſt la forme du peché originel : n'avoüe-t'il pas que les méchans aiment le monde même en dormant, & ne ſe ſert-il pas de cet amour habituel pour expliquer la domination de la cupidité dans les enfans ?

Sur la Predeſtination.

On ne peut montrer plus de zele qu'en fait paroître nôtre Auteur pour établir & pour défendre la Prédeſtination gratuite. On auroit tort de croire qu'il en veut à de certains Theologiens odieux à ſes amis.

Il convient qu'il eſt peu important de ſçavoir ſi la Prédeſtination à la gloire précede ou ſuit la prévision des merites, pourvû que l'on avoüe avec Vaſqués & Amico Théologiens Jeſuites, que Dieu par un amour gratuit & particulier, deſtine à certains d'entre les hommes des graces qui ont infailliblement leur effet, & qui les conduiſent certainement au ſalut, leſquelles il ne deſtine point aux autres. C'en eſt aſſez, à ce qu'il aſſure, pour que la Prédeſtination ſoit gratuite, & pour qu'on puiſſe attribuer le ſalut à la préference que Dieu a faite de ceux qu'il choiſit à ceux qu'il ne choiſit pas. Mr. Nicole paroît avoir peu lû les Theologiens Jeſuites, il auroit dû citer Molina, Ruiz, Valentia, & tous ceux qui défendirent la cauſe des Jeſuites dans les Congregations *de auxiliis.* Il n'en eſt même aucun qui n'avoüe que Dieu par un amour gratuit prépare à certains d'entre les hommes des graces, qu'il prévoit infailliblement devoir être efficaces, & qui conduiront certainement au ſalut ceux à qui Dieu

les deſtine, leſquelles il ne prépare point aux reprouvez. Voilà donc Mr. Nicole qui d'accord avec les Jeſuites ſur la Prédeſtination gratuite, deſavoüe toutes les clameurs de ſon parti ſur cet article. Le voilà bien oppoſé à ſon cher Maître Mr. Arnauld : il lui eſt encore plus contraire ſur la Grace.

Sur la Grace efficace.

„ Il faut concevoir, dit nôtre Au-
„ teur, l'operation de la Grace ſur
„ la volonté de l'homme, comme
„ on conçoit celle de toutes les paſ-
„ ſions humaines, qui ont des effets
„ infaillibles ſur la volonté ; comme
„ l'on conçoit que l'amour de la vie
„ produit infailliblement dans tous
„ les hommes, qui n'ont pas l'eſprit
„ troublé par quelque folie ou par
„ quelque paſſion extraordinaire une
„ infinité d'effets ; comme par exem-
„ ple, de ne ſe faire pas mourir de
„ faim, de ne ſe pas percer le cœur,
„ de ne ſe pas empoiſonner, de ne ſe
„ pas précipiter, de ne ſe faire pas
„ briſer par un chariot qui court ;

„ comme on conçoit que le même „ amour de la vie feroit recevoir in- „ failliblement à un criminel la gra- „ ce qu'on lui preſente ; comme „ l'on conçoit que l'amour de l'ar- „ gent fait infailliblement accepter „ à un avare une ſucceſſion riche, „ facile, legitime, & qui n'a rien que „ d'honorable.

„ *D*. Quoi qu'il ſoit rare qu'on „ reſiſte à ces ſortes d'amours, & „ de paſſions dominantes ; il arri- „ ve néanmoins quelque fois qu'on „ y reſiſte effectivement par certai- „ nes phantaiſies extraordinaires. „ Ainſi il s'en eſt trouvé qui ſe ſont „ fait mourir de gayeté de cœur, & „ ſans grande paſſion ; en pourroit- „ il arriver de même à la Grace?

„ *R*. Il pourroit auſſi venir dans „ l'éſprit des phantaiſies, & s'élever „ dans le cœur des paſſions qui fe- „ roient rejetter la Grace : mais Dieu „ empêche ces phantaiſies & le ſou- „ levement de ces paſſions, afin que „ la Grace ait ſon effet.

„ *D*. Comment l'empêche t'il?

„ *R*.Par des graces qu'on peut ap- „ peller de Providence, en détour,

„ nant les objets qui pourroient ex-
„ citer ces phantaiſies & ces paſ-
„ ſions, & faiſant ainſi que l'amour
„ qu'il inſpire ne ſoit pas combattu
„ par des paſſions auſſi fortes que
„ cet amour.

On voit dans cette explication de la nature de la Grace, que les plus grands eſprits ont de la peine à ſe défaire des idées dont ils ont été fortement prévenus. Mr. Nicole convaincu de la fauſſeté & du danger que renferme l'erreur de la Grace irreſiſtible, n'a pû renoncer tout-à-fait au principe de cette erreur. Accoutumé à concevoir la volonté comme une balance que l'amour le plus fort fait pancher de ſon côté, il écarte de cette idée la neceſſité des mouvemens de la volonté, ſans reconnoître que cette neceſſité entre eſſentiellement dans le Syſtême de la concupiſcence & de la charité, tour à tour dominantes, & que tout le venin de l'hereſie Janſenienne eſt renfermé dans cette maniere de concevoir les operations de la volonté. Nôtre Théologien n'a pû changer tout-à-fait d'idées, il les a ſeulement un peu

reformées. S'il parle encore comme ſes maîtres, il ne penſe plus comme eux : & ce ſeroit lui faire une injuſtice que de le juger ſur certaines expreſſions qui lui ſont communes avec les Défenſeurs de la Grace neceſſitante, quand il s'explique ſi ſouvent & ſi nettement ſur le pouvoir de reſiſter à la Grace la plus efficace, & ſur le pouvoir de conſentir aux Graces auſquelles on ne conſent pas. Il eſt vrai qu'il ſoutient que ce pouvoir de reſiſter au Graces efficaces, & de conſentir aux Graces ſuffiſantes ne va jamais juſqu'à l'effet : mais il proteſte par tout qu'il ne tient qu'à la volonté de ſe ſervir d'un pouvoir qu'elle a veritablement. Il fait ſur cela une queſtion qu'on peut regarder comme une objection conſiderablé contre ſon Syſtême : comment ſçait-on, demande-t'il, que la volonté peut conſentir aux Graces qui ne ſont pas efficaces de leur nature, puiſqu'elle ny conſent jamais ? on le ſçait, répond-il, par un ſentiment interieur qui nous en perſuade : chacun ſçait qu'il peut ſe précipiter s'il vouloit, & perſon-

ne ne craint en ſoi ce pouvoir, parce qu'il ſçait bien qu'il ne le voudra pas. Il en eſt de même des Graces generales : l'homme deſtitué des ſecours ſpeciaux ſent qu'il y pourroit conſentir, & n'y conſent jamais.

Sur la Grace ſuffiſante & generale.

C'eſt ſur cet article plus que ſur tout autre, que Mr. Nicole contredit ſes anciens Amis ſans aucun ménagement : [a] il admet dans les reprouvez des graces generales qui éclairent leur entendement juſqu'à quelque degré, qui échauffent leur volonté, & la rendent proportionnée à l'accompliſſement des préceptes, en lui donnant un principe ſurnaturel des bonnes actions : [b] il aſſure que ces graces donnent un veritable pouvoir d'agir, & qu'il n'y a que la reſiſtance de la volonté & ſon attachement opiniâtre à la créature qui empêche ces graces d'avoir leur effet, & qu'en ce ſens elles ſont *tres-ſuffiſantes*, il ne veut pas que l'on confonde ces graces avec

[a] *Page* 334. [b] *Page* 339.

les graces suffisantes des Thomistes. La Grace suffisante est selon lui quelque chose de plus que la Grace suffisante des Thomistes : car ces Théologiens, c'est toûjours lui qui parle, supposent que la volonté de l'homme a naturellement besoin d'une motion efficace pour vouloir le bien. Ainsi ceux qui n'ont que leur grace suffisante sont privez d'une chose necessaire pour agir : mais ceux qui ont les graces dont je parle, dit-il, n'ont besoin pour agir que de leur volonté. Il conclut que la Grace suffisante telle qu'il l'admet, comprend celle des Thomistes & quelque chose de plus, c'est-à dire *l'exclusion d'un besoin naturel d'une autre grace pour agir.* Que la verité a de pouvoir sur un esprit droit ! Voila le plus solide Ecrivain du parti Jansenilte, ennemi déclaré des Jesuites, ramené par la seule force de la verité au sentiment que les Jesuites ont défendu dans les fameuses Congregations *de auxiliis. L'exclusion du besoin naturel d'un autre secours pour agir avec la grace suffisante* est le veritable point de la
 Dispute

Diſpute des Jeſuites & des Dominicains.

On ne peut s'exprimer plus fortement que fait nôtre Auteur ſur l'univerſalité de la Grace ſuffiſante : il adopte la penſée de Saint Hilaire, que le Verbe de Dieu eſt à la porte de nôtre cœur, qu'il y frappe, & qu'il y veut toûjours entrer; mais que nous lui en fermons l'entrée, *Stat ad oſtium Verbum Dei & pulſat oſtium animæ noſtræ... vult ergo ſemper introïre ſed à nobis ne introëat excluditur.* Il cite Saint Ambroiſe qui dit que la Grace ne ceſſe point de frapper à la porte de chacun, *nec pulſare interim ceſſat ad oſtia ſingulorum.* Saint Auguſtin, Saint Jerôme, Saint Iſidore, Saint Bernard, Saint Paulin, Saint Ephrem, lui ont fourni des paſſages déciſifs pour prouver que Dieu ne laiſſe perſonne ſans grace, qu'elle ne manque à perſonne, qu'elle eſt expoſée à tous ceux qui en veulent joüir. On voudroit en vain inferer delà qu'elle eſt naturelle, puis qu'elle eſt auſſi commune que la nature : cette foible

objection n'arrête pas l'Auteur, il la détruit sans peine.

Aprés ce que nous venons de dire, il est presque inutile de montrer qu'il est Catholique sur le dogme de la volonté que Dieu a de sauver tous les hommes, & sur la mort de JESUS-CHRIST pour chaque homme en particulier. Nous remarquerons seulement, qu'il observe avec soin le peu d'exactitude de la comparaison qu'on fait de la volonté qu'à Dieu de sauver tous les hommes, & de la volonté qu'à souvent un Juge de sauver les coupables qu'il condamne. Il trouve une grande difference entre le reprouvé & le coupable qu'un Juge voudroit sauver : le coupable ne peut plus faire par sa volonté qu'il ne soit pas coupable : au lieu que le reprouvé peut obtenir le salut par sa volonté. Il n'y a pas, selon Mr. Nicole, moins de difference entre la velléité du Juge & la volonté de Dieu ; puisque la velléité du Juge ne procure au coupable aucun moyen de se sauver, & que la vo-

lonté de Dieu procure aux reprouvez des moyens de se sauver, qui sont tels qu'il n'y a que la volonté des hommes qui en empêche l'effet. L'Auteur est aussi Catholique dans l'explication du Dogme de la mort de Jesus-Christ pour tous les hommes sans exception, il en a trouvé les plus belles preuves dans les Livres de Saint Augustin, lûs dans eux-mêmes, & non plus dans l'Ouvrage de Jansenius.

Ce changement de Mr. Nicole fournit aux Jansenistes opiniâtres un grand sujet d'utiles reflexions : ils ne peuvent se cacher qu'il a été le plus ferme appui de leur Secte : la solidité de son esprit est connuë : nulle passion, nul interêt n'a contribué à son changement : son cœur est demeuré attaché au Parti longtems après que son esprit a été détrompé. La verité seule a triomphé de ses préventions & de ses engagemens : elle n'en a triomphé que peu à peu : ce progrés de lumiere est sensible quand on lit ses Ouvrages dans l'ordre qu'il les a composez. Il se laissoit arracher ses erreurs avec pei-

ne, & jusque dans son dernier Ouvrage il a retenu quelques-uns de ses principes, & beaucoup de son ancien langage : c'est donc la seule force de la verité qui l'a contraint de se former un Systeme de la Grace, directement opposé à celui de Jansenius. Ce Systeme est parfaitement expliqué dans un Traité de la Grace composé exprès par Mr. Nicole. Celui qu'on sçait en être le dépositaire le supprime depuis plusieurs années à la priere des amis de Mr. Arnauld. L'infidelité de l'ami de Mr. Nicole ne peut être approuvée : le zele des amis de Mr. Arnauld devoit exciter le sien. Quoi qu'il arrive, les amis de Mr. Arnauld auront tort, s'ils publient ce qu'il a écrit contre le Traité de Mr. Nicole. On sentiroit trop dans cette refutation, quelle part a eu Mr. Nicole dans les Ouvrages les plus estimez de son ami ; & la difference de Mr. Arnauld écrivant avec Mr. Nicole, d'avec Mr. Arnauld écrivant contre Mr. Nicole frapperoit trop les yeux.

La bonne foi du dernier a éclaté dans d'autres matieres que celles

de la Grace. On ſçait que le Quietiſme n'eſt que la concluſion naturelle des principes du Janſeniſme. Les premiers Chefs du parti, Duverger, Hauranne Abbé de Saint Cyran, & le Pere Seguenot, avoient tiré les concluſions de leurs principes, & débité ſur l'oraiſon & la vie ſpirituelle des erreurs condamnées depuis dans Molinos, & déja condamnées plus d'une fois. Barcos Abbé de Saint Cyran étoit dans les ſentimens de ſon oncle, & les répandoit avec ſoin. Mr. Nicole oſa ataquer le Quietiſme regnant dans ſon parti, & il en arrêta le progrés parmi les Janſeniſtes. C'eſt à cette occaſion qu'il compoſa ſon excellent Traité de l'Oraiſon: il attendit la mort de ſon Adverſaire pour le faire imprimer, toûjours aſſez penetrant pour reconnoître la verité, jamais aſſez ferme pour rompre avec ceux qui la combattoient.

Le ſecond Tome des Inſtructions contient en onze Inſtructions l'explication d'onze Articles du Symbole, & peut paſſer pour un Traité de l'Incarnation, & pour un Traité

de l'Egliſe; pleins cependant de reflexions morales tirées des Dogmes à meſure qu'on les explique.

ARTICLE XVIII.

SUITE DU LIVRE INTITULÉ, Miſcellanea curioſa &c. *Pag.* 252. *Le Barometre de Mer de Mr. Robert Hooks, publié par ordre de la Societé Royale, par Mr. Hallay.*

ON ne doute pas que les Barometres ne fuſſent d'une très-grande utilité ſur Mer; mais la moindre agitation du vaiſſeau mettant le vif argent dans un mouvement preſque continuel, y rend l'uſage des Barometres communs impraticable. Pluſieurs perſonnes de divers païs ſe ſont appliquez à trouver le moyen de ſuppléer à ce défaut; mais l'on peut dire que Mr. HOOKS eſt le ſeul des Anglois qui y ait réüſſi. Il y a quelques années qu'il preſenta ſon nouveau Barometre à la Societé Royale, qui l'ayant fait examiner, en trouva l'invention ſi curieuſe & ſi facile, qu'elle

donna ordre à Mr. Hallay d'en donner l'explication au public.

Ce Barometre de Mr. Hooks consiste en deux Thermometres, la figure en fait comprendre la construction : A B est un Thermometre commun rempli d'esprit de vin, dont l'extremité est seellée hermetiquement : C D represente un ancien Thermometre. La rarefaction & la condensation de l'air renfermé dans la boule C, fait voir les degrez du froid & du chaud : car à proportion que la chaleur rarefie l'air qui est contenu dans cette boule, la liqueur descend dans le tube : & au contraire quand l'air est condensé par le froid, la liqueur doit monter dans ce même tube.

Il y a long-tems qu'on ne se sert plus de ce Thermometre, l'experience y ayant fait remarquer plusieurs défauts. L'inégalité du poids de l'atmosphere, jointe aux effets de la chaleur de l'air, cause souvent une difference considerable dans l'élevation de la liqueur, lors même que la temperature de l'air, par rapport au froid & au chaud, demeure

la même : car quand le poids de L'atmoſphere eſt aſſez grand pour faire monter le vif-argent dans le Barometre commun d'un demi pouce, ce même poids de L'atmoſphere doit faire monter à proportion la liqueur contenuë dans la boule D. Et par conſequent on croira le froid augmenté, quoi qu'il ſoit demeuré le même. Au reſte la liqueur contenuë dans le Thermometre C D, doit monter bien plus haut, que ne fait le vif argent dans le Barometre commun ; & le poids de l'Atmoſphere que nous ſuppoſons aſſez conſiderable pour faire monter le vif argent d'un demi-pouce, doit neceſſairement faire monter la liqueur en C D, de pluſieurs pouces.

Le Thermometre A B, n'eſt point ſujet à ces inconveniens : il eſt ſeellé hermetiquement au bout A, & par conſequent le poids de l'Atmoſphere n'y peut cauſer aucun changement. Cela ſuppoſé il ſera facile de concevoir l'invention du Barometre de Mer.

Il faut d'abord diviſer la longueur du tube A B en pluſieurs par-

ties égales, par exemple en cent: chaque partie sera marquée à côté du tube, comme on le peut voir dans la figure A B: lorsque vous verrez le vif argent dans le Barometre commun à 29 pouces & $\frac{1}{2}$, mesure d'Angleterre, qui est sa situation la plus ordinaire, vous remarquerez à quelle hauteur monte l'esprit de vin dans le Thermometre A B; supposez au chiffre 30. Prenez garde en même tems jusqu'où monte la liqueur en C D; supposons qu'elle monte jusqu'à la lettre X: vous y mettrez vis à vis le chiffre 30, qui répond à la hauteur de l'esprit de vin dans le Thermometre A B. Alors vous pourrez ou appliquer une égale chaleur aux deux boules B & C, ou si vous voulez vous pourrez attendre qu'il se fasse un changement considerable dans la chaleur de l'air, & que le vif argent dans le Barometre commun soit à 29 pouces & $\frac{1}{2}$ mesure d'Angleterre. Remarquez ensuite jusqu'où la chaleur a fait monter l'esprit de vin dans le Thermometre A B; supposez à 70; & combien la liqueur est descenduë

en C D; ſuppoſez à la lettre Z: mettez y le chiffre 70, qui marque la hauteur de l'eſptit de vin dans le Thermometre A B: diviſez l'eſpace qui eſt entre 30 & 70 en quarante parties égales: continuez ces parties depuis 70 juſqu'au bas, 100, & depuis 30 juſqu'au haut, 0.

Cela fait il eſt certain que ces deux Thermometres diviſez ainſi en parties égales, marqueroient toûjours le même degré de chaud, ſi la peſanteur de l'air étoit la même qu'au tems des deux obſervations, lorſque les Thermometres furent graduez.

S'il arrive donc que ces Thermometres ne s'accordent point, il faut que la difference vienne de la peſanteur de l'air: Car ſi le poids en eſt plus grand qu'au tems des deux obſervations, il doit faire monter la liqueur en C D, plus haut que le chiffre qui répond à la hauteur de l'eſprit de vin en AB; ſi le poids eſt moindre la liqueur deſcendra plus bas que ce chiffre.

Mais pour connoître exactement combien le poids de l'air eſt plus

grand ou plus petit qu'il n'étoit au tems des obſervations; quand vous verrez le mercure monté dans le Barometre commun d'un demi pouce, c'eſt à dire de 29 pouces & ½ juſqu'à 30, remarquez combien la liqueur en C D, monte plus haut que le chiffre qui répond à la hauteur preſente de l'eſprit de vin en A B: cette difference répondra préciſément au changement d'un demi-pouce dans la hauteur du vif argent dans le Barometre commun. Tranſportez alors cet eſpace que je ſuppoſe égal à E F ſur une plaque de cuivre E L, qui doit être tellement attachée à côté de C D, qu'on puiſſe la hauſſer & la baiſſer: vous aurez par là une eſpece de regle ou d'échelle, par le moyen de laquelle on pourra voir en un inſtant à quel degré eſt le mercure dans le Barometre commun: car avançant la plaque de cuivre E L, juſqu'à ce que le point F ſoit vis à vis du chiffre de C D, qui répond à la hauteur de l'eſprit de vin en AB. Suppoſons que cette hauteur en A B ſoit à 55: ſi la liqueur en C D eſt en même tems à 55, Le

poids de l'air eſt le même qu'il étoit dans le tems que l'on a fait la graduation; & par conſequent le vif argent dans le Barometre commun eſt à 29 pouces & $\frac{1}{2}$: mais ſi la liqueur eſt plus haute en C D, par exemple vis avis de E, alors le poids ſera plus grand d'un demi pouce, & par conſequent le vif argent ſera à 30 pouces.

Que ſi la liqueur n'eſt que vis à vis de L, alors le vif argent ne ſera monté qu'à 29 pouces. Si la liqueur monte plus haut que E, ou deſcend plus bas que L, le vif argent ſera monté ou deſcendu dans le Barometre commun plus d'un demi-pouce. Il ſera facile de connoître au juſte cette difference en appliquant deux fois à C D l'échelle E L.

Dans ces ſortes de Barometres les ſections qui répondent à un pouce de vif argent ſeront plus grandes ou plus petites, à proportion de la grandeur de la boule C, ou de la petiteſſe du tube ou eſt la liqueur : On peut même augmenter ces diviſions tant qu'on veut, en gardant la proportion qu'à la gravité de la liqueur à celle du vif argent.

Ces Barometres ſont devenus depuis quelques années fort communs en Angleterre : tous les curieux s'en ſervent avec ſuccès. „ J'en avois un, „ dit Mr. Hallay, dans mon dernier „ voyage à la mer du Sud, il a toûjours pronoſtiqué de bonne heure „ & avec la derniere exactitude, „ tout le mauvais tems que nous „ avions à eſſuyer : de ſorte que ſur „ les ſeuls indices de ce Barometre, „ l'Equipage ſe précautionnoit contre les accidens qui pourroient arriver. Je ne crois pas, continue-t'il, qu'on ait rien inventé depuis „ un ſiécle de plus utile à la Navigation.

ARTICLE XIX.

LUCÆ TOZZI HORARUM æqualium ſeu æquinoctialium & antiquarum expoſitio. Neapoli, 1706. *Eclairciſſement ſur les heures égales ou équinoctiales, & ſur leur antiquité par Luc Tozzi.* A Naples de l'Imprimerie de Charles Porpora & Nicolas Abri, *in* 4°. *pp.*18.

UN paſſage de Galien a été l'occaſion de l'Ouvrage dont on

vient de lire le titre. Galien parle d'*heures équinoctiales ou égales*, telles que ſont celles dont on ſe ſert aujourd'hui dans toute l'Europe : les heures inégales au ſiécle de Galien étoient encore en uſage. Mr. Tozzi pour expliquer à fonds le paſſage de Galien remonte juſqu'à la premiere origine des heures.

Dans les premiers tems on ne connoiſſoit point d'autre diviſion du jour, que le lever & le coucher du Soleil. Les Loix des douze tables prouvent, que les Romains du tems que ces Loix furent publiées ne partageoient le jour qu'en deux parties: Quelques années après on obſerva le midy, & le jour commença à être diviſé en trois parties : c'eſt Pline qui nous l'apprend *livre* 7. *chap*.60. Macrobe *livre* 1. *des Saturnales chap*. 3. nous inſtruit d'une diviſion du jour & de la nuit plus détaillée, qui s'établit dans la ſuite : le commmencement du jour artificiel, dit-il, eſt le tems qui ſuit minuit, *Mediæ noctis inclinatio*; après vient le chant du Coq *Gallicinium* ; enſuite le tems du ſilence *Conticinium*, où les Coqs ſe tai-

ſent, & où les hommes repoſent : ce tems fait place au point du jour, *diluculum*, quand on commence à diſtinguer la lumiere des tenebres. Le matin *mane*, commence quand la lumiere brille dans toute ſa clarté, & il dure juſqu'à midi, *meridies*, c'eſt à dire le milieu du jour. Le tems d'après midy s'appelle coucher du Soleil, *tempus Occiduum*. Les tems ſuivans ſe diſtinguent dans la fin du jour, *ſuprema tempeſtas*, le tems d'allumer les lanternes, *prima fax*, le tems de ſe mettre au lit, *concubia*, le tems mal propre aux affaires, *intempeſta*. Cenſorin dans ſon dernier chapitre parle de cette diviſion un peu differemment, l'Auteur auroit dû le remarquer. Voici ſa diviſion : le tems d'après midi, *ad meridiem*, la fin du jour, *ſuprema tempeſtas*, veſpres *Veſperæ*, enſuite le creſpuſcule, *crepuſculum*, après lequel il met le tems d'allumer les lanternes, *prima fax*, *Concubium*, *in tempeſta*, comme Macrobe : enfin il met entre l'heure induë, *intempeſta* & minuit, le tems qui approche de minuit, *ad mediam noctem*. Mille endroits des Anciens

Auteurs ne s'entendent qu'à peine ; quand on ignore ces diviſions : c'eſt ce qui nous a déterminez à les rapporter au long.

Les Laboureurs diſtinguoient le cours de la journée par l'obſervation du mouvement de certaines plantes vers le Soleil, du tourneſol par exemple, de la chicorée & des lupins. Pline nous apprend qu'après la priſe de Catane en Sicile l'an 491. de Rome, Valerius Meſſala Conſul fit dreſſer un Cadran à éguille ſur une colomne. Pline attribuë l'invention de ces Cadrans à Anaximene Philoſophe Mileſien Diſciple d'Anaximandre qui l'inventa, dit-on, il y a 2283 ans, 177 ans après la fondation de Rome : ſelon d'autres Thalès paſſe pour l'inventeur de ces Cadrans. Mais le Sçavant Napolitain remarque fort à propos que l'horloge d'Achas dont parle Iſaïe chap. 38. étoit plus ancien qu'Anaximene, & que Thalès. Au reſte il ne croit pas que ce premier Cadran fut regulier. Pline dans l'endroit cité dit poſitivement, que ſes lignes ne répondoient pas juſte aux heures, & qu'il

ne fût reformé que 590 ans après avoir été placé.

L'an de Rome 595. Scipion Nasica mit le premier en usage les horloges d'eau, qu'un certain Etesibius Alexandrin avoit imaginées : le Senat Romain s'en servit ; & comme on s'apperçût qu'en hyver l'eau couloit plus lentement, on lui substitua du sable délié. Un Italien a sur ces deux espéces d'horloges une pensée qui ne seroit pas venuë à Horace ni à Virgile : il approuve les horloges d'eau : rien ne convient mieux, dit-il, que de mesurer le tems par nos larmes : il ne desapprouve pas les horloges de sable, parce que tout ce qui se mesure avec le tems n'est que poussiere. On inventa ensuite les horloges à rouës, dont l'Inventeur n'est pas connu.

Pour revenir à la distinction des heures, trois cens ans après la fondation de Rome, les Romains apprirent des Grecs la division du jour & de la nuit, en douze heures du jour & douze heures de la nuit, partagées en sorte que depuis le lever du Soleil jusqu'au coucher, ils comptoient

les douze heures du jour, & depuis le coucher de cet aſtre juſqu'à ſon lever ils comptoient les douze heures de la nuit. Cette maniere de compter les heures les rend fort inégales ſelon l'inégalité des jours, & des nuits : elles n'étoient égales qu'au tems de l'Equinoxe. Les Grecs ſelon Herodote tenoient des Babyloniens cette diviſion du jour, qui étoit en uſage chez les Juifs au tems de nôtre Seigneur, comme il paroît par l'Evangile : ce ne fut que ſous les Empereurs qu'on compta vingt-quatre heures égales d'un minuit à l'autre. Cette diviſion du jour inventée par les Egyptiens, étoit en uſage du tems d'Aulugelle, c'eſt à dire ſous Hadrien. Mais il paroît que cet uſage n'étoit pas encor univerſel ſous les Antonins ; puiſque Galien crut devoir définir la durée des accès de la fiévre tierce par des heures équinoctiales, c'eſt à dire égales, pour éviter le mécompte qui ſeroit arrivé, ſi on avoit pris dans un ſens populaire ce qu'il auroit dit du nombre d'heures que durent ordinairement les accès de cette fiévre.

Février 1707.

M. Tozzi finit par l'explication d'un endroit obſcur de Ptolomée *, & prouve par cette explication que la connoiſſance de l'hiſtoire des heures eſt encore plus neceſſaire aux Aſtronomes qu'aux Medecins.

* *Liv 5. Prop. 8. magna conſtruc.*

ARTICLE XX.

DE LA CONNOISSANCE DE DIEU par feu Monſieur Ferrand : avec des Remarques de Mr. * * * A Paris par la Compagnie des Libraires 1706. *in* 12. *pages.* 532.

CE Traité de la Connoiſſance de Dieu n'eſt à proprement parler qu'un Traité de Théologie ; mais un Traité débarraſſé de toutes les queſtions inutiles, & de ce qui en pourroit rendre la lecture deſagreable & ennuyeuſe. Il a été composé par feu M. Ferrand qui s'étoit acquis l'amour & l'eſtime de tous les Gens de lettres, par ſon humeur bienfaiſante, par ſa pieté & ſon érudition. Il eſt enrichi d'un grand nombre de Remarques utiles, ſçavan-

tes, judicieuſes, qu'on peut aſſurer que M. Ferrand n'auroit pas deſavoüées. L'Ouvrage eſt dédié à Mr. l'Abbé de St. Bertin, qui eſt generalement eſtimé & cheri dans les Pays-bas pour ſa vertu & ſon merite perſonnel.

Ceux qui dans ces derniers temps ont écrit dans nôtre langue ſur l'exiſtence & ſur les perfections de Dieu, ſe trouvent partagez comme en deux claſſes. Les uns ſe ſont prinpalement appliquez à convaincre les incredules; & à bien faire ſentir, que la plus haute folie dont les hommes ſoient capables, eſt de nier l'exiſtence de celui dont ils ont reçû l'être. Les autres ont eu plus à cœur l'inſtruction des amis de la verité, que la refutation de ſes ennemis. Les premiers ont beaucoup donné au raiſonnement humain, parceque les impies s'en ſervent pour attaquer l'exiſtence & la providence de Dieu. Les ſeconds ont pris pour guide la Revelation & la Tradition conſtante de l'Egliſe, parcequ'ils avoient à inſtruire des perſonnes qui ont un profond reſpect & pour l'une & pour l'autre.

Il paroît que feu M. Ferrand en composant le Traité qu'on donne au public a eu en même temps ces deux vües, & qu'il entreprend également de confondre les incredules, & d'instruire les Fidelles. Son livre est tres-propre à produire ces deux effets, étant clair, methodique, & rempli d'une érudition choisie & bien placée.

Ce Traité est veritablement un Traité des Attributs. Il y est parlé du nom de Dieu, de la necessité qu'il y a de le connoître, des preuves que nous avons de son existence, & de l'unité de Dieu, de ses differens Attributs, de son Eternité, de son immensité, de sa science, de sa bonté, de sa providence, de sa toute-puissance, & de son immutabilité. M. Ferrand expose sur tous ces articles, les faux raisonnemens des impies, & les erreurs des heretiques; & il les refute par des raisons plausibles, tirées de l'Ecriture & des Peres. Il seroit à souhaiter que ce pieux & sçavant Ecrivain nous eut laissé dans la même methode tous les autres Traitez de Theologie. Sur

Février 1707.

tout ſi l'Auteur des Remarques ſe donnoit la peine de travailler ſur les autres Traitez, comme il a fait ſur celui-cy. Voici ce qui lui a donné occaſion de faire ſes Remarques.

Il luy eſt tombé entre les mains un Manuſcrit pernicieux tel que nous en avons vû dans ces derniers temps, que l'impieté ou l'erreur avoient enfantez, que l'eſprit de cabale & de revolte contre l'Egliſe faiſoient répandre ſous main, & que la crainte du châtiment & la ſage vigilance des Magiſtrats ont empêché jusques a preſent d'être expoſez au grand jour. Ce Manuſcrit pernicieux que l'Auteur des Remarques dit être d'une perſonne morte depuis peu d'années, contenoit des objections que M. Ferrand n'avoit pas prévûës. C'eſt ce qui a obligé d'ajouter à ſon Ouvrage des Remarques, où l'on met dans tout leur jour les difficultez des impies, & où l'on donne au même temps à ces difficultez des réponſes ſolides, & auſquelles il n'y a rien à repliquer.

Mais afin que le Lecteur diſtinguât ſans peine le Texte de M. Fer-

rand des Remarques qui y ſont jointes, on a imprimé les Remarques ſéparément à la fin des chapitres, & dans un plus petit caractere. On ne s'eſt pas neanmoins fait une loi d'en mettre à la fin de chaque chapitre: on n'en a mis que quand on les a cruës utiles & neceſſaires. Au reſte quelque eſtime qu'on ait pour l'eſprit & pour l'érudition de feu Mr. Ferrand, on ne peut s'empêcher de dire ici, que les Remarques enrichiſſent conſiderablement ſon Livre, & qu'on trouvera qu'elles ne cedent en rien, ni pour l'erudition ni pour la ſolidité & la force du raiſonnement, au Texte qui donne occaſion de les faire. Nous mettrons ici pour exemple une de ces Remarques: elle eſt un peu longue, mais on eſt perſuadé qu'elle fera plaiſir. M. Ferrand dans ſon quatriéme chapitre entreprend de prouver que la Connoiſſance de Dieu eſt tres-utile. Voici ce que l'Auteur des Remarques ajoute pour faire ſentir l'utilité de cette Connoiſſance.

,,La veritable Connoiſſance de
,, Dieu, dit-il, eſt ſi neceſſaire à

„ l'homme, qu'il ne se perfection-
„ ne qu'à mesure qu'il s'y applique,
„ & que dès qu'il s'en éloigne il s'a-
„ brutit. Le simple parallele
„ qu'on va faire entre un adorateur
„ du vrai Dieu, un Payen, & un
„ Athée, en les supposant tous trois
„ éclairez chacun selon ses princi-
„ pes, servira de preuve.

„ 1°. Le premier persuadé de l'exis-
„ tence d'un Dieu, le conçoit com-
„ me un Esprit tout-puissant, &
„ souverainement libre; dont la sa-
„ gesse, la bonté, la justice, la provi-
„ dence, sont sans bornes. Plus il re-
„ flechit sur cette pensée, plus il re-
„ connoit que ce grand Objet est
„ digne de son culte, & plus il ac-
„ quiert de lumiere, soit pour les
„ choses naturelles, soit pour sa pro-
„ pre conduite.

„ Il trouve dans la puissance de
„ Dieu dequoy se satisfaire sur la
„ création du Monde; & dans la
„ parfaite liberté de cette Intelligen-
„ ce supreme, de quoy se contenter
„ sur tous les doutes qui se presen-
„ tent à son esprit, par rapport aux
„ circonstances de cette creation.

 „ Dieu

„ Dieu à tiré du néant la matiere
„ quand il a voulu, il luy a donné
„ le mouvement, il en a déterminé
„ les figures, il en a borné l'étendue
„ comme il lui a plû. Essentiellement
„ Esprit & éternel, il a donné l'être
„ à d'autres substances immortelles
„ & dégagées de la matiere qui pûs-
„ sent le contempler, le loüer, le
„ servir, entrer en participation de
„ sa felicité. Parfaitement sage &
„ intelligent, il a rangé toutes les
„ parties de l'Univers, & en parti-
„ culier celles des plantes, des ani-
„ maux, & de l'homme, chacune
„ à leur place, & pour une fin. Sou-
„ verainement bon, il a laissé aux
„ esprits créez leur franc arbitre, il
„ exauce leurs prieres & les soûtient
„ de sa Grace, afin que par elle;
„ ils se déterminent à prendre, au
„ milieu des épreuves de cette vie,
„ l'heureux parti pour lequel ils ont
„ été faits. Infiniment juste, il punit
„ le crime, & couronne la vertu:
„ & comme cela n'arrive pas toû-
„ jours dans le monde, il a necessai-
„ rement reservé aux Infidelles d'au-
„ tres supplices, & aux Gens de

„ bien d'autres recompenses que cel-
„ les qu'il met quelquefois en usage
„ dans celui-cy. Sa providence en-
„ fin s'étend sur tout.

„ Des considerations si conformes
„ à la raison de l'homme l'élevent
„ au dessus de luy-même, & sont
„ pour son esprit des sources de
„ tranquillité.

„ Elles produisent aussi de mer-
„ veilleux effets dans son cœur. Il
„ s'efforce avec humilité de se ren-
„ dre semblable au Pere celeste, au-
„ tant que la fragilité humaine le
„ lui permet. Il purifie son ame : il
„ n'employe son pouvoir & sa liber-
„ té qu'à executer de bonnes ac-
„ tions : il est homme d'ordre, mise-
„ ricordieux, équitable, & pru-
„ dent.

„ Obéïssant avec amour & sans
„ aucune contrainte aux ordres de
„ son Souverain, il n'a point d'atta-
„ che aux choses materielles : il re-
„ gle ses passions, il se dérobe aux
„ plaisirs des sens, & consulte toû-
„ jours sa raison. Il s'abaisse sous la
„ main puissante de celui qu'il ado-
„ re : il évite ce qui peut luy deplai-

„ re, admire ses ouvrages, publie sa
„ bonté, respecte ses jugemens,
„ joüit avec actions de graces des
„ doux effets de sa liberalité infi-
„ nie.

„ Tout ce qu'il fait sert d'exem-
„ ple aux autres : & comme ses ma-
„ ximes sont saines, chastes, desinte-
„ ressées, pleines d'humanité ; ses
„ paroles & ses actions contribuent
„ également au bien public.

„ 2°. Examinons maintenant un
„ Idolâtre, mais un Idolâtre de
„ bonne foi ; & afin de découvrir
„ plus à fond les effets de sa Reli-
„ gion, prenons le dans un pays &
„ dans uns temps où l'Idolatrie fleu-
„ rissoit le plus. Supposons qu'il n'é-
„ pargne aucun soin pour s'instrui-
„ re, & pour profiter de ses décou-
„ vertes.

„ Ce Grec ou ce Romain a appris
„ dés sa jeunesse qu'il y a plusieurs
„ Dieux, & que c'est là le fonde-
„ ment de la Religion ; que le ciel,
„ les astres, la mer, la terre ont
„ servi de Divinité autrefois ; mais
„ que cette opinion est abolie ; qu'il
„ y a non seulement des Dieux, mais

„ aussi des Déesses, & des Déesses „ qui ont accouché; Que les Dieux „ ne peuvent rien contre le destin; „ que Saturne le Pere de la famille „ divine a mangé autant de ses en- „ fans qu'il en a pu attraper, & qu'il „ a été chassé de son trône; que Ju- „ piter tout juste qu'on le publie, „ est neanmoins adultere; Junon ja- „ louse & colere; Venus, débauchée „ à l'excés; Pluton ravisseur; Mercure „ menteur & larron; Apollon mal- „ heureux en amour; Minerve san- „ guinaire; Diane sauvage; Mars „ cruel; Vulcain boiteux & desho- „ noré &c.

„ Il a appris que tous les Dieux „ ont souvent des volontez contrai- „ res; & que Jupiter est perpetuel- „ lement fatigué de leurs plaintes, „ quoiqu'il ne puisse remedier à rien „ à cause du Destin; qu'ils ont été „ mis en déroute par les Géants, & „ obligez de se metamorphoser; que „ Momus les tourne souvent en ri- „ dicules; & que l'amour en fait ce „ qu'il veut; que leur nombre s'est „ augmenté de temps en temps; & „ qu'enfin il y en a eu assez pour en

„ attribuer aux montagnes, aux ri-
„ vieres, aux fontaines, aux bois,
„ à la tempête, au manger, à la
„ boiſſon, aux berceaux des enfans,
„ aux ſeüils des portes, aux nœuds
„ des choux.

„ Il pouſſe ſa curioſité plus loin :
„ il s'informe des ſentimens des au-
„ tres Nations. On lui dit que l'E-
„ gypte adore un taureau, une ge-
„ niſſe, le chien, l'ibis, le croco-
„ dile, l'ail, l'oignon &c. Que la
„ Perſe adore le feu ; que preſque
„ tous les peuples de l'Aſie & de
„ l'Afrique ont leurs Dieux parti-
„ culiers ; qu'on offre par tout des
„ ſacrifices & de l'encens à des ſta-
„ tues, dont pluſieurs ſont infames.

„ Il ne s'arrête point encore là : il
„ veut être initié aux plus celebres
„ myſteres, & examiner les ceremo-
„ nies les plus ſacrées : il ſe ſatisfait.
„ En un lieu on lui montre des ob-
„ jets laſcifs : en un autre on le trom-
„ pe par des preſtiges : ici on lui
„ donne une ſcene ſur l'amour de
„ quelque Dieu, ou bien on luy
„ chante un cantique qui renferme
„ les pleurs & les regrets de quel-

„ que Deesse : là il voit commet-
„ tre des impudicitez abomina-
„ bles, ou égorger des hommes par
„ dévotion. Rempli de toutes ces
„ idées, il reflechit, & se voyant
„ autorisé par les Dieux mêmes,
„ dans tous les vices pour lesquels
„ il se sent naturellement du pan-
„ chant, il s'y abandonne. Il est
„ vray que sa raison luy enseigne
„ qu'il faut tout rapporter à un seul
„ principe, & que ce principe ne
„ peut rien avoir audessus de luy qui
„ le contrarie : la multiplicité & la
„ puissance de ses Dieu examinées à
„ cette lumiere, l'inquietent sou-
„ vent : mais cette importune raison
„ succombe enfin : l'idée trompeuse
„ de tant de dereglemens flattez,
„ l'emporte sur ses reflexions : & l'I-
„ dolâtre devient adultere, jaloux,
„ menteur, débauché, fourbe, cruel,
„ seditieux, suivant les occasions.

„ Pour ce qui est des choses na-
„ turelles, elles luy demeurent pres-
„ que inconnues; sa Religion n'aiant
„ tout au plus qu'un certain rapport
„ allegorique avec les corps Physi-
„ ques.

„ Ce que nous avons dit d'un
„ Payen Romain ou Grec, peut être
„ appliqué à proportion aux Idolâ-
„ tres qui vivent aujourd'huy, &
„ qui ſont beaucoup moins éclairez.

„ 3°. On ne ſçauroit ſe figurer un
„ Athée qu'on ne ſe repreſente un
„ homme dont l'occupation preſque
„ unique eſt d'éteindre ſa raiſon, &
„ de ſe rendre eſclave de ſes plus
„ honteuſes convoitiſes; qui ne ſçau-
„ roit s'empecher de travailler à
„ rendre les autres auſſi extravagans
„ que lui; qui vit toûjours dans la
„ crainte, & met toute ſa confiance
„ dans l'hypocriſie & la diſſimula-
„ tion.

„ Il commence par ne vouloir
„ croire que ce qu'il comprendra,
„ & par là il s'engage à ne croire que
„ ce qu'il ne ſçauroit comprendre.

„ Il eſt impoſſible qu'il compren-
„ ne qu'il n'y ait point de Dieu;
„ que le monde ſoit éternel & infi-
„ ni; que le mouvement de la ma-
„ tiere n'ait point d'auteur; que le
„ hazard ait diſpoſé l'Univers com-
„ me il eſt; que l'ame de l'homme
„ ſoit materielle. Sa raiſon ſe revol-

„ te à la vûë de tant de paradoxes
„ in in telligibles, & malgré elle il
„ embrasse sa croyance.

„ Son esprit luy represente que
„ toutes les Nations conviennent
„ qu'il y a un Dieu ; que sans cette
„ verité on ne sçauroit presque ren-
„ dre raison de rien ; que si le mon-
„ de étoit infini en grandeur, l'infi-
„ ni seroit composé de choses fi-
„ nies, ausquelles on ne pourroit rien
„ ajouter même par l'esprit ; & s'il
„ étoit éternel, l'infinité en durée re-
„ cevroit encore autant d'accroisse-
„ mens qu'il y a de siecles à venir,
„ deux propositions qui impli-
„ quent des contradictions manifes-
„ tes ; qu'il est impossible que la ma-
„ tiere ait pû d'elle même sortir du
„ repos, qui a necessairement préce-
„ dé son mouvement ; que la moin-
„ dre reflexion qu'on fasse sur le
„ cours des cieux & des astres, sur
„ l'ordre des saisons, & sur la com-
„ position des corps animez con-
„ vainc que l'Univers est l'ouvrage
„ d'un être intelligent ; que l'ame de
„ l'homme est capable de penser, ce
„ qui ne sçauroit convenir à la ma-
„ tiere.

„ L'Athée n'a rien à répondre à „ tout cela : mais il aime mieux sa-„ crifier sa raison à l'erreur, que de „ la soumettre à la verité.

„ En faveur de qui fait-il ce sacri-„ fice? en faveur de son cœur cor-„ rompu. Il dévore toutes sortes de „ contradictions & d'impossibilitez; „ afin de pouvoir conclurre que la „ Religion est un fantôme, la vertu „ une chimere, l'autre vie une fic-„ tion, & que la condition de l'hom-„ me étant la même que celle des au-„ tres animaux, il n'a qu'à se jetter „ sans scrupule & sans honte sur „ tout ce qui peut luy faire plaisir.

„ Cette miserable consequence „ une fois tirée, la pudeur, la bon-„ ne foy, l'honneur, la probité, pas-„ sent chez lui pour des noms vains „ & des illusions inventées dans la „ vûë de gêner le genre humain. „ L'assouvissement de ses desirs les „ plus brutaux devient la regle se-„ crette de sa vie.

„ Qui pourroit faire la peinture „ des desordres, des excés, des cri-„ mes horribles d'un homme toû-„ jours prêt à tout faire, dès que ses

„ interêts, & la crainte qu'il a des au-
„ tres hommes luy en laisseront la
„ liberté?

„ Cette crainte le tient à la veri-
„ té en respect ; & au commence-
„ ment, ce n'est que dans son cœur
„ qu'il ose dire qu'il n'y a point de
„ Dieu. Dans la suite neanmoins il tâ-
„ che de se donner des compagnons,
„ soit par une vanité la plus mal
„ fondée qu'on puisse imaginer, soit
„ pour avoir quelqu'un devant qui
„ s'ouvrir sans défiance. Pour cela
„ il invente quelque Systeme qui
„ puisse paroître plausible à des igno-
„ rans & à des demi-sçavans déja
„ perdus du côté du cœur : il forme
„ des objections contre les myste-
„ res les plus élevez & les veritez les
„ plus solides : il lit, il ramasse, il
„ digere toutes les ordures, tous les
„ sophismes, toutes les erreurs, tou-
„ tes les inepties des plus impies Au-
„ teurs anciens & modernes.

„ Ainsi préparé il cherche de jeu-
„ nes débauchez, volages, inquiets,
„ peu instruits, ou instruits de tra-
„ vers, des esprits foibles, credules,
„ inconstans ; & selon le temps & le

„ lieu où il se trouve, selon le temperament dont il est, il débite parmi eux sa doctrine, ou avec un air gracieux & badin, ou d'un ton railleur & mordant, ou d'une façon grave & imperieuse.

„ Tantôt c'est un doute qu'il propose sous prétexte de l'éclaircir : tantôt c'est une difficulté, comme pour s'efforcer d'y répondre : tantôt c'est une demande empoisonnée à laquelle il fait habilement succeder un autre discours : tantôt c'est un certain plan de Religion qui luy est tombé dans l'esprit ; plan qui luy paroitroit assez recevable, mais auquel il dit foiblement qu'il ne faut pas trop s'arrêter. Par cette methode détestable, il s'insinue, il corrompt, il pervertit.

„ Dans les compagnies qui luy sont suspectes, il appelle toute l'hypocrisie imaginable à son aide, & au besoin il paroit pieux, sincere, homme d'honneur. Il meurt d'apprehension que sa langue ne le trahisse, que le moindre de ses sentimens n'échappe, qu'on ne le soup-

„ çonne de ce qu'il est, & qu'on ne
„ le punisse comme un dangereux
„ ennemy.

„ Qu'y a-t'il de plus horrible
„ qu'un homme reduit à cet état?
„ qu'y a-t'il en même temps de plus
„ nuisible au Royaume, à la Repu-
„ blique dont il fait partie? Ce n'est
„ point un homme, c'est un com-
„ posé de tenebres & de corruption,
„ une pêste publique, un monstre
„ execrable, à qui les crimes les plus
„ étranges ne coutent rien, pourvû
„ qu'il en espere l'impunité.

„ Il ne sera pas difficile de juger
„ auquel de ces portraits il est plus
„ raisonnable de ressembler, & de
„ conclurre qu'il est necessaire à
„ l'homme de connoître Dieu, &
„ de le connoître d'une maniere di-
„ gne de luy, s'il veut être veritable-
„ ment heureux.

C'est-là un exemple des Remarques, qui se trouvent à la fin de presque tous les chapitres du Traité de feu Mr. Ferrand. Pour donner l'idée qu'on doit avoir de ces Remarques il faudroit ajoûter encore quelques autres exemples. On voit par celui-

ci que l'Auteur s'exprime avec autant de force & de solidité que de netteté & de justesse. D'autres exemples feroient connoître l'étenduë de son érudition, la sagesse de son discernement, & sa facilité à débroüiller les matieres les plus embarassées.

ARTICLE XXI.

TEINTURE ALCALINE *dédiée à Meßieurs les Medecins, par Mr. Bonneau Docteur en Medecine.* A Toulouse chez M Fouchac à la Porterie 1706. *in* 12. *pp.* 309.

L'Extrait de ce Livre nous a été envoyé de Toulouse par Mr. Dugay Docteur en Medecine ; & à peu de mots près, nous le donnons tel que nous l'avons reçû ; parce qu'il nous a paru exact, & qu'il fait bien connoître l'Ouvrage de Mr. Bonneau. C'est un bon Extrait d'un bon Livre. Nous ajoûterons que Mr. Bonneau suit son sujet & le traite avec methode & netteté, écartant tout ce qui n'en est point, & ne s'arrêtant qu'autant qu'il est necessaire à ce qui y a du rapport ; qu'il loüe avec modera-

tion sa Teinture alcaline, comme un excellent remede, mais qui n'est ni infaillible ni universel. Au reste, un grand manquement dans ce Livre, c'est que le premier titre qu'on rencontre au chapitre premier, n'est point rempli: l'Auteur promet la préparation de sa Teinture alcaline, & ne la donne que comme une énigme à deviner. Il faut esperer, que dans une seconde édition il revelera un secret, dont il estime la connoissance si utile au public.

La reputation de ce Remede, dit Mr. Bonneau, ne s'est pas plûtôt répanduë dans Toulouse, que de certaines gens en ont pris l'allarme, & ont tâché de la donner dans tous les quartiers de la Ville. On a eû beau leur representer, ajoûte t'il, que c'étoit un veritable alcali, où il n'entroit que des simples très-amis de nôtre temperament, & les parties les plus douces du *Stibium*: On a eû beau les inviter à faire eux-mêmes les experiences qui en prouvent la nature & les proprietez, ils n'en ont pas eû la curiosité: aussi l'Auteur ne se promet pas que ce petit Ouvrage puisse leur redonner le calme & la

ſerenité : mais il oſe ſe promettre, qu'il effacera les mauvaiſes idées qu'ils ont données de ce Remede : il les abandonne, dit-il, à leur inquiette jalouſie, & il ne veut leur répondre qu'en faiſant voir que la Teinture alcaline qu'il nomme auſſi Azoth doux, n'eſt pas à mépriſer.

A ce nom d'Azoth, dit agréablement nôtre Auteur, n'allez pas vous imaginer un remede infaillible & univerſel : il n'y a que la fameuſe Teinture des Sages qui puiſſe infailliblement guérir toutes les maladies; & ce grand Oeuvre ne ſe travaille que dans le Laboratoire d'Hermes, au palais enchanté du grand Archipanpan, un des palais dont eſt parlé dans une Suite de Dom Guichot, compoſée par un François, qui feint qu'elle eſt traduite de l'eſpagnol. C'eſt là où les merveilles de la pierre philoſophale ſe montrent ſans voile aux heureux Adeptes : mais puiſque ces genies illuminez & tranſcendans n'en revelent rien aux autres mortels, nous ne ſçaurions donner à nôtre Teinture alcaline les ſublimes & merveilleuſes qualitez de la Medecine Univerſelle.

Dans le premier chapitre après que l'Auteur a parlé en termes généraux de la matiere & de la préparation de sa Teinture, il fait voir par des experiences incontestables que c'est une liqueur alcaline. Il dit par exemple, qu'elle change en verd le Sirop violat, qu'elle jaunit le sublimé, & qu'elle fermente avec les acides. Ces experiences jointes à quantité d'autres conspirant à prouver invinciblement que ce Remede est un Alcali très-doux, font assez connoître aux personnes éclairées l'application qu'elles en doivent faire, & les differens usages qu'elles en peuvent tirer contre les maladies qui viennent des acides & de l'épaississement des humeurs. Outre qu'il anime le levain de l'estomac, qu'il aide à la digestion, & qu'il contribuë à la bonté du chile; il raréfie les sucs recemment épaissis, il leur redonne leur fluidité naturelle, & emporte ainsi les nouvelles obstructions.

Si avant que de mettre en usage toutes les liqueurs qu'on achette si cherement, on faisoit les essais qu'il faut pour découvrir si elles sont aci-

des ou alcalines, comme le fait ici Mr. Bonneau ; les Charlatans, dit il, n'auroient pas si fort le vent en poupe, & on n'abuseroit plus avec tant de facilité de la credulité du public.

Mr. Bonneau ne voudroit point d'autres remedes que ceux qu'une longue suite d'observations a rendu sûrs, ou que ceux dont on puisse prouver la vertu par de solides experiences : & comme cette maniere de prouver solidement la qualité des remedes tend à desabuser le public, auquel on distribuë tous les jours des drogues hazardeuses pour des specifiques immanquables, & qu'elle ne plaît guéres aux Medecins de nom ; il répond aux vaines subtilitez qu'ils ont inventées contre l'Azoth doux ; puis il en rapporte la dose & le vehicule.

Dans le second chapitre l'Auteur parle de l'Azoth febrifuge, qu'il compose avec la Teinture alcaline, les fleurs de petite centaurée, & le quinquina. Il prouve ici que le quinquina ne fixe nullement le levain de la fiévre. Car si à l'occasion de cette écorce la matiere des fié-

vres se fixoit, la liqueur avec laquelle roule cette matiere perdroit de son mouvement : or le quinquina donne de la fluidité à nos liqueurs & en augmente la fermentation, bien loin d'en ralentir le mouvement. Après avoir expliqué, comment agit le quinquina, on indique l'usage de l'Azoth febrifuge, & on fait voir selon la meilleure pratique, quand il faut saigner & purger le febricitant.

Mr. Bonneau traite dans le troisiéme chapitre d'un Azoth anodin : c'est une dissolution des parties les plus pures & les plus volatiles du laudanum dans la Teinture alcaline. Cette dissolution a toutes les bonnes qualitez du laudanum, sans en avoir les mauvaises. Les acides qu'elle en contient, y sont tellement attenuez & addoucis, qu'ils ne peuvent plus faire dans nos fluides qu'une insensible précipitation, telle qu'il la faut pour calmer nos agitations. Le laudanum tout amer qu'il est contient, à ce que croit Mr. Bonneau, des acides imperceptibles : pour preuve de cela, c'est que sa dissolution dans de l'eau de pluye, rougit un peu la tein-

ture de tournesol ; & que si sur cette dissolution vous versez de l'huile de tartre par défaillance, il s'y fera une espéce de caillé. C'est par ces acides que le laudanum agit, & il n'assoupit nullement par ses parties sulphureuses ; puisque les soufres excitent le trouble dans les liqueurs, bien loin d'y ramener la tranquillité. Il est vrai qu'après avoir pris du laudanum, nous suons quelquefois ; mais ce n'est, selon l'Auteur, que parce que nos liqueurs ont alors moins de mouvement qu'elles n'en avoient, & qu'elles ne tendent plus comme auparavant les fibres de leurs vaisseaux, ni des glandes milliaires.

Aprés avoir parlé dans les trois premiers chapitres de l'Azoth en liqueur, il parle dans le quatriéme de l'Azoth en poudre, qu'il préfere au stomachique de Poterius, au lilium mineral de l'Abbé Rousseau, & à la poudre addoucissante de Bontekoc. Il montre que cet Azoth en poudre étant alcalin est très propre à purifier le sang par les voyes de la filtration : il y explique les filtrations d'une maniere toute nouvelle ; & il

donne la gloire de cette explication à Mr. Connor, & au celebre Mr. de Tournefort : il y parcourt ensuite les obstacles des filtrations : puis il resout les objections qu'on fait contre l'Azoth en poudre.

Il prouve dans le cinquiéme que le sang ne se coagule jamais dans les vaisseaux ; & que ce qu'on appelle ordinairement coagulation, n'est proprement qu'une espece de dissolution : mais il ne donne cela que comme des conjectures : & s'il n'est pas en ce point du sentiment de plusieurs Medecins dont il estime le merite & le sçavoir, c'est, nous assure-t'il, sans esprit de contradiction & de singularité.

Ettmuller en traitant de la jaunisse parle de diverses précipitations qui se font dans le sang : ni Ettmuller, ni nul autre que Mr. Bonneau n'a jusqu'ici bien expliqué comment se font ces précipitations. Il explique aussi d'une maniere aisée, pourquoi les dissolvans abandonnent le corps qu'ils tenoient auparavant dissout : & cependant selon Mr. Lemeri le pere * cette question est une des

* *Cours de Chym. p.* 88.

plus difficiles à resoudre qu'il y ait dans la Physique.

On expose dans le sixiéme Chapitre une eau resolutive artificielle conforme à l'eau de Bareges, & qu'on peut appeller Azoth externe: on y trouve qu'elle est tres alcaline, puisque les acides en font précipiter les souffres: & on y explique d'une maniere assez simple, comment s'en fait la précipitation. Après quoi on rapporte la proprieté de cette eau, qui est de guérir les vieux ulceres & les écroüelles. Il est vrai, dit Mr. Bonneau, que le Roi très-Chrétien guérit de ce mal en touchant les malades; mais il y en a quantité qui n'osent ou qui ne peuvent s'en faire toucher: on leur fournit icy un remede efficace & aisé pour leur épargner la honte & l'embarras. Si l'on fait usage de l'eau resolutive, dit nôtre Auteur, on ne verra plus à l'avenir aux portes de nos Eglises ces hayes hideuses & lamentables de malheureux ulcerez, qui ne font pas moins d'horreur que de compassion.

Le 7e Chapitre est curieux: on y rapporte une hemorragie uni-

verselle la plus surprenante qu'on ait peut-être jamais vûë. La nuit du 28. au 29. de Juin 1704. Mr. Majoret âgé de 23 ans se trouva tout inondé, le sang lui échappoit par les coins des yeux, par les oreilles, par le nez, par les gencives, par le vomissement, avec les crachats, avec les urines, par les hémorroïdes, & par les selles. Cette liqueur faisoit en chaque partie des efforts pour sortir de ses canaux & se frayer de nouvelles routes : on en voyoit même par tout le corps d'extravasé qui formoit des marques livides qu'on auroit prises pour des taches pourprées : comme cette maladie pressoit, & que Mr. Bonneau n'en avoit jamais vû de pareille, il ne voulut pas, dit-il, s'en fier à ses lumieres ; il eut recours à six autres Medecins, sçavoir trois de Montpellier & trois de Toulouse. Ce qui fait entrer l'histoire de cette hemorragie dans le Livre de Mr. Bonneau, c'est que le malade épuisé de sang, demeuré sans poux & sans mouvement, revint de cette extremité dans le moment qu'on lui fit

prendre le quart d'une cueillerée d'Azoth mêlé avec du vin, on lui continua de semblables prises pendant quinze jours, & on croyoit l'avoir amené à une pleine convalescence & tiré de danger, quand l'hemorragie recommença, & fut suivie de la mort.

Dans le dernier Chapitre, l'Auteur ébauche le portrait de ceux ausquels il dédie son Livre : après il rapporte le caractere de plusieurs Medecins de nom ausquels il ne le dédie pas : mais c'est sans avoir qui que ce soit en vûë. Les habiles Medecins, Chirurgiens, & Apoticaires, tant Religieux que Seculiers, qui remplissent dignement leur devoir, en déplorent, dit-il, les desordres ; mais ils ne sçauroient les reformer ; car, selon la remarque d'Hippocrate, il n'y a point d'autre peine pour les fautes que l'on y commet, que la honte & le deshonneur, dont se soucient fort peu les Medecins de nom.

On finit ce Chapitre en disant que les veritables Medecins ont à combattre tout ensemble la cause & les

Choiſy. On y expoſe combien ſont dangereux pour l'innocence ces lieux, où ſe raſſemblent de divers endroits du Royaume une *multitude de gens oiſifs occupez du ſoin de leur guериſon, qui ſous les apparences d'une ſanté foible cachent ſouvent des paſſions tres-fortes; qui ſe font une regle d'être toûjours enſemble, une loi de ne penſer à rien de ſerieux, une neceſſité de laiſſer preſque tout exercice de Religion, un devoir de s'amuſer* &c. Durant ce voyage elle perdit ſon pere: elle avoit alors quatre freres, Mr. de Rubelle laîné, le ſecond qui vécut peu, le troiſiéme Mr. de Traſſi depuis Capitaine aux Gardes, Maréchal de Camp, & Gouverneur de Tournay. Le 4e. fut Mr. de Purnon premier Maître d'Hôtel chez Monſieur.

Elle épouſa en 1645. Jean Jacques de Beauharnois, Seigneur de Miramion Conſeiller au Parlement de Paris. Touché des pieux exemples de ſa femme à l'age de 27 ans il voulut les imiter, & mourut dans cette heureuſe diſpoſition la laiſſant groſſe de quatre mois & demi, agée de

16. ans : malade à l'extremité dans ſes couches elle fit un vœu à la Sainte Vierge, afin que ſon enfant reçût le baptême : elle eût une fille, c'eſt aujourd'hui Madame la Préſidente de Némond. Deux ans après vivant toûjours dans la retraite elle eut la petite verole, & n'en fut pas défigurée ; mais *les traits changérent, l'éclat fut ôté*, dit nôtre Auteur, *elle fut inſenſible à une perte, qui au ſentiment de la plûpart des femmes eſt la plus grande de toutes.* Elle en prit occaſion de s'attacher d'avantage à Dieu, & ſon enlevement par Mr. de Buſſi Rabutin acheva de la dégouter du Monde.

Le détail de cette Avanture eſt ici rapporté : ce qu'on en doit le moins omettre, c'eſt qu'après avoir élevé ſon cœur à Dieu pour ne le point offenſer, elle reſiſta & cria de toutes ſes forces : arrivée à la forêt de Livri elle ſe jetta hors du carroſſe dans les ronces, mais elle ne pût échapper à ſes raviſſeurs. Madame de Miramion ſa belle mere emmenée d'abord avec elle fut renvoyée. Pour elle comme elle con-

tinuoit de crier, les Cavaliers disoient que c'étoit une folle qu'on alloit renfermer. Quand elle fut à Launay à trois lieuës de Sens, au Château de Hugues de Bussi Rabutin, Grand Prieur de France, où on la menoit, elle refusa de descendre de carrosse. Cependant sur la parole d'un Chevalier de Malthe qui l'assura que deux cens Gentils-hommes qu'ils étoient là, empêcheroient Mr. de Bussi de la retenir malgré elle; elle entra dans une Sale basse, & se saisit de deux pistolets chargez pour se faire porter respect. Mr. de Bussi avoit crû pouvoir la gagner; mais paroissant devant elle, il fut, dit-on, intimidé, quand elle s'écria: *Je jure devant le Dieu vivant que je ne vous épouserai jamais.* Il y avoit plus de 40. heures qu'elle n'avoit mangé. Mr. de Bussi qui craignoit les suites la rendit maîtresse de son sort. & elle fut conduite aux fauxbourgs de Sens. Les portes de la Ville étoient fermées, & on lui dit que tout y étoit en armes par ordre de la Reine, pour courre après une Dame enlevée. Helas! c'est moi, dit-

elle. On avoit fait des pourſuites contre Mr. de Buſſi : elle lui pardonna chrétiennement, & à la priere de Mr. le Prince, à condition qu'il ne ſe preſenteroit jamais devant elle ; ce qu'il executa pendant 36. ans, au bout deſquels elle eut la generoſité de ſolliciter pour lui & de le voir. Ce fut Mr. l'Abbé de Choiſy couſin germain de Madame de Miramion qui ménagea cette entrevûë.

Elle fut plus déterminée que jamais à ſervir Dieu. Un jour des Rois n'ayant que 19. ans, elle demanda à Dieu ce qu'elle pouvoit lui offrir : elle ſe ſentit émuë, & crût entendre, *c'eſt ton cœur qui je veux, & qu'il ſoit à moi ſans partage.* Elle demeura quatre heures en cet état, & fit enſuite une retraite chez les Sœurs griſes inſtituées en 1642. par Mademoiſelle le Gras, ſous la conduite de Mr. Vincent de Paul Inſtituteur de la Miſſion. Madame de Miramion eût envie de ſe faire Carmelite ; mais ſon Directeur l'en empêcha, parce que ſa fille demandoit ſes

ſoins. Dans une autre retraite elle fit vœu de chaſteté.

Sa grace particuliere la portoit au ſecours du prochain. Elle nourriſſoit une vingtaine de petites filles orphelines dans une maiſon prés de Saint Nicolas des Champs, & leur fourniſſoit des Maitreſſes pour leur apprendre à ſervir Dieu & à travailler: elle aſſiſtoit ſouvent les malades à l'Hôtel-Dieu, afin de ſe mortifier, étant naturellement delicate & propre. Mr. Dufeſtel ſon Directeur l'engagea à une retraite d'un an pour vaquer uniquement à ſa propre perfection: la diſſipation même en bonnes œuvres, lui dit-il, eſt dangereuſe pour une jeune perſonne. Elle fut remiſe à la fin de l'année dans l'exercice des bonnes œuvres. Ses revenus ne ſuffiſant point à ſes aumônes, elle vendit ſon collier de perles 24 mille francs, & un an après ſa vaiſſelle d'argent. Elle ſervoit les pauvres avec tant de plaiſir, qu'il lui ſembloit en être payée dans le moment, & n'y avoir pas de merite.

Février 1707.

Au milieu de ces pieux exercices, elle ſe faiſoit un point de conſcience de donner ſes ſoins à gouverner le bien de ſa fille, dont elle avoit été déclarée tutrice à 25 ans. Elle la menoit dans les Hôpitaux lui diſant, ma fille, *le chemin des Hôpitaux eſt celui du Ciel.* Elle lui apporta un jour deux jupes, lui diſant, *choiſiſſez ma fille, ſi vous prenez la moins belle, il vous reſtera quatre piſtoles pour donner aux pauvres.* Elle l'accoutumoit encore à ſe conduire en tout par raiſon, lui diſant, *ſi mes raiſons ſont meilleures que les vôtres vous vous y rendrez; mais ſi les vôtres ſont meilleures que les miennes je m'y rendrai auſſi.*

Mademoiſelle ſa fille épouſa à 14 ans Mr. de Némond Me. des Requêtes, & reçû en ſurvivance de la charge de Préſident à Mortier. Madame la Préſidente de Némond & Mademoiſelle de la Moignon ſa ſœur étant amies intimes de Madame de Miramion, la pieté qui les avoit unies, fit ce mariage, dit Mr. l'Abbé de Choiſy. Madame de Miramion fit donner mille Louïs d'or

aux pauvres au lieu de preſens de nopces. Les avis qu'elle donna à la jeune perſonne mariée ſont les plus ſages & les plus chrétiens. Elle deſira que la jeune Dame eût elle même le ſoin de ſes affaires : elle lui dreſſa un Livre de compte où les pauvres faiſoient le premier article de la dépenſe, & la mit ainſi ſur le pied d'eſtime & de conſideration qu'elle a toûjours eû dans le monde.

Madame de Miramion crût ne devoir plus ſonger qu'à ſa propre perfection. Parmi ſes bonnes œuvres une des plus remarquables fut l'établiſſement qu'elle procura d'une maiſon pour enfermer par ordre des Magiſtrats, les filles débauchées. Malgré les obſtacles qu'on croyoit invincibles, elle vint à bout de faire une maiſon qui feroit entretenuë aux dépens du Public. Elle donna dix mille francs d'abord. Son exemple anima Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, & deux autres Dames à en donner autant.

Dans la cherté extrême du bled en 1662. l'Hôpital general établi en 1656. par Lettres Patentes ſe trou-

vant prêt à tomber; Madame de Miramion vint trouver Madame la Princesse de Conti, qui lui mit entre les mains un billet de cent mille francs. Comme elle en parut surprise, n'en parlez pas, lui dit la Princesse, *je suis trop heureuse que Dieu ait voulu se servir de moi pour sauver la vie à tant de personnes.* Peu après la même Princesse n'ayant point d'argent donna à Mademoiselle de la Moignon son collier de perles, & des pierreries qu'elle vendit quarante mille écus pour les pauvres. Nous remarquerons avec l'Auteur, au sujet de l'Hôpital general, qu'il a trois cens trente mille livres de rente, & qu'on y entretient sept mille personnes.

Madame de Miramion ayant eû en vûë de faire une Communauté de douze filles, qui tiendroient les petites Ecoles à la Campagne, & assisteroient les malades; elle commença par en prendre six en 1661. Les Filles de Sainte Geneviéve établies trente ans auparavant dans la Paroisse de Saint Nicolas du Chardonnet, avoient le même Institut, & avoient des Lettres patentes. Mr.

Duſeſtel Superieur de ces deux Communautez parla de les unir, & Madame de Miramion y conſentit, ſans s'arrêter à l'honneur chimerique & pourtant ſi flateur, ſur tout en nôtre ſiecle, d'être Inſtitutrice. Elle fut élûë leur Superieure, & fit toute la dépenſe de la maiſon juſqu'en 1670. qu'elles eurent dequoi ſubſiſter par elles mêmes. Leur emploi eſt d'enſeigner les filles, de former des Maîtreſſes d'Ecole pour la campagne, d'aller dans les villages faire des inſtructions familieres aux grandes filles & aux femmes, qui veulent apprendre les veritez Chrétiennes, de panſer les bleſſez, de viſiter tous les mois les pauvres de la Parroiſſe, de travailler à faire des ornemens pour les Egliſes &c. Madame de Miramion donna d'abord 60 mille francs pour fonder douze places. Elle rempliſſoit la ſienne pratiquant exactement la Regle de la Maiſon, & ne prenant nulle diſtinction.

Pour vaquer d'avantage aux exercices de la Penitence, elle voulut ſe démettre de la Superiorité, & vivre

en ſimple particuliere de la Maiſon : Monſeigneur l'Archevêque de Harlay lui ordonna de demeurer ce qu'elle étoit. Sa docilité fut recompenſée par la conſolation de voir des Communautez de Province s'unir avec celle de Sainte Geneviéve. Les pauvres ayant perdu Mademoiſelle de la Moignon, Madame de Miramion qui l'aſſiſta à la mort, ſucceda à ſes emplois, & en particulier au ſoin de diſtribuer les aumônes du Roi dont elle fut chargée. Sa Majeſté dit publiquement que la charité de Madame de Miramion étoit prudente, & qu'on pouvoit s'y fier : mais cette charité n'étoit pas moins ardente & efficace.

La maladie contagieuſe étant à Melun, & les malades y étant abandonnez Madame de Miramion y vint elle même, & par ſon exemple ranima ceux qui par leur condition devoient aſſiſter les malades. Sa charité ne ſe bornoit pas dans Paris ni aux environs. En 1680. Elle vint juſqu'à la Fléche Dioceſe d'Anjou à la priere de Mr. l'Evêque

d'Angers, remettre la paix dans une Communauté.

Mr. l'Abbé de Choiſy commence ſon 4e Livre par l'hiſtoire de l'établiſſement des enfans trouvez. Mr. Vincent de Paul l'avoit commencé dés 1638. mais comme le nombre en étoit grand, & les charitez médiocres, ils periſſoient miſerablement juſqu'à ce qu'on engagea Mademoiſelle le Gras & d'autres Dames à en prendre plus de ſoin, & que la Reine Anne d'Autriche obtint pour eux du Roy en 1640. douze mille livres de rente. Cela ne ſuffiſant pas encore à beaucoup près, Mr. de Paul en parla à quelques Dames riches & pieuſes. Madame de Miramion fut une de celles-là, & qui entra le plus dans cette bonne œuvre : elle étoit en état alors de le faire; ſes biens n'étoient pas encore paſſez dans les mains des pauvres.

Voyant ſur le port des filles livrées à l'immodeſtie & à l'oiſiveté, elle commença, pour les faire travailler, un établiſſement qui ſub-

ſiſte encore. Il s'eſt fait ainſi en plusieurs paroiſſes à l'exemple de St. Nicolas du Chardonnet, des chambres de travail, & elles ne peuvent trop ſe multiplier.

Madame de Miramion ne penſoit qu'à employer ſon bien à ces ſortes de charitez : & ſon homme d'affaire luy venant annoncer tout éperdu, qu'elle avoit fait une perte conſiderable : *ce n'eſt pas moy qui ſuis à plaindre dit elle, ce ſont les pauvres.* On la pria de prendre ſoin des Filles de la providence à la mort de Mademoiſelle Viole : l'ardeur de gagner des ames à Dieu, l'a fit encore ſoumettre en ce point à la volonté de Mr. Joli ſon Directeur. Cette Maiſon commencée en 1643. eſt composée de 20 Filles ſeculieres attachées à la Communauté par des vœux ſimples : elles élevent & inſtruiſent des filles pauvres.

Elle tomba griévement malade en 1682. On s'apperçut qu'elle s'impoſoit la loy de ne rien demander : elle dit à Madame ſa fille, qui luy fit quelque remontrance ſur ce ſujet : *ne pouvant pas faire de grandes*

choſes pour Dieu, il faut être fidelle aux petites. Comme elle entendit que ſa famille parloit de la bien conſerver, ſi elle revenoit de cette maladie ; *je ſuis à Dieu*, dit elle, *& non pas à vous ni à moy ; s'il me rend la vie, ce ſera pour l'employer à ſon ſervice.*

Sur ce qu'elle entendit raconter des fruits que faiſoient en Bretagne des Maiſons de retraites, qui s'établiſſoient auſſi pour les hommes au Noviciat des Jeſuïtes de Paris, elle entreprit d'exercer chez elle la même charité pour les femmes, & ſurmontant divers obſtacles, elle fit cet Etabliſſement qui ſubſiſte encore avec benediction.

Quelque bien qu'elle fît par là dans l'Egliſe, elle craignit de nouveau pour elle même, & penſa à ſe faire Religieuſe Carmelite ; juſqu'a ce que M. l'Archevêque de Paris luy défendit enfin abſolument d'y ſonger. Mais pour ſe dédommager, elle pria Mr. Joli ſon Directeur par diverſes lettres dont on voit icy les extraits, d'abbaiſſer & de dompter ſon naturel qu'elle ſentoit hautain & fier.

Février 1707.

La confiance que luy attiroient ſa pieté & ſes lumieres, luy donna un talent merveilleux pour accommoder les differens. Un homme de qualité refuſant de pardonner à un de ſes enfans ; elle le gagna en ſe jettant ſur le champ à ſes pieds.

L'année 1693. donna à Made. de Miramion divers exercices de penitence. M. le Preſident de Némond ſon gendre tomba malade : elle ne le quita point, & ſa conſtance fit celle de Made. ſa fille, dans la perte qu'on fit de M. de Némond. L'une & l'autre eurent un grand ſujet de conſolation. La Maladie paroiſſant peu conſiderable il reçût ſes Sacremens le 3e. jour pour donner exemple dans ſa maiſon, où il avoit établit que perſonne n'y auroit la fiévre trois jours ſans faire le devoir de Chrétien. Quand il fit le ſien ſur ce point, les Medecins aſſuroient qu'il n'étoit nullement en danger : dès le ſoir le tranſport ſe fit au cerveau, & il mourut le lendemain. Made. de Miramion fit d'autres pertes ou de proches ou d'amis cette même année 1693. qui devoient la toucher à

proportion : elle reçût toutes ces épreuves avec la même fermeté chrétienne.

L'année de famine 1694. redoubla ſon zéle pour les pauvres. Le bled coutoit juſqu'a 50. francs le ſeptier : elle parla au Roy, à Madame de Maintenon, & aux Miniſtres. Elle ſe détermina à faire venir une grande quantité de ris que le Roy donnoit, ou qui ſe vendoit à fort bon marché. Il y avoit prés de ſix mille malades à l'Hôtel Dieu, & juſqu'a douze dans un même lit, elle étoit continuellement à les aſſiſter. Pour les ſoulager de l'infection que cauſoit leur multitude, elle propoſa à Mr. de Harlay Premier Préſident d'ouvrir l'Hôpital de S. Loüis: on lui en donna la commiſſion : outre cela de deux jours l'un, elle faiſoit faire ſix mille potages pour les pauvres de ſa Paroiſſe.

L'année ſuivante l'Hôpital general ne pouvant ſoutenir ſes dépenſes, les Directeurs penſérent à renvoyer la plus grande partie des pauvres. Made. de Miramion trouva des reſſources pour en conſerver ſept cens;

deux cens autres étant renvoyez chez leurs parens. Made. de Maintenon, qu'elle étoit venuë solliciter dans une occasion si importante pour parler au Roy, ne luy manqua pas.

Le respect profond que Made. de Miramion eût toûjours pour les Prêtres luy donnoit un desir ardent de les voir remplir leur vocation : ce qui lui donna des desseins pour l'établissement de diverses Maisons Ecclesiastiques; 1°. Pour renfermer ceux qui ne seroient pas assez reglez ; 2°. Pour recevoir ceux qui sont obligez de venir à Paris solliciter leurs affaires ; 3°. Pour retirer ceux que l'âge & le travail ont mis hors d'état de servir l'Eglise. M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris a depuis executé ce dernier projet.

Madame de Guise étant à l'extremité en 1696. on n'osoit luy dire l'état où elle étoit, à cause qu'elle craignoit extraordinairement la mort. Made. de Miramion luy parla avec une liberté chrétienne, & la mit dans une disposition de mourir saintement, où la mit bien-tôt elle même

la fatigue, & les veilles qu'elle avoit eſſuyées en cette occaſion.

Le 19. Mars 1696. elle tomba tout * à coup : ſes vomiſſemens continuels l'empêchérent d'abord de recevoir le St. Viatique ; mais elle le reçût dans la ſuite & les autres Sacremens. Made. la Préſidente de Némond la preſſant de demander à Dieu ſa gueriſon ; *ma fille*, luy dit elle, *il faut aller joüir de luy : je l'ay bien offenſé, mais j'eſpere qu'il me fera miſericorde.* Sur ce qu'on luy diſoit, nôtre Seigneur vous attache à la croix : *trop heureuſe*, repliqua-t'elle, *de la part qu'il m'en fait.* Elle donna aux Filles de ſa Communauté les avis qu'elle crût neceſſaires, mais refuſa de leur donner ſa benediction, ne s'en croiant pas digne. Elle fit recommander ſa Communauté à Made. de Maintenon : ſon Confeſſeur luy dit ſur cela: *quoy, Madame, vous penſez à autre choſe qu'à Dieu !* oui, dit elle, *quand c'eſt pour Dieu.* Quand il luy inſinuoit la confiance que pouvoit luy donner ſa vie paſſée. Ah ! Mr. dit-elle, eſt-ce ainſi que vous parlez à une pechereſſe ? Vous n'avez plus de poux,

* *Février* 1707.

luy dit-on, mais vous avez encore un cœur, qu'en faut-il faire? *en aimer Dieu*, répondit-elle avec force. Elle fut deux jours entre la vie & la mort: La derniere agonie ne dura que quelques momens, & elle expira doucement le 24. de Mars 1696. Elle avoit ordonné par son Testament qu'on l'enterrât comme une simple fille de Ste. Genevieve: cela fut executé, & six pauvres porterent son corps à la Paroisse. On trouva après sa mort un Ecrit addressé aux Filles de St. Genevieve: c'est une Instruction pleine de solidité pour les pensées, & d'onction pour les sentimens. On trouva aussi son Testament olographe fait huit ans auparavant, & qui est des plus édifians: il est rapporté icy. Made. la Présidente de Némond l'a executé dans tous ses points avec respect & avec tendresse.

On trouve dans cet Ouvrage divers Extraits des Ecrits de Made. de Miramion, qui respirent par tout une pieté pure & fervente. La maniere dont ils sont amenez dans l'Ouvrage, & la politesse avec la

quelle il eſt écrit n'ôte rien à l'édification qu'on en peut tirer.

ARTICLE XXIII.

DON LOUIS BELLUGA & Moncada, *par la grace de Dieu & du Saint Siége Apoſtolique Evêque de Cartagene, Conſeiller d'Etat, Vice-Roi, & Capitaine general du Royaume de Valence : à nos bien-aimez en* JESUS-CHRIST *les Fidelles de nôtre Dioceſe, ſalut en nôtre Seigneur.*

VEu la ſuëur miraculeuſe, & les larmes que l'Image ſacrée de Nôtre-Dame de Pitié répandit par trois fois avec tant d'abondance le huitiéme & le neuviéme du courant, dans une maiſon du Jardin de cette Ville, laquelle maiſon regarde Alicante ; ce prodige ayant continué deux jours, durant l'eſpace de dix heures, en commençant le huitiéme à une heure après midy, juſqu'à midy du jour ſuivant ; de maniere que les linges ſur leſquels l'Urne de l'Image ſacrée eſt poſée, & même la

terre en furent baignées ; ce qui fut regardé avec admiration de toutes les troupes de la Ville qui campoient de ce côté là, aussi bien que de nous qui avons eû le bonheur de nous y trouver assez-tôt, pour remarquer les traces de la suëur, & pour toucher les linges & l'urne qui en étoient encore tout moüillez. Après avoir fait information de ce prodige, reçû la déposition de vint-quatre témoins choisis entre plusieurs autres ; l'affaire ayant été examinée & concluë dans des Assemblées de Théologiens & de personnes pieuses, ainsi que l'ordonne le Concile de Trente ; Nous avons déclaré & déclarons que lesdites larmes & ladite suëur sont miraculeuses, & que la sacrée Relique des linges où les larmes & la suëur ont coulé, sont dignes du culte & de la veneration publique.

Nous ne pouvions alors trouver d'autre raison de ces larmes & de cette suëur, que la grande misericorde de la Sainte Vierge à l'égard de cette Ville, qui demandoit à son très-cher Fils qu'il daignât la défen-

dre contre les ennemis qui la menaçoient, & qu'il délivrât un party de nos troupes, qui à la même heure qu'on s'apperçût de la ſuëur, étoit aux mains avec un autre parti des ennemis, & qui l'avoit défait. Mais ayant appris depuis, que le même jour entre dix & onze heures du matin, les ennemis de nôtre Sainte Religion s'étoient emparez de la ville d'Alicante à la reſerve du Château, nous avons été convaincus que la ſuëur & les larmes de la Sainte Vierge venoient ſans doute d'un ſentiment de douleur, que la Reine des Anges témoignoit avoir des ravages que les Heretiques faiſoient alors dans cette Ville, & des outrages & des impietez qu'ils commettoient à l'égard des ſacrées Images, comme nous le craignions; toutes les perſonnes pieuſes furent perſuadées que c'en étoit le veritable motif. Ce qui s'eſt confirmé par la ſuëur d'une Image du Sauveur qui fut vûë le 15. dans une des Egliſes paroiſſiales de cette Ville: ce que nous ne regardons pas encore comme une choſe authentique & averée.

Février 1707.

Aujourd'hui mecredy au ſoir, un Capitaine & deux Lieutenans d'un des Regimens qui avoient été en garniſon dans la ville d'Alicante, dont l'un étoit ſorti le 15. & les deux autres le 14. nous ont demandé audiance : nous les avons interrogez ſur l'état de la Place. Ils nous ont répondu qu'ils ne pouvoient nous raconter ſans ſe ſentir le cœur percé de douleur, les excès que les Anglois avoient commis dans les Egliſes de la Ville; qu'ils avoient été témoins oculaires, que ces heretiques deſeſperant de prendre le Château, s'étoient jettez dans les Egliſes, & qu'à grands coups d'épée ils avoient mis les Images en piéces, coupant aux unes la tête, les bras aux autres; qu'ils les avoient toutes briſées & jettées par terre. Un de ces Officiers qui nous ont parlé nous a aſſuré, qu'il avoit pris lui-même entre ſes bras une Image de la très-Sainte Vierge coupée en deux, & qu'il avoit vû un Soldat qui d'un ſeul coup avoit abbatu la tête d'un *Ecce Homo.* Un autre nous a dit, qu'il avoit vû quelques Officiers Anglois qui entrérent

dans l'Egliſe de St. Nicolas, qui eſt la Collegiale, dont on ne permettoit point l'entrée au ſoldat, parce qu'on y avoit mis une Sauvegarde pour conſerver des meubles qu'on y avoit portez ; il avoit vû, dis-je, ces Officiers s'approcher de l'Egliſe le chapeau ſur la tête, quoique le Vicaire fût à la porte tenant entre ſes mains le très-Saint Sacrement; qu'ils avoient paſſé immediatement devant le Prêtre ſans donner aucune marque de reſpect pour le Saint Sacrement ; qu'un Prêtre s'étant avancé & les ayant avertis, que par ces ſortes d'irreverences ils ruinoient leurs affaires, & qu'ainſi ils les prioit d'ôter leur chapeau ; qu'un d'eux mépriſant cet avis prit ſon chapeau, & en donna un coup au Prêtre & au Soleil ; & que tous enſemble s'en étoient moquez. Ce qui obligea le Vicaire à renfermer le Saint Sacrement ; tous les Catholiques qui s'étoient refugiez dans ce Temple ſacré gemiſſant & fondant en larmes. Qu'on en avoit vû d'autres chez les Meres Capucines déterrer les corps de la Mere Urſule Miraela, & de la Mere

Mere Eſpadagna, Fondatrice du Convent, qui étoient mortes en opinion de ſainteté, leſquels n'ayant point trouvé les tréſors qu'ils eſperoient, les avoient trainez dans l'Egliſe. Et ces trois Officiers atteſtent que cela a été général dans toutes les Egliſes, quoi qu'ils ne l'ayent pû voir que dans celles dont on vient de parler; parce qu'auſſi tôt qu'ils furent pris on les renvoya, après leur avoir fait payer a chacun dix piſtoles. Ils ajoûtérent que dans tout le païs d'alentour la douleur & la conſternation étoient generales; parce qu'un ſoldat avoit tiré un coup de fuſil à la Statuë de Nôtre-Dame du Carmel; qu'ils en avoient enterré une autre dans le Convent de Saint Jean de Dieu; que dans la Maiſon des Jeſuites ils avoient tiré un coup de fuſil à un Crucifix; & qu'ils avoient coupé le viſage à l'Image de Nôtre-Dame des Anges; qu'ils avoient arraché les Vaſes ſacrez des mains des Prêtres; & qu'ils avoient commis beaucoup d'autres ſemblables ſacrileges; qu'ils avoient briſé les Tabernacles, enlevé les ha-

bits ſacerdotaux ; & que des Egliſes ils en avoient fait des écuries ; qu'au reſte ils ne diſoient rien qu'ils n'euſſent vû & entendu depuis des gens du païs, qui gemiſſoient de voir ce qui s'étoit paſſé dans les Egliſes de la Ville ; qu'elles avoient été generallement pillées & ſaccagées à la reſerve de deux, ſçavoir celles de Saint Nicolas, & de Sainte Marie, qui furent épargnées au profit, comme il eſt à préſumer, de celui qui commandoit les troupes ; & afin que les habitans qui y avoient tranſporté beaucoup de choſes les rachetaſſent du pillage.

Et leur ayant demandé à quelle heure ces deſordres avoient commencé, ils nous aſſurérent tous trois qu'ils avoient commencé le même jour à midy, & qu'ils avoient continué preſque tout le lendemain : ce ſont précisément les deux jours que durérent les larmes & la ſuëur de la Reine des Anges la très-Sainte Vierge, & l'heure préciſe qu'elle commença ſans doute de ſuër, quoi qu'on ne s'en ſoit apperçû qu'une heure après. Les dépoſitions de ces trois

Officiers s'accordant parfaitement avec celles de quelques autres ſoldats, qui étoient ſortis d'Alicante le jour même que la Ville fut priſe, auſquels nous n'avions point donné une entiere créance , ſuſpendant nôtre jugement juſqu'à une plus ample information ; Nous ordonnâmes qu'on en informât , & qu'on ajoûtât leurs témoignages aux Actes de la déclaration & de la qualification du miracle : ce qu'ils firent auſſi-tôt & avec ſerment. Tout cela nous a été confirmé depuis par les Députez que nous ont envoyé les deux Juriſdictions eccleſiaſtique & ſeculiere d'Orihuela ſeulement pour nous en donner connoiſſance.

Parceque le Seigneur à daigné faire ce miracle dans cette ville par le moyen de ſes ſacrées Images avec cette remarquable circonſtance de ſuëurs & de larmes à la vûë de l'armée qui étoit campée de ce côté-là, leſquelles commencérent à couler au moment que commença le combat de nos troupes & de celles des ennemis ; & parceque d'ailleurs ce fut le même jour & à la même heu-

re que commencérent les impietez & les ſacrileges outrages qu'on a faits aux ſaintes Images ; nous ne pouvons douter que nôtre tres-miſericordieuſe Mere n'ait voulu, par ces marques de douleur, dans ces circonſtances de lieu & de temps, nous encourager & nous armer d'un ſaint zele pour expier les ſacrileges injures qu'on a faites à la Ste. Vierge, à l'Image de ſon Fils, & des autres Saints ; & pour nous engager par ſes larmes, qui ont été vûës de nos ſoldats lors qu'il étoient en armes, à la venger des ennemis de Dieu & de ſa Religion, leur faiſant entendre par ſes larmes qu'ils ne devoient pas tant regarder dans cette guerre, la juſtice de la cauſe de leur Roy & de leur patrie qu'ils défendoient, que ſa propre cauſe & celle de ſa Religion.

Quoy que nous ayons toûjours été dans cette penſée, comme nous en avons démontré la verité dans nôtre Lettre paſtorale; aujourd'huy cependant nous nous croyons obligez par le preſent miracle & les obſervations que nous avons faites, à

déclarer à nos tres chers Fils en nôtre Seigneur, que s'il y en avoit qui eûſſent douté en quelque ſorte juſqu'apreſent, s'il s'agiſſoit ici d'une guerre de Religion, ils ne devoient plus balancer ſur cela ; puiſque le Ciel nous en donnoit des preuves ſi manifeſtes & ſi convaincantes.

De plus ce qui doit nous affermir dans cette ſainte reſolution, & nous encourager à tout entreprendre au dépens même de nos vies, c'eſt l'experience que nous avons de ce qui s'eſt paſſé à Cartagene, où il ſemble que la maniere dont les ennemis y ſont entrez (car ils y avoient été invitez & appellez) devoient empêcher ces profanatiõs & ces ſacrileges: cependant nous ſçavons les fâcheuſes ſuites que cet affreux mêlange des Catholiques & des ennemis de l'Egliſe a cauſées. Qui ignore la maniere indigne & inoüie juſqu'icy dans le Chriſtianiſme, dont les peuples voiſins de cette ville ont uſé, & uſent encore à l'égard de leur Evêque? & cela parce qu'il ne conſentoit point à leur revolte, & qu'il

faiſoit tous ſes efforts pour les ramener à l'obéïſſance de leur Roy & naturel Seigneur, & pour éloigner d'eux le danger où ils étoient d'être infectez d'hereſie: car ils vivent avec autant d'independance de leur Evêque que s'ils n'en avoient point. Les enfans de la même Egliſe & qui font profeſſion de l'être, ne lui permettent pas le libre uſage de la Juriſdiction qui les ſoumet à leur Prélat: ils le troublent dans ſon legitime droit ſur les decimes, qui ſont l'unique patrimonie que JESUS-CHRIST a laiſſé à ſon Egliſe; ils le troublent, dis-je, par mille limitations, mille prétextes & chicanes dans la maniere de les lever, de les aſſûrer, & de les faire valoir.

Ce qui montre qu'ils cherchent plûtôt l'occaſion d'y porter leurs mains ſacrileges & de les uſurper, comme le temps le fera voir, que de les faire ſervir aux fins politiques qu'ils prétextent. Ils nous ôtent le pouvoir de faire en cela même ce que nous devons. La compaſſion paternelle que nous avons pour nos enfans nous a empêché de proceder

contre eux par les justes censures qu'ils ont meritées, & qu'ils ont encourûës : nous nous sommes contentez de peines plus legeres, & qui peuvent cependant leur faire appercevoir le précipice où leur erreur les a jettez, pour avoir méprisé la voix de leur Pasteur qui leur remontroit leur devoir.

Tout cela nous convainc, que si nous ne voulons voir nos Images traînées & foulées aux pieds devant nous, les armes des heretiques employées à les briser & à les défigurer ; si nous ne voulons voir nos Temples & les Eglises où nous adorons la Majesté de JESUS-CHRIST dans le St. Sacrement profanées, & cette Image sacrée que le Seigneur leur a mise devant les yeux pour confondre leur erreur, & pour être un accusateur qui leur reproche sans cesse leur aveuglement ; si nous ne voulons, dis-je, la voir devenir l'objet de leur sacrilege fureur, être mise en pieces & reduite en poudre ; & si nous ne voulons aussi (je ne sçai si nos chers enfans auront le cœur de le voir, & si j'auray des

paroles assez fortes pour l'exprimer, que le Dieu vivant devant qui tremblent les puissances du Ciel, au seul nom duquel l'enfer frémit, soit foulé aux pieds de ces perfides & sacrileges heretiques ; enfin si nous ne voulons être les esclaves des ennemis de nôtre Ste. Religion qui nous commandent en maîtres ; puisque d'ailleurs nous sçavons qu'ils font la guerre non comme troupes auxiliaires, mais comme les chefs de l'entreprise ; puis qu'on a plus d'égard pour eux que pour le Prince au nom du quel ils sont entrez dans les lieux où ils dominent, où on les fait les arbitres de toutes les executions militaires, où on les voit emprisonner également les Prêtres & les Laïques, sans qu'aucun d'un si grand nombre de Catholiques s'y oppose: puisque non seulement ils le souffrent, mais qu'ils les aident en cela, & se font les executeurs de leurs détestables desseins: ils les recherchent, ils les appellent, ils se joignent à eux, ils prennent les armes, afin qu'ils puissent faire les mêmes traitemens à d'autres peuples Catholiques, eux qui ne de-

voient les prendre que pour les empêcher, leur en dût-il couter la vie. C'eſt ce que nous repreſentons encore une fois a nos tres-chers Fils en nôtre Seigneur, & à tous ceux qui enflammez de zele pour nôtre Ste. Religion, pour nôtre Roi, & pour nôtre Patrie, ont contribué à nôtre défenſe & à la leur propre : c'eſt ce que nous diſons à tous ceux qui devoient avoir fait la même choſe & qui ne l'ont pas fait. Il faut donc conclurre que ſi nous ne voulons pas voir de nos yeux les mêmes ſujets de douleur, & que d'autres Images dans d'autres villes pleurent les outrages qu'on fera aux nôtres, nous devons regarder préciſément cette guerre comme la cauſe de Dieu & de nôtre Religion, ainſi que le Ciel vient de le déclarer par des ſignes ſi ſenſibles : & nous devons la ſoutenir avec ce genereux & catholique engagement que demande une ſi Ste. entrepriſe; ayant toûjours devant les yeux que nous ne défendons pas ſeulement les interêts de Philippe V. qui eſt nôtre Roi ſur la terre, mais ceux du Roi du Ciel, de

ſa Religion, de ſes Images, de ſon Sanctuaire, de ſes Egliſes, de ſes Miniſtres, & de ſon Prélat, qui eſt l'objet de la plus grande indignation des Heretiques; parce qu'il ne ſe taît pas lorſqu'il voit les loups aſſieger le bercail de ſon Egliſe pour dévorer ſes brebis; parcequ'il prend la plume, qu'il prévient & qu'il tâche d'écarter les coups qu'on leur porte.

Vous devez croire, mes tres-chers Fils en nôtre Seigneur, que Dieu nous favoriſera, & que celui qui mourra ou qui répandra une partie de ſon ſang à la défenſe d'une ſi juſte cauſe arrivera au plus grand bonheur qu'il puiſſe eſperer en cette vie; & il doit être dans une ferme confiance, que Dieu lui donnera pour prix d'une ſi Ste. & ſi catholique reſolution la couronne immortelle de ſa gloire.

C'eſt pourquoy nous attendons de la bravoure que nous avons remarquée dans nos troupes, ſpecialement depuis ce qui vient d'arriver, & de la Ste. haine dont nous les voyons tous animez contre les

ennemis de nôtre Ste. Religion, puis qu'ils desirent verser leur sang pour défendre non-seulement leur Roy, mais leurs Eglises, leurs Temples, & leurs Images, nous attendons, dis-je, qu'ils feront une plus vigoureuse défense. Et afin que dans cette guerre Ste. ils reçoivent des secours plus particuliers du Ciel, ausquels ils doivent se disposer par la reforme de leur vie & de leurs mœurs; & afin d'y engager le Seigneur, & lui ôter des mains les verges dont-il châtie nos pechez, puis qu'il paroît maintenant que sa divine misericorde veut bien nous pardonner; Nous exhortons nos tres-chers enfans de se trouver tous lés armes a la main; nous les prions par les entrailles de Jesus-Christ de se confesser & de communier; & afin qu'ils le fassent, nous aurons soin d'envoyer dés le matin des Prêtres à l'armée qui les exhorteront à joindre les larmes d'une vraye penitence à celles de la Ste. Vierge, afin qu'elles soient agréables aux yeux de Dieu. Nous faisons la même exhortation à tous nos Diocesains,

& les fêtes dans les endroits où il n'y aura qu'une Eglise ; & dans les autres où il y en a plusieurs ils auront soin de le faire exposer plus souvent, & ils regleront le nombre des jours qu'on l'exposera selon le nombre des Eglises : & cela pendant tout le tems que les ennemis seront en armes dans nos quartiers. Nous accordons 40. jours d'indulgences pour chaque fois que les Fidelles iront faire leur priere devant le tres-Saint Sacrement dans ces Eglises, pour demander à Dieu la victoire sur les ennemis de nôtre Roi & de la Religion. Nous accordons les mêmes 40. jours d'indulgences pour chacun des ordres que nous avons prescrits cy dessus, à tous ceux qui les observeront avec la promptitude que nous demandons. Nous accordons le même à ceux qui feront des aumônes, pour que cette devotion d'exposer le tres-Saint Sacrement soit continuée.

Nous ordonnons à tous nos Archiprêtres, Vicaires, Curez, Oeconomes, & gens tenant leur place, de faire sçavoir à tous les peuples nôtre presente exhortation, de la lire en

chaire mot pour mot, d'en diſtribuer des copies à leurs voiſins, procurant avec beaucoup de zele, que tout ce qui y eſt contenu ſoit obſervé.

En foi de quoi Nous ordonnons, qu'on donne les preſentes, & nous diſons qu'elles ſont ſignées de nôtre main & plus bas de nôtre Secretaire. A Murcie le 18. du mois d'Août. 1706.

ARTICLE XXIV.

SANCTI EUSEBII HIERONYMI Stridonienſis Preſbyteri Operum Tomus IV. & Tomus V. ſtudio ac labore Domni Joannis Martianay, Preſbyteri & Monachi Ordinis Sancti Benedicti è Congregatione S. Mauri. Pariſiis, apud Ludovicum Roulland, viâ Jacobæâ, & Claudium Rigaud viâ Citharæâ anno 1706. *Tome IV. & Tome V. des Oeuvres de Saint Jerôme par Dom Martianay de l'Ordre de S. Benoît de la Congregation de S. Maur. In folio, Tome IV. colonnes 830. Tome V. colonnes* 1200.

ON ne ſe propoſe pas ici de parler des Oeuvres de Saint Jerô-

me, mais de donner une idée aſſez juſte, & de faire connoître le merite de l'Edition, qui paroît par les ſoins & par le travail du R. P. Martianay.

Tome IV.

Ce Tome renferme premierement tout ce qu'on a de Saint Jerôme ſur le nouveau Teſtament, ſoit Commentaires, ſoit Lettres critiques : à quoi ſont ajoutez 1°. Les trois Livres de Didyme du St. Eſprit, traduits en Latin par St. Jerôme ; 2°. Toutes les Lettres de ce Saint, où il n'eſt point queſtion de critique par rapport à l'Ecriture. Ce qu'il y a du R. P. Martianay, c'eſt des correcrections du Texte & des Notes, un nouvel arrangement des Sommaires. Il dit, en rendant compte de ſon travail, que contre ſon attente les Notes lui ont le plus coûté pour donner un Texte correct, vû l'incroyable dépravation qui s'eſt rencontrée dans les précedentes Editions.

Des Corrections du Texte & des Notes.

Le P. Martianay preſente à ſon

Lecteur dans un premier prolégomene, une longue ſuite de paſſages de Saint Jerôme comparez entre eux, ſelon qu'ils ſont rapportez dans les anciennes Editions, & ſelon qu'ils ſont mis dans la nouvelle. Par là non ſeulement on voit la neceſſité & l'utilité des corrections qu'il a faites, mais on ſe trouve obligé à eſtimer ſon habileté & ſon ſçavoir. Qu'il ne ſe vante, s'il le veut, que d'avoir en cela beaucoup travaillé : les Sçavans lui rendront juſtice, en applaudiſſant au ſuccés de ſon travail, & en reconnoiſſant en lui les qualitez propres à y réüſſir. On va donner ici quelques unes de ces corrections les plus remarquables. En voici qui ſont d'érudition.

Premiere. Saint Jerôme rapporte dans ſon Commentaire ſur St. Matthieu ch. 10. v. 4. ſelon l'Edition d'Eraſme : *Thaddæum Apoſtolum Eccleſiaſtica tradit hiſtoria miſſum Edeſſam ad Abagarum Regem Choſroënæ*; ſelon celle de Victorius, *ad Abagarum Regem Choſidenæ*; ſelon la nouvelle Edition, *ad Abagarum Regem Oſroënæ*. Cette derniere leçon eſt la veritable,

confirmée, comme l'assure le P. Martianay, par les Manuscrits. Il pouvoit encore la soutenir par plusieurs Medailles frappées sous l'Empire des Antonins, de Severe, des Gordiens avec l'inscription d'ΑΒΓΑΡΟϹ ΒΑϹ. Pour le mot *Osroëna*, il est de l'ancienne notice ecclesiastique, qui met Edesse & Carres dans l'Osroëne, & de l'ancien Geographe Etienne, qui place aussi Ζηνοδότιον dans cette Province : il faut donc, en retranchant l'aspiration *Ch*, lire Osroëne au lieu de Chosroëne : mais la Chosidene est un païs inconnu. Pour revenir au nom d'Abgarus, il est Arabe dans son origine, & signifie Grand, Puissant. Il est écrit par les bons & Anciens Auteurs en tant de diverses manieres, Abbarus, Agbarus, Acbarus, qu'il ne faut pas, legerement changer celle qu'on trouve dans les exemplaires : on peut là-dessus consulter les Notes de Mr. Valois sur Eusebe l. 1. c. 13. & Mr. Spanhem *de præstantia & usu numismatum.*

Seconde.. Saint Jerôme pour expliquer au Pape Damase ce que si-

gnifie l'exclamation *Osanna filio David*, Matth. 21. 9. marque qu'elle est tirée du Pseaume 117. verset 25. & rapporte l'Hebreu en lettres latines. Erasme & Marianus Victorius après avoir mis ce verset en lettres latines, l'ont repeté en lettres hebraïques, & dans l'une & l'autre maniere d'écrire ont changé l'ordre des mots. Le P. Martianay suivant les meilleurs Manuscrits, ne répete point le verset en lettres hebraïques, & pour les mots il leur donne l'ordre qu'ils ont dans le Pseautier hebreu.

Une observation grammaticale de Saint Jerôme sur le mot hebreu, *anna*; c'est que s'il commence par la Lettre *Aleph*, il signifie en Latin *obsecro*, je vous supplie; s'il commence par la lettre *He*, il marque une conjonction ou une interjection, telle qu'est en Grec δή, car en Latin il n'y a pas de mot propre pour l'exprimer. *Quæ apud Græcos ponitur* δὴ *& est in* σῶσον δὴ, *cujus interpretationem latinus sermo non exprimit.* L'Edition de Victorius par une étrange corruptiõ porte : *Quæ apud Græcos ponitur*, χετ-

λιαςικῶς, *cujus interpretationem latinus ſermo non exprimit.* Si l'on veut apprendre en paſſant le ſentiment de St. Jerôme ſur l'acclamation *Oſanna*, il dit qu'elle eſt compoſée de *oſi* & *anna*, qu'elle ſignifie *Salvifica Domine* : neanmoins dans le Pſeautier il a traduit *Salva obſecro.*

Troiſiéme. Sur l'Epitre aux Epheſiens chap. 1. verſet 7. les anciennes Editions ont, *Quod Codrus & Curtius & Decii, mures, peſtilentias urbium & fames & bella ſuis mortibus repreſſerunt.* Dans la nouvelle Edition on lit, *& Decii Mures*, faiſant *Mures* un ſurnom des Deces. Valere Maxime l. 1. c. 7. n. 3 nomme P. Decius Mus, qui le premier de ſa famille fut Conſul, & ſe dévoüa pour obtenir la victoire dans un combat contre les Latins : ſon fils & ſon petit fils imitérent cet exemple.

Quatriéme. Les anciennes Editions font dire à Saint Jerôme epiſt. 55. qui eſt ici la vingt ſeptiéme. *Nos unam Quadrageſimam ſecundum traditionem Apoſtolorum tempore nobis congruo jejunamus.* Dans la nouvelle

il y a, *toto nobis orbe congruo jejunamus.* Le monde entier s'accordant à jeuner avec nous.

Cinquiéme. Une des plus belles corrections, qu'ait faites le P. Martianay, c'eſt dans une Sentence des Pythagoriciens, citée & traduite par Saint Jerôme l. 3. contre Rufin. Φυγαδευτέον πάσῃ μαχάνῃ, καὶ περικοπτέον πῦρι καὶ σιδήρῳ καὶ μηκαναῖς παντοίαις, ἀπὸ μὲν σώματος νόσον, ἀπὸ δὲ ψυχῆς ἀμαθίαν, κοιλίας δὲ ἀκολασίαν, πόλεως δὲ στάσιν, οἰκίας δὲ διχοφροσύνην, ὁμοῦ δὲ παναμετρίαν. *Fuganda ſunt omnibus modis & abſcindenda, languor à corpore, imperitia ab anima, luxuria à ventre, à civitate ſeditio, à domo diſcordia, & in communi à cunctis rebus intemperantia.* Il faut apporter ſes ſoins, & même employer le fer & le feu pour préſerver ſon corps de maladie, ſon ame d'ignorance, ſa vie de débauche, l'Etat de ſédition, ſa maiſon de diſcorde, & enfin pour retrancher de toutes choſes l'excés & le déreglement. Eraſme par deſeſpoir, comme il y a apparence, de ſe tirer de l'em-

„ fier, mais ils veulent faire consister
„ sa défense dans le grand nombre
„ de ceux qu'il aura empoisonnez.
O impudentiam singularem! accusant medicum, quod venenum prodiderit, ut scilicet φαρμακοπώλην *suum, non innocentiæ merito, sed criminis communione tueantur.* Erasme & Victorius ont mis φάρμακον θανάσιμον. Mais il n'y a pas de sens à dire, qu'on ait eû dessein de sauver le poison mortel. C'est l'empoisonneur qu'on auroit voulu sauver; & cet empoisonneur est Origene, & non pas Rufin, comme le croit le P. Martianay.

Enfin quelques unes de ses corrections consistent à retrancher des phrases inutiles qui s'étoient introduites dans le Texte des précedentes Editions. Un exemple suffira, où l'on a enfermé entre des crochets, ce qu'Erasme & Victorius ont mis de trop. Saint Jerôme dans le Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques dit de Saint Luc: *Acta verò Apostolorum, sicut viderat, composuit (vixit octoginta & quatuor annos, uxorem non habens.) Sepultus est Constantinopoli, ad quam urbem vicesimo Constan-*

tii (les anciennes Editions ont Conſtantini) *anno oſſa ejus cum reliquiis Andrææ Apoſtoli tranſlata ſunt (de Achaïa.*)

A ces corrections qu'on vient de rapporter, & qui demandent de l'Hebreu, du Grec, & du Latin, on en ajoûtera une qui dépend du Gaſcon. Dans l'Epître 18e. qui étoit la 22e, au lieu qu'il y a dans les anciennes Editions, *Per humeros hyacinthina læna fortè volitans.* Le Pere Martianay veut qu'on liſe, *Super humeros maforte volitans.* Il entend par *Maforte* une coëffe, parce que *Marfouille* en Gaſcon ſignifie une coëffe.

Outre les corrections & les Notes, que le R. P. Martianay a marquées dans ſon premier Prolegomene, comme les plus importantes, le Lecteur en trouvera beaucoup d'autres dignes de ſon attention. Telle eſt celle-ci ſur Saint Matthieu ch 16. v.13 où Jesus-Christ interroge ſes Apôtres ſur ce que diſoit le monde du Fils de l'homme. Saint Jerôme remarque que l'Hebreu appelle toûjours le Fils d'Adam, & cite le Pſeaume 4. v.3. où neanmoins

l'Hebreu porte non pas *bene Adam*, mais *bene isch*; & comme Saint Jerôme lui-même l'a traduit dans le Pseautier, *Filii hominum*, les enfans des hommes.

Un Lecteur équitable & habile se retient la liberté de juger des Notes & des corrections fondées sur des conjectures : mais il se croit obligé à se soumettre au consentement de tous les Manuscrits. Ainsi, se fiant à ce qu'assure le R. P. Martianay, qu'il a suivi tous les Manuscrits dans l'Epître de Saint Jerôme à Algasia ch. 4. *Tamdiu non putatur homicidium, donec elementa confusa suas imagines membraque suscipiant*; il faut abandonner les Editions d'Erasme & de Victorius, qui ont, *Tamdiu non putatur homo*. La raison néanmoins & le sens demandent *homo*, puisqu'il s'agit d'un enfant qui se forme dans le sein de sa mere ; & mettre *homicidium*, c'est peut-être ne pas assez éloigner le Texte de la proposition 34e. condamnée par Innocent XI. Mais lorsqu'un seul Manuscrit, comme il arrive quelquefois, soûtient la nouvelle Edition contre les ancien-

nes, il ne ſçauroit être défendu de ſuivre celles-ci, ſi on le juge à propos.

Parmi tant de ſçavantes Notes, on voudroit ne point voir celle ſur Saint Matthieu chap. 26. v. 26. où elle n'eſt pas miſe pour corriger ou pour éclaircir le Texte. Certainement l'Auteur dont il y eſt parlé, ne merite point les noms d'*imperitus*, de *ſciolus*, de mal habile, de demi-ſçavant. Ce n'eſt pas là l'idée que donne de lui ſon Traité hiſtorique de l'ancienne Pâque des Juifs ; où la methode la plus fine eſt employée, & rien n'eſt omis de toute l'érudition que porte le Sujet. Au reſte cette loüange qu'on croit lui devoir, n'eſt pas une approbation de ſon ſentiment ; au contraire, l'Auteur de cet extrait eſt perſuadé que JESUS-CHRIST la veille de ſa mort celebra avec les Apôtres la Cene legale, & mangea l'Agneau paſchal. Mais prendre droit de traiter quelqu'un d'*imperitus*, de *ſciolus*, ſur la ſeule oppoſition de ſentimens ;

Quam temerè in noſmet legem ſancimus iniquam !

roiſſent avoir été compoſées dans le Monaſtere de Bethléem : le Catalogue des Auteurs Eccleſiaſtiques eſt certainement de 392.

La troiſiéme eſt un mélange de 14. Lettres, & des Livres contre Helvidius, Jovinian, Vigilance, les Luciferiens, Rufin, les Pelagiens. Tous ces Ouvrages ſont du Monaſtere de Bethléem : l'Epoque de la plûpart ſe tire de la Préface du Commentaire ſur Jonas. Les Livres contre Rufin ſont d'environ l'an 401. ceux contre les Pelagiens de 415.

La quatriéme eſt de 14. Lettres depuis 388. juſqu'à 398. La cinquiéme eſt des Lettres entre Saint Jerôme & Theophile d'Alexandrie, entre Saint Jerôme & Saint Auguſtin : elles ſont au nombre de 24. Il eſt à remarquer que la derniere Lettre qu'on a de Saint Jerôme, eſt écrite à Saint Alipe & à Saint Auguſtin l'an 419.

La ſixiéme eſt de 17. Lettres depuis l'an 400. juſqu'à 415. La ſeptiéme en contient 5. dont la date eſt inconnuë ou incertaine.

Février 1707.

La huitiéme contient 5. Prefaces ou Epîtres dédicatoires, qui ne ſont point dans les Editions d'Eraſme & de Victorius. La derniere n'a que trois Lettres, qui ne ſont pas de Saint Jerôme, mais de Saint Paulin, de Saint Epiphane, de Theophile d'Alexandrie.

Une reflexion à faire ici, & qui donne de l'admiration pour Saint Jerôme, c'eſt qu'âgé de 65 ou 66 ans quand il ſe renferma dans le Monaſtere de Bethléem, il ne s'abandonna pas à une indolente & oiſive vieilleſſe. Ce fut là qu'il entreprit de traduire les Saintes Ecritures de l'Hebreu en Latin : ce fut là qu'il travailla à ſes Commentaires, qu'il répondit à tant de perſonnes qui lui demandérent des éclairciſſemens ſur les Livres ſaints, qu'il expliqua les queſtions hebraïques, qu'il défendit la Foy de l'Egliſe contre les heréſies, qu'il compoſa des Livres de pieté, qu'il conſola par des Lettres édifiantes, & conduiſit à une haute vertu pluſieurs perſonnes qui lui avoient donné leur confiance; qu'il les loüa, & celebra leur ſainteté

après leur mort, & par d'éloquens éloges.

Des Sommaires.

Les Sommaires sont de deux sortes: les uns pour préparer le Lecteur, en l'instruisant de ce que l'Auteur a supposé comme connu: les autres pour ramasser comme dans un point toute l'étendue & la suite d'un Traite ou d'un Discours.

Le P. Martianay a parfaitement réüssi dans les uns & dans les autres: ce qui marque en luy un esprit juste, qui sçait joindre la brieveté à l'exactitude. Ceux qu'il a mis à la tête des Livres contre Jovinien & contre Vigilance, font bien connoître la personne & les erreurs de ces deux Heretiques. Le Sommaire du Livre 3. contre Rufin merite d'être lû.

Enfin si l'on trouvoit indiqué dans les Sommaires ce qu'il y a de plus remarquable dans les Ecrits de St. Jerôme touchant la discipline ou les mœurs de son temps, cela feroit plaisir. Par exemple dans la 5e. Let-

tre les Diacres s'appelloient Clercs du 3e. Ordre; & selon la coutume de quelques Eglises les Prêtres ne prêchoient point en presence des Evêques. Dans la 57e. & la 97e. la coûtume des Heures canonialesétoit établie pour les personnes de pieté. Dans la 18e. il y a à admirer la vie reguliere des Cenobites d'Egyte, leur obeïssance, leurs occupations, leurs prieres, leur abstinence : chez eux il n'y avoit qu'un repas tous les jour de l'année ; le dîner s'il n'étoit pas jeûne ; le souper s'il étoit jeûne. Dans la 18e. quelques personnes croyoient pousser assez loin la mortification, de s'abstenir de manger des animaux à quatre pieds ; & cependant mangeoient des faisans & de la volaille : pour eux point de viande de boucherie, mais seulement des petits pieds. Cette idée de mortification n'est pas une invention de quelques Commentateurs de la Regle de St. Benoît.

Tome V.

L'Edition de St. Jerôme doit être regardée, comme finie dans le To-

me précedent ; puisque là finissent les veritables Ouvrages de ce saint Docteur, & qu'il ny a rien de lui dans le dernier Tome ; dans lequel ce qui se presente d'abord, c'est deux vies de St. Jerôme, aussi peu exacte l'une que l'autre. La premiere est d'un Auteur ancien, que le P. Mabillon & le P. Martianay pensent être Gennade. L'Auteur de la seconde a eu devant les yeux la premiere, dont il a copié plusieurs phrases, & suivi la Chronologie, qui n'est recevable que pour la mort de Saint Jerôme, qu'elle fixe à la 12e. année de Theodose le jeune, c'est-à-dire à la 420e. de JESUS-CHRIST.

Après ces vies on rapporte le glorieux témoignage, que Severe Sulpice dans le premier Livre de ses Dialogues rend à St. Jerôme. Le R. P. Martianay ne s'est pas contenté de rapporter aussi celui de Gennade, mais il a mis le Catalogue entier écrit par cet Auteur, des hommes illustres ; afin d'avoir occasion de donner au public les diverses leçons d'un Manuscrit fort ancien, & estimé de plus de mille ans d'ancienne-

té, qui de la Bibliotheque de Corbie a passé à celle de saint Germain des prez. Au lieu que dans tous les autres Manuscrits & dans les Livres imprimez, Gennade ne parle pas bien de St. Augustin ; dans celui-cy il en fait un perpetuel éloge. Les autres Exemplaires disent, *Augustinus Afer, Hippensis Oppidi Episcopus, vir eruditione divinâ & humanâ orbi clarus, fide integer, vitâ purus, scripsit quanta nec inveniri possunt. Quis ergo glorietur omnia se illius habere ? aut quis tanto studio legat, quanto ille scripsit ? Unde & multa loquenti accidit ; quod dixit per Salomonem Spiritus sanctus: Ex multiloquio non effugies peccatum. Edidit tamen Senex, quod juvenis cœperat, de Trinitate libros duodecim. In quibus, ut Scriptura ait, introductus in cubiculum regis & decoratus veste multifaria, sapientia Dei exhibuit Ecclesiam sine maculâ aut rugâ, aut aliquid ejusmodi. De Incarnatione quoque Domini idoneam edidit pietatem. De resurrectione mortuorum etiam simili excurrit sinceritate, licet minus capacibus dubitationem de abortivis fecerit. Error tamen illius sermone multo, ut superius dixi,*

contractus, luctâ hostium exaggeratus, nec dum hæresis quæstionem dedit. L'ancien Manuscrit de Saint Germain des Prez porte *Augustinus Discipulus beati Ambrosii Ypone Regiæ Africæ oppidi Episcopus, vir eruditione divinâ & universo orbe clarus, fide integer, vitâ purus. Quis ergo glorietur se omnia illius habere? aut quis tantò studio legat, quantò ille scripsit? Edidit jam senex, quos juvenis cœperat . . . veste multifariæ sapientiæ Dei exhibuit Ecclesiæ non habentem maculam aut rugam . . . . edidit pietatem, resurrectionem etiam mortuorum simile cucurrit sinceritate: egregio ingenio & scellenti studio Ecclesiæ serviens, Juliani hæretici Libris inter impetum obsidentium Wandalorum in ipso dierum suorum fine respondit. Et in defensione Christianæ sapientiæ perseverans, moritur Theodosio & Valentiniano regnantibus.* Mais on ne sçauroit convenir avec le R. P. Martianay, qu'un Manuscrit qui est seul contre tous les autres, & qui dans sa construction & l'orthographe marque une main mal habile, soit le veritable Exemplaire de Gennade. Il y a là de ce

zéle à corriger les Livres, & à les réduire à l'analogie de la Foy : quelque pieux Imitateur de Cassiodore & de Lanfranc y a passé.

Vient ensuite une multitude d'Ouvrages faussement attribuez à St. Jerôme & divisez en trois ordres. Le premier de ceux qui sont sans le nom de leurs Auteurs : le second de ceux qui portent le nom de leurs Auteurs : le 3e. de ceux qui ne meritent pas grande estime, & qui ne tiennent leur place icy qu'a cause qu'ils ont déja paru dans les autres Editions. Le R. P. Martianay a commencé le premier ordre ou la premiere liste par des Canons de penitence, qu'il a fait suivre par plusieurs Lettres ou par plusieurs Traitez, ajoutant a la tête de chacun la critique & le jugement d'Erasme, qui les trouve les uns du style de Tertullien, les autres du style de Saint Ambroise, ou de St. Paulin, ou de St. Augustin. En effet le Traité de la celebrité de Pâques est la 55e. Lettre de S. Augustin : mais l'exhortation à une fille consacrée à Dieu & nommée

Susanne, pour l'obliger à reparer une grande faute par la penitence; cette exhortation, dis-je, qu'Erasme jugeoit être de St. Augustin est attribuée à St. Ambroise dans la nouvelle Edition de ce Pere. L'exhortation à un homme du monde est la 39e. lettre de St. Paulin. La Lettre de Pelage à Demetrias s'y trouve aussi, & l'explication du Symbole par Rufin. Il ne faut pas omettre qu'au jugement d'Erasme le Sermon sur l'Assomption de la Ste. Vierge est de Sophronius Patriarche de Jerusalem.

La 2e. Liste est remplie de divers Traitez, de Lettres, de Préfaces, qui sont de St. Paulin, de St. Augustin, de Rufin, & d'autres Auteurs. Et de plus la Regle des Religieux Jeronymites y est ajoûtée.

On ne s'arrêtera pas à parler de la 3e. Liste, ni de quelques Commentaires sur divers Livres de la Ste. Ecriture. Il suffit de sçavoir, que le P. Martianay fait peu de cas de ceux qu'on croit avoir été composez par Strabus Moine de Fulde sur les qua-

tre Evangiles : mais il juge plus favorablement des Commentaires particuliers sur St. Marc, à la suite desquels on a mis ceux de Pelage sur les Epitres de St. Paul.

Enfin le R. P. Martianay offre aux Curieux de ses Theses sur l'Ecriture Ste. & un Traité de sa façon sur les Pseaumes. La longue étude de l'Auteur porte une forte prévention en faveur de ses Ouvrages. Il en a composé un grand nombre dont il donne le Catalogue.

ARTICLE XXV.

DISSERTATION SUR LE *Phoſphore de Verre par M. Nuguet.*

POur faire le Phoſphore dont il s'agit, je prens (*Fig.* 1.) un matras ABCD. Je n'ay rien juſqu'i-

Fig. 1.

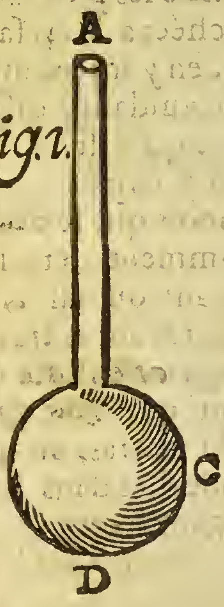

cy trouvé de plus convenable pour le nettoyer comme il faut que d'y introduire du ſablon d'Etampes bien ſec, & de l'agiter enſuite autant

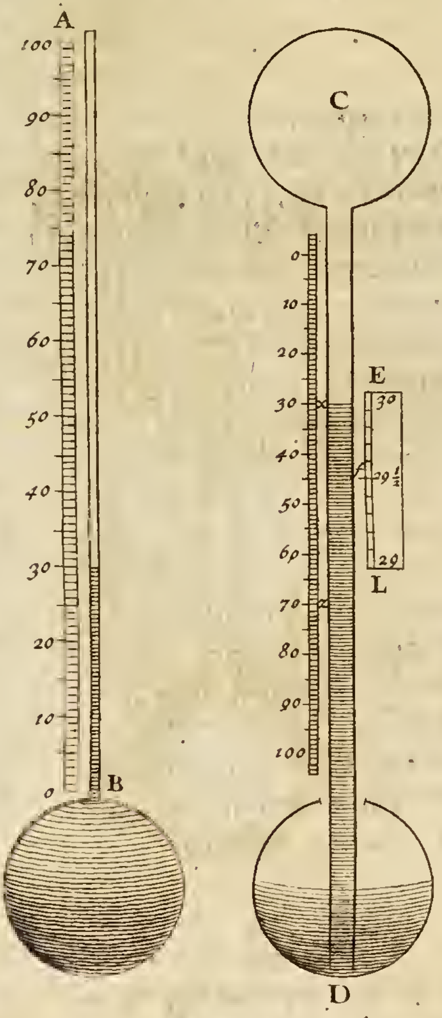
A
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
B
C
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
E
30
29 1/2
29
L
D

qu'il eſt neceſſaire pour entraîner l'humidité & la craſſe qui reſtent preſque toûjours pour l'ordinaire dans le verre : je renverſe enſuite le matras pour en faire ſortir, en le ſecoüant dans cette ſituation, les parties les plus groſſieres du ſablon ; & j'en chaſſe les plus ſubtiles qui reſtent attachées à la ſurface interieure du verre, en y introduiſant du Mercure & le vuidant à differentes fois, juſqu'à ce qu'enfin il en ſorte auſſi pur qu'il y entre.

Je connois que le dedans du verre eſt ſuffiſamment net, lors qu'en y introduiſant du vif argent que je paſſe auparavant autravers d'un linge, & l'agitant enſuite dans l'obſcurité avant que l'air groſſier ait été pompé du matras, on apperçoit pluſieurs étincelles dans les endroits où le vif argent frotte.

Apres m'être aſſuré de la netteté du mattras de la maniere que je viens de rapporter, j'in troduis (*Fig.*2) ſon col dans le petit recipient E F de verre par le trou G de ce recipient : je bouche ce trou exactement avec de bon ciment pour empêcher l'air

exterieur d'y entrer : ensuite appliquant ce recipient sur la platine de

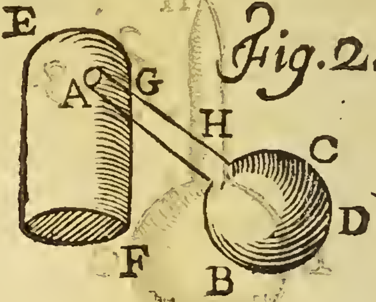

Fig. 2.

la machine pneumatique, je fais pomper l'air du matras ; & pendant que ce vaisseau est ainsi vuide d'air grossier, je fais seeller son col hermetiquement au point H ; & parce moyen j'ai la phiole BCDH. (*Fig. 3.*)

Ce que j'ay dit jusques-ici suffit pour réüssir à faire quand on voudra le Phosphore de verre dans toute sa perfection. Voicy ce que j'ay observé de plus remarquable dans sa lumiere.

1°. En faisant glisser quoique tres legerement la main ou le doigt sur la surface exterieure de la phiole BCDH, on voit incontinent paroître une lumiere blanche & vive,

qui suit par tout le mouvement de la main autour du verre : cette lu-

Fig. 3.

miere est d'autant plus claire & plus abondante, que la phiole est plus nette par dehors & par dedans, & la main mieux essuyée.

2°. Lorsque la phiole est mouillée ou seulement ternie par dehors de quelque liqueur maigre, comme d'eau, de vin &c. ou que la main suë, ou qu'on ne fait que l'appuier sur la phiole sans la faire glisser tout au tour, ou que la surface interieure du verre retient quelque crasse ou quelque humidité, le verre ne donne point de lumiere.

3°. La flamme qu'on apperçoit

eſt renfermée dans la phiole, hors de la quelle elle ne ſort jamais, ſoit que le frottement ſe faſſe avec la main par dehors, ſoit qu'il ſe faſſe par dedans avec du mercure qu'on y auroit introduit.

4°. Quand on frappe ſur le fond de la phiole, & qu'on ſouleve incontinent aprés la main tout a coup, on apperçoit une flamme qui s'étend depuis le fond ſur lequel on frappe, juſqu'à l'endroit préciſément où l'autre main ſoutient le choc, ſans jamais exceder ces limites : cette flamme ne s'excite pas en frappant ſur la phiole, mais ſeulement à l'inſtant qu'on retire la main incontinent aprés avoir frappé.

5°. Tout le verre, pourvû qu'il ſoit bien net par dehors & par dedans, donne de la lumiere avant même que l'air groſſier en ait été pompé, quand on le frotte dans l'obſcurité : mais cette lumiere eſt beaucoup plus foible, plus diviſée & paroit plus difficilement, que quand l'air en a été vuidé.

Pour rendre raiſon de ces Phénomenes, ne pourroit-on pas dire avec

assez de vray-semblance. 1°. Que les pores du verre qu'on peut regarder comme autant de tuyaux capillaires extremement petits, polis, & glissans, sont remplis d'une matiere tres subtile & fort mobile, la quelle étant ébranlée, & déterminée par quelque choc ou frottement qui survient au verre, est exprimée de ces pores, & coule avec liberté dans la phiole où elle trouve beaucoup moins de resistance, & par consequent plus de facilité à se mouvoir, à cause que l'air en a été pompé, que par tout ailleurs; que cette matiere se criblant, pour ainsi parler, au travers des pores du verre qui sont droits, & se réünissant de tous & des seuls endroits de la surface exterieure de la phiole, ausquels le choc ou le frottement peut s'étendre aux endroits de la surface interieure qui leur correspondent, pousse de tout côté avec impetuosité par son mouvement en tous sens, qui se fait alors avec plus de liberté, le fluide subtil qui est entre elle & nos yeux, de la maniere qu'il faut pour faire appercevoir la lumie-

re qu'on voit dans le verre lumineux.

2°. Quand la phiole eſt moüillée ou ſeulement ternie par le dehors de quelque liqueur maigre, qui pour l'ordinaire s'attache beaucoup au verre, ou qu'on a la main ſuante ou humide ; ou qu'on l'appuie directement ſur le verre ſans la faire gliſſer autour de la phiole, les orifices exterieurs des pores du verre étant alors bouchez par l'humidité qui eſt à la ſurface de la phiole, ou par la ſuëur, ou par l'application immediate de la main ſur le verre, la matiere ſubtile qui eſt dans ces pores ne doit pas couler par leurs orifices interieurs, tout ouverts qu'ils puiſſent être d'ailleurs ; à cauſe que la circulation qui eſt eſſentiellement requiſe au mouvement eſt alors empêchée & interrompuë ; de même que quand on bouche l'orifice ſuperieur du tuyau capillaire plein de liqueur, cette liqueur reſte ſans mouvement dans ce tuyau, quoy qu'on le tienne verticalement.

3°. La matiere ſubtile qui eſt dans les pores du verre trouvant moins

de resistance au dedans de la phiole que par tout ailleurs, doit s'y réünir en abondance à l'occasion du choc & du frottement que le verre reçoit, soit que ce frottement se fasse par dehors, soit qu'il se fasse par dedans avec du vif argent, qu'on auroit à ce dessein introduit dans la phiole. C'est pour cela que la flamme qui s'excite alors doit être renfermée dans le verre sans en pouvoir jamais sortir.

4°. Lors qu'on frappe avec la main sur le fond de la phiole on tend le ressort du verre depuis l'endroit qui est frappé, jusqu'à celui où l'autre main soutient le choc, on resserre les pores du verre, on rétrecit la capacité de la phiole, hors de laquelle par consequent on exprime au travers des pores du verre une partie du fluide qu'elle contient : quand on releve la main, incontinent après le ressort du verre se débande avec impetuosité, ses pores s'ouvrent tout à coup, & donnent subitement entrée à la matiere subtile dans la phiole, dont la capacité devient alors plus grande :

la matiere ſubtile étant donc ainſi philtrée, au travers des pores du verre, ſeparée par ce moyen de l'air groſſier, & réünie dans la phiole d'une maniere fort prompte, elle produit une flamme comme un éclair dans les ſeuls endroits du verre qui ſoutiennent le choc de la main, & preſque jamais par delà.

5°. Avant que l'air ait été pompé de la phiole, on ne doit appercevoir en la frottant que quelques étincelles ſeparées les unes des autres & en petite quantité, parceque les parties branchuës de l'air ſe trouvant entre les petits ruiſſeaux de matiere ſubtile qui ſont exprimez des pores du verre par le frottement ; & bouchant d'ailleurs la plûpart de ces pores, empêchent que la matiere ſubtile n'en coule en aſſez grande abondance, & ne ſe réüniſſe autant qu'il faudroit pour produire une flamme telle qu'elle paroît, quand l'air groſſier en a été pompé.

6°. J'ay encore obſervé que quand la boule de la phiole lumineuſe vient à ſe caſſer ; on entend ſubitement un bruit conſiderable comme un

coup de piſtolet ; au lieu que quand on ne rompt que l'extremité de ſon col on ne s'apperçoit que d'un leger ſifflement de l'air qui s'introduit dans la phiole : dont la raiſon eſt que dans le premier cas l'air entrant de toute part dans la capacité de la phiole avec une tres-grande liberté & impetuoſité ; il ſe fait une prompte colliſion d'air contre air, qui eſt la cauſe du bruit qu'on entend : au lieu que dans le ſecond cas l'air s'introduiſant lentement du col de la phiole dans la boule, il ne peut pas avoir aſſez de force faute de viteſſe, pour produire le même effet.

L'experience m'ayant convaincu, que pour peu qu'il ſe trouve de craſſe ou d'humidité dans le verre, c'en eſt aſſez pour empêcher entierement ſa lumiere ; j'ay jugé que je pouvois me ſervir utilement de la phiole B C D H (*Fig.* 3.) pour déterminer s'il ſe peut tranſpirer quelque humidité au travers d'un vaiſſeau de verre, lors qu'il eſt ſcellé hermetiquement de toutes parts : cette phiole m'a paru d'autant plus convenable pour cela, que l'air en

étant pompé, l'humidité ne peut trouver de resistance à s'y introdui-

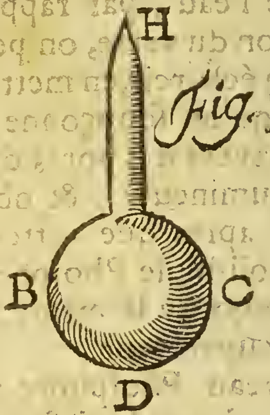

Fig. 3.

re que de la part du verre seul; je l'ai donc mise dans un vaisseau plein d'eau que j'ai ensuite fait boüillir pendant un tems considerable. L'eau étant refroidie, j'ay retiré la phiole, & l'ayant exactement essuyée par le dehors, je l'ay frottée avec la main dans un lieu obscur, & j'ay remarqué que sa lumiere n'avoit souffert aucune alteration: ce qui prouve évidemment qu'il ne s'étoit introduit dans le verre aucune humidité, qui lui auroit infailliblement dans ce cas fait perdre toute sa lumiere; & par consequent que le verre ne transpire pas.

Que si quelqu'un vouloit qu'on ne dût pas juger des autres liqueurs comme de l'eau, par rapport à la transpiration du verre, on peut facilement s'en éclaircir, en mettant dans la liqueur qu'on soupçonne devoir passer au travers des pores du verre la phiole lumineuse, & observant ensuite, si après que cette liqueur aura bien boüilli, le Phosphore con-conserve toûjours la même lumiere qu'il avoit auparavant.

Le nouveau Phosphore tel que je l'ai décrit se vend ruë Saint Martin vis avis la ruë aux Ours, chez Pierre de Ville Emailleur ordinaire du Roi; chez lequel on trouvera pareillement toutes les machines qui sont en usage pour les experiences de Physique.

ARTICLE XXVI.

RELATION DE CE *QUI s'est passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions le 12. Novembre 1706. Par Mr. Blondel.*

LA perte qu'on a faite de Mr. Vaillant donna occasion à Mr. de Boze Secretaire de l'Academie, d'ouvrir cette séance par l'Eloge funebre de ce celebre Antiquaire.

Eloge de Mr. Vaillant.

Jean Foi-Vaillant naquit à Beauvais l'an 1632. Il fit ses premieres études avec tant de succés, qu'un oncle maternel qu'il avoit le choisit pour être heritier de son nom & de la plus grande partie de son bien. Il n'avoit encore que 24. ans lors qu'il passa Docteur en Medecine. Jusques là il n'avoit marqué aucune inclination particuliere pour l'étude des Medailles. Mais il arriva qu'un Laboureur auprès de Beauvais ayant

trouvé une grande quantité de Medailles antiques les envoya à Mr. Vaillant, qui d'abord les regarda avec aſſez d'indifference. Cependant il ſe mit à les examiner, il entreprit de les expliquer, & réüſſit même à quelques unes. C'eſt ainſi que ſon genie & ſon goût pour ce genre de litterature commencérent à ſe déclarer. Il donna depuis à cette étude les momens de loiſir qu'il pouvoit avoir, momens faciles à trouver pour cultiver ce que l'on aime. Etant venu à Paris pour quelque affaire domeſtique, il eut accés auprès de Mr. Seguin Doyen de Saint Germain l'Auxerrois, qui avoit un beau cabinet de Medailles, & qui ſe plaiſoit extremement à cette ſorte d'étude. Il remarqua tout d'un coup dans la converſation du nouvel Antiquaire quelque choſe de ſuperieur qui promettoit beaucoup. Ce qui fit qu'il le produiſit auprès de Meſſieurs de la Moignon, Bignon de Seve, & de Harlay, ſçavans & illuſtres Magiſtrats, dont le nom faiſoit l'éloge d'une Science qui n'étoit encore qu'au berceau.

Le merite de Mr. Vaillant fut aussi connu de Mr. Colbert qui le choisit pour aller chercher dans l'Italie, dans la Sicile, & dans la Grece, des Medailles propres à enrichir la Suite que feu Monsieur Gaston Duc d'Orleans avoit donnée au Roi. Mr. Vaillant revint chargé d'une riche moisson, dont le nouveau Cabinet du Roi fut considerablement augmenté. Les recherches qu'il avoit faites dans ce voyage l'avoient mis en état de pouvoir décider mieux que personne de la rareté d'une Medaille. C'est pourquoi il donna au public un Catalogue de Medailles rares, qui fut si estimé, qu'outre deux Editions qui s'en firent à Paris, il y en eut une troisiéme en Hollande; fort peu ordinaire à de pareils ouvrages.

Le Ministre engagea une seconde fois Mr. Vaillant à passer la mer. Il partit au mois d'Octobre 1674. dans le dessein de se rendre à Rome à l'ouverture du grand Jubilé de l'année Sainte; mais il fut pris par un Corsaire d'Alger, & fut quatre mois & demi entre les mains des Alge-

riens. Ayant obtenu sa liberté, il s'embarqua pour retourner en France, & fut sur le point d'être repris par un Corsaire de Salé. Mais heureusement il échappa de ce danger, & après en avoir essuyé encore quelques autres, il arriva en France. A quelque tems delà, il repartit & fit un voyage plus heureux. Il penetra dans le fonds de l'Egypte & de la Perse, d'où il rapporta de nouveaux tresors.

Ce fut auretour de ce second voyage, que Mr. Vaillant publia l'Histoire des Rois de Syrie par leurs Medailles. Cette partie de l'Histoire ancienne étoit des plus obscures. Tout ce que l'on en sçavoit communément, étoit que dix ans après la mort d'Alexandre, Seleucus fonda le Royaume de Syrie qui dura 250. ans, jusqu'au tems que Pompée en fit une Province de l'Empire Romain. Il n'y avoit que quelques-uns de ces Rois, qui nous fussent un peu connus par les Livres des Machabées. Au lieu que Mr. Vaillant produit dans son Ouvrage une suite de 27. Rois depuis Seleu-

cus jusqu'au dernier Antiochus qui fut vaincu par Pompée. Outre cela il y établit parfaitement l'Ere des Seleucides, fort importante à la Chronologie. Car comme on ne s'accordoit point sur le tems de l'année que commençoit cette Epoque, il la fixa à l'Equinoxe du printems, par cette raison qu'Antioche Capitale de Syrie, marquant ses années sur ses Medailles, y represente presque toûjours le Soleil dans le Signe du Belier.

A cette Histoire des Rois de Syrie, Mr. Vaillant fit succeder l'explication des Medailles de Bronze frappées dans les Colonies Romaines pour les Empereurs, les Imperatrices, les Cesars. La Geographie ancienne, & tout ce qui regarde l'antiquité de ces Villes se trouve parfaitement bien éclairci dans cet Ouvrage, qu'il dédia à Monseigneur le Duc du Maine, qui venoit de l'attacher à lui par une pension considerable.

Occo Medecin d'Ausbourg ayant donné une suite des Medailles des Empereurs, où il avoit mis tou-

tes celles qu'il connoissoit, n'avoit rapporté que tres-peu de Medailles grecques. Le Comte de Mezzabarbe qui fit rimprimer depuis cette même suite beaucoup augmentée, en retrancha tout à fait les Medailles grecques, dans le dessein d'en faire un volume à part. Il y avoit déja quinze ans qu'on l'attendoit, quand Mr. Vaillant publia son Recueil des Medailles grecques; & cet Ouvrage eut deux Editions.

Il donna l'année suivante l'Histoire des Rois d'Egypte par Medailles contenant la suite de 14. Rois qui ont regné l'espace de 294. ans, depuis Ptolomée fils de Lagus jusqu'à la fameuse Cleopatre, en qui prirent fin la Race & le Royaume des Lagides. Cette Histoire parut sous les auspices de Mr. le grand Duc, qui honoroit Mr. Vaillant d'une estime particuliere.

En 1703. on imprima encore un nouvel Ouvrage de Mr. Vaillant sur les Medailles. C'est l'Explication de toutes celles des Familles Romaines. Voilà quels ont été les principaux Ouvrages de ce sçavant Antiquai-

re: car il en est parti plusieurs autres de sa plume, qui quoique d'une moindre consideration, auroient été suffisans pour tirer son nom de l'oubli; comme entre-autres son Explication des Medailles de Mr. l'Abbé de Camps, & ses Notes sur la seconde Edition des Medailles choisies de Mr. Seguin. On attendoit encore de lui l'Histoire par Medailles des Rois de Macedoine, de Thrace, de Pont, de Bythinie, & de Cappadoce.

Quand il plût au Roy de donner une nouvelle forme à l'Academie des Inscriptions, Mr. Vaillant y eut une place d'Associé, & monta ensuite à celle de Pensionnaire par la mort de Mr. Charpentier.

Le mois d'Octobre dernier il fut attaqué d'une apoplexie de sang, dont il mourut le 23. âgé de 74 ans 5 mois. Il a laissé plusieurs enfans.

M. l'Abbé Bignon Présidant en l'absence du R.P. de la Chaise, fit compliment à Mr. de Boze sur la beauté de son Discours, qu'on sçavoit qu'il avoit été obligé de faire en huit jours de tems. Il lui dit, qu'on le

voyoit avec plaisir remplir si dignement les fonctions de Secretaire de l'Academie ; & qu'il ne falloit pas moins de talens pour y briller après Mr. l'Abbé Tallemant, à qui il avoit succedé, & qui s'y étoit tant de fois attiré les applaudissemens du public.

Mr. Boivin le jeune lût ensuite une Dissertation, qui contenoit l'Histoire de la querelle des Philosophes du quinziéme siécle, sur la préference de la Philosophie de Platon à celle d'Aristote. Cette querelle commença peu de tems avant que les Turcs se rendissent Maîtres de Constantinople. Un certain Grec nommé Gemiste Pleton grand Platonicien osa attaquer la doctrine d'Aristote. Scholarius qui depuis sous le nom de Gennadius fut Patriarche de Constantinople, prit la défense d'Aristote, & lui donna la préference, sur ce que sa Doctrine s'accordoit mieux que celle de Platon avec les principes de la Théologie. Pleton fit une Réponse où il tâcha de refuter les raisons de Scholarius. Ensuite il composa un Livre à l'imitation de la Republique de

fort à l'Assemblée, & étoit écrite avec tant de politesse, qu'il ne paroissoit point que ce fut une Traduction. Elle contenoit de grandes maximes sur la moderation que les Sçavans doivent garder dans les disputes, ce qu'ils n'observent pourtant gueres; le nombre des Apostotius n'étant aujourd'hui que trop grand. Il y a apparence qu'Apostotius profita des avis du Cardinal Bessarion. Car Theodore de Gaze étant venu à mourir presque dans le même tems, il fit son éloge funebre. Pour Pleton, il étoit fort vieux & s'étoit retiré au Peloponese, où il meditoit son Platonisme qui étoit outré. En effet, ce zelé Platonicien avoit des opinions fort singulieres, qui alloient même, à ce qu'on lui reproche, jusqu'à l'impieté. Car on dit que parlant un jour d'une Religion qui devoit s'établir par tout dès la premiere instrucction, comme on lui eut demandé s'il entendoit celle de JESUS-CHRIST, ou celle de Mahomet: ni l'une ni l'autre, répondit-il, mais une troisiéme que l'on ignore. C'étoit dans ce dessein

impie qu'il donna son Livre intitulé, *De la Maniere de vivre la plus heureuse*, qui fut condamné au feu. Cette Doctrine tendoit à rétablir l'idolatrie: car il reconnoissoit deux sortes de Dieux, les uns superieurs, les autres inferieurs, permettoit la polygamie, & donnoit d'autres maximes dangereuses qui le rendoient inexcusable; quoique quelques-uns ayent voulu l'excuser, sur ce qu'il ne parloit qu'en supposant le Systeme de Platon. Après la mort de Pleton il se fit encore quelques Ouvrages sur la Dispute entre les Platoniciens & les Peripateticiens, mais qui étoient d'un style plus moderé.

Mr. le Présidant dit à Mr. Boivin, en reprenant le précis de sa Dissertation, qu'il avoit donné là une portion de l'Histoire litteraire qui avoit fait beaucoup de plaisir; qu'il étoit digne de lui, de tirer d'un aussi grand tresor que celui de la Bibliotheque du Roi, des piéces curieuses qui n'avoient point encore vû le jour, & à qui il avoit sçû donner un grand agrément par le soin qu'il avoit eû d'y mêler des choses ins-

tructives, telle qu'étoit la Lettre du Cardinal Beſſarion, où il y avoit de grandes leçons ſur le cas qu'on doit faire des grands hommes de l'Antiquité, & de ceux des Modernes qui tâchent de les imiter.

Mr. de la Neuville parla des Triomphes des Anciens, & après avoir décrit les appareils du grand Triomphe & de l'Ovation, il paſſa aux grands hommes qui avoient merité ces honneurs. Ronudus fut le premier qui triompha après la défaite des Cecinéens. Tullus Hoſtilius eut auſſi cet honneur ayant vaincu les Fidenates & les Sabins. Tarquin le Superbe le dernier des Rois de Rome triompha par la priſe de Sueſſe Pometie. Entre les Conſuls Valerius Publicola eſt le premier qui ait triomphé. Mais de tous les triomphes celui où la magnificence éclata au de-là de tout ce qu'on avoit encore vû, ce fut celui de Paul Emile. Mr. de la Neuville s'arrêta à le décrire. Ce grand Capitaine avoit vaincu Perſée Roi de Macedoine, & l'ayant même fait priſonnier de guerre, parcourut

toute la Grece ; modera les impôts, donna des jeux publics, & revint à Rome tout couvert de gloire. Le peuple vint au-devant de lui, & le Tibre qu'il remonta sur la Galere de Persée retentit des acclamations qu'il reçût. Il y en eut pourtant qui voulurent lui refuser les honneurs du triomphe ; mais ce fut inutilement. Comme un jour ne suffisoit pas pour la pompe d'un si grand Triomphe, on en ordonna trois. Le premier jour fut occupé à l'entrée de 250 Chariots chargez d'armes qu'on avoit prises sur les Macedoniens. Au second se fit l'entrée de 3000. hommes portant des vases de toutes sortes, où étoit l'argent monnoyé qu'on avoit apporté de Macedoine. Le troisiéme jour on entendit dès le matin des trompettes, & on vit paroître à l'instant une troupe de jeunes hommes pour servir au sacrifice, puis un autre troupe de jeunes hommes qui portoient l'or monnoyé dans 77 vases. Ensuite venoit le Char du Prince captif où étoient toutes ses armes sommées de son diademe. On voyoit ensuite les

avoir vûës, qui étoient JESUS-CHRIST vivant sur la terre, les Triomphes de l'ancienne Rome, & Saint Paul prêchant.

M. l'Abbé Bignon dit à M. de la Neuville, qu'on voyoit bien à l'érudition qu'il venoit de faire paroître dans sa Dissertation, qu'il lui auroit été fort facile de s'étendre sur des recherches; mais qu'il s'étoit conformé au goût des Assemblées publiques, ou de simples Descriptions, quand elles sont bien faites, comme étoit celle qu'il venoit de donner, plaisent bien autant que des recherches profondes qui ne sont qu'à la portée des plus Sçavans.

M. Morin lût une Dissertation qui avoit pour titre, Usage de la priere pour les morts chez les Payens. Le sujet de cette Dissertation étoit pris d'une inscription trouvée sur un Cineraire de marbre blanc, que le R. P. de la Chaise avoit communiqué à l'Academie. Cette Inscription étoit conçûë en ces termes, *Diis Manibus, Sulpitio Noto adeste Superi.* Sulpitius Notus est representé sur ce Cineraire. Ils n'est pas question, dit Mr.

Morin, de sçavoir de quelle famille il a été, & pour ce qui est de sa religion ; quoi qu'il se trouve quelques Inscriptions pareilles où on lit, *Domine adjuva* ; cependant il n'y a pas d'apparence que Sulpitius Notus ait été un Chrétien, les termes de *Diis Manibus* ne sçauroient convenir qu'à un Payen. Ainsi l'*adeste superi* s'addresse absolument aux Dieux du Paganisme. Il paroît donc que l'usage de la priere pour les morts étoit un dogme de la Théogie payenne, & qu'il y avoit pour cela des pratiques & des ceremonies établies, que les Payens observoient selon leur Liturgie & leurs rituels que nous n'avons plus. Ce n'est pas que tous fussent d'un même sentiment sur ce point. Il y avoit parmi eux des Sectes differentes. Ils avoient même des esprits forts qui ne croyoient rien de tout ce qu'on disoit de l'autre vie, & qui regardoient cela comme des chimeres sorties du cerveau des Poëtes. Cette licence étoit devenuë si scandaleuse, qu'ils faisoient vanité de ne rien croire, & qu'ils osoient même faire

graver leur opinion sur leurs tombeaux. Témoin celui qui fit mettre sur le sien : *Je suis content de mon état : je n'étois point : j'ay été : je ne suis plus. Cela ne me fait point de peine.* Cependant la créance commune parmi les Payens, étoit que cette vie devoit être suivie d'une autre. Mais chacun avoit là dessus ses opinions particulieres. Le peuple qui se conduit par les sens, voyant qu'on enterroit les corps, concevoit que les ames suivoient le même chemin, & qu'elles trouvoient sous la terre tout ce que les Poëtes ont tant chanté de l'autre monde ; un Mercure, des tribunaux, des Juges, des Champs élisées pour les Justes, un Tartare pour les scelerats, des lieux de correction pour les imparfaits. C'est pourquoi ils prioient Dieu pour les morts, offroient des sacrifices, brûloient des parfums ; tout cela dans le dessein de soulager leurs peines, & de les tirer de ces lieux de souffrance, pour les faire entrer en possession du séjour des bien heureux. Il est pourtant à remarquer que ces dévotions ne s'adressoient qu'aux Dieux *Inferi*,

& non point aux Dieux *Superi.*

Les Disciples des Philosophes avoient des sentimens tout differens. Ils partageoiẽt les Morts en trois classes, *Lares*, *Manes*, *Larvæ*, les Saints, les Imparfaits, les Impies. Ils croyoient que les ames des premiers alloient au ciel en sortant de leurs corps, qu'elles s'élevoient par une certaine vertu élastique, & penetroient les cieux, à-peu-pres comme un coup de foudre. Pour ceux-là la priere étoit inutile ou défenduë. Mais comme il n'étoit pas aisé d'en faire la distinction, on pratiquoit les mêmes ceremonies envers tous les morts. Cependant ceux qui mouroient frappez du tonnerre étoient aussi-tôt regardez comme des Saints & comme des Dieux. Aussi quand Jupiter honoroit quelqu'un de cette mort, on ne faisoit ni convoy ni bucher, ni sacrifice : on lui élevoit seulement un tombeau sur le lieu même où il avoit été foudroyé. On tenoit en même veneration ceux qui étoient morts pour le service des Dieux ou de la Patrie. C'est de là que sont venuës les Apotheoses

des Empereurs, & qu'on faiſoit envoler un Aigle du haut de leur Catafalque, pour marquer le vol rapide de leur ame dans le Ciel. Romulus étant diſparu dans une aſſemblée du Senat, on fit croire qu'il avoit été enlevé dans les cieux, & auſſitôt on lui dreſſa des autels. A la mort de l'Empereur Marc Aurele le Senat ne prit point le deüil, ils étoient tous perſuadez qu'il étoit retourné avec les Dieux, qui, diſoient ils, n'avoient fait que le leur prêter.

Pour ce qui eſt des ſcelerats, les mêmes Philoſophes croyoient que leurs ames ſortoient de leurs corps embaraſſées dans une noire fumée qui les empêchoit de s'élever, & qu'ainſi elles demeuroient errantes au tour des tombeaux, dans les deſerts, dans les lieux marécageux. On les appelloit *Lemures* & *Larvæ* : c'étoit-là la deſtinée des tyrans, des parricides, de ceux qui s'étoient ôté la vie ſans ſujet. On ne leur rendoit point d'honneurs, au contraire on les chargeoit d'imprecations & de maledictions, & quelque fois même on lapidoit leurs cadavres. C'eſt

pourquoi dans les billets d'enterremens, les parens avoient soin de mettre, que la vie du défunt avoit été reguliere, & sa mort naturelle. Ainsi pour ne se pas méprendre, on traitoit tous les morts également. D'ailleurs on redoutoit les Manes des scelerats qu'on croyoit tres-malfaisans. C'est pourquoi, on leur rendoit par crainte de certains devoirs. Il y avoit des sacrifices & des ceremonies pour appaiser les Manes. Il y avoit aussi de certaines expiations qui se pratiquoient envers ceux qui étoient morts dans un état d'abandonnement, comme nous dirions les Excommuniez; & ils croyoient par-là les rétablir & les réhabiliter en quelque sorte.

La troisiéme catégorie, selon les Philosophes, étoit des imparfaits, qui n'avoient pas commis de ces forfaits odieux qui constituent les scelerats, mais qui n'avoient pas vécu dans cette regularité parfaite qui fait les Saints. Ceux là n'alloient pas tout droit au ciel aprés leurs morts, ils ne s'élevoient que jusques au tourbillon de la Lune, & passoient là

un fort long-temps en penitence dans des fondrieres profondes, qu'ils croyoient marquées par les ombres que l'on voit dans le corps de la Lune. Ceux qui étoient en cet état pouvoient être soulagez par les prieres des vivans, par les sacrifices, & autres bonnes œuvres, qu'on croyoit capables de leur rendre même leur innocence. Et ils s'imaginoient que sans ce secours ces ames étoient long-temps à rouler dans ces lieux profonds de la Lune: au lieu que celles qui étoient secouruës à propos par les suffrages des vivans, passoient dans des lieux plus clairs, qui nous sont marquez par les lignes éclatantes du globe de la Lune; d'où ils alloient dans le globe du Soleil rejoindre les bienheureux. C'étoit encore un point de cette créance, que les ames superieures aidoient beaucoup à celles dont nous venons de parler pour les faire arriver plus promptement dans ce païs des Intelligences, qu'ils regardoient comme le sejour des bienheureux. Voilà donc ceux à qui s'addresse l'*Adeste superi* de l'inscription de Sulpitius

Notus. Ce sont ces esprits du premier ordre qui communiquant de leurs lumieres aux esprits inferieurs, les approchoient d'eux insensiblement. Mr. Morin confirma cecy par des passages de Seneque & de Tertullien, qui mettoient cette pensée dans tout son jour. De cette maniere, continua-t'il, on pouvoit se figurer differens degrez parmi ces ames, tels que sont parmi nous, si j'ose hazarder cette comparaison, les degrez d'Honoraires, de Veterans, d'Associez, d'Eleves. Et ceux du premier ordre brillant de leur propre lumiere, la communiquoient aux autres par influence; tant que ceux-cy avançant toûjours de lumiere en lumiere parvenoient au sort des premiers. Mr. Morin cita là dessus plusieurs fragmens de ces formules de prieres qu'on addressoit à ces Intelligences superieures. On en lit une dans Porphyre tirée de la liturgie des Egyptiens, où le mort implore la protection du Soleil & des autres lumieres bienheureuses, leur remontrant qu'il n'a ni tué, ni volé, ni commis aucun de

ces crimes impardonnables : que s'il s'est abandonné à quelque excés de débauche, ce sont ses membres & non pas lui qui l'ont commis. C'étoient les entrailles qu'on déclaroit coupables de tout, & qu'on alloit jetter dans la riviere.

Monsieur Morin ayant ainsi montré l'usage de la priere pour les morts établi chez les Payens, finit son Discours par une reflexion toute Chrétienne. Il dit donc qu'il paroissoit par-là, que la creance d'une autre vie pour la recompense des bons & la punition des méchans, étoit une verité reçûë & autorisée par le consentement universel des hommes. Que c'étoit à tort que les Heterodoxes avoient pris de là occasion de blâmer les prieres que l'Eglise fait pour les morts, comme des restes du paganisme. Que cette conformité que nos ceremonies ont en cela avec ce qui se pratiquoit chez les Payens, est une des plus grandes preuves de l'antiquité, & par consequent de la verité de ce point de nôtre Religion; puisque les Payens n'avoient assurément pas in-

venté les opinions qu'il avoient touchant l'état des ames aprés la mort; mais que les Latins les avoient reçûës des Grecs, qui les tenoient des Egyptiens, qui les avoient prises des Israëlites pendant le temps qu'ils avoient demeurez parmi eux. Car comme Mr. Morin le fit remarquer, les Juifs on prié de tout tems, & prient encore aujoud'hui pour les morts. Il conclut donc par ces celebres paroles du 2e. livre des Machabées, *Sancta ergo & salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut à peccatis solvantur.*

Mr. l'Abbé Bignon dit à Mr. Morin, qu'il avoit traité son sujet avec tout l'ordre, toute la netteté, & tour l'agrément possible; qu'il avoit si bien réüni toutes les preuves de sa Dissertation, qu'encore qu'elles fussent tirées de tant d'Auteurs differens, elles sembloient ne venir toutes que de lui. Enfin qu'une aussi belle Piece que celle qu'il donnoit pour la premiere à l'Academie étoit un grand présage de ce qu'on devoit attendre de lui dans la suite.

ARTICLE XXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE COPPENHAGUE.

MOnsieur Brochman (Gaspard Eric,) a fait imprimer ici un *Commentaire Latin sur l'Epître de Saint Jacques, & sur l'Epitre aux Hebreux en deux volumes in 4°.*

DE DANTZIC.

Les troubles excitez par le Pietisme dans les Eglises Lutheriennes augmentent tous les jours, elles éprouvent combien il leur est difficile d'arrêter le progrès de l'erreur. On écrit contre ces Fanatiques dans les termes les plus forts, ils répondent du même stile : on les persecute, ils font gloire d'être persecutez : on les condamne, mais les condamnations émanées d'une autorité qui se reconnoit faillible, ne peuvent avoir d'autre effet que celui d'aigrir les esprits. Les Pietistes

affectent des dehors de pieté que les Reformateurs avoient bannis de leur Religion : cette ombre de la sainteté Evangelique entraine les peuples, & la nouvelle Secte détruit le Lutheranisme par des moyens contraires à ceux que le Lutheranisme a employez pour détruire la Religion Catholique. Il vient de paroître ici un Livre contre les Pietistes, où l'emportement de l'Auteur paroît jusque dans le titre, *Mysterium impietatis fanatico-pietisticæ, le mystere de l'impieté, fanatico-pietistique* 1706. in 4°. l'Auteur s'appelle Mr. Bucherus.

DE BERLIN.

Mr. Frisch (Jean Leonard) Sous-principal d'un College de Berlin n'a point imprimé de Glossaire de Aleman, mais seulement un Essaï de celui qu'il medite : ce qu'il dit sur deux mots qui ne sont plus d'usage *aha*, eau, *gau* terre, fait souhaiter l'Ouvrage entier.

Il remarque d'abord que ce mot *aha* a eu plusieurs significations,

qu'on s'en est servi pour exprimer l'eau en general, un fleuve, une isle, un terroir humide ; une prairie, une ville, un païs, une plaine située au bord d'un fleuve. Il fait observer ensuite que la seule prononciation a varié ce nom dans une infinité de manieres ; que l'aspiration prononcée plus ou moins fortement a produit toutes ces diversitez, *aca, aka, acha, acüa, aqua, acqua, agua, aga, aia, aya.* Il remonte jusqu'à la langue hebraïque pour y trouver l'origine de ce mot dans אחו, *achou*, qui se prend dans la Genese chapitre 41. verset 2. & 18. pour l'herbe d'une prairie, & que des Interpretes Grecs selon quelques exemplaires ont traduit αχει ou αχι. Il est sûr que les Grecs ont employé les mots d'αα & αχα pour signifier de l'eau & une terre proche de l'eau. Mr. Frisch tire de ces vieux mots variez par la prononciation l'étymologie du fleuve Acheloüs, de l'Achaie, des Isles Ægades, de l'Isle Ægine, & même de la mer Egée parsemée d'un plus grand nombre d'Isles qu'aucune autre mer.

Les Latins ont prononcé ce mot *aca*, *aqua*, & *acüa*. L'uſage qu'en ont fait les Alemans eſt l'origine de tant de noms de Villes & de païs en *ach*, *Kaſtach*, *Ruſach*, *Briſach*; en *au*, *Minderau*, *Tyrnau*; en *a*, *Iena*, *Gotha*; en *aw*, *Donaw*, nom Allemand du Danube; en *ey*, *Corvey*, en *auge*. Il remarque auſſi que les noms flamans, en *ich*, en *ay*, *Tournay*, *Cambray* & en *ouve*; les noms anglois en *ey*, *eye*, *ege*; les noms hollandois en *ee*, les noms écoſſois en *au* & *avon*; les noms friſons en *ooge*, *oog*, *oo*; les noms irlandois en *ogh*; les noms danois en *o*; les noms françois en *eu*, la Ville d'Eu, en *ai*, en *y*, en *aigues*, en *aix*, en *ags*, en *agues*, en *cau*, viennent de la même ſource.

Si l'Auteur conſulte le Gloſſaire univerſel du feu Pere Thomaſſin à l'article *agam*, il trouvera dequoi augmenter le ſien de pluſieurs remarques curieuſes, qui découvrent beaucoup d'étymologies difficiles, & qui établiſſent le rapport primitif des langues.

Pour le mot *gau* qui ſignifioit autrefois *terre*, Mr. Friſch montre qu'il

est entré dans la composition de la plus part des pays d'Alemagne terminez en *gau* & en *gou*; il donne la même origine aux noms anglois en *couve*; aux noms espagnols en *coha Guipuscoa*, aux noms françois en *jou*, *Anjou*: il n'a plus de peine à montrer que les Grecs & les Hebreux se sont servis pour signifier la terre de mots fort rapportans à *gau*.

On dit qu'un Sçavant de Breme nommé *Gerard Meyer* travaille aussi sur *les origines de la langue alemande*: j'ay quelque idée que Mr. *Schilter* travaille à Strasbourg sur le même dessein.

Les deux premiers Tomes de l'Histoire d'Angleterre de Mr. de Larrey paroissent: ce n'est pas ici, c'est à Rotterdam qu'ils sont imprimez; le premier finit au regne de Henry troisiéme; le second s'étend jusqu'au regne de Richard troisiéme. Mr. de Larrey a joint au second Tome une Dissertation curieuse sur l'origine & sur l'autorité des Parlemens.

DE HAMBOURG.

Mr. Scultet (David) a entrepris

la Défense des Theologiens de Hambourg contre Mr. Godefroy Arnold, un des chefs du parti Pietiste, c'est-à-dire des Quietistes Protestans. *Innocentia Theologorum Hamburgensium* in 4°. 1706.

On a recueilli les Ecrits composez par de zelez Lutheriens pour empêcher l'union de leur Secte avec les Calvinistes, que l'Electeur de Brandebourg avoit entreprise. *Antihenotica varia celeberrimorum virorum, in* 4°. 1706.

Il a paru plusieurs Commentaires sur l'Ecriture en differentes Villes d'Alemagne : les Auteurs de ces Commentaires ont de la reputation parmi les Lutheriens : peut-être n'en ferez-vous pas le même cas. Les Interpretes de cette Communion suivent, en expliquant l'Ecriture, une methode qui n'a ni beaucoup d'agrément, ni beaucoup d'utilité : ils s'attachent à faire des analyses metaphysiques de chaque verset qu'ils expliquent : leur Morale est froide, vague, & commune : ils chargent leurs notes d'une érudition confuse, & le goût qu'ont la

plûpart d'entre eux pour le rabbinage ne leur permet pas de separer le peu d'observations utiles qu'on trouve dans les Docteurs Juifs, du nombre prodigieux de fables & de fatuitez dont ces Auteurs infidelles sont pleins. Les Lutheriens sont pour l'ordinaire les plus ennuyeux & les moins instructifs de tous les Commentateurs de l'Ecriture : je ne laisse pas de vous indiquer ceux qui paroissent de nouveau, ce n'est pas la premiere fois que quelques uns paroissent.

Jo. Dorschei in IV. Evangelistas Commentarius, *Hamburgi* in 4°. 1706.

Ægidii Hunnii Commentarius in quatuor Evangelistas & Actûs Apostolorum, in folio Vittebergæ.

Jo. Henrici Maii Oeconomia temporum veteris Testamenti, *Francofurti*. 1706.

Sebastiani Schmid Commentarius in Jeremiam in 4°. 2. *tomes*, *Francofurti* 1706.

Friderici Veistii Commentarius in Epistolam ad Galatas in 4°. *Helmstad* 1706.

Jo. Joachimi Zentgrafii Commenta-

rius in Epistolam ad Titum. in 4°. *Argentorati* 1706.

Il a paru trois nouveaux Ouvrages de Mr. Buddeus un des Auteurs du Journal de Lipsic, qui s'est déja fait connoître par beacoup de Livres estimez.

De Prærogativis Fidelium novi Testamenti præ Fidelibus veteris Testamenti, in 4°. *Jenæ* 1705.

De origine & potestate Episcoporum, in 4° *Ienæ* 1705.

De falsò nominatâ scientiâ, de veritatis & pietatis nexu necessario, & Dissertatio de origine Missæ pontificiæ, in 4°. *Ienæ* 1706.

Vous voyez bien qu'il entre bien de la controverse dans les sujets de ces Dissertations, elles n'en seront pas mieux reçûës.

Mr. Dreschlerus examina il y a un an cette Question plus curieuse qu'utile, *Si une seule goutte du sang de Jesus-Christ auroit satisfait Dieu pour les pechez du monde, Quæstio num una gutta sanguinis Christi satis facere potuisset pro mundo, in* 4°. *Lipsiæ.* 1706.

Février 1707.

D'ANGLETERRE.

M. Geddes continue ses Mélanges, *Miscellaneous tracts*, de troisiéme Tome paroit. Le but de l'Auteur dans les divers Traitez de ce Tome a été de porter les Espagnols a embrasser la Religion protestante. Dans le premier Traité il s'efforce de montrer que les Rois d'Espagne ont joüi de la suprematie sur l'Eglise d'Espagne jusqu'au 8e. siécle, & que la Religion des Espagnols dans les siecles précedens étoit conforme à la Religion Anglicane d'aujourd'hui. L'entreprise seroit difficile à un habile homme qui voudroit prouver solidement ce qu'il avance: mais un Controversiste avanturier trouve sans peine dans ces temps reculez quelques passages & quelques faits équivoques : il dissimule les réponses qu'ont données les Docteurs Catholiques à ces miserables objections : ils les propose avec confiance ; & voilà un Livre fait. M. Geddes fera bien des Volumes de la même espece : il a

une facilité merveilleuſe pour ramaſſer de mauvaiſes preuves. l'Hiſtoire d'une Religieuſe Eſpagnole morte depuis peu lui a fourni la matiere du troiſiéme Traité : le 4^e^. eſt une Hiſtoire abregée de tous les Moines. C'eſt dommage que Mr. Geddes n'ait vécu au commencement de la reformation, il auroit contribué à l'étendre : les peuples ſimples, ignorans, vitieux, changeoient alors de Religion ſans connoître ni celle qu'ils quitoient, ni celle qu'ils embraſſoient : un mauvais conte operoit en un moment ce changement : les Colloques d'Eraſme ont fait plus de Proteſtans que les dix tomes de Calvin : le peuple étoit trop groſſier pour diſtinguer la verité des dogmes de l'Egliſe d'avec la Sainteté de ſes Miniſtres : aujourd'huy les vices des Miniſtres de l'Autel ne donnent du mépris que pour eux. L'Eſpagne au reſte doit être attentive au peril qui la menace : les Anglois en veulent autant à ſa Foi qu'à ſon Souverain legitime.

Février 1707.

L'Etude des Mathematiques contribue à rendre l'eſprit juſte, ce moien pourtant n'eſt pas immancable : Mr. Wihſton ſucceſſeur du celebre Mr. Newton dans la Chaire de Profeſſeur des Mathematiques à Cambridge à voulu employer l'Algebre & la Géometrie pour éclaircir l'Apocalypſe : ſon Livre eſt un in 4°. de 395. pages. l'Auteur aprés bien des ſupputations conclut que Jesus-Christ reviendra ſur la terre en 1715. ou au plus tard en 1716. pour convertir les Juifs, détruire le Papiſme, rendre le monde entier Proteſtant, commencer un Regne viſible de mille ans. Ne trouvez-vous pas que M. Wihſton s'eſt renfermé dans un temps bien court? un Prophete doit toûjours craindre de ſurvivre à ſes prédictions reconnuës fauſſes. M. Wihſton aura des compagnons de ſon infortune, l'Eveſque de Worcheſter, & M. Allix ont fixé comme lui la venue de Jesus-Christ à l'an 1715. où 1716. Un viſionnaire nommé Olger Pauli emprisonné à Amſterdam pour ſes impietez, eſt auſſi parvenu à la connoiſ-

ſance de ce grand myſtere. Voilà des autoritez d'un poids égal aux démonſtrations de M. Wihſton. La confiance de ce Prophete Mathematicien eſt admirable : il raconte ſerieuſement le retour des Juifs convertis à Jeruſalem, le rétabliſſement du Temple & du culte Judaïque, le carnage que fera ce peuple de tous ſes ennemis, ſur tout la défaite des Turcs par les Juifs dans une grande bataille donnée a Armageddon. Les Mathematiciens devroient par un decret ſolemnel défendre au nouvel Interprete l'uſage de la methode Géometrique.

DE HOLLANDE.

On a reimprimé à Utrecht le Livre du P. Mabillon *Sur le culte des Saints inconnus* : il eſt fort goûté en ce pays.

Il paroît un 3e. *Tome des Memoires de Ludlow* ce zelé partiſan de Cromwel : on y a joint un Recueil des pieces originales qui éclairciſſent les faits contenus dans les deux premiers Tomes & dans le 3e. c'eſt chez

Marret à Amſterdam qu'on vend ce livre.

Volters Libraire de la même ville acheve une nouvelle Edition de Strabon, & le 7e. Tome du treſor anatomique de Ruiſchius.

Federici Ruiſchii Theſaurus anatomicus ſeptimus, cum figuris æneis in 4°.

Le Traité de la Republique des Hebreux qu'à imprimé P. Mortier à Amſterdam n'eſt pas ſimplement une Traduction de Cuneus: cette Traduction ne remplit que le premier tome. Le ſecond eſt de la compoſition de M. Goeree: c'eſt une deſcription du tabernacle, des vaiſſeaux ſacrez, & du campement des Iſraëlites: l'Auteur a de grandes idées de l'habileté du peuple Hebreu dans l'architecture & dans l'art militaire, il ſuppoſe hardiment le tabernacle conſtruit ſelon l'ordre corinthien: c'eſt des Hebreux, ſelon lui, que les Grecs ont appris l'Architecture & les Européens le blaſon. Il décrit ſoigneuſement les armoiries de chaque Tribu: Juda, dit il, ſur d'autres memoires que l'Ecritu-

re portoit *d'azur au lion d'or.* De là les connoisseurs jugeront, avec quelle impatience ils doivent attendre la Description qu'il promet du Temple de Salomon.

M. Goeree fait tout l'honneur du troisiéme Tome à Outram Auteur Anglois qui a écrit en latin : nôtre Compilateur avoüe qu'il n'a fait presque autre chose qu'abreger son Traité des sacrifices : il promet encore un Traité des festes des Hebreux.

DE GENEVE.

Mr. Pictet a réüssi à faire chanter ses *cantiques* dans nos temples. Les premiers reformateurs regardoient comme une profanation de mêler dans le service divin les paroles des hommes a la parole de Dieu. Avec quel emportement ont-ils declamé contre les hymnes dont l'Eglise Romaine se sert ? quand la passion & l'interet d'étendre le Schisme n'agissent plus ; on revient de soi-même aux usages qu'on a condamnez. *Les cantiques de Mr. Pictet*

ont été imprimez ici pour la seconde fois en 1706. avec une Dissertation qui en justifie l'usage.

DE PARIS.

On a reimprimé *l'Histiore des Oracles de Mr. de Fontenelle*, les pensées ingenieuses du Pere Bouhours, *la Traduction de Perse & de Juvenal par le Pere Tarteron*, & la Traduction *d'Anacreon par Mr. de la Fosse augmentée de la Traduction d'une Ode de Pindare, & d'une Ode d'Horace.* La Tragedie a perdu dans ce nouveau Traducteur des anciens Lyriques, un Poëte qui sembloit pouvoir lui rendre le grand Corneille. On a fait une troisiéme édition *du parfait Geographe de Mr. le Coq, ou de l'art d'apprendre aisément la Geographie, & l'Histoire* par demandes & par réponses. Tant d'éditions font l'éloge du Livre le plus sincere & le plus avantageux : la nouvelle Edition est fort augmentée : Mr. le Coq piqué par le succés de son Ouvrage, l'a enrichi de Cartes Geographiques, d'Observations curieuses sur les

mœurs, le gouvernement, la religion de chaque Nation, & d'un traité de la Sphere. L'Ouvrage est partagé en deux tomes in 12. le premier de 374. pages sans parler de deux tables fort amples, le second tome de 462. pages : ils se vendent chez Imbert de Bats ruë St. Jacques à l'image de St. Benoît. Une bonne plume vient de nous donner la Traduction tant souhaitée de *l'Histoire Universelle de Turselin* avec de sçavantes notes, imprimée en trois Tomes chez Simart ruë St. Jacques : nous parlerons plus au long de ce bel Ouvrage, aussi bien que de *l'Abregé des Vies des Poëtes, Historiens, & Orateurs Grecs & Latins, qu'on voit ordinairement dans les Colleges par M. l'Abbé Fourré, imprimé chez la Veuve Besnard ruë St. Jacques.* Nous dirons par avance que ce dernier Livre offre à la jeunesse studieuse une lecture aussi agreable qu'utile.

FIN.

Février 1707.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Fevrier 1707.

ART. XVII. *Instructions théologiques & morales sur le Symbole, par Mr. Nicole.* Pag. 189

ART. XVIII. *Suite du Livre intitulé,* Miscellanea curiosa &c. *par Mr. Hallay.* p. 216

ART. XIX. Lucæ Tozzi Horarum æqualium seu æquinoctialium & antiquarum expositio. *Eclaircissement sur les Heures égales ou équinoctiales, & sur leur antiquité, par Luc Tozzi.* p. 223

ART. XX. *De la Connoissance de Dieu, par Mr. Ferrand.* p. 229

ART. XXI. *Teinture alcaline dédiée à Mrs. les Medecins, par Mr. Bonneau Docteur en Medecine.* p. 247

ART. XXII. *La Vie de Madame de Miramion.* p. 258

ART. XXIII. *Lettre Pastorale de Dom Loüis Belluga Evêque de Cartagene en Espagne, au sujet d'un Miracle arrivé à Murcie au mois d'Août dernier.* p. 278

ART. XXIV. Sancti Hieronymi Operum Tomus IV. & V. &c. *Tome IV. & V. des Oeuvres de S. Jerôme, par Dom Martianay.* p. 297

ART. XXV. *Dissertation sur le Phosphore de verre, par Mr. Nuguet.* page 322

ART. XXVI. *Relation de ce qui s'est passé dans l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions le douziéme Novembre 1706. par Mr. Blondel.* p. 334

ART. XXVII. *Nouvelles Literaires.*

De Coppenhague. p. 360

De Dantzic. ibid.

De Berlin. p. 361

De Hambourg. p. 364

D'Angleterre. p. 368

De Hollande. p. 371

De Geneve. p. 373

De Paris. p. 374

Fin de la Table.

[illegible]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1707.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.
Mars 1707.

ARTICLE XXVIII.

SANCTI GREGORII PAPÆ I. cognomento magni Opera omnia, ad manuſcriptos Codices Romanos, Gallicanos, Anglicanos, emendata, aucta, & illuſtrata notis. Studio & labore Monachorum Ordinis Sancti Benedicti, è Congregatione Sancti Mauri. C'eſt à dire, *Les Oeuvres de Saint Gregoire le Grand, corrigées ſur les Manuſcrits de Rome, de France, & d'Angleterre, &c. Par les Peres Benedictins de la Congregation de Saint Maur.* A Paris chez Claude Rigaud, ruë de la Harpe, 1705. 4 *gros Tomes in folio.*

IL s'étoit déja fait un grand nombre d'Editions des Oeuvres de Saint Gregoire le grand en France, en Italie, en Allemagne, & dans les

Païs-Bas. Celle qui fut entreprise à Rome sur la fin du 16. siecle par les ordres du Pape Sixte V. à passé longtems pour la plus correcte ; & elle l'étoit en effet, quoi qu'en ayent dit les Heretiques. Mais il s'en fit une à Paris, il y a un peu plus de trente ans, dans laquelle on avoit corrigé plusieurs fautes échapées à la vigilance des personnes qui avoient été chargées de celle du Vatican. Cette Edition parut sous le nom de Mr. de Goussainville Prêtre : elle étoit plus exacte que les autres, mais elle n'étoit pas encore parfaite. Neanmoins il faut avoüer, que si Mr. de Goussainville & ceux qui l'aidérent dans son travail, avoient tiré tout l'avantage qu'ils pouvoient d'un grand nombre de Manuscrits qu'ils avoient à leur disposition, il n'y auroit eu presque rien à desirer dans leur Edition ; puisqu'il n'y avoit aucun Ouvrage considerable du Saint Docteur qui n'y fut compris ; mais il échapa à ces Messieurs bien des fautes qu'ils auroient dû corriger : les Peres Benedictins en apportent plusieurs exemples, & établissent sur

cela la neceſſité d'une nouvelle Edition.

Cette Edition eſt l'Ouvrage de plusieurs Sçavans Religieux, qui ſe ſont donnez la peine de confronter tous les Ouvrages de Saint Gregoire avec les anciens Manuſcrits. Celui qui a été à la tête de ce travail eſt le R. P. de Sainte Marthe, déja connu par quelques autres Ouvrages, & principalement par la vie de Saint Gregoire qu'il avoit compoſée en François. Le P. Eſtiennot, qui eſt mort Procureur de ſa Congregation à Rome, s'eſt donné la peine de conſulter les Manuſcrits du Vatican. Le P. Beſſin a encore été d'un grand ſecours au P. de Sainte Marthe. Le Pere Jean Baptiſte de Noyville de l'Ordre de Ciſteaux a auſſi beaucoup contribué à la nouvelle Edition par la multitude de diverſes leçons qu'il avoit ramaſſées, & qu'il a communiquées aux Editeurs. C'eſt ce même Pere qui a fait toutes les Tables du premier Tome, & celles du Livre des Sacremens : il auroit achevé les autres, ſi ſa ſanté le lui avoit permis.

Les Auteurs de cette Edition n'ont eû en vûë, que de representer fidellement les pensées & les paroles de Saint Gregoire ; & pour cela ils se sont appliquez à corriger les fautes qui s'y étoient glissées par la negligence ou la temerité des Copistes & des Imprimeurs. Ils nous assurent qu'en faisant ces corrections, ils se sont proposez la regle suivante : sçavoir que quand le consentement presque unanime des Manuscrits, les à obligez de faire quelque changement dans le Texte, ils ont conservé religieusement l'ancienne leçon, au moins dans une note, où ils citent les Manuscrits sur la foi desquels la correction a été faite. Il seroit à souhaiter que tous ceux qui ont travaillé dans ce dernier siécle aux nouvelles Editions des Peres, eussent toûjours observé exactement cette regle.

Outre les notes qui regardent les differentes leçons, les Editeurs en ont ramassé ou composé quelques unes, pour expliquer les endroits du Texte les plus obscurs. Ces éclaircissemens ont paru sur tout neces-

ſaires par rapport aux Dialogues, au Livre des Sacremens, & à certaines Lettres; c'eſt pourquoi on y en voit un plus grand nombre, mais les notes ſont toûjours courtes & ne chargent point trop les pages.

Saint Gregoire le Grand eſt un des Peres, dont il s'eſt le moins perdu d'Ouvrages : ſoit que cela doive être attribué à la haute eſtime où ſes Ecrits ont été d'abord, & à la multitude des copies qu'on en a fait; ſoit que cela vienne de quelque autre cauſe; il eſt certain qu'on pourroit à peine nommer un Ouvrage de ce Saint Pere qui ne ſoit déja imprimé, ou du moins qu'on n'ait en manuſcrit dans quelque Bibliotheque.

Le Patrice Venance avoit prié Saint Gregoire de compoſer une explication allegorique ſur l'hiſtoire de Samſon. Cette explication ne ſe trouve point; mais on ne croit pas que le Saint l'ait jamais compoſée. Il ne promit d'y travailler, qu'au cas que Dieu lui rendit les forces & la ſanté; & nous ſçavons qu'il a preſque toûjours été malade les

quatre dernieres années de ſa vie.

Saint Gregoire écrit à Jean Soudiacre de Ravenne, qu'il vaudroit mieux faire lire aux Fidelles un Commentaire ſur les Pſeaumes que ſon Commentaire ſur Job. Quelques Ecrivains ſe ſont imaginez, que le Commentaire ſur les Pſeaumes dont Saint Gregoire recommande ici la lecture eſt un de ſes Ouvrages. Si cela étoit nous l'aurions perdu; puiſque parmi ceux qui portent le nom de Saint Gregoire il n'y a aucun Commentaire ſur les Pſeaumes, ſi ce n'eſt ſur les ſept Pſeaumes Penitentiaux, dont il n'y auroit pas d'apparence qu'il eut voulu parler. Mais il n'eſt pas vrai que le Saint recommande en cet endroit la lecture d'un de ſes Ouvrages. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire le reſte de la Lettre. Il y dit expreſſément, qu'il ne faut point lire publiquement ſes Ecrits avant ſa mort : & il remarque que cela lui fait une vraye peine. D'où il s'enſuit évidemment que quand il recommande la lecture d'un Commentaire ſur les Pſeaumes, il ne parle point d'un Ouvrage qu'il eût composé.

Tritheme dans ſon Catalogue des Ecrivains Eccleſiaſtiques, compte parmi les Ouvrages de Saint Gregoire, une Expoſition ſur les quatre Evangiles, qui commence par ces mots, *Matthæus ſicut in ordine.* Ce que dit Tritheme s'accorde avec ce qu'Honoré d'Autun avoit écrit dès le 13e. ſiécle, que Saint Gregoire dans les Sermons qu'il faiſoit à ſon Peuple, avoit expliqué tout le Texte des quatre Evangiles. Cette Expoſition attribuée à Saint Gregoire n'a point encore été imprimée, mais elle n'eſt pas pour cela perduë. On en a deux Manuſcrits, tous deux de prè de neuf cens ans: l'un deſquels qui eſt très-bien écrit, ſe garde à Paris dans la Bibliotheque du Roi: l'autre étoit à Roüen dans la Bibliotheque de Mr. Bigot. Ils ont tous deux ce Titre, *Incipit Expoſitio ſecundum Matthæum... à S. Gregorio.... urbis Romæ...* Tous deux commencent par les mots que Tritheme a rapportez, *Matthæus ſicut in ordine primus &c.* Si donc ces Manuſcrits ſont auſſi anciens, qu'on le dit, il demeure conſtant que dès la fin du 8e.

ſiécle, cette Expoſition ſur le Texte des quatre Evangiles étoit regardée comme un Ouvrage de Saint Gregoire.

Cependant les Auteurs de la nouvelle Edition n'ont pas crû que cette piece meritât d'y avoir place. Elle eſt, diſent-ils, d'un ſtyle trop mauvais, & trop different de celui de Saint Gregoire, pour qu'on puiſſe ſe perſuader qu'elle ſoit de lui. Cette raiſon prouve ſeulement, ce ſemble, que la Piece ne devoit point être rangée parmi les Ouvrages qui ſont inconteſtablement de Saint Gregoire; mais cela n'empêche pas qu'on ne pût la donner avec les autres Ouvrages douteux, ou fauſſement attribuez au Saint. Un Commentaire ſur les quatre Evangiles qui eſt ancien, & qu'on croyoit il y a neuf cens ans être de Saint Gregoire, peut toûjours être de quelque utilité.

Il y a encore un autre Ouvrage attribué au même Saint qui n'a point été imprimé: c'eſt un *Penitentiel*. Les Editeurs l'ont cherché ſoigneuſement, mais ſans ſuccés. Ils

ne l'ont trouvé dans aucune Bibliotheque de France. Ils n'ont point ignoré que James Auteur Anglois assure qu'il est en manuscrit dans la Bibliotheque d'Oxfort ; & il est à croire qu'ils n'ont rien negligé pour en avoir communication. On est surpris qu'il ne se soit trouvé personne à Oxfort, qui ait voulu rendre ce service au Public, ni prendre la peine de copier un Manuscrit si rare, pour en enrichir la nouvelle Edition. Voila ce qui regarde les Pieces qui manquent à la nouvelle Edition. Venons maintenant à celles qui y sont contenües.

Le premier Tome comprend les 35 Livres de Morale sur Job ; deux Livres d'Homelies sur Ezechiel ; & deux autres Livres d'Homelies sur les Evangiles.

On ne peut douter que les 35 livres de Morale sur Job ne soient en effet de Saint Gregoire. Cet Ouvrage est cité sous son nom par Patere son Disciple, par Isidore de Seville, par Jean Diacre, par Adon de Vienne, par Honoré d'Autun, par Sigebert de Gemblours, & par Trithe-

me. Presque tous marquent expressément qu'il le composa à Constantinople, où le Pape l'avoit envoyé pour les Affaires de l'Eglise Romaine, & qu'il le composa tant à la priere de Saint Léandre Evêque de Seville, qui se trouva alors dans la même Ville pour les Affaires des Visigoths, que pour contenter les Religieux qu'il avoit amenez de Rome. Saint Gregoire en convient lui-même dans la Lettre qu'il écrivit sur ce sujet à Saint Léandre, & qu'on a mise à la tête de l'Ouvrage.

Ce qu'il n'avoit fait qu'ébaucher à Constantinople, il le travailla ensuite à loisir, & ne l'envoya à Saint Léandre qu'après y avoir mis la derniere main. Cet Exemplaire envoyé au Saint Evêque de Seville, s'étant perdu dans la suite des tems, on dit qu'il fut retrouvé de la maniere suivante. Tagion Evêque de Saragoce étoit allé exprès à Rome, pour en recouvrer un Exemplaire. Estant sur le point de s'en retourner sans avoir obtenu ce qu'il étoit venu chercher si loin, il voulut avant son départ passer une nuit auprès du

Tombeau des Saints Apôtres. Comme il y étoit ſeul en priere, Saint Pierre lui apparut accompagné de Saint Paul, & de tous les Papes ſes ſucceſſeurs : Saint Gregoire y étoit avec les autres, & s'étant approché de Tagion, il lui montra l'endroit où ſes Ouvrages étoient enfermez: Aprés quoi la viſion diſparut. Cette viſion eſt racontée avec des circonſtances qui la rendent ſuſpecte.

Les 35. livres de Morale ſont proprement un Commentaire ſur le Livre de Job. Saint Gregoire paroît perſuadé que ce Saint homme a vécu du tems des Juges, & qu'ainſi il n'eſt point vrai, que Moïſe ſoit l'Auteur du Livre de Job. Il panche à croire que c'eſt Job lui même qui a écrit l'hiſtoire de ſes malheurs: mais il n'inſiſte pas beaucoup ſur cette opinion. Il eſt inutile, dit-il, de rechercher qui eſt ce qui a écrit ce Livre ; puiſque nous croyons ſincerement que c'eſt le Saint Eſprit qui en eſt l'Auteur. En effet, continuë-t'il, le vrai Auteur du Livre, eſt celui qui la dicté, qui l'a inſpiré, & qui s'eſt ſervi de l'organe de l'Ecri-

vain pour conſerver la memoire des actions que nous devons imiter. Quand on a reçû des lettres d'une perſonne conſiderable, dont on reconnoit la main & les ſentimens, il ſeroit ridicule de vouloir ſçavoir avec quelle plume il les a écrites: nous ferions la même choſe, ſi ne doutant pas que le Saint Eſprit ne ſoit Auteur du Livre de Job, nous nous amuſions trop à rechercher de quel inſtrument il s'eſt ſervi pour l'écrire.

Saint Gregoire avoit diviſé lui-même ſon Commentaire en ſix parties. La premiere, la ſeconde, & la cinquiéme contiennent cinq Livres chacune. Il y en a ſix dans la troiſiéme, autant dans la quatriéme, & huit dans la ſixiéme; ce qui fait en tout 35 Livres. La diviſion des Livres par Chapitres n'eſt pas de Saint Gregoire. On a commencé à les diviſer de la ſorte vers le commencement du onziéme ſiécle. On n'a pas crû dans la nouvelle Edition devoir s'arrêter à ces diviſions de Chapitres, qui étoient peu juſtes & peu exactes: mais on a parta-

gé les Livres par les Textes differens qui y ſont expliquez : cependant on a mis en marge les anciennes diviſions des Chapitres, afin qu'on pût trouver plus commodément les citations qui ſont dans les Livres imprimez avant cette Edition.

La methode de Saint Gregoire dans ſon Commentaire eſt d'expoſer d'abord le ſens hiſtorique ; ce qu'il fait ordinairement en peu de mots. Il prétend même, & tâche de prouver qu'il y a dans le Livre de Job des endroits qu'on ne doit point expliquer à la lettre, parce qu'étant expliquez de la ſorte, ils renfermeroient quelque contradiction, ou pourroient induire en erreur les perſonnes ſimples. Néanmoins il ne neglige pas toûjours le ſens litteral : & il ajoute qu'il ſeroit dangereux de vouloir toûjours s'en écarter. Mais il s'étend principalement ſur le ſens allegorique & ſur le ſens moral ; & l'on ne doit point en être ſurpris. Les Religieux qui le preſſérent à Conſtantinople de leur expoſer le Livre de Job, ne cherchoient pas à contenter leur curioſité, mais

ſeulement à édifier leurs mœurs. Dans cette vûë ils le priérent de ne s'arrêter à la lettre de l'hiſtoire, ni au ſens allegorique, qu'autant qu'il ſeroit neceſſaire pour prendre delà occaſion de leur développer les plus belles Regles de la morale. C'eſt ſur ce plan que Saint Gregoire nous aſſûre qu'il a travaillé. Sa Methode fut ſi fort au goût de ſon ſiécle, que ſon Ouvrage fut lû publiquement dans quelques Egliſes, preſqu'auſſitôt qu'il eût vû le jour. Auſſi faut-il avoüer que parmi les Ouvrages des Peres, il y en a peu qu'on puiſſe égaler à celui-cy pour la Morale, & qui renferme un auſſi grand nombre d'Inſtructions pour toutes ſortes de perſonnes ſur les devoirs de la vie Chrétienne.

L'humilité du Saint ſouffrit beaucoup du ſuccés de ſon Ecrit. Il témoigna la peine qu'il avoit eûë en apprenant qu'on le liſoit publiquement en quelques Egliſes. Il fit ce qu'il put pour empécher qu'on ne continuât cette lecture ; écrivant même que ſon Expoſition ſur Job étoit plus propre à embarraſſer le

Peuple ſimple & ignorant, qu'à l'édifier, & qu'à l'inſtruire. Dans ſon Expoſition il s'attache à la nouvelle Verſion pour les Paſſages de l'Ecriture qu'il apporte en preuve: il nous avertit lui-même qu'il ſuit tantôt l'ancienne, tantôt la nouvelle; parce que toutes deux, dit-il, ont été reçûes par le Siege Apoſtolique, & qu'elles ſont en uſage dans l'Egliſe Romaine, à laquelle Dieu a voulu que je préſidaſſe. Pour ce qui eſt du ſtyle, Saint Gregoire avoüe qu'il eſt négligé, & qu'il s'eſt mis peu en peine d'y éviter les barbariſmes, & d'y obſerver exactement les regles de la Grammaire.

Les deux Livres d'Homelies ſur le Prophete Ezechiel, furent compoſez par Saint Gregoire pendant une calamité publique, lorſque les ennemis ravageoient les environs de Rome, y commettoient mille meurtres & mille deſordres, & que la Ville étoit à la veille d'être la proye des Barbares. Perſonne ne doute que ces Homelies ne ſoient de Saint Gregoire; le Saint en rendant lui-même témoignage dans

une Lettre à l'Evêque Marinien. C'est pendant qu'il composoit ces Homelies, que Pierre Diacre, à qui il les dictoit, assure qu'il vit le Saint Esprit en forme de pigeon se reposer sur la tête du saint Pape, & lui inspirer les profonds mysteres qui sont développez dans cet Ouvrage. C'est aux instantes prieres du peuple Romain, qui se voyoit à la veille d'être assiegé par Agilulphe Roi des Lombards, que Saint Gregoire entreprit d'expliquer le Prophete Ezechiel : la Ville étoit déja assiegée lorsqu'il prononça les Homelies contenuës dans le second Livre. Il les retoucha huit années aprés pour les envoyer à Marinien Evêque de Ravenne, qui les lui avoit demandées : mais en les lui envoyant, il lui dit qu'il est persuadé qu'un Ouvrage aussi imparfait que le sien, ne servira qu'à lui faire goûter encore d'avantage ceux de Saint Ambroise & de Saint Augustin, que ce saint Evêque lisoit assidûment.

Il suit dans ces Homelies à peu près la même Methode que dans ses Livres de Morale : c'est-à-dire,

qu'insistant peu sur le sens litteral, il passe bien-tôt au sens mystique & au sens moral, sur lequel il s'étend davantage. Saint Gregoire n'a fait que vint-deux Homelies sur Ezechiel ; & dans ces Homelies il s'en faut bien qu'il n'explique toute la Prophetie. Le premier Livre qui comprend douze Homelies finit au troisiéme verset du quatriéme Chapitre, & dans les dix Homelies qui composent le second Livre, il explique seulement le quarantiéme Chapitre.

Les Homelies sur Ezechiel sont suivies de 40 Homelies sur les Evangiles. Saint Gregoire nous apprend dans sa Lettre à l'Evêque Secondin, qu'il avoit dicté les 20 premieres, & les avoit fait lire à son Peuple, & qu'il avoit lui-même prononcé les 20 dernieres à la Messe, en y expliquant l'Evangile qu'on y avoit lû ce jour-là. Ces Homelies ne sont pas rangées selon l'ordre des endroits de l'Evangile qui y sont expliquez, mais selon l'ordre des jours qu'elles ont été prononcées. Elles eurent d'abord un grand succés :

& Saint Gregoire le grand ſe plaint de ce qu'on les avoit tranſcrites avec empreſſement, avant qu'il eut eu le loiſir de les corriger: & elles ont depuis été dans une ſi grande eſtime, qu'on les a preſque toûjours inſerées dans l'Office divin. Au reſte on trouve dans ces Homelies non ſeulement dequoi s'édifier pour les mœurs, mais encore dequoi ſoutenir les Dogmes Catholiques contre les Heretiques. On voit à la tête de chaque Homelie le jour & l'Egliſe où elle a été prononcée: & par-là on reconnoit que dès-lors on liſoit à la Meſſe à peu près les mêmes Evangiles qu'on y lit encore aujourd'hui: ce qui prouve invinciblement l'Antiquité des Rites de l'Egliſe Romaine.

Le ſecond Tome de cette Edition contient le Livre intitulé, la Regle des Paſteurs; les 4 Livres des Dialogues, & les Lettres avec pluſieurs tables Geographiques & autres.

Perſonne ne doute que le Livre *de la Regle des Paſteurs* ne ſoit de Saint Gregoire: il le fit paroître au

commencement de ſon Pontificat. L'Evêque de Ravenne reprochoit au Saint d'avoir voulu en ſe cachant ſe ſouſtraire au poids de ſa Charge. C'eſt pour ſe juſtifier que St. Gregoire lui envoya ce Livre ; où il expoſe avec beaucoup de force & de netteté toutes les obligations attachées à l'Epiſcopat.

Comme aucun Ouvrage de Saint Gregoire n'eſt préferable à celui-ci, aucun auſſi n'a eu plus de ſuccés. Il en avoit envoyé un Exemplaire à Saint Léandre ſon ami : par ce moyen les Egliſes d'Eſpagne en eûrent bien-tôt des Copies. L'Empereur Maurice en ayant obtenu une du Diacre Anatole, fut ſi content de l'Ouvrage, qu'il pria l'Evêque d'Antioche de le traduire en Grec & de le publier. Le Saint en fut mortifié : mais l'Egliſe en fut édifiée. Les Religieux que Saint Gregoire envoya prêcher l'Evangile dans l'Iſle Britannique y portérent avec eux le même Livre, & dans la ſuite Alfrede Roi des Saxons Occidentaux le traduiſit en langue vulgaire : on trouve encore en An-

gleterre quelques copies de cette Verſion : mais ce Livre n'a été nulle part plus eſtimé qu'il le fut dans les Gaules, ſur tout au neuviéme ſiecle. Les Conciles en recommandoient la Lecture à tous les Evêques ; & le jour de leur ordination on le leur mettoit entre les mains avec les Saints Canons.

Saint Gregoire a lui-même diviſé *la Regle des Paſteurs* en quatre Parties. Dans la premiere il s'étend principalement ſur les qualitez qu'un homme doit avoir avant que de s'engager dans la conduite des ames. Il explique dans la ſeconde à ceux qui ſont chargez de la conduite des autres, la maniere dont ils ſe doivent conduire eux-mêmes. Il fait voir dans la troiſiéme que tous les Chrétiens ne doivent pas être conduits de la même façon ; & il apprend aux Paſteurs charitables à meſurer leurs avis ſur les beſoins & la diſpoſition particuliere de ceux à qui ils les donnent. Il prouve dans la quatriéme, que celui qui inſtruit les autres, doit ſouvent rentrer en lui-même, & qu'il doit craindre qu'en

travaillant au ſalut du prochain, il ne neglige le ſien propre.

Rivet & quelques autres Heretiques après Coccius & Chemnitius, diſent qu'il n'eſt pas certain que les quatre Livres de Dialogues ſoient de St. Gregoire le grand. Ils croyent qu'il faut plûtôt les attribuer au Pape Gregoire ſecond ; ils devoient dire à Gregoire troiſiéme, que les Grecs ont ſurnommé *le Dialogue*. Toutes les preuves qu'ils en apportent ſe reduiſent preſque à un paſſage de Cedrenus, qui ne le dit pas expreſſément, & qui d'ailleurs a pû aiſément ſe tromper ſur cette matiere. Photius dit auſſi que les Dialogues de Saint Gregoire furent traduits en Grec par les ſoins de Zacharie ſon ſucceſſeur : or Zacharie a ſuccedé immediatement à Gregoire ſecond, dit Rivet, & non pas à Saint Gregoire le grand. Surquoi il faut premierement remarquer, que ce n'eſt pas de Gregoire ſecond, mais de Gregoire troiſiéme que Zacharie a été le ſucceſſeur immediat. Secondement quand il l'auroit été, Photius n'a point dit que Zacharie

fût le ſucceſſeur immediat de l'Auteur des Dialogues, mais ſeulement qu'il étoit ſon ſucceſſeur : outre qu'il a pû aiſément arriver que Photius auſſi bien que Cedrenus & les autres Grecs, attribuaſſent à Gregoire ſecond ou à Gregoire troiſiéme, un Ouvrage de Gregoire premier. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut douter que les Dialogues ne ſoient de Saint Gregoire le grand.

Ce ſaint Docteur dit lui-même qu'à la priere des Religieux avec qui il vivoit, il faiſoit un recüeil des miracles arrivez en Italie. De plus on voit par les Dialogues mêmes que l'Auteur a été Abbé d'un Monaſtere qu'il avoit lui-même bâti; qu'il a été Apocriſiaire de l'Egliſe Romaine à Conſtantinople; qu'il a été élevé au Pontificat; qu'étant Pape il a fait des Homelies ſur les Evangiles; toutes circonſtances qui caracterizent Saint Gregoire le grand. A quoi il faut ajouter que les Livres des Dialogues ont été citez par Patere Diſciple de St. Gregoire, par Tagion Evêque de Saragoce, par Saint Ildephonſe & Saint Julien,

Julien, tous deux Evêques de Tolede, Ecrivains plus anciens que Gregoire ſecond & Gregoire troiſiéme ; d'où il s'enſuit évidemment, que puis qu'il eſt hors de doute que les Livres des Dialogues ont été composez par un Pape qui s'appelloit Gregoire, & qu'ils ont été citez avant le Pontificat de Gregoire ſecond, il faut neceſſairement les attribuer à Gregoire premier, c'eſt-à-dire à Saint Gregoire le Grand.

Mais il ſemble, dit-on, que cet Ouvrage n'eſt pas digne de la gravité & du diſcernement de ce grand Pape : les Hiſtoires qui y ſont rapportées n'étant ſouvent appuyées que ſur la relation de quelques vieillards ignorans, ou ſur des bruits communs. On répond dans la Préface de la nouvelle Edition, qu'à la verité Saint Gregoire a inſeré dans ſes Dialogues un grand nombre d'Hiſtoires & de miracles ; mais que ces miracles n'ont rien de plus incroyable que ceux qu'on lit dans les Ecritutes ; & que cependant JESUS-CHRIST nous aſſure, que celui qui croit en lui operera les

merveilles qu'il a operées ; & qu'il en fera même de plus grandes ; qu'ainsi la multitude & la grandeur des miracles contenus dans les Livres des Dialogues ne doit point rebuter le Lecteur fidelle & orthodoxe. Il doit seulement examiner, s'il est vrai que les Histoires miraculeuses qu'il rapporte ne sont appuyées que sur la relation de quelques vieillards ignorans, ou sur des bruits communs. Or cela est très faux : le Saint nous assure qu'il ne rapporte aucun miracle, dont il n'ait été lui même témoin, ou qu'il n'ait appris de personnes dignes de foy.

Les Dialogues de Saint Gregoire ont toûjours été fort estimez. Le Pape Saint Zacharie en fit faire une Version Grecque : on les traduisit en Arabe ; & on voit encore dans la Bibliotheque de Mr. Colbert cette Traduction qui a été faite sur la Version Grecque. Alfrede Roi des Anglois les fit traduire, ou les traduisit lui-même en sa langue. Il y en avoit aussi une ancienne Traduction Françoise. On a tourné ces mêmes

Dialogues en vers Latins & François ; ce qui fait connoître l'estime où ils ont été autrefois. Les Editeurs n'ont pas crû devoir donner toutes ces Traductions anciennes : ils se sont contentez de faire imprimer l'Original Latin avec l'ancienne Version Grecque.

De tous les Ouvrages de Saint Gregoire celui où il y a le plus à apprendre est le *Regître*, ou le Recüeil de ses Lettres. Elles nous font connoître parfaitement le caractere du Saint, son esprit, sa modestie, sa douceur, son zele, sa prudence. On trouve dans ses Lettres des instructions pour toutes sortes de personnes, des preuves de la plûpart de nos Dogmes. On y voit les mœurs de ces tems-là, & quelle étoit alors la Discipline de l'Eglise. Mr. de Goursainville s'étoit appliqué à les rendre correctes dans son Edition : il en avoit effectivement corrigé plusieurs fautes ; mais il y en avoit encore laissé d'autres qu'on a taché de corriger dans celle-ci.

Toutes les Lettres que nous avons de Saint Gregoire ont été écrites

depuis ſon élevation ſur la Chaire de St. Pierre : c'eſt pour cela qu'elles ſont diſtribuées en quatorze Livres ſuivant les années de ſon Pontificat. Le 14e. Livre ne contient qu'un tres petit nombre de Lettres, parce qu'il ne contient que celles de la derniere année du Pontificat de Saint Gregoire qu'il n'acheva pas. Les Editeurs ne ſe ſont pas contentez de corriger les fautes qui s'étoient gliſſées dans le Texte des Lettres ; ils ſe ſont encore appliquez à remettre dans l'ordre celles qui n'y étoient pas. Ils ont enrichi le Regître de cinq nouvelles Lettres, dont il y en a une qui n'avoit point encore paru, & quatre qui avoient été imprimées ailleurs. Ils ont auſſi changé les Argumens qui ſont à la tête des Lettres, & les ont faits plus juſtes & plus complets.

Pour ce qui eſt des Notes, ils en ont choiſi quelques unes de celles de Mr. de Haute-Serre ; & des Notes de Mr. Gouſſainville ils n'ont omiſes que celles que la Critique ne leur a pas permis d'inſerer dans l'Edition. Mr. de Gouſſainville avoit

lui même averti, que les Notes qui se voyent dans la sienne lui avoient été fournies par des personnes habiles. On les croit communément de Mr. Julien Prêtre; mais on nous apprend ici, qu'elles sont pour la plûpart de feu Mr. Auget Docteur de Sorbonne. A ces Notes de Mr. de Haute-Serre & de Mr. de Goussainville, on en a ajouté quelques autres qu'on a toûjours tâché de faire courtes & intelligibles.

On a ramassé dans le troisiéme Tome les Ouvrages qui ne sont pas entierement de Saint Gregoire, ou qui lui sont contestez par les Critiques. Ces Livres sont le Livre des Sacremens ou le Sacramentaire, l'Antiphonaire, les six Livres de l'Exposition du premier Livre des Rois, l'Explication du Cantique des Cantiques, celle des sept Pseaumes Pénitentiaux, & l'Explication de quelques Passages de l'Ecriture qui paroissent opposez entre eux.

Le Sacramentaire de Saint Gregoire, ou le Livre des Sacremens, n'est qu'une espece de Missel ou de Liturgie: on lui a donné le nom de

Sacramentaire ou de Livre des Sacremens ; parce qu'autrefois non seulement le Sacrifice de la Messe, mais encore toutes les Prieres qui s'y recitent étoient appellées Sacremens. Plusieurs Papes avant Saint Gregoire & entre autres Gelase I. avoient travaillé au Sacramentaire. On l'appelle néanmoins le Sacramentaire de Saint Gregoire, parceque ce Saint Docteur s'est appliqué à lui donner une meilleure forme, & qu'il y a changé & ajouté plusieurs Oraisons ou Collectes. Les additions & les changemens qu'on y a fait depuis le tems de Saint Gregoire n'ont pas empêché qu'il n'ait retenu son nom.

On a déja plusieurs Editions du Sacramentaire. Il s'en est fait une à Rome sur un ancien Manuscrit de la Bibliotheque du Vatican. Pamelius en a donné une autre dans le Tome second des Liturgies de l'Eglise Latine. Mais celle du P. Hugues Menard est la plus parfaite de toutes : il l'a faite sur un Manuscrit très beau & très-ancien, au dos duquel on voyoit ces mots, *Missale*

Sancti Eligii. Cela ne signifie pas que ce Missel soit celui dont Saint Eloy s'est servi autrefois ; car on y trouve la fête de Saint Prix, & celle de Saint Leon second du nom, qui sont tous deux posterieurs à Saint Eloy. Mais le P. Menard croit que ce Missel a été copié sur celui de St. Eloy, auquel on a seulement ajouté quelque chose ; ou bien qu'il a autrefois appartenu au celebre Monastere de Saint Eloy. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce Manuscrit est plus ancien que celui sur lequel l'Edition de Rome avoit été faite. C'est pour cette raison que les Auteurs de la nouvelle Edition ont préferé celle du P. Menard à toutes les autres. Ce Sçavant Religieux fait sur le Sacramentaire des Notes très-curieuses, & pleines d'érudition. On les a toutes inserées dans la nouvelle Edition; & on y a jouté celles de l'Edition de Rome, & les autres qui ont été faites depuis par plusieurs habiles Gens.

Après ces Notes on a mis un Recüeil *des Benedictions des Evêques :* ces Benedictions ne se trouvent

point dans le Missel de Saint Eloy. Suit *l'Antiphonaire*, qui n'a pas non plus été composé, mais seulement corrigé par Saint Gregoire. Il contient les antiennes & les versets des Pseaumes qui se chantent à la Messe. L'*Antiphonaire* est suivi du Livre des *Responsoires*, & d'un nouvel *Antiphonaire* pour les Matines & l'Office Divin. Ce Recüeil ancien d'Offices Divins n'avoit pas encore été imprimé. Les Editeurs y ont fait quelques Notes.

Toutes les anciennes Editions de Saint Gregoire, excepté celle de Mr. Goussainville, mettent au nombre de ses Ouvrages les *Commentaires* sur le premier Livre des Rois. La plûpart des Sçavans, même parmi les Heretiques, paroissent en convenir. Mr. de Goussainville soutient au contraire, que ce Livre est supposé; & il en apporte plusieurs raisons, qui sont de quelque poids. Mais il y a une troisiéme opinion, qui est du P. Thomassin & de Mr. Dupin, & que les Editeurs ont suivie: sçavoir que Saint Gregoire a prononcé des Homelies sur le pre-

mier Livre des Rois, que l'Abbé Claude qui avoit entendu ces Homelies en dicta ce qu'il pût, & autant que sa memoire pût lui fournir; & que c'est ce Recüeil que nous regardons comme le Commentaire de Saint Gregoire sur le premier Livre des Rois.

Cette opinion est appuyée sur une Lettre de Saint Gregoire au Soudiacre Jean. Le Saint Pape y dit qu'il a prononcé quelques discours sur les Proverbes, sur le Cantique des Cantiques, sur les Prophetes, sur les Livres des Rois, & sur l'Heptateuque; que ses infirmitez l'avoient empêché d'écrire ces discours; mais que son très-cher Fils Claude qui les avoit entendus, les avoit ensuite dictez à sa maniere, à dessein de les lui representer, afin qu'il les corrigeât; que se les étant fait lire, il avoit trouvé que sans raison on avoit changé le sens de ses paroles: c'est pourquoi il ordonne au Soudiacre Jean de se transporter incessamment au Monastere de l'Abbé Claude, de se faire remettre entre les mains toutes ces

ſortes d'Ecrits, & de les lui envoyer.

Le fait que Saint Gregoire énonce dans cette Lettre, étant une fois ſuppoſé, il eſt aiſé de répondre à toutes les objections que fait Mr. de Gouſſainville. Toutes ſes raiſons tendent à prouver qu'on trouve dans ces Commentaires des endroits, dont le ſtyle & les penſées ne s'accordent pas avec ce qui ſe lit dans les Ouvrages qui ſont inconteſtablement de Saint Gregoire. Les Peres Benedictins n'ont trouvé aucun Manuſcrit de ces Commentaires : ils n'ont pas laiſſé d'y faire quelques corrections, ſoit par conjecture, ſoit ſur les anciennes Editions. Deplus ils ont diviſé les Livres par des chifres, & ils ont mis en marge le ſommaire des Chapitres.

Il faut dire de l'Expoſition ſur le Cantique des Cantiques à peu près la même choſe que des Commentaires ſur le premier Livre des Rois. Saint Gregoire avoit prononcé quelques Diſcours ſur ce divin Cantique. L'Abbé Claude qui les

avoit écoutez avec attention, les a dictez autant qu'il a pû s'en souvenir. Ce fait est expressément marqué dans la Lettre de St. Gregoire au Soudiacre Jean. D'ailleurs on ne peut douter que les Copies de l'Abbé Claude ne se soient repanduës. Plusieurs anciens Auteurs, & entre autres Saint Ildephonse, & avant lui Paterius Disciple de Saint Gregoire citent son Exposition sur le Cantique des Cantiques. Outre cela on trouve le nom de Saint Gregoire dans plusieurs anciens Manuscrits qu'on a de cette Exposition. Ainsi on ne peut douter que le Saint Pape n'ait à cet Ouvrage toute la part qu'on a dit. Comme les Manuscrits ne sont pas d'accord sur la maniere dont l'Ouvrage est divisé; les Editeurs se sont crûs en droit de choisir la division la plus naturelle de toutes, sçavoir celle des Chapitres du Livre Saint, qui est expliqué dans cet Ouvrage.

Pour ce qui est du Commentaire sur les sept Pseaumes de la penitence, les Editeurs ont beaucoup de panchant à croire qu'il est de Saint

Gregoire : ils n'osent pourtant se soûtenir : ils en laissent le jugement au Lecteur. Ce qu'ils assûrent, c'est que l'Ouvrage est digne de Saint Gregoire.

Après ce Commentaire suit dans la nouvelle Edition, un petit Ouvrage que quelques anciens Manuscrits attribuent à Saint Gregoire. C'est un petit Traité où l'on se propose de faire voir, comment on doit accorder ensemble certains Passages de l'Ecriture qui paroissent se contredire.

Le quatriéme Tome est divisé en deux Parties aussi-bien que le troisiéme. La premiere partie comprend trois Vies de Saint Gregoire.

La premiere fut imprimée deux fois en 1668. sçavoir à Anvers par Bollandus & les autres Jesuites ses compagnons dans leur second Tome de Mars ; & au même tems par le P. Mabillon dans le premier siécle des Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît. Bollandus avoit ignoré le nom de l'Auteur ; mais il avoit jugé qu'il étoit Auteur ancien & qu'il avoit vû Saint Gregoi-

re. Le P. Mabillon a trouvé que cet Auteur étoit le Diacre Paul fils de Warnefride, le même qui a écrit les Livres intitulez, *de Gestis Langobardorum.* Paul a été Chancelier de Didier le Dernier Roi des Lombards : il fut pris avec lui & amené en France par Charlemagne, dont il acquit bien-tôt l'estime par son érudition. Mais son attachement pour Didier le rendit suspect, & le fit releguer. Il se retira auprès du Prince de Benevent, & puis se fit Moine au Mont. Cassin. On ne sçait en quel tems précisément il a écrit la vie de Saint Gregoire : mais il dit lui même dans le troisiéme Livre de l'Histoire des Lombards, qu'il l'avoit composée quelques années auparavant : & il paroît par la Vie même qu'elle a été écrite à Rome.

La seconde Vie est beaucoup plus longue que la précedente : elle est divisée en quatre Livres : elle a été composée par un Diacre nommé Jean aussi Moine du Mont Cassin, lequel selon les Editeurs vivoit environ 80 ans après Paul fils de Warnefride : c'est-à-dire qu'il vivoit

vers la fin du neuviéme siécle. Cette seconde Vie de Saint Gregoire a merité l'approbation de plusieurs Saints Papes, & elle a été reçûë avec applaudissement dans toute l'Eglise. Cependant Baronius n'a pas laissé de relever quelques endroits, où il prétend que l'Auteur s'est trompé. On a ajouté à cette Vie les Passages des anciens Auteurs Ecclesiastiques, qui ont parlé de Saint Gregoire le grand & de ses Ouvrages. Ces Auteurs sont Saint Gregoire de Tours, Saint Isidore de Seville, le Venerable Bede, Adon, le Pape Hadrien I. Hincmare, Metaphraste, Sigebert de Gemblours, Honoré d'Autun, & Tritheme.

La troisiéme Vie a été composée par le R. P. de Sainte Marthe. Il s'est principalement appliqué à recüeillir dans les Lettres & dans les autres Ouvrages de Saint Gregoire, tout ce qui pouvoit servir à enrichir la vie de ce grand Pape. Il l'avoit déja publiée en François il y a quelques années: il l'a un peu abregée dans le Latin, & quelquefois changé l'ordre qu'il avoit gardé dans le François.

La ſeconde Partie du quatriéme Volume contient un Ouvrage de Patere, & un autre du Moine Alulfe.

Saint Patere a été Notaire de Saint Gregoire & ſon Diſciple. En liſant avec attention les Livres de Saint Gregoire ſur Job, il s'aviſa de mettre par ordre tous les Paſſages de l'ancien Teſtament, que le Saint Docteur y avoit expliquez par occaſion. Il entreprit d'abord ce travail pour ſon uſage particulier : mais le Saint en ayant eu connoiſſance l'exhorta à le continuer, & à y apporter plus de ſoin & d'exactitude. Ainſi animé, il recüeillit ce grand nombre d'Explications de St. Gregoire, non ſeulement ſur les Paſſages de l'ancien Teſtament, mais encore ſur le nouveau. Tout cet Ouvrage eſt diviſé en trois Parties. La premiere finit par l'expoſition du Cantique des Cantiques : la ſeconde va juſqu'à la Prophetie de Zacharie : & la troiſiéme contient les Expoſitions de Saint Gregoire ſur le nouveau Teſtament. La premiere Partie avoit déja été pluſieurs fois imprimée : mais la ſeconde & la troiſiéme n'avoient point

encore paru. La ſeconde n'a été trouvée que dans un ſeul Manuſcrit qui eſt de l'Abbaye de Saint Michel : pour la troiſiéme on l'a trouvée non-ſeulement dans ce Manuſcrit, mais encore dans quatre autres.

Le Recüeil des expoſitions de St. Gregoire ſur le nouveau Teſtament, qui avoit été imprimé dans les Editions précedentes ſous le nom de Saint Patere n'étoit point de cet Ecrivain, mais d'Adulphe Moine de Tournay, qui vivoit au commencement du douziéme ſiécle. On a crû que ſon Ouvrage meritoit d'avoir place dans la nouvelle Edition, & on l'y a mis après celui de Saint Patere.

Tagion Evêque de Saragoce a auſſi composé cinq *Livres de Sentences*, toutes exprimées dans les termes mêmes de St. Grégoire, excepté un petit nombre qui étoient tirées de Saint Auguſtin. Ces cinq Livres ſe trouvent encore parmy les Manuſcrits de Mr. de Thou. Ils ſont addreſſez à Quirice Evêque de Barcelone : & le P. Mabillon en a fait imprimer la Préface dans ſon

second Tome d'Analectes. Les Auteurs de la nouvelle Edition, pour ne point trop multiplier leurs Tomes n'ont point fait imprimer ce Recüeil, ni les autres de même nature : ils y ont en quelque façon suppleé par des Tables exactes de tous les Passages de l'Ecriture expliquez par Saint Gregoire.

ARTICLE XXIX.

DE AURE HUMANA Tractatus, in quo integra ejusdem Auris fabrica multis novis inventis & iconismis illustrata describitur. *Traité de l'Oreille de l'homme, ou Description de la Structure de l'Oreille renduë plus complette par de nouvelles découvertes, & representée dans plusieurs figures, avec des recherches sur l'usage de toutes les parties de l'Oreille. On y a inseré une nouvelle description des muscles de la luette & de l'orifice de l'estomach. Ouvrage d'Antoine Marie Valsalva natif d'Imola, Docteur en Philosophie & en Medecine, Professeur d'Anatomie dans l'Uni-*

bliérent presqu'en même tems deux Traitez l'un en Latin, l'autre en François qui effacérent tout ce qui avoit paru sur la même matiere. Schelhammer avoüe de bonne foi qu'il a tiré de grandes lumieres *de la Phonurgie du P. Kircher*, & des conversations de ce docte Jesuite. Mr. Valsalva n'a pas douté qu'il n'y eût encore de la gloire à acquerir dans la carriere qu'ils ont couruë. Il s'est persuadé que la petitesse des parties de l'Oreille, & la dureté extrême de l'os qui les recele, laissoit encore à un Anatomiste studieux bien des découvertes à faire. Encouragé par la difficulté même de réüssir, il n'a rien oublié pour connoître parfaitement la Structure de cette partie importante du corps humain. Il avoit habilement remarqué, que rien n'étoit moins éclairci que les liaisons des parties de l'Oreille & leur disposition ; & parce qu'on avoit crû qu'il falloit separer les parties pour les examiner, il s'est attaché à une autre methode : il a travaillé sur des Oreilles entieres. S'il avoit suivi son propre goût, il se seroit borné à une

ſimple deſcription de l'Oreille, & n'auroit rien dit de l'uſage de ſes parties. Un eſprit accoûtumé à la certitude ſenſible des experiences, ne trouve rien de piquant dans des conjectures toûjours incertaines : on voit la ſtructure des parties ; on ne peut que raiſonner aſſez confuſément ſur leurs fonctions. Néanmoins l'Auteur a renoncé à ſon inclination pour ſe conformer au goût public. Une deſcription ſeiche n'auroit plû qu'aux Maîtres de l'art. Le gros du peuple aime à ne rien ignorer : il ne ſeroit pas content de ſçavoir comment ſont fabriquées les parties de l'Oreille, s'il ne ſçavoit à quel emploi le Créateur les a deſtinées : il aime mieux qu'on devine, & qu'on réponde à ſa curioſité par des conjectures hardies, que de reſter dans ſon ignorance ; parce que l'Auteur avoüe modeſtement la ſienne : c'eſt donc pour contenter les Lecteurs que le Profeſſeur Boulonnois a diviſé ſon curieux Traité en deux Livres : la deſcription des parties de l'Oreille occupe le premier : le ſecond traite de leur uſage : il n'a

épargné ni dépenſe ni ſoins pour rendre exactes les figures dont ſon Livre eſt orné : il n'y a preſque aucune partie de l'Oreille dans laquelle le laborieux Anatomiſte n'ait fait quelque découverte;& de quarante-deux figures qu'il en donne, ſi l'on en excepte une ou deux de celles qui ſont dans la troiſiéme Planche, il n'en eſt aucune qui ſoit copiée d'après les figures qui avoient déja paru. Il ne faut pas s'attendre que toutes ces nouvelles découvertes ſoient importantes : l'Auteur avoüe que la difference de ſes Obſervations & de celle des autres Anatomiſtes roule ſouvent ſur de très petites choſes : mais rien n'eſt indifferent dans une deſcription qu'on veut rendre exacte ; & ce ſeroit une grande faute que d'y negliger les petits mécomptes : d'ailleurs quand on travaille après tant d'hommes illuſtres, on ne peut plus, dit modeſtement nôtre Auteur, faire de grandes découvertes. Ce n'eſt pas dans ce ſeul endroit que l'Auteur paroit poſſeder au plus haut degré cette politeſſe ſi propre de l'honnête hom.

me, & cependant si rare parmi les Doctes : il garde avec ceux dont il corrige les fautes des mesures inconnuës à la nation superbe des Ecrivains : il cache leur nom, content d'indiquer leurs fautes : & comme il suffit pour détromper le Public, de prouver le veritable sentiment ; il épargne à ses Adversaires, autant qu'il peut la honte de produire & de refuter leurs sophismes : il pousse sa modestie jusqu'à ne pas vouloir qu'on lui sçache gré de ses ménagemens : c'est, dit-il, en vûë des fautes dont il est capable, qu'il excuse celles des autres : il voudroit qu'on crut son indulgence interessée. Il ne perd rien à être si humble, & comme tant de moderation prévient en sa faveur, on ne peut s'empêcher de croire, qu'un Ecrivain qui neglige ainsi ses avantages, est bien sûr de connoître & de persuader la verité. L'attention qu'il a eûë à determiner soigneusement, par la comparaison d'un grand nombre d'Oreilles, les mesures les plus ordinaires des parties de cet organe, cette attention si fatiguante ne paroîtra

inutile qu'à des Lecteurs ignorans: les Connoisseurs tireront de ce travail de grandes lumieres pour expliquer les proportions & les effets des sons, & pour admirer la Sagesse infinie du Créateur. Pour profiter de ce qu'il dit sur ces mesures, il faut sçavoir que par le mot de ligne il entend la douziéme partie de la figure qu'on trouvera marquée d'un asterisque dans la neuviéme planche. C'est à cette figure qu'on doit rapporter les dimensions qu'il indique. Si nous voulions ne rien laisser échaper de ce qui merite l'attention des Lecteurs, il faudroit faire une Traduction de son Livre & non pas un extrait. Resserrez par des bornes étroites, nous allons du moins faire connoître les Découvertes du Sçavant Anatomiste.

1°. Il a découvert dans la peau de l'Oreille exterieure, sur tout aux ouvertures, des glandes qu'il appelle glandes a suif, parce que la matiere qui en sort en forme de vermisseaux tient beaucoup de la nature du suif. Il y a des glandes semblables dans l'épine du dos, dans les deux côtez

 exterieurs

exterieurs des narines, dans d'autres endroits du visage, & principalement sous les paupieres. L'Auteur conjecture qu'il y en a peut-être dans la peau de la tête sous les cheveux, au col, & aux épaules.

2°. Il a découvert d'autres glandes inconnuës dans cette éminence voisine de la temple, que les Anatomistes appellent *le bouc tragus*, à cause qu'elle est un peu veluë : ces glandes ressemblent assez aux glandes de l'aisselle, & il faut prendre garde de les confondre avec la parotide.

3°. Il a remarqué le premier, que le cartilage du trou de l'Oreille s'étend par une branche pointuë jusqu'à l'endroit où le bord de l'Oreille appellé *helix*, ferme la conque audessus du conduit de l'oüie.

4°. Il a le premier observé trois muscles; le muscle anterieur du trou de l'Oreille qui sort de la membrane qui couvre le muscle de la temple, & qui se divise en deux branches, dont l'une va vers la partie anterieure de la cavité appellée conque, l'autre va vers la partie anterieure de la cavité appellée la nassel-

le : les deux autres muſcles nouvellement découverts ſervent à mouvoir la partie appellée *le bouc*, & celle qui lui eſt oppoſée : ces deux muſcles ſont ſituez tout entiers dans l'interieur de l'Oreille.

5°. Il a encore reconnu un ligament qui attache à l'os de la temple cette branche pointuë du cartilage qu'il a découvert le premier, & la partie ſuperieure du cartilage qui ferme le conduit de l'oüie.

6°. Le conduit de l'oüie n'étoit pas aſſez connu, nôtre Auteur en donne une nouvelle deſcription plus exacte & plus détaillée : c'eſt un canal qui commence à l'endroit où la conque ſe retrecit, & qui paſſe de travers par l'os de la temple juſqu'à la membrane du tympan ; en ſorte pourtant qu'il décline un peu vers la face ſelon ſa hauteur : ſa cavité reſſemble fort à un cylindre elliptique, qui s'étendroit en ſerpentant : ce conduit monte un peu au commencement : vers le milieu il ſe courbe en bas en demi cercle : enfin ſa partie inferieure deſcend preſque entiere vers la membrane du tym-

pan qui le ferme par une ſection oblique; en ſorte qu'elle fait avec lui un angle obtus du côté ſuperieur & poſterieur, & un angle aigu du côté inferieur & anterieur.

7°. On avoit ignoré juſqu'ici que la membrane graſſe, après s'être étenduë juſqu'à la moitié du conduit de l'ouïe ſe terminoit en fibres charnuës qui formoient une eſpece de rets : c'eſt dans les compartimens de ce rets que ſont placées les glandes jaunes remarquées par Mr. du Vernay, qui ſeparent une matiere ſemblable à la cire, dont l'amas eſt ſouvent cauſe d'une eſpece de ſurdité peu connuë & facile à guerir, ſi on la connoiſſoit. L'Auteur parle en cet endroit d'une ſurdité naturelle qu'il aſſure n'être pas incurable.

8°. L'Auteur a remarqué le premier une nouvelle veine qui rapporte le ſang du derriere de l'Oreille : il l'appelle *occipitale*, parceque pluſieurs de ſes branches viennent de la partie poſterieure de la tête : le tronc de cette veine entre dans le crane derriere l'apophiſe maſtoïde par un trou qui n'avoit

point encore été obſervé, & porte le ſang de ſa partie droite dans le ſinus lateral droit de la dure mere, & le ſang de la partie gauche dans le ſinus lateral gauche de la même dure mere, à l'endroit où ces deux ſinus ſe refléchiſſant vers la baſe du crane commencent de la toucher.

9°. L'Auteur aſſure que certains Anatomiſtes modernes ſe ſont trompez, quand dans leurs deſcriptions de l'Oreille ils font paſſer par le derriere de cette partie, des rameaux ſenſibles de la portion dure du nerf auditif.

10°. Voici une découverte toute de pratique : un des remedes contre les violens maux de dents conſiſte à brûler un nerf derriere l'Oreille, Mr. Valſalva avertit les Chirurgiens de ſe ſervir pour cette operation d'un fer chaud long de quatre lignes, & de l'appliquer derriere la partie oppoſée au *bouc* & appellée *antitragus* par le travers de l'Oreille: il n'eſt pas neceſſaire que le fer ſoit épais, & il ne faut brûler que juſqu'au cartilage.

11°. Le nouvel Anatomiſte a re-

marqué une glande lymphatique dans la parotide, & il conjecture qu'il y en a d'autres dans l'Oreille.

12°. Nous sommes contraints de passer plus legerement sur les autres découvertes de Mr. Valsalva, quoiqu'elles soient aussi curieuses que les précedentes. Il a découvert que la membrane du tympan est composée de deux parties, dont l'une est une production de la dure mere, & l'autre une production de la peau du conduit de l'ouïe : cette membrane pour avoir encore plus de force & plus de ressort, est enchassée dans un anneau osseux. Il apporte plusieurs conjectures & quelques experiences, qui doivent rendre au moins probable, que cette membrane laisse un passage presque insensible aux humeurs qui découlent du cerveau. Ces experiences lui ont du moins appris, que le baume du Perou introduit dans l'Oreille, est un remede souverain pour les ulceres qui se forment quelquefois dans ses cavitez les plus interieures.

13°. L'Auteur a observé avec plus d'exactitude que persoñe, les ca-

naux par où le ſang & les ſeroſitez coulent du crane dans l'Oreille. Nous ne ſçaurions abreger la deſcription des nouveaux muſcles qu'il a découverts, d'un muſcle du marteau, d'un muſcle de la trompette d'Euſtachio, des muſcles de la luette & de l'orifice de l'eſtomach.

14°. Il refute ceux qui ont prétendu que la baſe de l'étrier étoit percée de pluſieurs petits trous; & il a remarqué que la membrane de cette baſe qui ferme la fenêtre ovale, eſt quelquefois cauſe d'une eſpece de ſurdité incurable, lors qu'endurcie elle ne laiſſe plus un mouvement libre à l'étrier.

15°. Rien ne merite plus d'attention que la deſcription du labyrinthe ou de la cavité la plus reculée de l'Oreille. C'eſt là que l'Auteur a découvert une cavité ronde placée devant l'orifice propre du grand canal creuſé en demi-cercle. Il a encore mieux obſervé qu'aucun autre les proportions irregulieres des canaux creuſez en demi-cercle, la difference notable de l'échelle du veſtibule & de l'échelle du tympan, cinq trous

dans le veſtibule qui ouvrent cinq paſſages aux nerfs, enfin les trois des canaux demi-circulaires, trois cordons qui regnent le long des canaux demi-circulaires : ils naiſſent de la portion molle du nerf *auditif.* L'Auteur croit qu'ils ſont le principal organe de l'ouïe.

16°. Il s'eſt convaincu par pluſieurs experiences de la fauſſeté d'une opinion commune : il a vû dans cette partie & ailleurs les veines ramper ſur les os à nud & ſans membrane.

17°. Deux obſervations nouvelles & conſiderables ne doivent pas être oubliées : l'Auteur a reconnu que les parties du labyrinthe de l'Oreille ſont de la même grandeur dans les enfans & dans les hommes ; & que toute cette partie eſt continuellement humectée d'une liqueur fine, dont l'origine eſt un myſtere qu'il ne découvre pas encore.

La ſeconde partie de ce curieux Ouvrage traite, comme nous l'avons dit, de l'uſage des parties de l'Oreille : quoique l'Auteur en paroiſſe moins content que de la pre-

miere, nous croyons que les Lecteurs n'en ſeront pas moins ſatisfaits, & que loin de ſouſcrire au jugement modeſte du ſçavant Anatomiſte, ils penſeront qu'il a tenu plus qu'il n'a promis. Cette ſeconde Partie ſera la matiere d'un ſecond extrait.

ARTICLE XXX.

DISSERTATION SUR UN Paſſage du ſecond Livre de Saint Jérôme contre Jovinien, alteré dans toutes les Editions, & qui eſt rétabli. A Paris chez la Veuve Loüis Vaugon, ruë de la Huchette vis-à-vis l'Ange 1706. *Brochures de* 34. *pages in* 12.

IL eſt ſans doute utile à l'Egliſe que nous ayons des Editions correctes des Peres, délivrées de ce qui s'eſt gliſſé dans leurs Ouvrages par la négligence de ceux qui les ont copiez, & de ce qui a été mis ſur les conjectures de ceux qui les ont revûs. Mais comme en entreprenant de nouvelles Editions, on ne ſçau-

roit rectifier tout, & qu'il est comme impossible qu'il n'échappe bien des choses à toute la diligence & à toute l'habileté des Editeurs; ils ne doivent pas trouver mauvais, que d'autres reviennent aprés eux. Mais il y auroit de l'injustice à les condamner durement, si en quelques endroits ils s'écartent de leurs Auteurs: c'est avec des sentimens si équitables à l'égard du P. Martianay, comme à l'égard d'Erasme, de Victorius, de Gravius, que l'Auteur de cette Dissertation vient d'examiner ce Passage de Saint Jérôme l. 2. contre Jovinien: *Inferioris gradus Levitæ & Sacerdotes plaustra & boves accipiunt; majoris ordinis gestant Arcam Domini humeris suis: si tollis ordinem Tabernaculi, Templi, Ecclesiæ; si omnes qui à dextris sunt unum, ut vulgo dicitur,* ἔνσωμα *ad militiam probat; nequaquam Episcopi, frustra Presbyteri, sine causa Diaconi sunt.* Tel est dans l'Edition du P. Martianay le Passage dont il s'agit, & qu'Erasme & Victorius ont rapporté ainsi. *Si omnes qui à dextris sunt, corpus unum &, ut vulgo dicitur,* ἓν κ.-

vi<v ; *nequicquam Epiſcopi.* Marianus Victorius dans une Note ſur cet endroit marque que cinq Manuſcrits portoient ἐν χῶμα. Gravius devine que c'eſt σιώθημα.

L'Auteur de cette Diſſertation convient avec le P. Martianay, que le Texte de Saint Jerôme eſt corrompu dans les Editions d'Eraſme & de Victorius, & que la conjecture de Gravius n'eſt pas recevable. Il convient encore que la penſée de Saint Jérome eſt de prouver contre Jovinien, que la condition de tous les Fidelles n'eſt pas la même, mais que dans l'Egliſe & dans la milice Chrétienne il y a des diſtinctions de degrez & d'états.

Mais il reprend le *nequaquam Epiſcopi*; qu'il veut être changé en *nequicquam*, pour répondre à *fruſtra Presbyteri*, *ſine cauſa Diaconi.* Cette correction eſt legere ; & voici l'importante que l'Auteur a trouvée en liſant les Actes du Martyre de Saint Maximilien ſous Diocletien l'an 295. en Afrique. Il eſt neceſſaire d'en rapporter les propres paroles. Pompeïen Advocat du Fiſc, comme il

paroît, demande l'enrôlement de Maximilien. *Quoniam probabilis est: rogo ut incumetur... Dion Proconsul dixit: Apta illum. Cumque aptaretur, Maximilianus respondit: non possum militare, non possum male facere, Christianus sum. Dion Proconsul dixit: Incumetur. Cumque incumatus fuisset, ex officio recitatum est: Habet pedes quinque, uncias decem. Dion dixit ad officium: signetur.* L'Avocat demande donc qu'on prenne la hauteur de Maximilien; qui par l'ordre du Proconsul ayant été appliqué à la mesure, se trouva de taille à devoir être enrôlé & à être soldat.

„ Donc le verbe *incumare*, dit „ nôtre Auteur, étoit en usage chez „ les Romains, pour signifier la „ mesure qu'on prenoit de ceux „ que l'on vouloit enrôler. Cela sup„ posé, voici ce que je crois que „ Saint Jérôme a écrit: *Si omnes qui* „ *à dextris sunt una, ut vulgo dicitur,* „ *incuma ad militiam probat: nequic-* „ *quam Episcopi*, &c. Si tous ceux „ qui sont à la droite sont mesurez, „ comme on parle communément, „ à la même aûne pour être enrô-

„ lez dans nôtre milice Chrétien-
„ ne, si tous sont égaux, c'est inuti-
„ lement qu'il y a des Evêques, &c.

La clarté qui vient de ce mot *incuma*, montre qu'il le faut mettre au lieu de ἔνσωμα qui est un mot feint, & ne peut aider à faire un sens intelligible. Au reste l'Auteur de cette Dissertation n'ayant pû consulter les Glossaires de Mr. du Cange, avoüe qu'il ne sçait pas, s'il faut prononcer *incuma*, ou *encuma*, ou *encoma*, ou *encomma*. Mais il a vû dans une Edition beaucoup plus ancienne que celle d'Erasme, *unum, ut vulgo dicitur, encomon*. Enfin de Saint Jérôme passant à Végéce *l. 1. de re milit. c. 5.* il avertit qu'il faut lire, comme Steuvechius a trouvé dans un Manuscrit de Hittorpius, *proceritatem tyronum ad incommam scio semper exactam*; & non pas, *proceritatem tyronum commodam*.

On rend justice à l'Auteur d'une conjecture si heureuse; & on reconnoit volontiers qu'il a découvert la trace qui mene à l'intelligence, & à la restitution du Texte de Saint Jérôme; Mais on ne croit pas, qu'il y soit arrivé.

Car 1°. La veritable pensée de ce Pere, est de prouver contre Jovinien, par la différence qu'il y a dans l'Eglise entre les Evêques, les Prêtres, & les Diacres, & par la diversité des emplois des Prêtres & des Levites dans l'ancienne Loi, qu'en cette vie tous les Saints ne sont pas égaux en merite, & qu'au Ciel ils ne le seront pas en gloire. C'est ce que signifient clairement ces paroles, *Si omnes qui à dextris sunt.*

2°. Il est peu croyable que tous les Manuscrits fussent convenus à mettre *unum* pour *una*, & à changer un mot Latin *encuma* ou *incuma* en un mot Grec, & écrit en caractéres Grecs. Il est donc mieux de laisser *unum*, qui doit se rapporter à quelque substantif Grec de neutre genre.

3°. Le mot de ἔγκομμα vient du verbe ἐγκόπτειν entailler, & selon cette dérivation il signifie entaillûre. Delà fut tiré le nom de *encoma* & de *cacuma*, pour signifier une perche ou peut-être un poteau, où une entaillûre marquoit la hauteur requise dans les soldats. Saumaise *ad*

Lamprid. in Alexandro notâ 22. étalle là-dessus beaucoup de bonne érudition.

4°. Quand un mot est tout Grec dans son origine, c'est la coûtume de St. Jérôme de mettre le Grec. Ainsi dans le même Livre 2. contre Jovinien, il dit que Pythagore défendoit de manger de ce qui avoit vie, *propter* μετεμψύχωσιν. Et parlant de la moderation dans le vivre il dit, *quæ* λεπτὴ δίαιτα *dicitur* : de sorte qu'on ne sçauroit douter, que le Passage dont il est question, ne soit *unum, ut vulgo dicitur*, ἔγκομμα. Et Saint Jérôme aura été d'autant plus porté à se servir ici du mot Grec, que le Latin *encomma* ou *incuma* n'étoit usité que parmy le soldat, d'où il étoit seulement passé en proverbe.

5°. Enfin voici le sens de Saint Jérôme. S'il n'y a point de distinction de merite pour cette vie, & de gloire pour l'autre, & s'il en est comme des soldats, qui sont tous, comme on dit, mesurez à la même entaillûre, ou à la même perche; sans doute Dieu auroit établi une

parfaite uniformité dans l'Eglise ; & on n'y verroit point ces differens ordres d'Evêques, de Prêtres, & de Diacres.

6°. Comme un mot inconnu est difficile à lire, & qu'on s'imagine aisément en voir un autre qu'on sçait ; il est vrai-semblable que dans les Manuscrits, où Victorius trouvoit ἔνχωμα, il y avoit ἔσκομμα. Et peut être en est-il de même de ceux où l'on a vû ἔνσωμα. Quoiqu'il en soit Saumaise assure avoir lû *encoma* dans quelques Manuscrits de Végéce.

On doit avertir ici que les Actes du Martyre de Saint Maximilien, ont été premierement imprimez à Oxfort : ceux qui eurent soin de de cette Edition, ne sçachant ce que vouloit dire *incumetur*, mirent *intumetur*. Le P. Mabillon *tome* 4. *analect.* a fait réimprimer les mêmes Actes avec la même faute. Enfin elle a été corrigée par le P. Ruinard dans son Recüeil intitulé, *Acta antiqua & sincera.* On peut aussi consulter le Glossaire Latin de Mr. du Cange sur le mot *Incoma* ; & l'addition des

mots Latins à la fin du Glossaire Grec.

ARTICLE XXXI.

PARERE DEL PRIMARIO Professore delle Scienze Matematiche delli Regii Audi di Napoli intorno alla Quadratura del cerchio, del P. D. Ercole Corazzi Ulivetano. All. Illustrissimo ed Excellentissimo Signore D. Giovanni Emanuele Pacecco Marchese di Vigliena, Duca di Escalone, & Viceré, e Capitan generale del Regno di Napoli. C'est à dire, *Sentiment du premier Professeur de Mathematique de Naples, touchant la Quadrature du Cercle, du P. Hercule Corazzi &c.*

LE P. Corazzi ayant publié qu'il avoit trouvé géometriquement la Quadrature du cercle, le Duc d'Escalone Viceroi du Royaume de Naples, envoya sa démonstration au premier Professeur de Mathematique de Naples, pour l'examiner & lui dire ce qu'il en pensoit.

Voici les propoſitions ſur leſquelles roule la démonſtration du P. Corazzi.

Premiere propoſition : Trouver une ligne droite égale à la circonference d'un cercle.

2. Un cercle étant donné , trouver un cylindre droit dont la ſuperficie , ſans y comprendre les baſes, ſoit égale au cercle.

3. Un cylindre droit étant donné, trouver un rectangle égal à la ſuperficie du cylindre, ſans y comprendre les baſes.

4. Un cercle étant donné,décrire un quarré qui lui ſoit égal.

5. Décrire une parabole égale à un cercle donné.

La premiere propoſition roule ſur ce qu'Archimede a démontré , que ſi par l'extremité d'une premiere ſpire , on tiroit une tangente à cette ſpire , la ſoûtangente ſeroit égale à la circonference du cercle ; & ſur la premiere ſection des infiniment petits , qui montre la maniere de tirer cette tangente.

Les autres propoſitions , hors la derniere qui n'a point de rapport à

la queſtion, ſont d'une Géometrie trop ordinaire pour s'y arrêter.

Le Profeſſeur reproche avec raiſon au P. Corazzi, qu'il a tort de s'attribuer une découverte, dont Archimede eſt l'Auteur; en ſecond lieu de faire un circuit inutile, puiſque la ſeconde & la troiſiéme propoſition ſont ſuperfluës: enfin il lui montre, que quand bien même il ſeroit Auteur de la premiere propoſition, il n'auroit pas pour cela l'honneur d'avoir trouvé la Quadrature du cercle; parce que, dit ce Profeſſeur, la ligne ſpirale eſt une ligne mecanique & non géometrique. Mais ſans s'arrêter à examiner ſi cette ligne ſpirale eſt géometrique ou mecanique, il eſt conſtant qu'il eſt auſſi difficile de tirer une tangente à cette ſpire, que de trouver une ligne égale à la circonference du Cercle.

ARTICLE XXXII.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſix premiers ſiécles, juſtifiez ſur les citations des Auteurs originaux &c. Mars 1707.

Tome IX. par Mr. le Nain de Tillemont. A Paris chez Charles Robustel, 1703. *in* 4°. *pages* 821.

L'Histoire de l'Eglise est recherchée, ou comme une lecture de pieté ou comme une étude. Quelques-uns ne pensent qu'à s'y édifier en admirant la conduite de Dieu pour le salut de ses Elûs : & d'autres ne s'attachent qu'à examiner les divers évenemens, par rapport au tems, au lieu, aux personnes. Comme il faut pour les premiers une Narration suivie, & pour les seconds des Dissertations détachées ; on voit que c'est dans le dessein de satisfaire ces goûts differens, que Mr. de Tillemont partage son Ouvrage en Recits historiques, & en Notes critiques. Mais si la secheresse de son style empêche que les traits de dévotion qu'il met par tout, ne penetrent jusqu'au cœur ; il peut contenter, & même rassasier un esprit amateur des discussions de faits & des détails.

Les Vies de quatre Saints, qui furent très unis entre eux, sont ce

neufviéme Tome, & partagent auſſi cet extrait.

Saint Baſile.

On trouve dans cette Vie d'excellens morceaux d'Eloquence, quand Mr. de Tillemont les prend de Saint Gregoire de Nazianze, ou de Saint Gregoire de Nyſſe; celui-là le fidelle ami, celui ci le frere de Saint Baſile, dont ils ont fait le Panegyrique. C'eſt Saint Gregoire de Nyſſe, qui lui fournit ce bel Exorde. „ Le „ parti Arien s'étoit fortifié par la „ majeſté des Empereurs, par l'auto- „ rité des plus puiſſans Magiſtrats, & „ par le conſentement d'une infinité „ de peuples. Mais Baſile paroiſſant „ alors dans le monde comme un „ nouvel Elie, & ſoutenant par ſon „ merite l'honneur du Sacerdoce, fit „ par la grace qui étoit en lui, bril- „ ler la lumiere de la Foy avec un „ nouvel éclat. Il parut dans l'Egli- „ ſe comme un phare élevé.... Il „ combattit les Préfets du Pretoire, „ il vainquit les Generaux d'armées, „ il ſignala ſa magnanimité contre „ les Rois, ſans donner jamais aucu-

„ ne prise sur lui à ses ennemis ; par-
„ ce que la pureté de sa vie, & le
„ mépris genereux qu'il faisoit des
„ biens & des maux du monde, le
„ mettoient au-dessus de tous leurs
„ efforts. Il fit retentir sa voix dans
„ les Eglises ; & comme un autre
„ Paul il instruisit par ses Lettres les
„ personnes les plus éloignées.

Il naquit, dit Mr. de Tillemont, à Césarée en Cappadoce, vers la fin de l'année 329, dans laquelle étoit aussi né Saint Gregoire de Nazianze. Ses ancêtres avoient été honorez des Emplois les plus importans : ils avoient possedé des biens considerables, & acquis beaucoup de reputation & de credit par leur éloquence. Mais la plus grande gloire de la famille de Saint Basile vient de la vertu & de la sainteté. Son pere nommé aussi Basile & sa mere Emmelie reçoivent dans l'Eglise des honneurs dûs aux Saints, de même que Macrine son ayeule, qui eut un mary d'une Foy & d'une pieté égale à la sienne. Emmelie fut mere de dix enfans, dont un mourut en bas âge : l'aîné des fils fut Saint Basile, le se-

cond Naucrace, le troisiéme Saint Gregoire de Nysse, le dernier Saint Pierre Evêque de Sebaste. L'aînée des cinq filles porta le nom de son ayeule & est Sainte Macrine la jeune. Tous ces enfans, dit Saint Gregoire de Nazianze cité par Mr. de
„ Tillemont pag. 7. arrivérent à
„ une vertu éminente, aussi-bien
„ ceux qui entrérent dans le maria-
„ ge, que ceux qui furent élevez
„ au Sacerdoce, ou qui embrassé-
„ rent la virginité. Le mariage des
„ uns ne les pût empêcher d'égaler
„ la vertu des autres : il fit entre eux
„ une distinction d'états, mais non
„ une difference de sainteté.

Saint Basile dans son enfance élevé auprès de son ayeule Sainte Macrine, qui faisoit sa demeure assez près de Néocesarée, apprit d'elle, ce qu'elle avoit appris de Saint Gregoire le Thaumaturge, c'est-à-dire, une créance pure. Il reçût de son Pere les premiers commencemens des sciences; & continua ses études à Cesarée, que Mr. de Tillemont prétend être Cesarée de Palestine, & puis à Constantinople, & à Athe-

nes. Ce fut à Athenes que se forma cette sainte & constante amitié entre Saint Basile & Saint Gregoire de Nazianze; amitié si utile à l'un & à l'autre, & si édifiante pour l'Eglise. Ses études finies, & de retour dans sa patrie environ l'an 356. il enseigna peu de tems la Rhetorique. Car dans la pensée de s'éloigner du monde, il alla visiter ces admirables Habitans des deserts de la Syrie, de l'Egypte, de la Mesopotamie : & puis il se retira dans une solitude de la Province du Pont, proche du lieu même de sa premiere éducation. Là sur le bord de la riviere Iris, il bâtit un Monastere, d'où il écrivit une admirable Lettre à son ami pour l'inviter à l'y venir joindre : c'est la premiere de toutes celles qui restent „ de lui. Il se plaint d'abord par un „ sentiment d'humilité, de n'avoir „ pû tirer aucun avantage de sa re„ traite, parce qu'ayant quité la „ Ville comme la cause de ses trou„ bles, il n'avoit pû encore se qui„ ter lui-même, ni empêcher ses „ passions de le suivre jusque dans „ le desert. St. Gregoire de Nazianze

s'y rendit : & ensemble ils y réglérent leur vie sur le plan que Saint Basile en donne dans la même Lettre, & comme Saint Gregoire de Nazianze la décrit dans la huitiéme & la neuviéme de ses Lettres. De l'autre côté de la riviere Sainte Emmelie sa mere & Sainte Macrine sa sœur bâtirent aussi un Monastere pour les femmes.

Ayant été à Cesarée, l'an 362. à l'occasion de la mort de Dionée Archevêque de cette Ville, il fut ordonné Prêtre par Eusebe successeur de Dionée : Mais on ne veut pas croire, ceque Mr. de Tillemont *page* 6. *& note* 20. tâche de persuader, qu'il ne passa point par l'Ordre de Diacre : ce qui auroit été contraire à l'usage alors observé dans l'Eglise. Il tomba peu après dans la disgrace du Prélat, dont néanmoins il recouvra la confiance. Enfin il lui succeda l'an 370. par une élection qui fut beaucoup traversée.

Les soins de son Episcopat furent grands & continuels. Il en eut de generaux pour le bien de l'Eglise universelle, & pour la défense de

la foi, de particuliers pour les interests de son Eglise de Cesarée, de personnels, dans les peines qui lui furent faites.

1. Tandis que dans l'Orient la foi de Nicée étoit opprimée par les Ariens & les Macedoniens, & persecutée par l'Empereur Valens; elle triomphoit dans l'Occident sous la protection de Valentinien. Les Catholiques d'Orient avoient donc besoin du secours de l'Occident, qui ayant pris parti dans le malheureux Schisme d'Antioche, sembloit être indifferent ou au moins peu sensible aux maux que souffroient ceux, avec qui (quoique broüillez pour les interêts de Paulin contre ceux de Saint Méléce) ils demeuroient néanmoins unis de Communion dans la profession d'une même Foi. On ne peut dire combien Saint Basile travailla, & à repousser les Heretiques, où il reüssit mieux; & à regagner les Occidentaux, dont il se plaint dans tant de ses Lettres, & particulierement du Pape Damase dans la vingtiéme.

2. Valens ayant divisé la Cappa-

„ cendre ces malheureuſes & dé-
„ teſtables langues, ou la deſtruc-
„ tion de cette Tour qu'une vaine
„ & temeraire inſolence avoit en-
„ trepris d'élever, & que la Sageſſe
„ de Dieu ſçût bien faire interrom-
„ pre. On ne ſçauroit ſuivre Mr. de Tillemont dans la longue & exacte Critique, qu'il fait des Ouvrages de Saint Baſile; mais on l'approuve, ſur tout dans ce qu'il dit *note* 15. pour lui aſſûrer les Aſcetiques, que Scultet & le P. Combefis ont voulu attribuër à Euſtathe de Sebaſte. Mr. l'Abbé de Bellegarde a donné au Public une excellente Traduction Françoiſe des Lettres de Saint Baſile; & nous avons peu de Livres, qui meritent autant d'être lûs.

Il faut finir en remarquant, que Saint Baſile a temperé ſon zele par une ſage œconomie. Il ſouffrit Valens, de qui il avoit été perſecuté, entrer dans l'Egliſe de Ceſarée & y faire ſes offrandes. Lors même qu'il ſoutenoit avec force la Divinité du Saint Eſprit, & qu'il lui attribuoit hautement le nom de Dieu, il ne faiſoit point de querelles pour ce

nom : il en agiſſoit de même pour celui de conſubſtantialité. Suivre la ſaine Doctrine, c'étoit ſelon lui, être Catholique, comme on le peut voir en ce que rapporte Mr. de Tillemont *pag.* 117. & 660. *note* 40. conforme en cela à Saint Athanaſe & à Saint Hilaire.

S. Gregoire de Nazianze.

Saint Gregoire de Nazianze eut l'avantage, comme Saint Baſile, de naître dans une famille toute ſainte : ſon pere ſe nomma auſſi Gregoire, ſa Mere Nonne : il eut un frere plus jeune que lui nommé Ceſaire, & une ſœur nommée Gorgonie : leur memoire eſt honorée dans l'Egliſe. Sa patrie fut Arianze, qui étoit ou ſimplement une terre, ou quelque bourg du territoire de Nazianze dans la Cappadoce : Nazianze même, autrement appellée Dioceſarée étoit une petite Ville & peu peuplée. On dira en paſſant que Gregoire le pere avoit été élevé dans la Secte des Hypſiſtaires, qui convenoient aſſez de ſentimens avec

les Perses & avec les Celicoles d'Afrique, ne reconnoissant qu'un seul Dieu, mais le reverant & l'adorant dans le feu comme dans sa representation. Il fut baptizé l'an 325. fait Evêque de Nazianze l'an 329. & aprés 45 ans d'Episcopat il mourut en 374. âgé de près de cent ans. Saint Gregoire de Nazianze fit l'Oraison funebre de son pere ; où il marque les époques qu'on vient de rapporter. Comme il n'y fait aucune mention de la Prêtrise de son pere, Mr. de Tillemont voudroit-il croire qu'elle a été omise, comme il a dit pour une semblable raison, que Saint Basile n'a point reçû le Diaconat ?

Les premieres études de St. Gregoire de Nazianze furent à Cesarée de Cappadoce. Mais pour se perfectionner il alla à Césarée de Palestine, & puis à Alexandrie, & enfin à Athenes. A ce dernier voyage, qu'il fit par mer, il pensa perir dans une violente tempête, qui l'étonna moins en lui faisant voir la mort presente, qu'elle ne l'effraya par la crainte d'être privé du baptême. Surquoi Mr. de Tillemont observe *pag.* 326.

qu'il semble que la validité du baptême conferé par les Laïques ne fût pas encore reconnuë des Grecs, ni même de tous les Latins. Ce fut à Athenes que se forma cette parfaite amitié entre lui & S. Basile, & qu'ils refuserent d'y admettre Julien, qui depuis fut Empereur & Apostat de la Religion Chrétienne. On ne s'arrêtera point à parler de la reputation que ces deux amis se firent dans la plus fameuse Academie du monde. Gregoire y étoit arrivé, comme il le dit lui-même dans le poëme de sa vie, avant qu'il eut de la barbe; & il avoit près de 30 ans quand il en partit l'an 355. ou 356. pour retourner en son pays.

Or il est manifeste que ces 30 années se doivent entendre de son âge, & non du sejour qu'il avoit fait à Athenes : & par consequent il faut qu'il soit né en 325. ou 326. trois ou quatre ans avant l'Episcopat de son pere. Cependant Mr. de Tillemont *p.2.& 322.& 693.dans la note quatriéme*, differe le tems de sa naissance jusqu'en 329. que son Pere étoit déja Evêque, qui selon Mr. de Tille-

mont, continua depuis ſon Epiſcopat à vivre avec ſa femme comme auparavant. Ce paradoxe eſt fondé ſur ce que Saint Gregoire dans le Poëme de ſa vie ſe fait dire par ſon pere : *Il y a plus de tems que j'offre des ſacrifices, qu'il n'y en a que vous êtes au monde.*

Οὔπω τοσοῦτον ἐκμεμέτρηκας βίον
Ὅσος διῆλθε θυσιῶν ἐμοὶ χρόνος.

„ A quoi Mr. de Tillemont pag.
„ 694. ajoute cette gloſe : c'eſt-à-
„ dire, que ſans difficulté Saint Gre-
„ goire eſt né depuis que ſon pere
„ étoit Evêque : autrement ce ſe-
„ roit un veritable menſonge. Mais on dira à Monſieur de Tillemont, que ce qu'il aſſure ainſi, n'eſt pas ſans difficulté ; que s'il craint que Saint Gregoire le pere n'ait menti, il ne peut éviter que le fils n'ait menti, ſe faiſant âgé de près de 30 ans, quand au compte de Mr. de Tillemont il n'en auroit eû que 27 : & en ce cas menſonge pour menſonge, il vaudroit mieux choiſir celui qui s'accorde avec la Diſcipline de l'Egliſe, que celui qui la renverſe,

& qui attribuë un tel renverſement à un Saint que jamais perſonne n'a repris ni excuſé ſur cela. Mais en effet il n'y a point de menſonge dans les paroles de Saint Gregoire le pere à ſon fils : car c'eſt une maniere aſſez ordinaire de dire, vous n'étiez pas encore au monde, à peine étiez-vous au monde, pour ſignifier le tems de l'enfance, où l'on eſt ſans connoiſſance & comme ſi l'on n'étoit pas encore. Il faut donc ainſi mettre la naiſſance de Saint Baſile en 325. ou 326.

S. Gregoire paſſant à Conſtantinople y rencontra ſon frere Saint Ceſaire, qui depuis prit le parti de ſuivre la Cour, où il s'avança par ſa grande habileté dans la medecine ; tandis que nôtre Saint prit le parti oppoſé, qui fut celui d'un renoncement ſi entier au monde, qu'il quita même toutes les lectures profanes, & ne retint de ſes études que l'amour de l'éloquence & de la poëſie. Cependant il ſoulagea la vieilleſſe de ſon Pere, & dans les ſoins domeſtiques, & dans ceux du Sacerdoce, quand il eut été fait Prêtre en 361.

mais il s'échapoit de tems en tems, pour aller joüir du repos de la solitude avec Saint Basile.

On a déja parlé de la division de la Cappadoce en deux Provinces. Saint Basile & Anthime de Tyanes se disputérent alors le droit de mettre un Evêque dans un miserable Bourg nommé Sasimes: Saint Basile y destina son ami, & le sacra pour l'y envoyer. Mais Anthime les ayant prévenus, Saint Gregoire demeura à Nazianze, où il fit les fonctions Episcopales pendant environ trois ans, déclarant neanmoins qu'il n'en étoit point l'Evêque; & dans cet intervalle de tems il assista son pere & sa mere à la mort. N'ayant donc plus nul attachement à Nazianze, il se retira à Seleucie d'Isaurie, & y demeura apparemment depuis 375. jusqu'en 379. Mais touché du triste état de la Foy Catholique à Constantinople, où à peine en restoit-il quelques étincelles, il se laissa persuader d'y aller la défendre & la relever. Il y étoit appellé par un grand nombre de Pasteurs, & par ce qui y restoit de Catholiques: Pierre

d'Alexandrie l'y invitoit, & Saint Basile étoit entré dans le même dessein.

Mr. de Tillemont *pag.* 414. fait une étrange peinture de St. Gregoire arrivant à Constantinople. Quoi qu'il en soit de sa figure, il y eut par ses discours & par ses prédications un si merveilleux succés, que la Foi Catholique sembla ressusciter, & prit le dessus sur l'Arianisme. C'est ce qu'on voulut signifier par le nom d'Anastasie, c'est-à-dire de resurrection, donnée à l'Eglise oû il commença de prêcher. Au reste il ne vouloit point, comme le remarque Mr. de Tillemont *pag.* 417. que toutes sortes de gens parlassent de Religion, & en fissent le sujet de leurs entretiens : cette liberté lui paroissoit d'autant plus insupportable, que chacun se la donnoit alors, comme on la prend aujourd'hui. Ce fut en ce tems-là, qu'il prononça ces belles Oraisons de la Divinité du Verbe, & du Saint Esprit ; Oraisons qui lui meritérent le surnom de Théologien. Son zele fut soûtenu par un Edit de l'Empereur Théo-

dose du 28. Février l'an 380. qui le mit en possession des Eglises, & des revenus attachez aux Eglises de Constantinople : ce qui ne fut néanmoins executé que le 26. Novembre, Théodose étant allé pour cet effet à Constantinople.

La joie qu'eut Saint Gregoire du triomphe de la Foi fut troublée par l'audace d'un Philosophe Cynique nommé Maxime, qui n'entreprit pas moins que de le déposseder du Siége de Constantinople, & qui s'attira à lui-même l'exil où Théodose le condamna.

Une autre tempête s'excita un peu après, à laquelle S. Gregoire aima mieux ceder, que de resister. Les Evêques d'Orient assemblez à Constantinople par les Ordres de Théodose, commencérent les Séances du deuxiéme Concile General au mois de May de 381. & S. Gregoire reconnu de tous pour legitime Evêque de cette Capitale, présida. Mais lors qu'à la mort de Saint Melece, il opina qu'on ne lui donnât point de successeur, & que pour terminer le Schisme d'Antioche,

on laissât à Paulin seul le gouvernement de cette Eglise, selon qu'on en étoit auparavant convenu entre les deux Partis qui la divisoient ; il se vit non seulement contredit, mais même devenu odieux aux Orientaux. D'ailleurs les Illyriens & les Egyptiens arrivérent au Concile, prévenus contre lui. Il demanda donc, pour n'être point cause de troubles, la démission de l'Evêché de Constantinople aux Peres du Concile, & à Theodose, & il l'obtint. Depuis ce tems-là retiré ou à Nazianze, dont il gouverna encore l'Eglise jusqu'à ce qu'il lui eut procuré Eulale pour Evêque l'an 382. ou à Arianze dans sa maison paternelle, il ne s'occupa que de la pieté, & se donna à la mortification, sans se rendre néanmoins indifferent aux besoins de l'Eglise, comme on le voit par ses Lettres. Mais il fut ferme dans la resolution de ne plus assister à aucun Concile, ni à aucune Assemblée d'Evêques. La consolation de sa vieillesse fut la poësie. Il mourut l'an 389. ou 390. Rome & Venise se disputent l'avantage d'avoir son corps entier.

Baſile ſe débarraſſa des liens du mariage, & quita le ſoin des affaires du monde, pour entrer dans la Clericature. Il fut ordonné par ſon frere Evêque de Nyſſe, petite Ville de Cappadoce l'an 372. Les calomnies & les perſecutions des Ariens ſous l'Empire de Valens l'obligérent ſouvent à ſe cacher & à s'éloigner. Il aſſiſta à pluſieurs Conciles ; à celui d'Antioche en 379. d'où il fut député pour viſiter les Egliſes d'Arabie ; au ſecond Concile general tenu l'an 331. à Conſtantinople, où il fut nommé entre les principaux Prélats, dont la Communion devoit diſtinguer les Catholiques ; à ceux de Conſtantinople en 383. & 394. Ce dernier Concile eſt remarquable, en ce que Nectaire Evêque de Conſtantinople décida entre Bagade & Agape, qui ſe diſputoient l'Evêché de Boſtres en Arabie ; qu'il adjugea au premier : mettant ainſi en uſage l'Autorité, que le ſecond Concile general lui avoit donnée ſur tout l'Orient.

Le tems de la mort de Saint Gregoire de Nyſſe eſt fort incertain ; ce

fut entre 394. & 403. Voici le portrait qu'en fait Mr. de Tillemont „ *pag.* 600. Autant qu'on peut juger „ de lui par ses Ecrits, c'étoit un ge-„ nie doux, bon, facile, qui avec „ beaucoup d'élevation & de lumie-„ re avoit neanmoins beaucoup de „ simplicité & de candeur, qui ai-„ moit plus le repos que l'action; & „ le travail du cabinet que le tumul-„ te des affaires. Quoi qu'il ne cher-„ chât que le repos, son zele l'a sou-„ vent engagé à de grands travaux: „ & Dieu a honoré sa simplicité, en le „ faisant regarder comme le Maître, „ le Docteur, le pacificateur & l'ar-„ bitre des Eglises.

Pour son éloquence, le jugement qu'en porte Mr. de Tillemont *pag.* 561. c'est qu'il semble être plus clair „ & plus diffus que St. Basile, mais „ ne l'égaler pas pour l'élevation & „ la majesté. Ses Ouvrages d'ailleurs fort Catholiques, sont gâtez en plusieurs endroits de l'erreur, que la damnation ne sera point éternelle, & qu'enfin tous les hommes seront sauvez. Il faut croire avec Saint Germain Patriarche de Constantinople

& avec Photius, que c'est une falsification faite par les Heretiques: mais par quels Heretiques ? Car les Origenistes qui sont chargez de cette falsification, admettoient de perpetuelles revolutions de salut & de damnation, & ne tenoient point de bonheur éternel.

Il n'est pas aisé d'accorder deux endroits de Mr. de Tillemont *pag.* 564. *&* 603: Dans le premier il adopte ces paroles de Mr. du Pin : „ On „ voit que Saint Gregoire de Nysse „ s'attacha particulierement à Ori- „ gene, dont il a assez suivi les alle- „ gories, & dont il semble même „ avoir tiré diverses choses qu'on a „ peine à excuser. Dans le second il „ dit : Ce Saint peut avoir eu, aussi- „ bien que Saint Basile & Saint Gre- „ goire de Nazianze, de l'affection „ & de l'estime pour Origene, de „ quoi néanmoins on voit peu de „ marques dans ses Ouvrages.

Saint Amphiloque.

Les éloges que Saint Amphiloque a meritez de l'antiquité, & les liai-

ſons d'amitié qu'il a entretenuës avec les Saints dont on vient de parler, font regretter qu'il nous reſte ſi peu de connoiſſance de ſes actions & de ſes Ouvrages. Il étoit de Cappadoce : il ſe jetta dans le barreau ; & s'étant trouvé embarraſſé dans une mauvaiſe affaire, où Saint Gregoire de Nazianze lui rendit de bons offices auprès de Ceſaire, qui avoit été Préfet de Conſtantinople, & auprès de Sophrone auſſi Préfet de Conſtantinople, ce fut peut-être pour lui une occaſion de ſe dégouter du monde. Il eſt certain, qu'il ſe retira chez ſon pere, qui faiſoit ſa demeure dans la Cappadoce à Ozizale, païs abondant en herbages, & en prairies, mais ſans bled : d'où viennent les railleries que lui fait Saint Gregoire de Nazianze *ep.* 12. *&* 13. en lui demandant de bonnes herbes pour regaler Baſile qu'il attendoit, & en lui reprochant qu'il ne lui en avoit pas aſſez envoyé.

Saint Amphiloque fut fait Evêque d'Icone environ l'an 374. Il aſſiſta au deuxiéme Concile Oecume-

nique à Conſtantinople, où il fut auſſi nommé comme un de ceux dont la Communion diſtingueroit les Catholiques : il aſſiſta encore aux Conciles tenus en la même Ville, les années 383. & 394. Il y a ſujet de croire qu'il mourut avant l'an 403. puis qu'il n'eſt fait nulle mention de lui dans les troubles que cauſa la dépoſition de Saint Jean Chryſoſtome.

Il nous reſte de lui une Lettre que Mr. Cotelier a fait imprimer parmi les monumens qu'il a recueillis de l'Egliſe Grecque : elle eſt écrite ſur la reünion à l'Egliſe de quelques Evêques, que la Divinité & la conſubſtantialité du St. Eſprit avoit arrêtez, parce qu'elle n'eſt pas exprimée dans le Concile de Nicée, pour la défenſe du quel ils avoient beaucoup ſouffert. Mr. de Tillemont *p.* 627. & 746. lui attribuë auſſi le Poëme à Seleüque, qu'on a mis entre ceux de Saint Gregoire de Nazianze. Le reſte qu'on a de St. Amphiloque, ſont des Fragmens dans les citations des Peres qui l'ont ſuivis. Pour les huit Homelies miſes

ſous le nom de ce Saint dans l'addition à la Bibliotheque des Peres Grecs, le P. Combefis s'eſt attiré ces mots de Mr. de Tillemont *pag.* 747. „ La grande érudition de ce „ Sçavant Religieux n'étoit pas jointe à une prudence aſſez judicieuſe „ & aſſez exacte, pour bien diſcerner les Pieces anciennes d'avec les „ modernes.

ARTICLE XXXIII.

EXPLICATION DES EPITRES DE *St. Paul par une Analyſe qui découvre l'ordre & la liaiſon du Texte; par une Paraphraſe qui expoſe clairement & en peu de mots la penſée de l'Apôtre; par un Commentaire avec des Notes pour le Dogme, pour la Morale, & pour les ſentimens de pieté. Par le R. P. Bernardin de Picquigny Capucin, Profeſſeur en Théologie, & ancien Definiteur des Capucins de la Province de Paris.* A Paris chez Pierre Auguſtin le Mercier, ruë Saint Jacques près Saint Yves à Saint Ambroi-

Mars 1707.

ſe 1706. *trois volumes in 12. pages* 1938.

CE Titre qui promet ce qu'on peut ſouhaiter pour l'intelligence & pour un ſaint uſage des Epîtres de Saint Paul , ne promet point au delà de ce qu'on trouve dans l'Ouvrage. Ce qui en fait le ſonds a déja été imprimé en Latin il y a deux ans ſous le Titre , *Epiſtolarum B. Pauli triplex expoſitio &c.* Nous en parlâmes dans nos Memoires du mois de Fevrier 1704. Il a été reçû parmi les Sçavans & parmi les Fidelles avec le ſuccés que nous avions indiqué: mais ce qui montre davantage l'eſtime qu'on en doit faire, eſt le jugement qu'en a porté le Souverain Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Egliſe , diſtingué par ſon eſprit & ſon érudition , auſſibien que par le caractere ſacré de ſa Dignité. En effet ſa Sainteté ayant reçû l'Ouvrage Latin de l'Auteur, il lui en a fait écrire par ſon Eminence le Cardinal Paulucci , pour lui marquer combien elle étoit ſatisfaite , *de la grande & ſolide doctrine* ,

& des ſentimens d'une pure & ſincere pieté renfermée dans ce Livre, ſelon le jugement qu'en avoient donné au Public des Ecrivains pieux & ſçavans. C'eſt ſurquoi ſa Sainteté faiſoit exhorter le P. Bernardin de Picquigny à continuer un travail ſi utile, & ce qui l'aura ſans doute encouragé à finir celui-ci, malgré la foibleſſe de ſa ſanté qui lui avoit fait interdire l'étude. Il en marque ſa reconnoiſſance dans ſon Epître dédicatoire à Sa Sainteté, quand il lui dit avec autant d'élevation que de verité, *Que nous ſommes heureux d'avoir un Souverain Pontife toûjours tellement attentif aux grandes affaires de l'Egliſe, que néanmoins il ne neglige pas la plus petite de ſes oüailles! ſemblable en cela comme en tant d'autres choſes à celui dont il tient la place, qui occupé de la conduite de l'Univers, ne laiſſe pas de penſer & de pourvoir à la moindre de ſes creatures.* Il y a d'autres traits dans cette Epître qui ne ſont pas moins vrais, ni moins bien touchez, comme quand on dit de ſa Sainteté: *Pontife ſelon le cœur de Dieu & tel qu'il étoit convenable que nous l'euſſions de*

nos jours pleins de troubles & de miseres, priant, sacrifiant, prêchant, confessant, remplissant toutes les fonctions d'un veritable Pasteur, pour appaiser la colere de Dieu sur nous. Enfin cet Auteur finit cet Epitre en marquant l'esperance où il est, que Sa Sainteté qui a daigné occuper à la lecture de l'Exposition Latine, quelques unes des heures que le soin de toute l'Eglise peut lui laisser de libres, voudra bien peut-être aussi la lire dans une langue qui ne lui est pas étrangere, non plus que plusieurs autres qu'elle sçait. Ce Trait est des plus honorables pour nôtre langue, & des plus flatteurs pour les Ecrivains François.

Pour revenir au dessein de l'Ouvrage dont nous parlons, l'Auteur ayant crû ne pouvoir mieux se préparer à la mort, qu'en appliquant son esprit & son cœur aux instructions de Saint Paul; il a voulu en même tems mettre les Fidelles en état de tirer le même avantage de la Doctrine celeste de ce grand Apôtre.

Outre ce que nos Memoires ont

 rapporté

rapporté de l'Ouvrage Latin de l'Auteur ; nous devons ajouter ſur cet Abbregé que le Texte Latin de Saint Paul eſt ici vis-à-vis la Paraphraſe Françoiſe ; par où il ſera aiſé de voir le rapport de l'un à l'autre. Dans les endroits où la paraphraſe ne ſuffit pas, on y ajoute un *petit Commentaire*. Le mot *de petit* qui diminuë ordinairement l'idée des choſes, doit relever ici extrêmément celle de Commentaire ; dont le plus ordinaire écüeil eſt d'être long, hors d'œuvre, & embarraſſant : au lieu que celui-ci eſt fort court, ſans en être moins clair, ni moins judicieux. Dans le Prologue ſur les Epitres de Saint Paul en general, l'Auteur fait deux ou trois Remarques qu'on ne peut trop expoſer aux yeux des Fidelles pour atteindre à ces *mines inepuiſables de richeſſes ſpirituelles, & à ces ſources intariſſables de lumiere & de feu*, comme les appelle Saint Chryſoſtome ; ſçavoir 1°. Que les 14 Epîtres de Saint Paul ne ſont pas rangées dans la Bible ſelon l'ordre des tems qu'elles ont été écrites, & dont les Sçavans ont de la peine à

convenir. L'Auteur croit que la maniere la plus convenable de les ranger eſt de mettre, 1°. La premiere aux Theſſaloniciens écrite de Corinthe l'an 52. de JESUS-CHRIST; 2°. La ſeconde aux Theſſaloniciens l'an 52. ou 53. écrite encore de Corinthe; 3°. Aux Galates l'an 55. ou 56. écrite d'Epheſe; 4°. La premiere aux Corinthiens écrite encore d'Epheſe l'an 56. 5°. La ſeconde aux Corinthiens l'an 57. écrite de Philippes; 6°. Aux Romains l'an 58. écrite de Corinthe du Port de Cenchrée; 7°. Aux Philippiens écrite de Rome l'an 62. dans ſa premiere priſon; 8°. Aux Coloſſiens l'an 62. dans la même priſon, auſſi-bien que 9°. celle à Philemon; 10°. Aux Hebreux l'an 63. d'Italie peu à près être ſorti de priſon; 11°. A Timothée l'an 64. de Macedoine; 12°. A Tite l'an 64. de Nicopolis; 13°. Aux Epheſiens l'an 66. de Rome dans la 2e. priſon; 14°. La ſeconde à Timothée l'an 66. encore dans la 2e. priſon.

Le but de l'Apôtre dans ces Epîtres étoit, 1°. d'animer la Foi & la

Charité des Fidelles ; 2°. de combattre le Judaïſme ; 3°. de détruire les hereſies. Ordinairement la premiere partie eſt dogmatique, la ſeconde eſt morale.

Chaque Epître à ici ſa Préface, afin d'en montrer le tems, l'eſprit, le deſſein, & toutes les circonſtances qui mettent l'eſprit au point neceſſaire, pour entrer dans les vûës de l'Apôtre ; & cela ſeul donne preſque l'intelligence d'une Epître, comme il arrive que l'on eſt fort avancé à ſçavoir quelque Traité que ce ſoit, quand on poſſede bien l'état de la queſtion. Ainſi l'Epître aux Romains qui paroît ſi incompréhenſible à pluſieurs par rapport aux graces actuelles, dont ils ſuppoſent que Saint Paul y étale la diſtribution & l'œconomie, leur deviendra facile quand ils trouveront qu'il ne s'y agit point du tout de ce qu'ils s'imaginent. Le but de l'Apôtre, comme dit nôtre Auteur après les plus judicieux Interprétes, eſt de montrer que la Grace du Chriſtianiſme n'a pas été donnée aux Juifs pour avoir été fidelles à l'obſervan-

ce de la Loi de Moyse ; ni aux Gentils pour avoir observé la Loi naturelle ; mais qu'elle a été donnée aux uns & aux autres par une pure misericorde de Dieu. En effet ce qui engagea Saint Paul à écrire aux Romains, fut une contestation qui s'étoit élevée entre les nouveaux Chrétiens de Rome, dont les uns avoient abandonné le Judaïsme & les autres le Paganisme. Les uns & les autres s'entreregardoient mutuellement comme dignes de la Foi ; les Juifs s'appuyant sur l'honneur d'avoir été le Peuple choisi, ce qu'ils attribuoient aux bonnes œuvres de leur Nation ; les Gentils se glorifiant de la sagesse de leurs Philosophes, qui s'étoient élevez jusqu'à la connoissance de Dieu : l'Apôtre intervient pour leur enseigner que les uns & les autres sont criminels. Sur cela dans le premier Chapitre il découvre les crimes énormes des Payens, dans le 2^e^. les transgressions des Juifs, dans le 3^e^. que par consequent ni les uns ni les autres n'ont aucun sujets de se glorifier, leur expliquant la justification gratuite.

Dans le quatriéme il confirme ceci par la justification d'Abraham. Dans le cinquiéme il montre l'excellence de cette justification. Dans le sixiéme il exhorte à la conserver. Il en est de même des autres Chapitres, où l'on voit ainsi d'un coup d'œil un enchainement & une netteté dans la suite du Sujet, qui y apporte un grand jour. Ce que nous venons d'insinuer de la Préface de l'Epître aux Romains, servira d'exemple pour la Préface des autres Epîtres.

Outre ce qui regarde chaque Epître en genéral, il y a une Analyse sur chacun des Chapitres en particulier. Nous allons en marquer quelques traits sur le premier Chapitre de la même Epître aux Romains. Pour demeurer dans le Sujet que nous avons déja entamé, depuis le verset premier jusqu'au septiéme, l'Apôtre se concilie l'attention par l'exposition de la sublimité de son Ministere; puis du 8. au 16. l'affection de ceux à qui il écrit, par les loüanges qu'il leur donne, & par des témoignages de son zele. Au 17. il tombe insensiblement sur son Su-

jet principal, paſſant de ſa détermination à leur prêcher l'Evangile, à la vertu de l'Evangile même qui eſt pour le ſalut de tous, du Juif d'abord, & enſuite du Gentil. Au 19. il commence de faire ſentir quel beſoin en avoient eſſentiellement les Gentils à cauſe des deſordres à quoi ils s'étoient livrez : & ainſi du reſte du Chapitre, entre les verſets du quel on trouve par ce moyen une liaiſon qui attache & qui conduit l'eſprit.

La Paraphraſe ſur chaque verſet fait la partie la plus étenduë de ce Livre. Elle ſert à developer encore davantage les endroits difficiles comme celui-ci : *Qui prædeſtinatus eſt Filius Dei in virtute ſecundum ſpiritum ſanctificationis ex reſurrectione mortuorum Jeſu Chriſti.* Ce que nôtre Interprete expoſe ainſi : *Il eſt tellement né* (JESUS-CHRIST) *fils de David ſelon la nature humaine, qu'il a été predeſtiné pour être le Fils de Dieu ſelon la ſubſiſtance Divine ou ſa perſonne, & qui en effet s'eſt fait reconnoître tel, c'eſt-à-dire Fils de Dieu, par la puiſſance de faire des miracles,*

par la communication qu'il a faite du Saint Eſprit aux hommes pour les ſanctifier &c. par la reſurrection de pluſieurs morts, enfin par ſa propre reſurrection.

On voit que par cette Paraphraſe l'Auteur a voulu faire entendre le ſens des phraſes de ce verſet qui ſemblent par elles mêmes eſtropiées & ne former aucun ſens. S'il avoit été poſſible d'indiquer encore le rapport des termes de la Paraphraſe à ceux du Texte, & quels termes de la Paraphraſe répondent préciſément à celui du Texte, elle eut été encore plus commode ; mais peut-être eût-il fallu des digreſſions qui euſſent mené trop loin.

Le mot de *de predeſtiné Fils de Dieu* eſt expliqué dans le Commentaire, par *défini, declaré Fils de Dieu.* A quoi l'on ajoute les trois choſes qui l'ont fait connoître Fils de Dieu; ſçavoir 1°. La puiſſance de faire des miracles ; 2°. La communication qu'il a faite du Saint Eſprit avec tous ſes dons ; 3°. Sa propre reſurrection &c. Tel eſt l'uſage du Commentaire par rapport au Dogme.

Pour la Morale ce ſont des ſentimens pieux & affectueux, que l'Auteur tire du Dogme, comme des conſequences naturelles.

ARTICLE XXXIV.

RELATION DE CE QUI S'EST paſſé à la derniere Aſſemblée publique de l'Academie Royale des Sciences le 13. Novembre 1706. par Mr. Blondel.

MOnſieur Lemery le fils ouvrit la Séance par la lecture d'une Diſſertation, où il prouva que les plantes contiennent réellement du fer, & que ce metal entre neceſſairement dans leur compoſition naturelle. Une découverte fort curieuſe de Mr. Geofroy ſur les cendres d'un grand nombre de plantes, où il avoit trouvé des grains capables d'être attirez par l'aimant, donna occaſion à Mr. Lemery le fils de faire les queſtions ſuivantes.

1°. Si ces grains n'étoient point une matiere differente du fer, & neanmoins auſſi propre que le fer à être attirée par l'aimant.

2°. Si cette matiere, ſuppoſé qu'elle ſoit de la nature du fer ou de l'aimant, ne s'eſt point formée pendant que la plante a été brûlée & reduite en cendres.

3°. Si elle n'étoit point déja dans dans la plante, y étant montée avec les ſucs qui ont ſervi à ſa nourriture & à ſa vegetation.

Mr. Lemery prouva premierement que ces grains en queſtion étoient un veritable fer ou aimant. Car en ayant expoſé pluſieurs au grand verre ardent de Monſeigneur le Duc d'Orleans, ils s'y ſont fondus de la même maniere que la limaille de fer ou la poudre d'aimant; c'eſt-à-dire en petillant ou étincelant beaucoup, & en ſe reduiſant enfin en une boule metallique. Il s'agit donc de ſçavoir ſi cette matiere ne s'eſt point formée par la calcination de la plante; d'autant plus qu'il eſt difficile de concevoir que des parties auſſi groſſieres que celles du fer, ayent pû monter & ſe diſtribuer dans tous les vaiſſeaux d'une plante, & paſſer même juſque dans les tuyaux des fleurs; puiſque,

comme l'a remarqué Mr. Lemery le pere, il se trouve même de ces grains après la distillation du miel, que les abeilles forment des parties les plus subtiles des fleurs.

Mr. Lemery le fils prétend, que cette matiere de fer ou d'aimant, étoit dans le corps de la plante avant sa calcination. Il en apporta pour raison, que le fer étant si commun dans nos pays, & si aisé à dissoudre & à prendre differentes formes par differentes sortes de sels, il pouvoit par ce moyen monter dans les canaux des plantes mêmes les plus étroits; Puisque l'experience montre qu'un seul grain de vitriol qui est un sel dont le fer est la base, étant dissout dans neuf mille deux cens seize grains d'eau commune, communique sensiblement sa couleur & son goût à toutes les parties de cette eau.

Il n'y auroit donc que la pesanteur specifique du fer qui pût faire ici quelque difficulté: mais Mr. Lemery leva cette difficulté par les experiences qu'il apporta: 1°. Que l'eau où l'on a fait dissoudre du vi-

triol autant qu'elle en peut contenir, ne laisse pas de monter quand on la tire par un siphon, quoi qu'en cet état elle soit chargée de plusieurs parties de fer : 2°. Que la terre toute pesante qu'elle est, s'éleve bien jusque dans le tissu des fleurs ; puisqu'on en trouve toûjours dans leur analyse : 3°. Que le fer a une extrême facilité à s'élever : & il en apporta pour preuve le changement de couleur qui arrive à des vitriols differens, enfermez dans une même boëte sans être enveloppez à part ; ce qui vient de ce qu'il s'éleve des parties de tous ces vitriols qui retombent confusément sur leur surface externe. Deplus cela paroît encore par la sublimation naturelle qui se fait, lors qu'on met du vitriol dans un pot, & qu'on l'humecte avec un peu d'eau : car on voit quelque tems après le fer chargé d'acides monter de lui-même jusqu'au haut des parois du pot.

Mais ce qui prouve bien davantage la facilité qu'à le fer à s'élever, c'est une experience toute nouvelle de Mr. Lemery.

Ayant verſé de l'eſprit de nitre ſur de la limaille de fer, après que le boüillonnement violent ſe fut paſſé, & que la liqueur fut devenuë rouge & chargée par la diſſolution du fer; il y jetta de l'huile de tartre par défaillance, & il ſe fit une fermentation mediocre, pendant laquelle la liqueur ſe gonfla très-fort. Peu de tems après il ſe forma aux parois du vaiſſeau quantité de petits branchages fort diſtincts, qui s'élevant toûjours de la liqueur ſans qu'il y eut de fermentation apparente, gagnérent bien-tôt le haut du vaiſſeau, & tombérent même par dehors en ſi grande quantité, que le vaiſſeau en fut couvert de tous côtez.

Mr. Lemery ayant repeté pluſieurs fois cette experience qui lui paroiſſoit fort curieuſe, & ayant employé differentes doſes d'huile de tartre, a toûjours remarqué differentes ſortes de vegetations, qui quelquefois ne reſſembloient qu'à de purs branchages: ſouvent ces branchages étoient garnis comme de feüilles, & paroiſſoient chargez par le haut d'eſpeces de fruits & de

fleurs ; ayant à l'extremité d'en bas de petits filets ſemblables à ceux des racines, ou des tuyaux creux qui partoient du fond du vaiſſeau, & qui communiquoient au haut, où étoit le fort de la vegetation. Enfin il dit qu'il lui étoit arrivé de faire un mêlange ſi juſte d'huile de tartre & de la diſſolution de fer par l'eſprit de nitre, que la liqueur après avoir ſuffiſamment fermenté, & avoir enſuite repoſé dans le verre pendant quelques heures, ſans produire aucune apparence de vegetation conſiderable, devint tout d'un coup d'une volatilité ſurprenante. Car elle s'éleva en fort peu de tems au haut du verre ; & une partie de cette liqueur s'y condenſa en forme de fleurs, tandis que l'autre ſe repandit dehors, où elle forma de pareilles fleurs ; & comme elle tomboit juſqu'à terre Mr. Lemery la recüeillit dans une petite écuelle, & la reverſa dans le verre, d'où elle reſſortit preſqu'auſſitôt, augmentant toûjours en paſſant la vegetation ; tant qu'après bien des fois elle ſe fut corporifiée, & qu'elle eut été employée à couvrir

de branchages & de fleurs la ſurface interne & externe du verre, & même une bonne partie de l'écuelle où elle s'étoit répandüe tant de fois : ce qui fit un ſpectacle fort agréable.

Mr. Lemery dit, qu'il reſervoit pour un autre memoire le détail de toutes les Obſervations qu'il a faites ſur cette operation ; mais qu'au reſte il falloit que ce fut le fer d'où la liqueur tiroit toute ſa volatilité ; puiſque ſans le mêlange de ce metal, ce ne ſeroit qu'un nitre fondu, qui ne produiroit tout au plus que quelques criſtaux au fond du verre.

Il conclut donc de cette experience & de toutes les autres qu'il avoit rapportées, que le fer qui ſe trouve dans les cendres des plantes, y étoit avant leur calcination ; qu'étant repandu en abondance dans toutes ſortes de terres, & ſe diſſolvant aiſément par les premieres liqueurs ſalines qui ſe rencontrent, il montoit enſuite dans ces plantes avec leur ſuc nourricier ; qu'on pouvoit même conjecturer qu'il contribuoit en quelque ſorte à faire vegeter les plantes, non-ſeulement en

donnant plus de force & de volatilité à la séve, mais encore par cette grande facilité qu'il a de prendre la figure de branchages, qui est peut-être aussi ce qui le rend propre à étendre de la maniere la plus convenable les tuyaux des plantes où il se rencontre. Il se peut faire encore que selon la quantité où il se trouve dans les plantes, & les differentes formes qu'il y peut avoir, il contribuë à leur donner differentes qualitez medecinales. Que s'il ne se fait pas sentir dans les plantes, quand elles sont en leur entier, c'est qu'il est trop embarrassé dans les parties huileuses, salines, aqueuses, & terreuses qui l'enveloppent : Mais quand la plante a été reduite en cendres, & qu'on en a emporté les sels fixes, les grains ferrugineux alors dégagez de leurs enveloppes, ils reprennent leur premiere qualité, & sont facilement attirez par l'aimant, de même que le vitriol qui a été poussé par un grand feu.

Mr. l'Abbé Bignon dit à Mr. Lemery, que sa Dissertation montroit bien qu'il sçavoit joindre à la con-

noiſſance de la Chymie l'art de s'exprimer avec grace ſur les matieres qu'il traitoit, que ſes experiences étoient fort belles & fort curieuſes, & que les conjectures qu'il en tiroit paroiſſoient très-naturelles, pour montrer que non-ſeulement le fer peut entrer dans la compoſition des plantes, mais encore qu'il eſt très-capable de contribuer à leur vegetation.

Mr. de la Hire le fils lût une Diſſertation ſur les Barometres & les Thermometres, où il fit d'une maniere fort préciſe & fort nette l'hiſtoire de leur naiſſance & de leur progrès. La premiere experience qui ait donné jour à l'invention du Barometre eſt celle de Galilée, par laquelle ce grand homme trouva que l'eau ne s'élevoit dans une pompe aſpirante qu'à la hauteur de 32 pieds ou environ. On ne ſçavoit encore pour lors ce que c'étoit que la peſanteur de l'air. Il attribua donc cet effet ſelon l'opinion commune de ſon tems à l'horreur que la nature avoit pour le vuide, & il infera de ſon experience que cette horreur

n'alloit qu'à un certain point.

Après Galilée, Toricelli qui fut ſon Diſciple & ſon ſucceſſeur fit en 1643. cette fameuſe experience, qui porte encore ſon nom, dans laquelle le vif argent demeure ſuſpendu à la hauteur d'environ 27 pouces. Cette experience fut mandée d'Italie au P. Merſenne en 1644. & fut faite en France pour la premiere fois à Roüen en 1646. par Mrs. Paſchal & Petit. Voila pour ce qui regarde l'origine du Barometre.

Le Thermometre doit ſa naiſſance à Sanctorius Medecin Florentin, qui conſtruiſit une machine pour juger des differens degrez de chaleur que cauſent les fiévres. L'uſage auquel Sanctorius avoit deſtiné le Thermometre ne ſubſiſta pas longtems : on s'en ſervit plus utilement à connoître les degrez de chaud & de froid ſelon les differentes temperatures de l'air.

Ce Thermometre étoit composé d'un tuyau recourbé dont la plus longue branche ſe terminoit par une boule ſcellée hermetiquement, & la plus courte par une autre boule

pourvûë d'un orifice ouvert. On mettoit de l'eau ſeconde dedans, qui baiſſoit quand l'air compris dans la boule ſuperieure venoit à ſe dilater par la chaleur, & qui hauſſoit quand l'air ſe condenſoit par le froid. On ne fut pas long-tems ſans s'appercevoir que ce Thermometre agiſſoit auſſi comme Barometre. Surquoi Meſſieurs de l'Academie de Florence en donnérent un nouveau, dont l'uſage ſe repandit dans toute l'Europe, & s'y conſerve encore aujourd'hui. Ce dernier Thermometre ſuffiſoit bien pour marquer les differens degrez de froid & de chaud d'un même lieu ; mais on ne pouvoit s'en ſervir à faire la comparaiſon de la temperature de l'air dans differens païs. Il auroit fallu pour celà porter le même Thermometre dans ces differens lieux. C'étoit un défaut très-conſiderable, & qui nous privoit d'un des plus grands avantages qu'on pût tirer du Thermometre. Feu Mr. Amontons de l'Academie Royale des Sciences qui avoit un genie excellent pour tout ce qui regarde la Phyſique, entreprit de

remedier à cet inconvenient. Il remarqua que faute d'un terme fixe d'où l'on commençât à compter les degrez de chaud & de froid, il n'étoit pas possible de faire deux Thermometres semblables, & par consequent de connoître au juste la difference de la temperature de l'air d'un lieu à celle d'un autre. Il eut recours à l'eau boüillante qui est la plus grande chaleur qui nous soit connuë, & qu'on peut regarder comme la même en tous lieux. Il donna donc sur ce principe une nouvelle graduation aux Thermometres, par le moyen de laquelle on pût juger sûrement des differentes temperatures de l'air dans tous les païs du monde. C'est ce qu'on peut voir plus au long dans la Relation de l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences du 18. Avril 1703. inserée dans les Journaux de Trevoux au mois d'Août de la même année, page 1460.

Le Sieur Nuguet travaillant sur la même matiere a publié depuis peu un nouveau Thermometre sous ce titre : *Nouvelle découverte d'un Ther-*

mometre cherché depuis long-tems par Mrs. de l'Academie Royale des Sciences, exempt des défauts des autres Thermometres, contenant tous les avantages qui ne se trouvent que séparément & par parties dans ceux dont on s'est servi jusqu'apresent, recemment inventé par Mre. Lazare Nuguet Prêtre. Mr. de la Hire dit en passant à l'occasion de ce titre, qu'il ne pouvoit comprendre comment Mr. Nuguet avoit osé employer de la sorte le nom de l'Academie dans son affiche ; n'ayant certainement vû en aucun endroit, qu'elle eut cherché un Thermometre tel que celui qu'il propose. Il vint ensuite à l'examen de ce Thermometre qui est tout semblable au Barometre de Mr. Hugens, excepté qu'au lieu d'huile de tartre, c'est dans celui-ci de l'esprit de vin coloré, & que la partie qui demeure ouverte, est ici terminée en une boule qu'on a scellée hermetiquement, après qu'on a trempé cet instrument dans un vaisseau plein d'eau à la glace ; de sorte que cette boule reste pleine d'un air condensé par le froid de cette eau. Cette seule construc-

tion fait déja voir qu'il eſt beaucoup plus composé & plus embarraſſant que n'eſt le Thermometre ordinaire. Le principe ſur lequel s'appuye Mr. Nuguet eſt que l'air renfermé qui n'a point de communication avec l'air exterieur, acquiert par les plus grandes chaleurs de l'été la force de ſoûtenir quatre pouces de vif argent plus qu'il n'en ſoûtient pendant les plus grands froids de l'hyver. Mr. Nuguet auroit dû nous apprendre quel endroit de la terre il a choiſi pour déterminer les plus grandes chaleurs de l'été & les plus grands froids de l'hyver : car cette extremité de froid & de chaud variant ſelon les differens païs, il faudra preſqu'à chaque pas qu'il change ſon principe.

En effet, ſi dans certain païs l'air ſe dilate par le plus grand chaud de l'été juſqu'à ſoûtenir quatre pouces de vif argent plus qu'en hyver, il y a apparence que dans un païs d'une temperature d'air toute differente, l'air ſe dilatera tout autrement, & que par conſequent il ſoûtiendra par ſon extrême dilatation quelque

choſe de plus ou de moins que ces quatre pouces de vif argent, ſur quoi Mr. Nuguet fonde pourtant toute la réüſſite de ſon nouveau Thermometre. D'ailleurs puiſque c'eſt l'air libre & tel que nous le reſpirons, comme l'aſſure Mr. Nuguet, qui acquiert par les plus grandes chaleurs de l'été la force de ſoûtenir quatre pouces de vif argent plus que pendant les plus grands froids de l'hyver; peut-on en conclure que l'air condenſé par le froid de l'eau à la glace doive produire le même effet? Peut-on encore s'aſſurer qu'à chaque fois qu'on fait de ces nouveaux Thermometres, les differens poids de l'Atmoſphere, les divers degrez d'humidité & de ſechereſſe de l'air, ne changent rien à cette force de dilatation, qui doit être ſi uniforme, pourque les Thermometres produiſent tous les mêmes effets? L'exemple des Eolipiles fait aſſez voir ce que peut l'humidité de l'air dans ſa dilatation. La varieté du poids de l'atmoſphere n'eſt pas à la verité ce qu'il y a de plus embarraſſant; mais toûjours faudra-t'il, qu'à chaque-

fois, on consulte un Barometre, un Hygrometre, & même un Thermometre de Florence, dont Mr. Nuguet ne sçauroit se passer pour déterminer la hauteur de l'esprit de vin dans son nouveau Thermometre, lorsqu'il le scelle hermetiquement. De sorte que comme les Thermometres de Florence sont tous inégaux, celui dont il s'est servi pout cela jusqu'apresent lui doit être bien pretieux; car s'il venoit à se casser, il y auroit grand danger que les Thermometres qu'il feroit dans la suite ne s'accordassent pas fort juste avec les précedens.

Mais à quel instrument pourra-t'on avoir recours pour faire les boules de ces nouveaux Thermometres? & les grosseurs des tubes ou égales ou proportionnelles, n'importe auquel on se determine, n'étant pas moins difficile de les faire exactement proportionnelles, que de les faire parfaitement égales. C'est assurément là une chose dont l'execution paroît presqu'impossible, & qui cependant n'est pas peu importante pour le succès du nouveau Thermometre.

Mr. de la Hire paſſa enſuite aux experiences qu'il a faites à l'Oſervatoire avec le Thermometre de Florence & celui de Mr. Nuguet. Le 25. Juin dernier à 2. heures après midi, il expoſa ces deux Thermometres au Soleil. Il trouva que celui de Mr. Nuguet faiſoit ſon effet beaucoup plus promptement ; & c'eſt le ſeul avantage qu'il ait remarqué de particulier à ce Thermometre ; mais que d'un autre côté il étoit beaucoup moins ſenſible que celui de Florence. Cependant il eſt à remarquer, que rien n'eſt plus aiſé que de faire des Thermometres de Florence beaucoup plus ſenſibles que celui dont ſe ſert Mr. de la Hire ; puiſqu'il n'y a qu'à augmenter le diametre de la boule en diminuant celui du tuyau, avec cette précaution de le faire d'une longueur ſuffiſante, pour l'empêcher de ſe caſſer par la dilatation de la liqueur. Dans le Thermometre de Mr. Nuguet l'eſprit de vin deſcendit d'abord juſqu'à un certain point, puis il ſe releva de quatre degrez : effet que Mr. de la Hire attribuë à la dilatation de

 l'eſprit

l'esprit de vin, qui étant moins prompt à se dilater que l'air, fit son effet, quand l'air eut fait le sien. La difference qui se trouva entre les deux Thermometres, fut qu'après avoir été au soleil environ une demie heure, & remis ensuite dans un lieu à l'ombre, la liqueur dans celui de Mr. Nuguet ne parcourut que 3 pouces 3 lignes & demi; au lieu que dans celui de Florence elle parcourut 7 pouces 3 lignes & demi, c'est à dire quatre grands pouces d'avantage. Il n'y a pourtant pas d'apparence que cette difference de sensibilité si considerable puisse venir de ce que dans le Thermometre de Florence, les rayons du soleil se réünissant au-delà de la boule à l'esprit de vin, échauffent davantage la partie de cette boule qui est coupée par le cone que forment ces rayons en allant se réünir. Car si cette petite partie d'un hemisphere de la boule se trouve un peu plus échauffée, il arrive en recompense que le reste de ce même hemisphere ne l'est point du tout; puisqu'il ne reçoit aucune impression des rayons

du ſoleil à cauſe de leur refraction : ce qui n'eſt ignoré de perſonne pour peu qu'il entende de Dioptrique. On peut donc conſiderer l'eſprit de vin dans cette boule comme s'il étoit expoſé à nud au ſoleil. D'où il faut conclurre que le Thermometre de Florence indique la chaleur des rayons du Soleil telle qu'elle eſt.

Pour la hauteur du Soleil ſur l'horizon, on ne peut point dire qu'elle ait apporté aucun changement à cette experience ; puiſque la difference d'une demi-heure au mois de Juin n'eſt point du tout ſenſible. Ni le vent ni les nuages ne peuvent nonplus avoir cauſé le moindre inconvenient ; puiſque Mr. de la Hire aſſure qu'il étoit dans un lieu à l'abri, & que le tems étoit fort ſerein. Donc la difference qui s'eſt trouvée entre les effets de ces deux Thermometres vient abſolument de leur conſtruction qui rend le Thermometre de Florence plus ſenſible, & celui de Mr. Nuguet ſeulement plus prompt. Mais avec ce ſeul avantage il a comme on voit ſes inconveniens, & outre ceux dont on a déja parlé, en voici encore d'autres. Il ne ſçau-

roit ſe tranſporter commodément, car il n'en eſt pas de ce Thermometre, comme du Barometre double, qui ſe peut tranſporter vuide, & que tout le monde ſçait remplir. Il ne peut pas non-plus être raccourci aiſément, ce qui le rend inutile dans beaucoup d'experiences de Phyſique, où l'on a quelquefois beſoin de très-petits Thermometres. Il eſt vrai que celui-ci par ſa hauteur a l'avantage de faire ſymmetrie avec le Barometre, mais cela ne peut gueres intereſſer des Phyſiciens.

Mr. l'Abbé Bignon loüa fort Mr. de la Hire de la moderation avec laquelle il avoit traité ſon Sujet, & d'avoir évité ces ſortes d'emportemens qui, s'ils ne des-honorent pas les Sciences, des-honorent toûjours les Sçavans. Il dit qu'il avoit rapporté avec beaucoup de netteté & d'exactitude ce qui étoit à remarquer ſur ce nouveau Thermometre, & qu'il avoit bien fait de laiſſer à juger au Public, ſi le ſieur Nuguet avoit raiſon de ſe vouloir faire plus d'honneur que l'Academie n'a jamais prétendu s'en faire.

Mr. du Vernay lût une Deſcription Anatomique de deux enfans jumeaux qui ſe tenoient par la partie baſſe du ventre. Ces deux enfans n'avoient qu'un même cordon & un même placenta, mais qui étoit plus épais qu'à l'ordinaire. Ils ont vécu depuis le 19. Septembre dernier juſqu'au 26. que l'un d'eux mourut à quatre heures du matin, & l'autre trois heures après. Mr. du Verney rapporta la cauſe de leur mort à trois choſes; 1°. qu'on leur donnoit une mauvaiſe ſituation, qui comprimoit la partie du ventre qui leur étoit commune; 2°. qu'on ne les nourriſſoit que de lait de vache qu'on a trouvé caillé après leur mort dans leur eſtomac; 3°. qu'on les découvroit trop ſouvent pour ſatisfaire la curioſité de ceux qui les venoient voir. La partie ombilicale dans ces deux enfans étoit differente de l'ordinaire, en ce qu'il n'y avoit point de nombril. Il n'y avoit point non-plus de pubis dans ces jumeaux; mais ils avoient un baſſin commun formé des os pubis; de telle ſorte que l'os pubis droit de l'un alloit rencontrer l'os pubis gauche de l'au-

tre, & ainsi de l'autre côté. Ces os étoient unis ensemble par un ligament qui laissoit à ces enfans la liberté de s'éloigner & de s'approcher l'un de l'autre : le bassin étoit separé en deux parties par un autre ligament : les os des iles & pubis étoient plus plats qu'à l'ordinaire, l'*ischium* plus en arriere, & le *sacrum* moins convexe ; ainsi toutes les parties solides étoient changées pour faire un bassin commun. Le nombril étoit aussi commun & situé au milieu de la partie la plus basse du ventre. Mr. du Vernay remarqua qu'on avoit déja vû des monstres de cette figure. Ambroise Paré parle d'un tout-semblable à celui-ci, excepté que l'un des jumeaux étoit mâle & l'autre femelle. Ceux-ci avoient le derriere plus plat & plus étroit qu'à l'ordinaire. Ni l'un ni l'autre n'avoit d'anus. Les parties masculines étoient tournées en arriere, l'une d'un côté, l'autre de l'autre. Le cordon n'avoit rien de particulier, sinon qu'il étoit plus gros qu'à l'ordinaire. Au dedans du corps tout étoit dans la disposition naturelle jus-

qu'aux inteſtins grêles, qui avoient cela de different, qu'ils venoient aboutir dans un inteſtin commun garni d'un appendice pareil au *cæcum.* Cet inteſtin tenoit la place du *colum*, & ſe rendoit dans une veſſie commune, dont l'embouchure étoit étroite & oblique. Les liqueurs de ces deux freres communiquoient par cet endroit; de ſorte qu'on peut dire qu'ils étoient étroitement unis par les parties ſolides, par les parties molles, & par les liqueurs. Cette veſſie étoit diſpoſée de maniere, que c'étoient comme deux veſſies particulieres dans une commune; & il ſe faiſoit dans toutes les deux une égale diſtribution des excremens. La tunique en étoit ſi épaiſſe qu'on l'auroit plûtôt priſe pour un geſier que pour une veſſie. Ce qu'il y avoit de ſingulier dans les parties de la generation, c'eſt que les vaiſſeaux *déférens* au lieu de s'aller rendre tout droit dans l'uretere comme à l'ordinaire, ſe terminoient dans chaque veſſié. Le cordon ombilical étoit compoſé d'un ouraque de 2 veines & de 3 arteres, deux qui venoient

d'un des jumeaux & l'autre de l'autre.

Après cette description, Mr. du Vernay expliqua l'usage de ces parties singulieres. Les extremitez des os pubis qui formoient le bassin commun étoient arrondies, parce-que sans cela ces enfans n'auroient pû se mouvoir, soit en s'éloignant, soit en s'approchant l'un de l'autre, sans déchirer les parties voisines. Les muscles droits se détournoient pour faire la fonction de soulever le ventre au lieu de le comprimer. Les Intestins grêles alloient se rendre dans un intestin commun, qui leur servoit de *colum*, qui étoit plus court qu'à l'ordinaire, & qui n'étoit presque point garni de feüillets, afin que les excremens y coulassent plus aisément. La maniere dont ces jumeaux étoient unis, établissoit entre eux un commerce mutuel de sang & d'esprits. La vessie commune leur servoit de *rectum*, & la partie masculine leur tenoit lieu d'*anus*. Ils n'auroient pû marcher que de côté, encore fort incommodément. La situation qui leur eut été la plus

convenable, c'étoit d'être à demi couchez ſur le dos chacun de ſon côté, comme ils étoient dans le ſein de leur mere.

Mr. du Vernay finit par une conjecture ſur la naiſſance extraordinaire de ces jumeaux. Il penſe qu'après avoir montré, comme il venoit de faire, que la diſpoſition mechanique des parties ſingulieres de ces enfans, étoit auſſi reguliere & auſſi commode qu'elle le pouvoit être pour l'état où ils ſe trouvoient, on ne devoit point attribuer au hazard ou à quelque cauſe aveugle, la conformation ſinguliere de ce monſtre, ni par conſequent celle des autres, qui ont apparemment chacun une ſtructure convenable des parties interieures, qu'il ſeroit aiſé de remarquer, ſi on prenoit autant de ſoin de les examiner, que Mr. du Vernay en avoit pris dans celui-cy. Qu'ainſi il falloit regarder ces productions extraordinaires, comme les effets d'un deſſein particulier de la Providence Divine.

Mr. l'Abbé Bignon dit à Mr. du Vernay qu'il avoit apporté tant

d'exactitude & tant de netteté dans la description anatomique qu'il venoit de donner, qu'on n'avoit point eu besoin pour l'entendre, des desseins qu'il avoit eu soin de faire faire des parties qu'il venoit d'expliquer; qu'au reste son sentiment pouvoit avoir son utilité, pour prouver par l'exemple des monstres mêmes, la necessité de la Providence dans toutes les productions de la nature.

Mr. Varignon lût pour Mr. de Fontenelle en son absence l'Eloge funebre de Mr. du Hamel que l'Academie à perdu depuis peu.

Eloge de Mr. du Hamel.

Jean Baptiste du Hamel naquit à Vire en 1623. Il avoit une si grande disposition pour les Lettres & pour les Sciences, que des l'âge de seize ans il fit imprimer les trois Livres des Spheriques de Théodose, ausquels il joignit un Traité de Trigonometrie Spherique. Il dit dans un de ses Ouvrages que ce ne fut que par une vanité de jeune homme qu'il se hâta de publier ce Livre : peu

de perſonnes à cet âge ſont capables d'avoir une pareille vanité. A l'âge de 19 ans il entra dans l'Oratoire, dont il ſortit 10 ans après pour être Curé de Neüilli, ſur Marne. En 1660. il donna la premiere Edition de ſon *Aſtronomia Phyſica*, & un Traité des Metéores & des Mineraux en forme de Dialogues. Il entreprit en 1663. d'accorder l'ancienne Philoſophie avec la nouvelle, c'eſt-à-dire l'Ecole avec l'Academie, & il publia cet Ouvrage ſous le titre, *De conſenſu veteris & novæ Philoſophiæ.* Ce Deſſein fit connoître qu'il avoit herité des inclinations de ſon pere, qui contre l'interêt de ſa profeſſion, & contre la coûtume de ſon païs s'appliquoit avec ſuccés, à terminer les procès par de prompts accommodemens. La belle Latinité qu'on remarqua dans les Ouvrages du fils, le firent choiſir pour mettre en Latin le Traité des Droits de la Reine, qui parut en 1666. Quelque nombreux qu'ayent été les Ouvrages de Mr. du Hamel, il n'a jamais écrit pour attaquer qu'une ſeule fois; & il eſt bon qu'il l'ait fait, pour laiſſer

au moins un exemple de la modera-tion qu'on doit garder en pareille occurrence. Ce fut à la sollicitation de Mr. de Perefixe Archevêque de Paris, qu'il donna un Traité sur les Privileges de l'Abbaye de St. Germain des Prez. Ce Livre parut en Latin & en François en 1668. & c'est la seule fois qu'il a écrit en François. Mr. de Croissi connoissant son merite, & de quelle utilité il lui pouvoit être l'emmena avec lui, quand il fut nommé Plenipotentiaire pour la Paix d'Aix la Chapelle. Depuis étant allé Ambassadeur en Angleterre, il voulut que Mr. du Hamel l'y accompagnât. Ce fut là que Mr. du Hamel déja si recommandable par ses Ouvrages fit des liaisons étroites avec les grands hommes qui florissoient alors en Angleterre, sur tout avec Messieurs Boile, Raïus, & Willis; & il rapporta du commerce de ces illustres Sçavans, bien des connoissances dont il enrichit depuis ses Ouvrages. Il parut de lui en 1670. un Traité des proprietez des corps, *de corporum affectionibus*, & en 1673. il en parut deux l'un du

corps animé, *de corpore animato*, l'autre de l'ame humaine *de mente humana*. Il y avoit déja long-tems qu'il avoit conçû le dessein de travailler à un Cours de Theologie, & il étoit resolu de s'y donner tout entier, quand un ordre superieur & glorieux pour lui, l'obligea d'interrompre ce travail. Ce fut pour disposer un Cours de Philosophie qu'un Abbé de la plus haute consideration devoit enseigner dans le College de Bourgogne. Cette Philosophie parut pour la premiere fois en 1678. & eut quatre Editions tout de suite sous ce titre: *Philosophia vetus & nova ad usum Scholæ accommodata, in Regiâ Burgundiâ pertractata.* Dès la premiere Institution de l'Academie des Sciences, comme on avoit besoin, pour tenir la plume, d'un homme qui sçût & qui parlât les differens langages des Sçavans qui composoient l'Academie, Monsieur du Hamel fut choisi pour en être le Secretaire. Etant très-versé lui-même dans toutes sortes de Sciences, il s'acquita de cet emploi avec tout l'honneur possible, &

l'Histoire qu'il a donnée en Latin de cette Academie a déja eu deux Editions. Ses emplois Academiques ne l'empêchérent pas de continuër le dessein qu'il avoit de publier un Cours de Theologie complet. Cet Ouvrage parut en 1691. sous le Titre de *Theologia speculatrix & practica.* Le desir qu'il avoit d'être utile au Public lui fit entreprendre d'en d'onner l'abbregé, qu'un Prélat jugeoit devoir être d'un grand secours aux jeunes étudians en Theologie. Dans le tems que l'Academie prit une nouvelle forme, il demanda d'être déchargé de l'emploi de Secretaire, & il contribua fort à le faire tomber à Mr. de Fontenelle. Il n'en travailloit pas moins pour l'Academie, & il avoit dessein de mettre en Latin l'Histoire Françoise que Mr. de Fontenelle en a faite, qui commence en 1699. Il avoit même déja donné les annés 1699. & 1700. afin d'achever le siécle, & il avoit outre cela traduit la Préface qui est à la tête de l'Histoire Françoise de Mr. de Fontenelle. Jamais homme ne fut plus infatigable que Mr. du Ha-

mel : un peu devant sa mort il a donné un Ouvrage dont le travail sembloit demander la jeunesse la plus vigoureuse : c'est une nouvelle Edition de la Bible avec d'amples Prologomenes & des Notes tirées des meilleurs Interpretes. Après tant de travaux qu'il a si glorieusement terminez, il mourut le sixiéme Août dernier sans aucune maladie, & comme par la seule necessité de mourir étant âgé de près de 83 ans.

Pour ce qui est des vertus Chrétiennes, Mr. du Hamel les possedoit en un si haut degré, que Mr. de Fontenelle ne fit point difficulté de dire, que ce devoit être plutôt la matiere d'un Panegyrique prononcé à la face des Autels, que le sujet d'un simple Eloge Academique. Il en donna deux preuves, qui suffisent pour montrer qu'il n'avançoit en cela rien de trop fort. Quand Mr. du Hamel fut en Angleterre avec Mr. de Croissi, les Catholiques Anglois conçûrent une si haute idée de sa vertu, qu'en allant entendre sa Messe, ils se disoient les uns aux au-

tres, *Allons entendre la Meſſe du ſaint Prêtre.* Mr. du Hamel ayant quité ſa Cure de Neüilly ſur Marne, avoit coûtume d'y aller tous les ans, pour voir ſes anciens Paroiſſiens : il y étoit en ſi grande veneration, que le jour qu'il arrivoit, devenoit un jour de fète : les habitans quitoient leur travail pour le recevoir. On peut juger de-là de l'eſtime qu'ils en faiſoient, & de quel poids doivent être les loüanges de ceux ſur qui l'on a eu de l'autorité, & ſur qui l'on n'en a plus.

Mr. Varignon ajouta au Diſcours de Mr. de Fontenelle qu'il venoit de lire, qu'ayant obligation à Mr. du Hamel d'avoir contribué à le faire ſucceder à ſa chaire du College Royal, il ne devoit point paſſer ſous ſilence que Monſieur du Hamel avoit été Profeſſeur Royal de Philoſophie.

Mr. l'Abbé Bignon dit, qu'il auroit ſouhaité pouvoir ajouter quelque choſe à l'Eloge de Mr. du Hamel, non ſeulement pour marquer l'eſtime qu'il faiſoit de ſa ſcience, mais encore pour faire con-

noître les ſentimens de veneration qu'il avoit toûjours eûs pour ſa probité, ayant toûjours fait également cas & de ſon eſprit & de ſon cœur.

ARTICLE XXXV.

RELATION DE CE QUI S'EST paſſé à la premiere Aſſemblée publique de la Societé Royale des Sciences, tenuë à Montpellier dans la Sale des Etats de la Province le 10. *Decembre* 1706.

LA Societé Royale des Sciences établie à Montpellier par Lettres patentes du Roy données au mois de Fevrier 1706. tint ſa premiere Aſſemblée publique le 10. du mois de Decembre de la même année.

Jamais les Sciences ne furent plus magnifiquement accueillies qu'en ce jour ſolemnel. L'Aſſemblée des Etats de la Province, leur ceda la grande Sale de l'Hôtel de Ville. Mr. l'Archevêque de Narbonne Préſident né de cet illuſtre Corps voulut bien ſe dépoüiller ce jour là de

cet éminent Caractere, pour occuper dans la Societé Royale sa place d'Academicien honoraire. Mr. le Duc & Madame la Duchesse de Roquelaure suivis d'une nombreuse Cour de personnes distinguées de l'un & de l'autre sexe, plus de vingt Archevêques ou Evêques, & plusieurs Députez du Clergé, quantité de Barons & de Députez de la Noblesse, le tiers Etat, les Commissaires du Roi, les Officiers de la Province, la Cour des Aides, & Finances, les Tresoriers de France, & tout ce qu'il y avoit de plus distingué & de plus poli dans la Ville, composoient une Assemblée des plus majestueuses & des plus delicates du Royaume.

La Societé Royale des Sciences étoit placée au tour d'une table couverte d'un riche tapis de velours, dont le haut bout étoit occupé par Mr. l'Archevêque de Narbonne, par Mr. de Basville, par Mr. Bon, Academiciens honoraires, & par Mr. Plantade Conseiller à la Cour des Aides, Directeur de la Societé Royale, qui présidoit à l'Assemblée en l'absence de Mr. l'Evê-

que de Montpellier. Les Aſſoçiez ordinaires étoient aux deux côtez de la Table, & les Eleves chacun derriere l'Academicien duquel ils étoient les Eleves.

Mr. Plantade ouvrit la Séance par un Diſcours philoſophique, où il faiſoit voir l'utilité des occupations des Compagnies ſçavantes : il parla de la Géometrie, de l'Aſtronomie, des Mecaniques, & de l'Architecture, de l'Anatomie, de la Chimie, de la Botanique, & de la Phyſique. Et ſes expreſſions étoient ſi nobles & ſi vives (quoi qu'il eut annoncé au commencement de ſon Diſcours que la Societé Royale ne faiſoit „ point profeſſion d'éloquence, & „ qu'elle étoit uniquement occu- „ pée à étudier la nature dans ſa „ ſimplicité, & à conſulter la raiſon „ dans la juſteſſe de ſes regles) que ſon Ouvrage cependant auroit également réüſſi dans l'Academie Françoiſe, & dans l'Academie Royale des Sciences.

Cette Piece quoique très-delicate & très-ſçavante n'auroit peut-être jamais vû le jour, bien que tout le

monde la demandât avec empressement, si des personnes aussi distinguées par leur érudition & par leur bon goût, que par leur naissance, par leur rang, & par leur caractere, n'avoient forcé en quelque maniere la modestie de l'Auteur, en le faisant consentir à la donner au Public. On fit convenir Monsieur Plantade, qu'un Discours qui avoit entretenu agréablement pendant trois quarts d'heures, une Assemblée aussi nombreuse, aussi sçavante, & aussi polie que l'étoit celle qui avoit honoré de sa présence la Séance publique de la Societé Royale des Sciences, pouvoit être livré avec confiance au jugement du Public, & soutenir la critique la plus severe. Le Discours est imprimé à Montpellier in 4°. chez Jean Martel en 30 pages de gros Romain.

Après que Mr. Plantade eut achevé de parler, le Secretaire lût conformément aux ordres de Sa Majesté les Lettres Patentes du Roi, portant Etablissement de la Societé Royale des Sciences, & les Statuts qui doivent toûjours servir de Re-

gle à cette Compagnie. La Societé Royale paſſa enſuite à ſes occupations ordinaires, & Mr. Chicogneau Conſeiller à la Cour des Aides, Chancelier de l'Univerſité de Medecine & de la Claſſe des Botaniſtes de la Societé Royale, & Monſieur de Clapiés Profeſſeur de Mathematiques lûrent chacun un Memoire dont on va donner l'extrait.

Le Memoire de Mr. Chicogneau étoit ſur la conformité des parties des plantes avec celles des animaux. Mr. Chicogneau fit voir que l'Anatomie des Plantes doit être conſiderée comme une des principales parties de la Botanique ; que la nature agit uniformément dans toutes ſes productions, que les plantes ont un appareil de vaiſſeaux, de veſſicules, & de liqueurs, de même que les Animaux ; que rien ne nous donne une idée plus vive de nôtre propre ſtructure que de la voir generalement repanduë dans tous les ouvrages de la nature ; & que cette analogie ne merite pas moins nôtre attention que la recherche de leurs vertus medicinales.

Mr. Chicogneau ne s'arrête pas à des rapports exterieurs & allegoriques, comme a fait Lauremberge & quelques autres; & quoi qu'il y ait quelque convenance entre les racines & les pieds, les branches & les bras, les feüilles & les cheveux ou les poils des animaux, Mr. Chicogneau regarde ces ſortes de comparaiſons comme de curieuſes inutilitez propres à égayer l'imagination, mais ou la raiſon ne trouve pas ſon compte. Il trouve plus à propos d'établir cette reſſemblance, ſur la conformité qui ſe trouve entre les ſemences des plantes & les œufs des animaux; ſur ce que la reſpiration & la circulation des ſucs ſont à peu près les mêmes; ſur ce qu'on y trouve un même appareil de vaiſſeaux & de glandes, pour la diſtribution des liqueurs & leurs differentes filtrations, ſuivant l'idée de quelques Phyſiciens qui n'ont fait qu'ébaucher cette matiere.

Il examine enſuite les ſemences des plantes, dans leſquelles il trouve le chorion, l'amnios, & la liqueur contenuë dans ces membranes, les

vaiſſeaux ombilicaux, par leſquels le ſuc nourriſſier eſt porté & rapporté de la plantule, dont les linéamens ſont tracez dans la graine, comme l'animal l'eſt dans ſon œuf. Mr. Chicogneau conſidere la terre par rapport à la ſemence de la plante, comme la matrice par raport aux œufs des animaux. Il trouve que comme l'œuf porte avec ſoi une petite proviſion de nourriture pour entretenir l'animal avant que l'œuf ſoit attaché à la matrice, de même la graine porte avec ſoi dequoi nourrir la plantule pendant ſa premiere germination, & avant que par ſes racines elle puiſſe recevoir le ſuc de la terre qui lui eſt propre.

En examinant la plante dans ſon accroiſſement il trouve un appareil de veſſicules approchant de celui des animaux, des fibres ligneuſes dans le tronc & dans l'écorce, qui font la fonction d'arteres & de veines, avec cette difference conſiderable entre les arteres des plantes & celles des animaux, que les arteres de ces derniers ſont des tuyaux droits, qui ont un mou-

vement manifeſte, & celles des plantes paroiſſent n'être qu'un aſſemblage de petits ſacs, qui s'ouvrent les uns dans les autres, & qui avançant dans la cavité du canal forment comme autant de valvules, qui s'oppoſent au retour du ſuc qui monte de la racine : leur ſtructure a beaucoup de rapport à celle des vaiſſeaux lymphatiques, & ils ont un jeu de reſſort qui ſupplée à l'impulſion du cœur qui fait le battement des arteres.

Ces canaux arteriels contiennent ſuivant Mr. Chicogneau un ſuc analogue au ſang des animaux, fort different de ce qu'on appelle ordinairement la ſéve. Il expliquera ſa penſée plus au long dans un Traité qu'il medite ſur cette matiere. C'eſt ce même ſuc qui eſt gommeux dans le Ceriſier, reſineux dans le Pin, Sapin, & Melize, mielleux dans le Bouleau, jaune dans la Chelidone, couleur de ſang dans l'Orcanette, que Mr. Raïus & Malpighi ont regardé comme la quinteſſence des ſucs des plantes, & comme la cauſe de leurs differentes qualitez : quant à ce qu'on

appelle la séve, Mr. Chicogneau la considere comme une lymphe destinée à servir de vehicule à ce suc principal.

Il remarque dans les plantes comme dans les animaux trois sortes de glandes, les vessiculeuses, les vasculeuses & les vasculo-vessiculeuses. Les vessiculeuses se manifestent dans les intervalles des fibres ligneuses, & les autres principalement dans les nœuds. Les glandes servent à separer un suc recrementeux, qui comme la salive, la bile, & le suc pancréatique, sert à perfectionner le suc qui monte par la racine, & qui doit servir de nourriture à la plante.

Il parle ensuite de la circulation des liqueurs qui se voit dans les plantes, principalement dans les ferulacées, comme l'ont remarqué Mr. Perrault & Mariotte de l'Academie Royale de Sciences depuis l'année 1667. & il dit, que le fil non interrompu des liqueurs qui montent de la racine, l'élasticité des vaisseaux qui les contiennent, & la rarefaction de l'air renfermé dans des vaisseaux particuliers, sont la cause mouvante

vante qui les font passer jusques aux parties les plus éloignées de la plante : car les vegetaux ont une espece de respiration, puisqu'ils ont des vaisseaux d'une structure particuliere qui sont remplis d'air, & qui vray-semblablement font la même fonction que les poulmons & les trachées dans les animaux : en un mot l'air est si necessaire aux plantes, que dès qu'elles en sont privées elles perissent infailliblement.

Il ne manquoit qu'à trouver des nerfs & des esprits analogues aux esprits animaux, pour établir une parfaite conformité entre les animaux & les plantes. Mr. Chicogneau qui parle en Philosophe exact, n'admet pas les rapports apparens que pourroient lui fournir la sensitive & plusieurs autres plantes : il les croit toutes privées de sentiment, & il explique leur mouvement par un mechanisme qui leur est propre : il trouve pourtant quelque ressemblance entre la liqueur contenuë dans les vessicules des plantes & les esprits animaux ; fondé sur ce que ces derniers, ne sont pas si ab-

ſolument deſtinez pour le mouvement & le ſentiment des animaux, qu'ils ne ſervent auſſi à tenir les fibres dans une certaine tenſion, qui facilite la circulation, la ſecretion, & la diſtribution des ſucs. Si la liqueur contenuë dans les veſſicules des plantes ſert au même uſage, comme le dit Mr. Chicogneau, on ne peut pas lui conteſter cette derniere analogie.

Enfin les maladies des plantes comme celle des animaux, viennent toûjours du dérangement de leurs parties organiques, & de l'alteration de leurs parties fluides. De là viennent ces excroiſſances, & ces differentes eſpeces de tumeurs qui ſe forment ſouvent aux parties exterieures, ces concretions ſchirreuſes qui s'engendrent dans leur interieur, cette corruption ou pourriture qu'on peut comparer à la gangreine, cette jauniſſe, generation des vers, conſomption &c. qui leur ſont communes avec les animaux, & qui viennent de la même cauſe.

Tout ce qui vient d'être dit étant ſuppoſé, Mr. Chicogneau conclut

que les plantes viennent d'un œuf comme les animaux, que les linéamens de leur principales parties, ſont également tracées dans les graines, qu'elles ont des vaiſſeaux arteriels, veneux & lymphatiques, des fibres capables d'exercer un jeu de reſſort comme les fibres charnues, des vaiſſeaux propres à recevoir l'air, des veſſicules, des glandes deſtinées à la filtration, des ſucs excrementeux & recrementeux; & que ſi l'on eſt obligé pour ſe perfectionner dans la connoiſſance des Ouvrages de la nature & de l'homme même, à déveloper la ſtructure du corps des animaux, on doit auſſi rechercher avec empreſſement à connoître le mechaniſme admirable des plantes.

Mr. Plantade recapitula tout ce Diſcours fort au long, & il apporta une raiſon toute nouvelle pour expliquer le paralleliſme de la touffe des arbres au ſol qu'elles ombragent; circonſtance qui ſeroit peut-être encore ignorée, ſi un Sçavant Phyſicien de l'Academie Royale des Sciences ne l'avoit découverte en dernier lieu. Il paroît à Mr. Planta-

de que ſi ce fait eſt conſtant, il ne ſçauroit avoir d'autre cauſe que le cours de l'air contigu à la terre, lequel s'y mouvant, comme on le voit par les grandes lunettes, avec la même détermination qu'il a reçûë des corps qu'il y rencontre, diſpoſe par là les feüilles & les jeunes branches des arbres à ſe ranger d'une maniere parallele au plan du ſòl qui les porte; à peu près comme les plantes aquatiques ſe diſpoſent parallelement à la ſurface de l'eau qui court ſous elle.

Mr. de Clapiés lût enſuite ſon Memoire contenant des Reflexions ſur l'Eclipſe totale du Soleil du 12. May 1706.

Mr. de Clapiés avoit calculé cette Eclipſe, & l'avoit annoncée totale au Public depuis l'année 1702. c'eſt-à-dire quatre ans avant que le Ciel en donnât le ſpectacle.

Il dit au commencement de ſon Memoire que rien ne releve plus l'éclat de l'Aſtronomie, & ne fait mieux voir à quel degré de perfection les Aſtronomes modernes l'ont portée, que le calcul de ces ſortes

d'Eclipse. En effet n'y a-t'il pas lieu de s'étonner que l'esprit de l'homme ait été assez hardi, pour oser s'élever à des connoissances qui paroissoient si fort hors de sa portée, & qu'il ait été assez heureux, pour réduire à la justesse du calcul, tous les mouvemens differens des corps celestes, & le porter à la scrupuleuse précision où l'on le voit aujourd'hui: car comme le dit Mr. de Clapiés, pour calculer une Eclipse de Soleil, il faut connoître la grandeur respective du Soleil & de la Lune, leur situation, leur mouvement, leur distance de la terre, la grandeur même de la terre, la situation des Peuples qui l'habitent, leurs divers éloignemens, leur difference d'aspect, & les refractions. Connoissances qui en supposent beaucoup d'autres, & qui ne peuvent être que le fruit d'un long & penible travail.

Ensuite Mr. de Clapiés fait voir la difference de l'Astronomie ancienne d'avec la moderne: il dit même qu'au commencement du siecle passé, l'observation & le calcul étoient rarement d'accord, à cause

de la grossiereté des instrumens dont on se servoit, & de la défectuosité des Tables Astronomiques : au lieu que l'Astronomie moderne s'est perfectionnée par l'invention des lunettes, & leur application aux instrumens Astronomiques ; par les pendules à cycloïdes, qui mesurent le tems d'une maniere si juste ; par l'usage du micrometre, qui détermine les diametres apparens des Astres ; par les machines parallatiques, qui servent à suivre leur cours ; & enfin par l'ingenieuse Methode de projection de Mr. Cassini, pour les Eclipses du Soleil, qui sert encore pour la recherche des longitudes, pour déterminer les Eclipses des Etoiles fixes par la Lune &c. & par tant d'autres découvertes, dont nous sommes redevables à l'Academie Royale des Sciences.

Comme Mr. de Clapiés s'est servi de cette Methode pour déterminer l'Eclipse du Soleil du 12. May 1706. il explique fort au long & d'une maniere fort intelligible ce que c'est que la projection : il détermine par cette Methode quels sont les Peu-

ples qui ont vû les premiers l'Eclipſe ; quels ſont ceux qui l'ont vûë finir les derniers ; quels ſont ceux qui ont vû les premiers & les derniers l'Eclipſe centrale; pendant quel tems le centre de l'ombre de la Lune a reſté ſur la terre, la viteſſe de ſon mouvement, la ligne qu'il a décrite, la ligne de ſeparation des Peuples qui ont vû l'Eclipſe d'avec ceux qui ne l'ont pas vûë, & pluſieurs autres choſes dont Mr. de Clapiés communiquera les Problemes à la Societé Royale ; & cependant il avertit avec toute la hardieſſe d'un excellent Aſtronome, que Montpellier entreroit dans la penombre le 14. Septembre 1708. à 7h. 20. 45". du matin, & qu'il en ſortiroit à 8h. 53'. 18". & que le Soleil paroitroit ébreché à 8h. 6'. 50".

Il annonça que Montpellier entreroit pareillement dans la penombre le 12. Mars 1709. à midi 45'. 5". & qu'il en ſortiroit à 3h. 2'. 5". & que l'on verroit le Soleil eclipſé de 4 doits 26'. dans ſa partie meridionale à 1h. 51'. 56". qui eſt le tems du milieu de l'Eclipſe.

Enfin Mr. de Clapiés aſſura que

Montpellier entreroit dans la penombre le 28. Février 1710. à midi 3'. 8". & qu'il en sortiroit à 2h. 43'. 25". que le milieu de cette Eclipse seroit à 1h. 21'. 55". & que pour lors le Soleil seroit eclipsé de 5 doits 4'. dans la partie Septentrionale.

Mr. de Clapiés parla ensuite des Eclipses totales, partiales, & annulaires ; des Eclipses centrales sans demeure & avec demeure, de la ligne de la penombre qui separe ceux qui ont vû l'eclipse, d'avec ceux qui ne l'ont point vûë du tout, de la ligne de l'ombre qui separe ceux qui l'ont vûë totale, d'avec ceux qui l'ont vûë partiale ; & il traite cette matiere d'une maniere si nette & si concise, que l'on n'en sçauroit faire l'extrait sans la défigurer.

Enfin par les principes qu'il a établis, par les Observations exactes de la Societé Royale, & par celles qui ont été communiquées par les plus excellens Astronomes de l'Europe, Mr. de Clapiés détermine qu'il étoit à Montpellier 7h. 25'. 10". lorsque la circonference de la penombre a commencé de toucher la terre ; qu'-

elle y eſt entrée à 2°. 13′. 35″. de latitude Septentrionale, & à 359°. 30′. 20″. & à 40°. 53′. 10″. de latitude Septentrionale, & par conſequent qu'elle y a reſté pendant 4h. 58′. 10″.

Il trouve encore qu'il étoit à Montpellier 8h. 30′. 2″. lorſque le centre de l'ombre a commencé de tomber ſur la terre à 15°. 51′. 34″. de latitude Septentrionale, & à 338°. 42′. 40″. de longitude ; & par conſequent que c'eſt dans le trajet entre les Iſles de la Cayenne & les Iſles de Sainte Lucie & du Cap vert où l'Eclipſe a commencé de paroître centrale au lever du Soleil : il dit que l'ombre a traverſé les Canaries, qu'elle a paſſé par Cadiz, qu'elle a parcouru la partie Meridionale de l'Eſpagne, qu'elle a paſſé dans la Catalogne, dans le Rouſſillon, dans la partie Meridionale du Languedoc, dans la Provence, dans le Dauphiné, dans la partie Orientale de la Savoye, dans la Suiſſe, dans la Boheme, dans la Pruſſe, dans la partie Septentrionale de la Moſcovie, dans la grande Tartarie, où elle ceſſa de paroître totale au coucher du Soleil à 52°. & quelques

minutes de latitude Septentrionale, & à 149°. de longitude : d'où Mr. de Clapiés conclut que le centre de l'ombre & de la Lune à parcouru l'espace compris entre l'Ocean Atlantique & la Tartarie Orientale en 2h. 50'. 2". pendant lequel tems, il dit, qu'une partie de la penombre passoit à l'Occident de l'Isle de Saint Thomé, par la partie Meridionale de l'Egypte, par la partie Septentrionale de l'Arabie, & par le milieu de la Perse & du Mogol; & pendant ce tems-là une partie de la penombre tomboit hors du disque de la terre du côté du Septentrion : ces deux termes distinguent les païs qui ont vû l'Eclipse, d'avec ceux qui ne l'ont point vûë.

Quoique le Memoire que lût Mr. de Clapiés fut très-exact, & parût suffisant pour donner au juste l'idée des Eclipses de Soleil, il promit cependant de parler plus amplement sur la même matiere dans les Memoires de la Societé Royale des Sciences.

Mr. Plantade après avoir recapitulé le Memoire, & l'avoir presenté

ſous une forme aiſée, & à la portée de tout le monde, ſans lui faire pourtant rien perdre de ſa force ni de ſa beauté, rendit raiſon d'un Phenomene fort ſingulier, auquel il avoit pris garde, bien qu'il eût échapé à l'attention du Public, & à celle des plus habiles Aſtronomes: c'eſt que dans le tems de l'entiere obſcurité on voyoit fort clairement Venus, & Saturne qui alloit entrer en conjonction avec le Soleil, & quelques étoiles qui brilloient avec beaucoup de vivacité, quoique proches du Soleil & renfermées dans l'enceinte lumineuſe de la foible clarté que cet aſtre répandoit alors ſur le Zodiaque, & dont la partie la plus vive faiſoit une couronne au tour de la Lune, pendant néanmoins que beaucoup d'autres étoiles plus brillantes & plus éloignées du Soleil, & dans des endroits du Ciel plus ſombres, & plus ſereins, ne furent du tout point apperçûës.

La raiſon de ce Phenomene paroît naturelle à Monſieur Plantade, en ce que les rayons par leſquels on auroit dû voir ces dernieres étoiles

avoient à traverſer la penombre vers ſa baſe, où l'exceſſive violence du tremouſſement les confondoit, & nous en ôtoit le ſentiment ; au lieu que les rayons des premieres traverſoient le cone de la penombre vers ſon ſommet, & ne ſe ſentoient que peu, ou point du tout de ſon agitation, qui dans cet endroit étoit fort petite.

L'Aſſemblée finit par la déclaration verbale que firent quelques-uns des Académiciens Honoraires, du Sujet de leurs occupations Academiques pendant l'année 1707. & par la déclaration par écrit des Academiciens ordinaires & des Eleves, qui fut lûë à haute voix, ſignée & dépoſée entre les mains du Secretaire. Après quoi Mr. Plantade parla à la Compagnie, & l'exhorta à executer ponctuellement & avec une diligence raiſonnable les engagemens dans leſquels elle venoit d'entrer.

Nous aſſûrons de nôtre parfaite reconnoiſſance celui qui nous a fait le plaiſir de nous envoyer cette belle Relation : le Public entrera ſans doute dans l'obligation que nous lui avons : il

Mars 1707.

n'aura pas moins d'empressement pour le curieux détail des occupations de la Societé Royale, qu'il en fait paroître pour les Relations exactes & polies des Assemblées de l'Academie Royale des Sciences, & de l'Academie Royale des Inscriptions, que Monsieur l'Abbé Blondel a la bonté de nous fournir. Si-tôt que nous aurons reçû le Discours de Monsieur Plantade nous en donnerons l'Extrait.

ARTICLE XXXVI.

*REPONSE DU PERE DE LA Maugeraye à Mr. ***. sur la division de l'Octave.*

VOus demandez Monsieur, quelles regles suivent les Musiciens, dans le Systeme diatonique pour partager l'octave dans ses intervalles, & d'où vient que les tierces & les sixiémes des uns ne sont pas égales aux tierces & aux sixiémes des autres, quoiqu'ils conviennent tous dans les quartes & dans les quintes.

Pour satisfaire à vôtre demande, je vais d'abord exposer en peu de

mots les regles que ſuivent les Muſiciens dans la diviſion de l'octave; enſuite de quoi il me ſera aiſé de montrer la difference qui doit ſe renconter entre les tierces & les ſixiémes des uns & des autres.

Les Auteurs modernes qui ont écrit ſur la Muſique ſe ſervent de la proportion harmonique, pour trouver les intervalles dans leſquels ils diviſent l'Octave. Ainſi la raiſon de l'octave étant de 2 à 1, ils cherchent entre 1 & 2 un moyen proportionnel harmonique, & forment avec ce moyen la proportion harmonique, 6. 8. 12. qui leur fait connoître que la raiſon de l'Octave eſt composée de la raiſon de 3 à 2. qui eſt celle de la quinte, & de la raiſon de 4 à 3. qui eſt celle de la quarte, & par conſequent que l'octave eſt composée d'une quinte & d'une quarte.

Prenant enſuite un moyen proportionnel harmonique entre 2 & 3. ils forment la proportion harmonique 10. 12. 15. qui leur fait connoître que la raiſon de la quinte eſt composée de la raiſon de 5. à 4. & de la raiſon de 6 à 5. d'où ils con-

cluent que la quinte eſt compoſée de deux tierces, & que la raiſon de la plus grande eſt de 5 à 4. & celle de la plus petite de 6 à 5.

En prenant un moyen proportionnel harmonique entre 5, & 4, ils forment la proportion harmonique 36. 40. 45. qui leur fait connoître que la raiſon de la plus grande tierce eſt compoſée de la raiſon de 9 à 8. & de la raiſon de 10 à 9. & par conſequent qu'elle renferme deux ſecondes inégales dont la plus grande s'appelle ton majeur & la plus petite ton mineur. Ils pouvoient par cette methode trouver que la raiſon du ton majeur eſt compoſée de la raiſon de 17 à 16. & de la raiſon de 18 à 17. & former par ce moyen deux ſemitons, mais apparemment que dans le Syſteme diatonique ils n'ont pas crû ces intervalles neceſſaires.

Après avoir trouvé les intervalles dont nous venons de parler, voici la methode qu'ils ont ſuivie pour trouver les autres intervalles: en diviſant la tierce mineure par le ton majeur, ils ont trouvé le ſemiton

majeur dont la raiſon eſt de 16 à 15. diviſant l'Octave ſucceſſivement par les tierces, ils ont trouvé les ſixiémes, dont les raiſons ſont de 5 à 3, & de 8 à 5.

Diviſant ſucceſſivement l'octave par le ton majeur, le ton mineur, & le ſemiton majeur, ils ont trouvé les ſeptiémes dont les raiſons ſont de 16 à 9. 9 à 5. 15 à 8. Otant du ton majeur le ton mineur ils ont eu le *comma*, dont la raiſon eſt de 81 à 80 : ôtant ſucceſſivément le ſemiton majeur du ton majeur & du ton mineur, ils ont trouvé deux intervalles dont les raiſons ſont de 25 à 24. & de 135 à 128.

Les Muſiciens qui ne ſe ſervent point de la proportion harmonique ont employé la methode ſuivante pour trouver les intervalles de l'Octave : ayant reconnu par experience que la raiſon de l'octave étoit de 2 à 1. & celle de la quinte de 3 à 2. ils ont diviſé la raiſon de l'octave par celle de la quinte, & ayant trouvé pour quotient $\frac{4}{3}$ ils ont connu que la raiſon de la quarte étoit de 4 à 3.

Diviſant enſuite la raiſon de la quinte par celle de la quarte, ils ont

trouvé que la raiſon d'une ſeconde étoit de 9 à 8. puiſque le quotient de leur diviſion étoit $\frac{9}{8}$.

Diviſant la raiſon de la quarte par celle du ton ou d'une ſeconde, ils ont eu pour quotient $\frac{32}{27}$, ce qui leur a fait connoître que la raiſon de la tierce étoit de 32. à 27.

Oſtant cette tierce de la quinte ils ont trouvé une ſeconde tierce, dont la raiſon eſt de 81 à 64. & parce que 81 a plus grande raiſon à 64, que 32 à 27, ils ont nommé cette ſeconde tierce majeure, & la premiere mineure. Il eſt aiſé de voir que la tierce majeure eſt composée de deux ſecondes égales : d'où il a été aiſé de conclurre que la mineure ne renfermoit pas deux tons. Pour connoître les intervalles ils ont partagé cette tierce par le ton, & ils ont trouvé un intervalle dont la raiſon eſt de 256 à 243, qu'ils ont nommé ſemiton.

Ajoûtant un ton à la quinte, ou diviſant l'octave par la tierce mineure, ils ont trouvé la ſixiéme majeure, dont la raiſon eſt de 27 à 16 ; & en diviſant l'octave par la tierce majeure, ils ont trouvé la ſixiéme

mineure dont la raiſon eſt de 128 à 81.

Enfin diviſant ſucceſſivement l'Octave par le ton & le ſemiton, ils ont eu deux ſeptiémes, dont les raiſons ſont de 16 à 9, & de 243 à 128. Il eſt clair qu'en multipliant la quarte par elle-même, on auroit eu la premiere ſeptiéme

Octave des Modernes.

24, 27, 30, 32, 36, 40, 45, 48.

Octave des Anciens.

384, 432, 486, 512, 576, 648, 728, 768.
ut re mi fa ſol la ſi ut

En comparant ces deux Octaves on trouve 1°. que dans le premier ſyſteme l'Octave ſe partage en trois tons majeurs, deux mineurs, & deux ſemitons; au lieu que dans le ſecond ſyſteme, elle ſe partage en 5 tons égaux & en deux ſemitons; 2°. que les tons du ſecond ſyſteme ſont égaux au ton majeur du premier, mais que les ſemitons du ſecond ſyſteme, ſont plus petits que les ſemitons du premier d'un intervalle, dont la raiſon eſt de 81 à 80; puiſque dans le premier la raiſon des ſemi-

tons eſt de 256 à 240 ; au lieu que dans le ſecond ſyſteme, la raiſon des ſemitons eſt de 256 à 243 ; ainſi dans le ſecond ſyſteme la raiſon de l'intervalle dont le ton ſurpaſſe le ſemiton eſt de 2187 à 2048 ; 3°. que l'intervalle du *re* au *fa* dans le premier ſyſteme eſt preciſément la tierce mineure du ſecond ſyſteme, & par conſequent que le complement de cette tierce doit être la ſixiéme majeure du ſecond ſyſteme ; 4°. que dans le ſecond ſyſteme les intervalles de l'*ut* au *ſol*, du *re* au *la*, du *mi* au *ſi*, du *fa* à l'*ut*, du *ſol* au *re*, du *la* au *mi*, ſont des quintes juſtes; au lieu que dans le ſecond ſyſteme l'intervalle du *re* au *la* n'eſt pas une quinte juſte.

5°. Pour paſſer dans le ſecond ſyſteme de la tierce mineure à la majeure, de la ſixiéme mineure à la majeure, pour corriger l'intervalle *ſi fa* en montant, ou *fa ſi* en deſcendant, & en former une quinte juſte, on ſe ſervira toûjours d'un même intervalle qu'on appellera ſemiton mineur : au lieu que dans le premier ſyſteme pour paſſer de la

tierce mineure à la majeure, ou de la ſixiéme mineure à la majeure, il faut ſe ſervir d'un intervalle, dont la raiſon eſt 25 à 24 : pour rendre juſte la quinte du *re* au *la* en montant, il faut ſe ſervir d'un intervalle, dont la raiſon eſt de 81 à 80 : pour rendre juſtes les quintes *ſi fa* en montant, ou *fa ſi* en deſcendant, il faut ſe ſervir d'un intervalle dont la raiſon eſt de 135 à 128. Ainſi ou il faudra dans le premier ſyſteme ſe ſervir de differentes figures pour marquer ces differens intervalles, ou d'une même figure pour ſignifier differens intervalles : ce qui eſt embarraſſant.

6°. Si l'on ſe donne la peine de combiner les ſept intervalles de l'Octave du ſecond ſyſteme on aura 21 aſſemblages ou combinaiſons differentes, dont ſix commencent par le ſemiton, & 15 par le ton : & de ces 21 aſſemblages les deux plus avantageux ſeront *ut re*, *mi fa*, *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*, ...*re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*, *re*, dont le premier commence par une tierce majeure, & le ſecond par une tierce mineure.

Mars 1707.

En combinant les ſept intervalles de l'Octave du premier ſyſteme on aura 210 combinaiſons differentes, dont 60 commenceront par un ſemiton, 60 par un ton mineur, & 90 par un ton majeur; & de ces 210 il ne s'en trouvera aucune qui commence par une tierce majeure qui ſoit auſſi avantageuſe que la premiere des deux combinaiſons precedentes du ſecond ſyſteme, ni aucune qui commence par une tierce mineure qui ſoit auſſi avantageuſe que la ſeconde qui commence par *re*.

Si à la place de la diviſion de l'Octave 24, 27, 30, 32, 36, 40, 45, 48, ils ſubſtituoient la ſuivante 48, 54, 60, 64, 72, 81, 90, 96, les intervalles de l'*ut* au *ſol*, du *re* au *la*, du *mi* au *ſi*, du *fa* à l'*ut*, & du *ſol* au *re*, ſeroient des quintes juſtes; mais les tierces du *re* au *fa*, du *la* à l'*ut* ſeroient des tierces mineures du ſecond ſyſteme; la tierce du *fa*, au *la*, ſeroit une tierce majeure du ſecond ſyſteme; la ſixiéme de l'*ut* au *la* ſeroit une ſixiéme majeure du ſecond ſyſteme; la ſixiéme du *la* au *fa* en montant ſeroit une ſixiéme mineure

du ſecond ſyſteme : ainſi ſuivant cette combinaiſon ils ſe trouveroit de quatre eſpeces de tierces, & de 4 eſpeces de ſixiémes.

ARTICLE XXXVII.

NOUVELLES LITERAIRES du mois de Mars.

DE HAMBOURG.

L'Hiſtoire de la Maiſon de Brunſwik par Mr. Leibnitz eſt achevée. Forſter Libraire d'Hanovre imprime actuellement un Livre de ce Grand Homme qui eſt comme le Prélude de cette Hiſtoire, *Prodromus Hiſtoriæ Brunſvicenſis*. Vous ferez plaiſir à ſon illuſtre Auteur d'inſerer dans vos Memoires, qu'il eſtime, l'Ecrit que je vous envoye, dans lequel il éclaircit un point important de l'Hiſtoire Literaire.

LETTRE DE Mr. LEIBNITZ.

Sur quelques faits qui le regardent, mal expliquez dans l'Eloge de Mr. Ber-
Mars 1707.

noulli. prononcé à l'Academie des Sciences.

„ Il y a dans l'Eloge de Mr. Ber-
„ noulli , prononcé à l'Academie
„ des Sciences de Paris des erreurs
„ de fait qui me regardent : & com-
„ me il importe beaucoup pour l'a-
„ vancement même des Sciences,
„ que les personnes appliquées aux
„ Meditations profondes , joignent
„ les bonnes qualitez du cœur à cel-
„ les de l'esprit ; j'ay crû à propos
„ d'éclaircir & de rectifier quelques
„ endroits de cet Article, qui pour-
„ roient faire tort à Messieurs Ber-
„ noulli & à moy. Parmi les choses
„ avantageuses, qu'on a la bonté de
„ dire de moi , & qu'on dit d'eux
„ avec justice ; on en ajoute que des
„ Juges severes auroient raison , à
„ mon avis , de condamner. Car on
„ insinuë, qu'ayant laissé entrevoir
„ quelque chose de mon Systême
„ des *Infinitesimales* , Messieurs Ber-
„ noulli avoient medité si profon-
„ dément sur ces foibles rayons qui
„ m'étoient *échapez*, qu'ayant resolu
„ de *m'enlever* la gloire de l'inven-

» tion, ils y avoient réüssi, & » avoient même publié *mon Systême* » *avant moy*. Il semble que c'est me » faire passer pour envieux, & eux » pour injustes : l'un & l'autre est » sans fondement. Voici le fait. » Ayant trouvé mon nouveau cal- » cul dès l'an 1674. je fus long-tems » sans en rien faire paroître, parce » qu'étant retourné de France en » Allemagne, j'eus des occupations » & des emplois qui m'en détour- » nérent. L'affaire meritoit un ou- » vrage exprés, & je n'avois pas » tout le loisir qu'il demandoit pour » répondre à mes vûës & à l'attente » du Public. Outre que j'ai toû- » jours eu de la peine à travailler » sur ce que j'avois déja en mon » pouvoir, aimant à pousser plu- » sieurs autres vûës d'une nature » toute differente, dont je pourrois, » peut être, entretenir encore le » Public quelque jour, si Dieu me » continuë la vie & la santé. Ce- » pendant quelques-uns de mes an- » ciens Amis, & particulierement » Messieurs *Menken* & *Pfauz* ayant » commencé le Journal de Leipsic,

 je

„ je fus bien aiſe de leur communi-
„ quer quelques échantillons de
„ mes Meditations Géometriques,
„ pour contribuer à varier leurs
„ Collections. L'approbation publi-
„ que & leurs invitations m'engagé-
„ rent à continuer de tems en tems.
„ Enfin, ne me voyant ni trop en
„ état, ni aſſez en humeur de tra-
„ vailler à l'ouvrage de ma nouvelle
„ Analyſe, je pris la reſolution, de
„ peur qu'elle ne ſe perdit, d'en pu-
„ blier des Elemens en abregé, c'eſt-
„ à-dire, *l'Algorithme* de ce Calcul,
„ qui en contient l'application, à
„ l'addition & ſouſtraction, à la mul-
„ tiplication & diviſion, & aux puiſ-
„ ſances & racines. Feu Mr. Ber-
„ noulli Profeſſeur de Bâle m'écri-
„ vit là-deſſus, & me demanda quel-
„ que éclairciſſement ſur la reſiſtan-
„ ce des ſolides, dont j'avois donné
„ une détermination dans le Jour-
„ nal de Leipſic au delà de celle de
„ *Galilée*. Cela fit naître quelque
„ commerce de Lettres entre nous,
„ que mon voyage d'Italie inter-
„ rompit. Cependant, je donnay
„ un échantillon nouveau de mon

„ Calcul, en l'appliquant au mou-
„ vement des Planetes, & j'y fis voir
„ l'usage des *Infinitesimales* du se-
„ second degré. Feu Mr. *Bernoulli* y
„ étoit attentif, mais il n'y trouva
„ entrée que lors qu'il vit comment
„ je m'y prenois, pour appliquer
„ ce Calcul à des Problemes Phy-
„ sico-Mathematiques. J'en avois
„ proposé un à Mr. l'Abbé *Catelan*,
„ qui dans un petit démêlé, que nous
„ avions, vantoit trop les Metho-
„ des Carteſiennes comme suffisan-
„ tes à tout. Cet Abbé demeura
„ court là dessus, & il n'y eut que
„ Mr. *Huygens*, qui trouvant le Pro-
„ bleme digne de sa curiosité, (c'é-
„ toit de trouver une courbe dans
„ laquelle le corps pesant descende
„ vers l'Horizon également, ou sans
„ acceleration) en donna la solu-
„ tion; quoique par une methode
„ differente de la mienne; mais sans
„ en ajouter la démonstration. Donc,
„ pour dépêcher ce Probleme, j'en
„ publiai une, laquelle marquoit
„ les traces de mon Analyse. C'est
„ ce qui acheva d'ouvrir les yeux
„ à Mr. *Bernoulli*. Il l'avoüa lui-

„ même, & voyant qu'un nouveau
„ champ étoit ouvert, il me pria à
„ à la ſuggeſtion de Mr. ſon Frere,
„ qui entroit déja bien avant dans
„ ces matieres, de penſer, ſi par la
„ même Analyſe, on ne pourroit
„ point arriver à des Problemes plus
„ difficiles, maniez inutilement par
„ d'autres; & particulierement à la
„ Courbe, qu'une chaîne doit for-
„ mer, ſuppoſé qu'elle ſoit parfai-
„ tement flexible par tout) que
„ Galilée avoit crû être la parabo-
„ le, quoiqu'ils ne ſçûſſent point
„ alors, qu'il y avoit travaillé. J'y
„ penſai, & j'en vins à bout d'abord;
„ mais au lieu de publier ma ſolu-
„ tion, j'encourageai Mr. *Bernoulli*
„ à la chercher auſſi. Mon ſuccés
„ fut cauſe, ſans doute, que les deux
„ Freres s'y appliquérent fortement,
„ & que le plus jeune dont je viens
„ de parler, depuis Profeſſeur à
„ Groningue, & maintenant à Bâle,
„ eut l'avantage d'y réüſſir entiere-
„ ment. Pour y arriver par le moyen
„ de ce que j'avois déja communi-
„ qué, il falloit une addreſſe extra-
„ ordinaire, & quelque exercice,

„ que l'application & l'envie de ſe
„ ſignaler leur donna, pour ſe bien
„ ſervir de ce nouveau Calcul. Après
„ cela ils furent en état d'aller bien
„ loin. Cependant ils mont toûjours
„ fait la juſtice de m'attribuer l'in-
„ vention de cette Analyſe, comme
„ on le voit par pluſieurs endroits
„ de leurs Ecrits dans les Actes de
„ Leipſic & ailleurs; & par l'Ou-
„ vrage de Mr. le Marquis de l'*Hô-*
„ *pital*, à qui Mr. Bernoulli le jeune
„ en avoit communiqué les fonde-
„ mens & la matiere à Paris: & moi,
„ je leur ai rendu la pareille; en
„ avoüant qu'ils avoient beaucoup
„ de part à l'utilité que le Public en
„ a tiré, & que perſonne n'avoit fait
„ plus valoir cette Invention qu'eux
„ avec Mr. le Marquis de l'*Hôpital*,
„ à qui cette ſcience eſt auſſi fort
„ redevable. Si j'avois publié d'a-
„ bord moi-même la Solution du
„ *Probleme de la Chainette*, ſans don-
„ ner à Meſſieurs Bernoulli envie
„ d'y travailler, ils en auroient eu
„ moins de gloire, mais le public en
„ auroit tiré moins d'utilité; car
„ ils ſe ſeroient peut-être moins

„ appliquez à cultiver cette Scien-
„ ce, où ils n'auroient pas eu assez
„ de part. De sorte que je ne me
„ repens point de ce que j'ai fait : &
„ je trouve, comme c'est l'ordinai-
„ re, que ce qui est arrivé est le
„ meilleur. L'Ouvrage que Mr. le
„ Marquis de l'*Hôpital* publia le pre-
„ mier sur ce nouveau Systême, sous
„ le titre, *l'Analyse des infiniment pe-*
„ *tits*, a été publié de *mon consente-*
„ *ment*. Il eut la déference pour moi
„ & l'honnêteté de me mander, que
„ si je voulois me servir de mon
„ droit d'Inventeur, pour publier
„ le premier un Ouvrage d'une jus-
„ te étenduë sur cette nouvelle
„ Science, il ne me vouloit point
„ prévenir. Mais je n'avois garde de
„ priver le Public d'un travail aussi
„ utile que le sien, pour me conser-
„ ver un droit dont je me pouvois
„ passer facilement; ayant toûjours
„ celui d'y suppléer, comme j'ay
„ fait, en proposant de tems en tems,
„ quelques nouvelles ouvertures,
„ pour pousser cette Analyse.

„ J'ai été d'autant plus porté à
„ desabuser le Public sur ces faits

„ mal narrez ; que Mr. Bernoulli „ vient de le demander dans une de „ ſes Lettres de Bâle du 22. May, „ où il les rejette & les deſapprou- „ ve hautement, comme éloignez „ de la verité.

D'EDIMBOURG.

On ne parle ici que de l'Union : un Auteur anonyme a composé ſur cette matiere du tems, deux Traitez d'une juſte étenduë, le Livre porte ce titre : *The rights and intereſts of the two British Monarchies &c.* C'eſt-à-dire les Droits & les interêts des deux Monarchies Britanniques &c. On croit que l'Auteur de ce Livre eſt un Miniſtre Ecoſſois nommé Hodges : il prouve que l'union ne peut être que funeſte à l'Ecoſſe. On y trouve quelques morceaux de l'Hiſtoire d'Angleterre & de celle d'Ecoſſe bien developpez. Ce Livre eſt d'environ 200 pages. Mylord Belhaven a prononcé depuis peu un Diſcours au Parlement d'Ecoſſe, qui meriteroit une place dans vos Memoires. Cette piece eſt uni-

verſellement eſtimée, elle fait voir les inconveniens de l'Union par rapport à l'Ecoſſe. Ce Diſcours eſt imprimé.

Il paroit depuis peu un autre Ecrit intitulé, *State of the controverſy betwizt united and ſeparate Parlaments.* L'Auteur qu'on croit être Mr. Salton, homme d'eſprit & bien verſé dans les interêts de ſon pays, prouve que ſi l'Ecoſſe perd ſon Parlement, ce Royaume deviendra en effet une Province de l'Angleterre.

DE LONDRES.

Marie Stuard a été de plus d'une maniere la victime de l'hereſie, ſon attachement à l'Egliſe lui a couté la couronne, la liberté, la vie, & la reputation. Une Princeſſe ſi favorable aux belles Lettres, la mere de tant de Rois, ne devoit pas manquer d'Apologiſte: elle en a eu, mais leur attachement pour ſa perſonne & pour ſa Religion a rendu leur témoignage ſuſpect, tandis que le perfide Buchanan a trouvé créance: peut être auroit-il moins impoſé, ſi Brantome,

par un faux zele pour cette malheureuse Reine, ne l'eut encore plus décriée que Buchanan. Brantome voluptueux Courtisan, dans le dessein de peindre Marie comme une Princesse parfaite, a suivi les idées que sa corruption lui presentoit : il lui a fait un merite de ses pretenduës galanteries, & recueilli tous les faux bruits repandus par les ennemis de la Reine, pour en composer son Roman. Buchanan & Brantome sont entre les mains de tout le monde : Leslé défenseur de la Reine est à peine connu : de là tant de facheuses impressions contre une Princesse toûjours malheureuse, mais toûjours vertueuse. Les Memoires de Metuill avoient renouvellé les calomnies inventées par les Heretiques contre cette Princesse : le moment que la Providence avoit marqué pour dissiper ces calomnies semble être arrivé. Mr. Cramford homme d'esprit a publié ici des *Memoires de la vie de Marie Stuard* : comme il est sans interêt, il écrit sans passion, & n'avance rien qu'il ne prouve par des piéces authentiques.

Mars 1707.

Il paroit auſſi un nouveau Traité de la Navigation : l'Auteur eſt d'une Nation & d'une Societé à qui cet Art doit beaucoup.

The Theory of Navigation &c. La Theorie de la Navigation démontrée, & ſes Rudimens prouvez d'une maniere claire & aiſée, par les premiers principes des Mathematiques : avec toutes les Regles & les Tables qui ſont d'uſage dans la pratique, & un Catalogue des Aſcenſions droites de pluſieurs Etoiles remarquables, auſſi-bien que leur diſtance du Pole. On y a auſſi joint un Recueil des Latitudes de divers Ports & de diverſes Villes, avec leurs longitudes priſes dans l'Obſervatoire de Sa Majeſté, & tirées des obſervations celeſtes. Par Jacques Hodgſon, Membre de la Societé Royale.

DE HOLLANDE.

Je vous annonce des Livres qui par leur ſujet & le nom de leurs Auteurs exciteront ſans doute vôtre curioſité.

Le grand Cabinet Romain ou Recueil d'Antiquitez Romaines, avec les ex-

plications de Michel Ange de la Chausse, A Amsterdam, chez François l'Honoré & Zacharie Chastelain in folio.

Conjectures Physiques par Nicolas Hartsoeker à Amsterdam chez Henry des Bordes in 4°.

Un Titre si modeste ne doit pas tromper les Lecteurs, Mr. Hartsoeker leur donne ici plus que des conjectures sur les principales matieres de la Physique, des quatre Livres qui composent son Ouvrage.

Le premier contient des pensées nouvelles & très-ingenieuses sur le Systême du monde.

Dans le second la Terre, le flux & le reflux de la mer, les vents periodiques & reglez, les courans d'eau, la pesanteur & les autres proprietez des corps, l'air, les Elemens des Chymistes, les metaux, l'antimoine, l'aiman, le verre, occupent la penetration du nouveau Physicien.

Il explique dans le troisiéme les principes du corps naturel, le mouvement, les proprietez du feu, la refraction & la reflexion des rayons de lumiere, le point optique, & les couleurs.

Le quatriéme Livre plus court que les autres traite des vapeurs, de la rosée, des nuées, des broüillards, de la neige, de la pluye, de la grêle, des frimats, de l'Arc-en-Ciel, de l'origine des fontaines, des puits, des rivieres. On doit à la liberalité de Mr. l'Electeur Palatin & au goût de ce Prince pour les Sciences, toutes les lumieres que Mr. Hartſoeker communique au public. Mr. Hartſoeker pour continuer de répondre aux intentions de ſon auguſte Bienfaiteur, promet un ſecond Volume de *conjectures* ſur les animaux & ſur les plantes.

DE PARIS.

On nous * écrit ſi ſouvent de Province, pour nous demander la deſcription d'un remede qui a beaucoup de cours à Paris, que je crois que vous ferez plaiſir à beaucoup de perſonnes, ſi vous voulez le rendre public dans vos Memoires : c'eſt la compoſition de certaines pilules, dont quelques particuliers font

* *C'eſt Mr. Biet qui parle.*

grand myſtere, & qu'ils debitent comme un grand ſecret ſous le nom de pilules de longue vie. Ils en exaltent les vertus au deſſus de tous les remedes qu'on a trouvez juſqu'à preſent. On ne peut pas à la verité en condamner raiſonnablement l'uſage en pluſieurs occaſions ; mais on ne peut pas auſſi judicieuſement l'approuver pour toute ſorte d'incommoditez, puiſque l'aloës en eſt la baſe. Les perſonnes éclairées qui pratiquent la Medecine verront bien que l'uſage n'en eſt pas toûjours indifferent ; puis qu'elles n'ont pas d'autre merite que celles que nous appellons, *ante cibum*, ou *pilules gourmandes*. Celles que le P. Laurent Auguſtin diſtribuë, produiſent à peu prés les mêmes effets ; étant compoſées preſque des mêmes ingrediens. Il n'en refuſe la recette à perſonne & n'en fait aucun myſtere. Les gens de bonne foi n'en font jamais, mais les Charlatans ſe gardent bien d'en uſer de même. Ils ſçavent bien qu'un procedé ſincere n'eſt pas le chemin le plus court pour conduire à la fortune : tant il eſt vrai

que le peuple veut être trompé par de belles promesses. Je me suis toûjours senti fort éloigné de ce procedé. Tous ceux qui assistérent à un Cours de Chymie public que je fis il y a trois ou quatre ans, dans nôtre Laboratoire, sçavent que je dévoilay une infinité de remedes qui se distribuoient dans Paris, comme des secrets particuliers, & sous des noms pompeux & magnifiques, afin de mieux imposer au Public.

Voici la Recepte de ces fameuses pilules.

Avec cinq onces d'aloës soccotrin, quatre onces de myrrhe en larmes, deux onces de saffran, & une once de Rubarbe. On met tous ces ingrediens en poudre separément, puis on les mêle bien ensemble; après quoi vous les mettez dans un plat de fayence ou de terre vernie, & vous y ajoutez seize onces de suc de chicorée sauvage bien purifié. Vous exposez le tout au Soleil ou à quelque autre chaleur moderée, jusqu'à ce que la matiere s'épaississe assez, pour en former des pilules de

la grosseur d'un bon pois ou d'une féve. Pendant que la matiere se desseche, il faut avoir soin de la remuer souvent avec une spatule de bois.

Quand les pilules sont formées, on les met dans des boites avec de la farine ou de l'amidon en poudre, afin qu'elles ne s'attachent pas les unes aux autres, & on en prend devant le repas deux, & même jusqu'à six pour les personnes robustes.

„ L'on travaille ici depuis quel-
„ ques années à une Histoire des
„ Ordres Religieux, qui contiendra
„ leurs origines, & fondations, leurs
„ principales observances, les per-
„ sonnes illustres qui y ont fleury;
„ & s'y sont le plus distinguées &
„ renduës recommandables par leur
„ Science, & les Dignitez ausquelles
„ elles ont été élevées, les differen-
„ tes Reformes qui y ont été faites,
„ & un abregé des Vies de leurs
„ Fondateurs & Reformateurs;
„ comme aussi l'origine des Ordres
„ Militaires qui sont veritablement
„ Religieux, ou qui l'ont été dans le
„ commencement de leurs établisse-

„ mens, ceux qui ont rapport aux
„ Ordres Monaſtiques ou qui ſui-
„ vent leurs mêmes Regles, & ceux
„ qui ont reçû leurs approbations
„ des Souverains Pontifes. Elle com-
„ prendra auſſi l'origine & fonda-
„ tion des Congregations ſeculieres,
„ qui ſe ſont conformées pour le
„ Gouvernement aux Ordres Reli-
„ gieux, telles que celles des Prêtres
„ de l'Oratoire de Saint Philippe de
„ Neri, de l'Oratoire de Jeſus en
„ France, de la Miſſion du Saint Sa-
„ crement, des Eudiſtes, des Ou-
„ vriers pieux, des Barthelemites
„ &c. Les Congregations ſeculieres
„ de Filles, comme celles de l'U-
„ nion Chrétienne, des Ecoles
„ Chrétiennes, de la Croix, de la So-
„ cieté, de Saint Thomas de Ville-
„ neuve. Il y aura plus de 400 figures
„ qui repreſenteront les differens
„ habillemens de ces Ordres & Con-
„ gregations, avec leurs armes, bla-
„ ſons, & deviſes &c. Ces figures ſe-
„ ront plus correctes que celles dont
„ Adrien Schoonebeck accompagna
„ ſa petite hiſtoire des Ordres Reli-
„ gieux, qu'il fit imprimer à Amſter-

„ dam en 1688. & qu'il augmenta en
„ 1700. Lesquelles figures sont si
„ peu reconnoissables, que sans le
„ nom qu'il a mis en bas on n'auroit
„ pû deviner de quel Ordre il auroit
„ voulu parler.

„ L'Auteur ne s'est pas contenté
„ des Annales & des Chroniques de
„ ces Ordres, ni de leurs Ecrivains
„ particuliers, avec lesquels il n'est
„ pas souvent d'accord, ne cher-
„ chant que la verité : il a encore
„ consulté un nombre infini d'Au-
„ teurs étrangers : il a même écrit
„ dans les païs les plus éloignez, &
„ la plus part de ceux ausquels il s'est
„ addressé ont satisfait à ses desirs.
„ Il prie les Sçavans de vouloir con-
„ tribuer à rendre cet Ouvrage com-
„ plet, en lui communiquant les re-
„ marques qu'ils pourroient avoir
„ faites sur quelques-uns de ces Or-
„ dres & Congregations. Il fait la
„ même priere à ceux qui conser-
„ veroient dans leurs Cabinets quel-
„ ques figures d'anciens habillemens
„ Religieux particuliers & peu con-
„ nus, promettant de leur rendre
„ publiquement toute la reconnois-

„ ſance qui leur ſera dûë. Il prie
„ auſſi les Ordres Religieux & Con-
„ gregations ſeculieres qui lui ont
„ déja envoyé des Memoires, & qui
„ voudroient y ajoûter quelque
„ choſe, ceux auſquels il en a de-
„ mandé, & qui ne lui en ont point
„ envoyé, ceux enfin auſquels il
„ n'en a point encore demandé, ou
„ qui voudront bien lui en envoyer,
„ de les addreſſer (port franc) à
„ l'un de ces quatre Libraires, ſça-
„ voir, les Sieurs Jean Baptiſte Coi-
„ gnard à la Bible d'or, Denys
„ Mariette à l'image St. Auguſtin
„ ruë Saint Jacques, Michel Brunet
„ au Mercure Galant, & Nicolas
„ Goſſelin à l'Envie dans la grande
„ Salle du Palais.

„ Il avoit interrompu ſon Travail
„ ayant appris que le P. Bonanni de
„ la Compagnie de Jesus avoit auſſi
„ donné depuis quelques mois une
„ Hiſtoire des Ordres Religieux, où
„ il a fait graver leurs habillemens,
„ & qui a été imprimée à Rome:
„ mais ayant vû que ce n'étoit qu'un
„ in 4°. à deux colomnes, l'une en
„ Latin l'autre en Italien, & qu'il

„ n'avoit ajoûté que fort peu de
„ choses à ce que Schoonebeck &
„ Mr. Hermant Curé de Maltot en
„ avoient déja dit, l'Auteur dont
„ nous parlons a continué son Ou-
„ vrage, qui sera de deux gros Vo-
„ lumes in folio dont le premier est
„ achevé. Il travaille actuellement
„ au second & l'on trouvera dans
„ cette Histoire un très-grand nom-
„ bre d'Ordres & Congregations,
„ que ces Auteurs ont passé sous si-
„ lence. Il avoüe cependant qu'il est
„ redevable au P. Bonanni de la con-
„ noissance qu'il lui a donnée d'un
„ Ordre approuvé en 1700. par le
„ Pape qui occupe aujourd'hui si
„ dignement la place de Chef de
„ l'Eglise. Mais quoique cet Ordre
„ ne soit pas encore sorti du Mexi-
„ que, où il a pris son origine, il es-
„ pere néanmoins en donner une
„ notion plus ample que celle que
„ le P. Bonanni a donnée. S'il lui est
„ redevable de cet Ordre qui lui
„ étoit inconnu, il croit devoir aussi
„ lui en disputer sept ou huit qu'il
„ pouvoit omettre. Et si cette His-
„ toire du P. Bonanni ne l'empêche

„ pas de continuer ſon Ouvrage, à
„ plus forte raiſon la nouvelle Edi-
„ tion que Mr. Hermant prépare de
„ celle qu'il donna en 1697. en un
„ volume in 12. ſans figures, ni une
„ Hiſtoire Monaſtique auſſi ſans fi-
„ gures, qu'un nouvel Auteur veut
„ faire imprimer, & qui ſera au plus
„ d'un volume in 8°. ne le détour-
„ neront point non plus de ſon deſ-
„ ſein.

Nous connoiſſons l'exactitude & la capacité de l'Auteur, & nous aſſurons le Public qu'il eſt en état d'executer les engagemens qu'il prend avec lui.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Mars 1707.

ART. XXVIII. SAncti Gregorii Papæ I. cognomento magni Opera omnia &c. *Les Oeuvres de Saint Gregoire le Grand corrigées, augmentées, & enrichies de Notes &c. par les Peres Benedictins de la Congregation de Saint Maur.* Pag. 377

ART. XXIX. De Aure humana Tractatus, in quo integra ejusdem Auris fabrica multis novis inventis & iconismis illustrata describitur. *Traité de l'Oreille de l'homme, ou Description de la Structure de l'Oreille, avec des recherches sur l'usage de toutes ses parties &c. par Antoine Marie Valsalva Professeur d'Anatomie dans l'Université de Bologne.* p. 415

ART. XXX. *Dissertation sur un Passage du second Livre de Saint Jerôme contre Jovinien alteré dans toutes les Editions, & rétabli dans celle-ci.* page 430

ART. XXXI. Parere del primario Professore delle Scienze Matematiche delli Regii Studii di Napoli intorno a la Quadratura del Cerchio, del P. D. Ercole Corazzi &c. *Sentiment du premier Professeur de Mathematique de Naples, touchant la Quadrature du cercle du P. Hercule Corazzi &c.* p. 438

ART. XXXII. *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premier siécles, justifiez sur les citations des Auteurs originaux &c.* page 440

ART. XXXIII. *Explication des Epitres de Saint Paul par une Analyse qui découvre l'ordre & la liaison du Texte, par une Paraphrase qui expose clairement la pensée de l'Apôtre, & par un Commentaire avec des Notes pour le Dogme, pour la Morale, & pour les sentimens de Pieté. Par le R. P. Bernardin de Picquigni Capucin.* page 467

ART. XXXIV. *Relation de ce qui s'est passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences le 13e. Novembre 1706. par Mr. Blondel.* p. 478

ART. XXXV. *Relation de ce qui s'est passé à la premiere Assemblée publique de la Societé Royale des Sciences, tenuë à Montpellier dans la Salle des Etats de la Province le 10e. Decembre 1706.* p. 510

ART. XXXVI. *Réponse du Pere de la Maugeraye à Monsieur ***. sur la division de l'Octave.* p. 531

ART. XXXVII. *Nouvelles Literaires.*

De Hambourg. p. 540

D'Edimbourg. p. 548

De Londres. p. 549

De Hollande. p. 551

De Paris. p. 553

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0789